

BIBLIOTHEQUE

SOCIETE

SAHPL

D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE

DU PAYS DE LORIENT

B 60
Société d' Archéologie et d' Histoire
du Pays de Lorient
Maison des Associations
12 rue Colbert - 56100 LORIENT
07-03-2007



BULLETIN N° 31 2002 – 2003

Edité avec l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - BRETAGNE

07 - 03 - 2007

« Des galets aménagés à la théorie des quanta »

Cela pourrait être le sous-titre de ce bulletin.

A côté des conférences faites par des historiens et des archéologues, les travaux des sociétaires apportent leur pierre à l'édifice de la connaissance. Et quelle pierre, puisque cette fois, il s'agit de la magnifique stèle à inscription de Lanester qui avait échappé à la sagacité des spécialistes.. Ainsi, si les prospections et recherches des sociétaires conduisent souvent à des découvertes intéressantes et prometteuses (Le Rocher Royal en est un autre exemple), elles peuvent aussi déboucher comme cette année sur un véritable « scoop » : la venue du professeur Max Planck à Lorient !

De la ria de Port Saint-Nicolas de Groix, à la Glacière de Lorient, il n'y a que quelques pas. A vous de les franchir.

Bien cordialement et bonne lecture à tous.

*Yves Cocoual
Président*

SOMMAIRE

TITRE	AUTEUR	Page
La prospection aérienne	Roger Bertrand	5
Présence de galets aménagés du paléolithique inférieur, sur le site de la ria de Port Saint-Nicolas (Ile de Groix, Morbihan)	Alain Le Guen	11
Les enceintes fortifiées du Haut Moyen Age en Bretagne	Philippe Guigon	19
Notice sur Warroc	Dominique Paulet	27
La pierre gravée découverte à Lanester en relation avec les stèles du même type	Dominique Paulet	39
Une nouvelle stèle à inscription du Haut Moyen Age découverte à Kervanguen (Lanester- 56)	Louis Goulpeau	45
Toponymie et Histoire: Les noms de lieux de Plumergat	Gilbert Baudry	59
Quimper au Moyen Age: Les vestiges de la place Laennec	Jean-Paul Le Bihan	69
Le château du Rocher Royal	M. Belbéoc'h	79
Henri II et la Bretagne	Roselyne Harrouët	97
Les Enclos bretons	Yannick Pelletier	109
Le domaine congéable autour de Lorient	Philippe Le Roscoët	113
67 années de la vie du théâtre , d'après les délibérations du Conseil municipal de Lorient	Groupe Histoire	123
"Glacière et Slipway", Art et Histoire: Discours d'inauguration de l'exposition à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, à Lorient	Claude Chrestien	139
A propos de la Glacière, un épisode inédit de l'Occupation à Lorient. Max Planck à Lorient	Geneviève Devismes-Gaudibert et Gilbert Baudry	149
Excursion mégalithique à l'Ile de Groix	Monique Le Guen	155
Nécrologie: M. Chapuy		162

PROSPECTIONS AERIENNES EN MORBIHAN ET FINISTERE

Roger BERTRAND et Bernard GINET

C'est en 1988 que notre Société a pris l'initiative de mettre en œuvre un programme de prospection-inventaire archéologique. Ce programme de recherche, d'abord limité à la commune de PRIZIAC, s'étendit ensuite aux communes avoisinantes, puis à toute la partie Ouest du Morbihan, enfin au Finistère-sud pour couvrir aujourd'hui un territoire de 2.500 km² environ, limité par l'Odé à l'ouest, la rivière d'Etel à l'est et la limite départementale Morbihan Cotes d'Armor au Nord, incluant au total 86 communes (Fig.1).

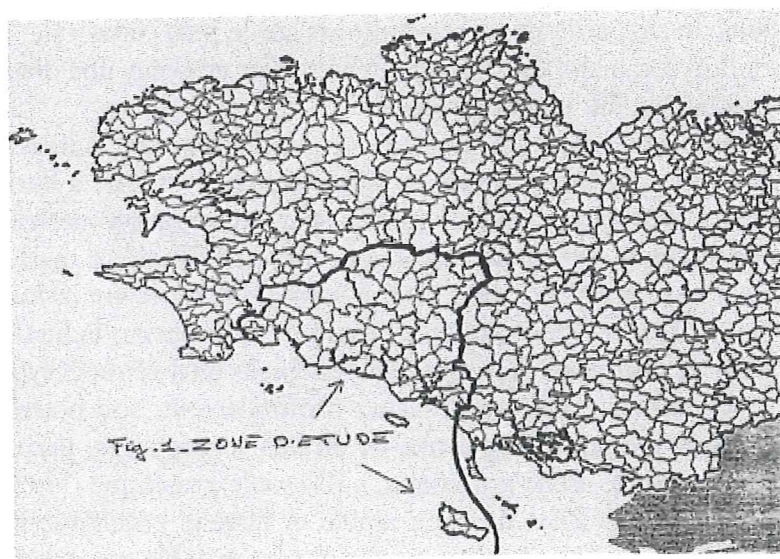


Figure 1: Zone de prospection aérienne

Cette initiative reçut rapidement l'aval du Service Régional de l'Archéologie, autorité de tutelle, car elle rentrait dans le cadre du programme "Carte archéologique de la France" du Ministère de la Culture et répondait à des besoins pressants dans notre région. Après les découvertes réalisées en prospection aérienne en Ile et Vilaine et Côtes d'Armor, en particulier par Loïc LANGOUET, on pressentait que notre région devait être riche en sites archéologiques, et en particulier en sites d'habitats protohistoriques, encore très rarement détectés faute de moyens adéquats.

Nos prospections aériennes ont débuté en 1989 dans la région du Haut-Ellé, avec Roger BERTRAND photographe et Georges PIN pilote. En 1991, une seconde équipe formée de Bernard GINET photographe et Loïc LE BAIL pilote s'impliquait dans ce programme, lui donnant une nouvelle ampleur.

La zone à prospector était alors étendue et partagée entre les deux équipes, l'une travaillant sur la partie morbihannaise (Bernard GINET et Loïc LE BAIL), l'autre sur la partie finistérienne (Roger BERTRAND et Georges PIN). Cet accroissement des moyens et une année 1991 favorable sur le plan météorologique amenèrent, cette année là, la reconnaissance d'un nombre record de sites inédits. Depuis, les prospections aériennes ont été poursuivies chaque année, permettant des découvertes régulières de sites inédits: près de 600 à ce jour.

Cette prospection est co-financée par les Conseils Généraux du Morbihan et du Finistère et par notre Société avec, cette année, une participation du Ministère de la Culture. Son but est de reconnaître et inventorier les sites connus et inconnus afin de les protéger et éventuellement les fouiller, en particulier à l'occasion des grands chantiers d'aménagement du territoire comme les travaux routiers ou urbains.

Les avions utilisés sont loués à l'aéro-club de Lorient. Ce sont des avions légers de tourisme, très maniables dans les survols à basse altitude et permettant une bonne visibilité pour la détection des sites. Pour limiter les manœuvres des avions, les appareils photographiques sont équipés de zooms.

Pour chaque site reconnu, une fiche de découverte archéologique est réalisée, mentionnant ses caractéristiques: année, positionnement précis du site: département, commune, coordonnées Lambert, nom du lieu-dit sur la carte IGN au 1/25.000ème et sur le plan cadastral, dimensions du site, croquis de ses contours sur le plan cadastral.

Une description sommaire du site, un cliché papier couleur, une diapositive complètent cette fiche qui constitue, en fait, un mini dossier.

En fin de campagne, deux exemplaires de ces fiches sont adressés, l'un au Service Régional de l'Archéologie, à Rennes, l'autre au Ministère de la Culture à Paris.

La découverte des sites archéologiques par observation aérienne présente cette particularité que l'observateur aérien ne voit pas le site qu'il découvre mais qu'il le détecte par les anomalies créées par sa présence, dans les cultures qui le recouvrent. La reconnaissance de sites en archéologie aérienne ne peut donc se passer de la réflexion inductive de l'observateur qui doit bien connaître le processus de formation des traces qu'il veut décrypter.

Lorsque le sol naturel a été creusé assez profondément, son homogénéité naturelle a été perturbée: en effet le sol naturel est formé de strates superposées, par exemple pour notre région: terre arable en surface, arène granitique, enfin socle granitique (Fig.2). Un fossé creusé dans les deux couches superficielles de terre arable et d'arène granitique retiendra davantage l'humidité lorsqu'il aura été comblé de terre arable plus perméable que l'arène granitique, et les végétaux pousseront mieux là où se trouvait autrefois le fossé.

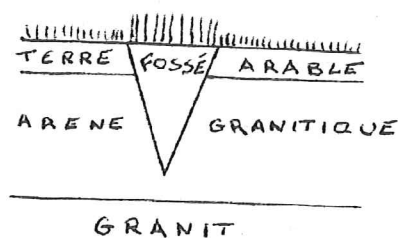


Figure 2: Coupe d'un fossé protohistorique

Ce phénomène de fossé comblé et d'humidité résiduelle provoque deux sortes d'anomalies dans la pousse des végétaux:

- des différences de teinte au moment du mûrissement des céréales: ainsi le maïs qui jaunit à la fin de l'été montrera des zones encore vertes à l'emplacement des anciens fossés (crop-marks) (Fig.3)



Figure 3: Enclos fossoyé à La Russie en RIANTEC (Morbihan) –
Photo Bernard Ginet

- des micro-reliefs repérables en éclairage rasant en début de matinée et au soleil couchant: la végétation pousse plus haut là où était le fossé (shadow-marks) (Fig.4)



Figure 4: Structure quadrangulaire au Taoulo en SILFIAC (Morbihan)
Photo Bernard Ginet

Dans notre région, beaucoup de découvertes se font dans le maïs, mais aussi le blé, l'orge, et même les prairies. Les pois fourragers, qui donnent de très bons contrastes sont malheureusement rarissimes dans notre région. Mais la terre bretonne porte aussi les cicatrices des travaux humains et de l'Histoire: anciens parcellaires détruits lors du remembrement, drainages agricoles, trous de bombes, etc... et le prospecteur aérien doit être prudent dans ses affirmations.

Depuis le Paléolithique jusqu'à nos jours, le territoire de la Bretagne a été fréquenté sans discontinuer par des groupes humains. Si les chasseurs-cueilleurs du Paléolithique et du Mésolithique n'ont pas laissé de traces repérables d'avion, il n'en est pas de même au Néolithique où de vastes enclos de défense avec plusieurs fossés paracurvilignes et entrées multiples surplombant les rivières peuvent se rencontrer. Plus tard, à l'époque du Bronze, les sépultures des personnages importants sont enfouies sous des tumulus que l'on découvre à la lumière rasante des fins d'après-midi.

C'est l'époque protohistorique, c'est à dire, au sens large, la période s'étalant depuis l'époque gauloise jusqu'au Moyen-Age qui se prête le mieux à l'observation aérienne. Le territoire que nous survolons se couvre alors d'un habitat dispersé présentant des structures construites en matériaux végétaux et entourées de palissades et de fossés. Après la disparition des poteaux en bois, des palissades et des toitures en chaume, il ne subsiste plus aujourd'hui, dans les cultures, que la trace des fossés qui ceinturaient ces habitats, comme à La Russie en RIANTEC(Morbihan) (Fig.3). Mais les sites complexes comportant plusieurs enclos ne sont pas exceptionnels; ainsi l'ensemble gallo-romain de Kerbris en MOELAN-SUR-MER (Finistère) (Fig.5) où se reconnaît un enclos principal entouré d'un ensemble d'enclos secondaires, avec la présence de fosses.



Figure 5: Site gallo-romain à Kerbris en MOELAN-SUR-MER (Finistère)
Photo Roger Bertrand

Les enclos détectés sont le plus souvent paracurvilignes mais les structures se rencontrent également, mais rarement, comme au Taulo en SILFIAC (Fig.4) qui pourrait être une villa gallo-romaine.

En l'absence de mobilier que l'on peut retrouver à l'époque des labours, il est difficile de dater ces structures fossoyées: la fouille du site à fossés et enclos de Kerléan en CONCARNEAU a montré une occupation très large, allant du Néolithique au Moyen-Age.

Pour l'époque médiévale, l'observation aérienne peut découvrir certaines structures au sol, comme le champ à billons identifié en 1970 près du village de Pen-Er-Malo en GUIDEL, alors en cours de fouilles(Biblio 1), ou bien donner une vision originale de certaines structures, ainsi la motte féodale de Kerguillerm en BANNALEC (Fig.6) que l'on voit entourée de sa basse-cour et judicieusement située dans la boucle d'un ruisseau qui la protège sur trois cotés.



Figure 6: Motte féodale à Kerguillerm en BANNALEC (Finistère)
Photo Roger Bertrand

Toutes ces prospections aériennes se font après une préparation de chaque vol sur les cartes IGN au 1/25.000eme, et le décollage ne peut se faire qu'en fonction de la météo, de l'autorisation de l'autorité militaire, de la disponibilité d'un avion et d'un pilote. Et bien sûr d'un photographe armé de son appareil photographique, bardé de pellicules de diapositives, d'un GPS pour localiser les sites, d'un dictaphone pour enregistrer les moindres détails de situation, et surtout animé par la passion de la découverte archéologique!

BIBLIOGRAPHIE

1. R.BERTRAND et M.LUCAS, "Un village côtier du 12eme siècle en Bretagne, Pen Er Malo en Guidel (Morbihan)" Archéologie Médiévale, V, 1975, p.73-101.
2. R.BERTRAND, "Prospection-Inventaire du Haut-Ellé. Campagne 1989-1990", Bull. de la SAHPL 1989-1990, p. 11-16.
3. R.BERTRAND, "Prospection-Inventaire en Basse-Bretagne, Campagne 1990", Bull. de la SAHPL 1990-1991, p.37-49.
4. R.BERTRAND, "Deux années de Prospection-Inventaire dans l'Ouest du Morbihan et le Finistère-sud, 1991 et 1992", Bull. de la SAHPL 1993, p.20-54.
5. R.BERTRAND, "Prospection-Inventaire dans l'Ouest du Morbihan et le Finistère-sud en 1993". Bull. de la SAHPL, 1994, pp 65-81.
6. R.BERTRAND, "Prospection-Inventaire dans l'Ouest du Morbihan et le Finistère-sud en 1994". Bull. de la SAHPL, 1995, n° 26, pp.44-50.
7. B.GINET, "Prospection aérienne et prospection de surface. Complémentarité des techniques de repérage". Bull. de la SAHPL, 1996, n° 27, pp.64-65.
8. R.BERTRAND et B.GINET, "Campements et habitats dans la vallée du Scorff. Découvertes récentes". Bull. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2001, pp.401-411.



PRÉSENCE DE GALETS AMÉNAGÉS DU PALÉOLITHIQUE INFÉRIEUR SUR LE SITE DE LA RIA DE PORT SAINT-NICOLAS (ÎLE DE GROIX, MORBIHAN)

Alain LE GUEN

Kerloret, Île de Groix, Membre de la S.A.H.P.L.

Dans deux articles précédents parus dans les bulletins n^{os} 28 et 29 de la S.A.H.P.L., les récoltes de galets aménagés du Paléolithique inférieur provenaient de gisements de surface. Sur la côte sud de l'île de Groix, de fortes concentrations d'outils archaïques (majorité de *choppers*, faible pourcentage de *chopping-tools*) apparaissent à la surface du sol lors des labours. Ces outils façonnés à partir de galets de quartzite et de quartz ne sont pas accompagnés d'éclats de préparation ou de déchets de taille.

Il est permis de penser que nous nous trouvons devant des stations de plein air, des aires de débitage de gros gibier (?) fréquentées lors de chasses saisonnières.

Sur le site de Port Saint-Nicolas, il s'agit cette fois de pièces récoltées au pied des escarpements rocheux de la ria.

Situation et présentation de la ria

Le charme de l'île tient en partie aux nombreux vallons qui adoucissent la rudesse et l'uniformité du plateau groisillon. Au printemps, de frais ruisseaux murmurent sous les frondaisons des saules, des peupliers et autres essences croissant dans les lieux humides. Ces nids de verdure occupent les fractures occasionnées par un long processus qui nous reporte fort loin dans les temps, au tout début du Quaternaire, environ moins 4 millions d'années. Deux phénomènes d'importance vont contribuer à marquer cette ère géologique : les Glaciations et les Transgressions marines.

La partie sud-ouest de l'île, sauvage façade de hautes falaises rocheuses, battues par les redoutables tempêtes hivernales, offre un seul havre de repos durant la saison calme, la ria de Port Saint-Nicolas.

Deux fractures du plateau groisillon donnent naissance à deux vallons, celui de Quehello à l'est et celui de Kerlard à l'ouest (voir photo page suivante). Ces vallons, au fond desquels coulent de modestes ruisseaux (bouillonnants en hiver), deviennent de plus en plus encaissés à l'approche de l'océan ; ils se rejoignent pour former l'échancrure taillée dans les micaschistes de Port Saint-Nicolas. L'action combinée des ruisseaux et de la mer lors des fortes marées, accentue la dégradation des parois friables de la ria.



La ria de Port Saint-Nicolas (vue prise du sud vers le nord)

Formation de la ria de Port Saint-Nicolas

Données extraites du n° spécial de *Penn ar Bed*, 1990 "L'île de Groix, les formes du relief" (Hallégouët B. et Goragner F.).

«La ria de Port Saint-Nicolas est du type "vallon à ria profonde en zone exposée". Ce vallon fossilisé à l'amont par les formations périglaciaires se termine vers l'aval par une auge à parois très raides, envahie par la mer à marée haute. Le vallon présente un plancher où les dépôts marins sont inexistant ; actuellement ce plancher est recouvert d'un revêtement de sable peu épais. Cette ria naine n'a pas un caractère fluvial et doit être d'origine périglaciaire. L'évolution de cette ria en forme de caisse, semble avoir compris au moins deux phases froides. »

Durant l'ère quaternaire, quatre glaciations (Günz, Mindel, Riss, Würm) ont modifié la physionomie de l'Europe occidentale. Ces glaciations furent séparées par trois périodes interglaciaires durant lesquelles le réchauffement du climat provoqua un fort recul des glaciers. Le réchauffement eut également pour conséquence l'élévation du niveau marin ; chaque période interglaciaire était accompagnée d'une transgression marine qui défigurait, puis remodelait la bordure littorale continentale.

La ria de Port Saint-Nicolas était tantôt envahie par la mer qui vidait de leurs dépôts interglaciaires les deux fractures ayant procédé à sa formation, puis le phénomène d'engorgement de ces fractures par une nouvelle phase froide s'étant à nouveau manifesté, la mer reprenait son travail de nettoyage, abandonnant à chaque étape des cordons de galets marins.

L'*Homo erectus* : son adaptation au milieu marin

En géologie, l'ère quaternaire est la plus récente et la plus brève marquée par l'apparition de l'homme.

Le Pléistocène (étage du quaternaire) qui s'achève vers la fin du paléolithique supérieur occupe la presque totalité du quaternaire (de -700 000 à -12 000 ans). Dans la seconde moitié de cet étage, au Pléistocène moyen (-450 000 ans), *Homo erectus* fréquente les rivages de l'Ouest. Sa présence est attestée par la découverte sur nos côtes morbihannaises et finistériennes, d'une industrie sur galets, dénommée "colombanien" (de la station éponyme de Saint-Colomban, Carnac, Morbihan). La fouille et l'étude de cette station par J.L. Monnier et R. Le Cloirec (1979) fut suivie par la découverte d'un second site d'habitat à Plouhinec (Finistère) par B. Hallégouët (1985). Ce gisement, actuellement en cours d'exploitation, permet aux scientifiques d'avoir une vision plus élargie des conditions d'existence de ces premiers hommes.

D'après ces récentes découvertes d'habitats du littoral breton, *Homo erectus* aurait eu une propension à s'établir dans les échancrures des falaises et les couloirs d'érosion marine. Le campement se trouvait installé sur une plage fossile, à l'abri des vents dominants (sud. ouest.), profitant d'un maximum d'ensoleillement à proximité de la mer. Les galets marins des plages fossiles servaient à la fabrication de l'outillage (*choppers*, *chopping-tools*, percuteurs).

Il est intéressant de noter que deux *choppers* récoltés dans la branche occidentale de la ria possèdent un tranchant "denticulé". Cet état de régularisation du tranchant, jamais observé sur les sites repérés lors des labours, m'incite à penser que ces outils aient pu servir à l'arrachage de mollusques (moules, patelles, ormeaux) ou de crustacés (anatifes) sur les bancs rocheux, non pollués à l'époque par des hydrocarbures !... La mer représentait dans ce lointain passé, un inépuisable réservoir de nourriture d'appoint, la chasse au gros gibier étant parfois aléatoire.

Proche de cet environnement maritime, le plateau continental devait être une vaste plaine parcourue par des troupeaux de pachydermes et autres représentants de la faune froide.

La ria de Port Saint-Nicolas se prolonge sous la mer ("*le Reuil*").

Conclusion

La ria de Port Saint-Nicolas recèle-t-elle un habitat du Paléolithique inférieur ? La présence d'outils sur galets (*choppers*) gisant à proximité de la plage de galets de la branche orientale de la ria, de même que le dépôt d'outils au pied d'un substrat compact attaqué par les fortes marées, lambeau possible d'une plage fossile surmontée d'une butte de limon gris, à l'entrée de la branche occidentale de la ria, ne sont pas des découvertes fortuites.

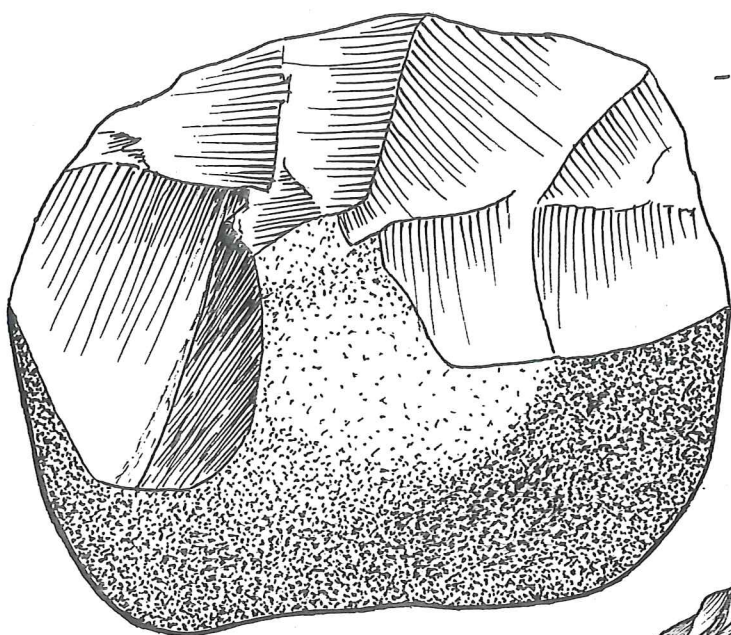
Une prospection plus poussée de la ria de Port Saint-Nicolas, par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs, serait la bienvenue dans l'île. Un accueil chaleureux lui serait réservé.

BRANCHE ORIENTALE de la RIA de PORT SAINT-NICOLAS

		CHOPPERS		
N°		1	2	3
Allongement de la pièce		Subcirculaire	Pièce peu allongée	Subcirculaire
Carénage		Pièce non épaisse	Pièce non épaisse	Pièce non épaisse
L		116 mm	133 mm	107 mm
l		96 mm	106 mm	86 mm
e		60 mm	60 mm	52 mm
Poids		940 g	1140 g	530 g
TRANCHANT	Position	Latérale	Transversale	Latérale
	Extension	Long	Court	Long
	Forme	Convexe	Très convexe	Très convexe
	État de régularisation	Non régularisé	Bien régularisé	Non régularisé
	Périmètre du tranchant	155 mm	138 mm	140 mm
	Périmètre cortical	200 mm	250 mm	160 mm
ENLÈVEMENTS	Obliquité des enlèvements	Semi-abrupts	Obliques	Horizontaux
	Extension des surfaces taillées	Inférieure aux $\frac{3}{4}$ de la pièce	Inférieure à la moitié de la pièce	Inférieure aux $\frac{3}{4}$ de la pièce

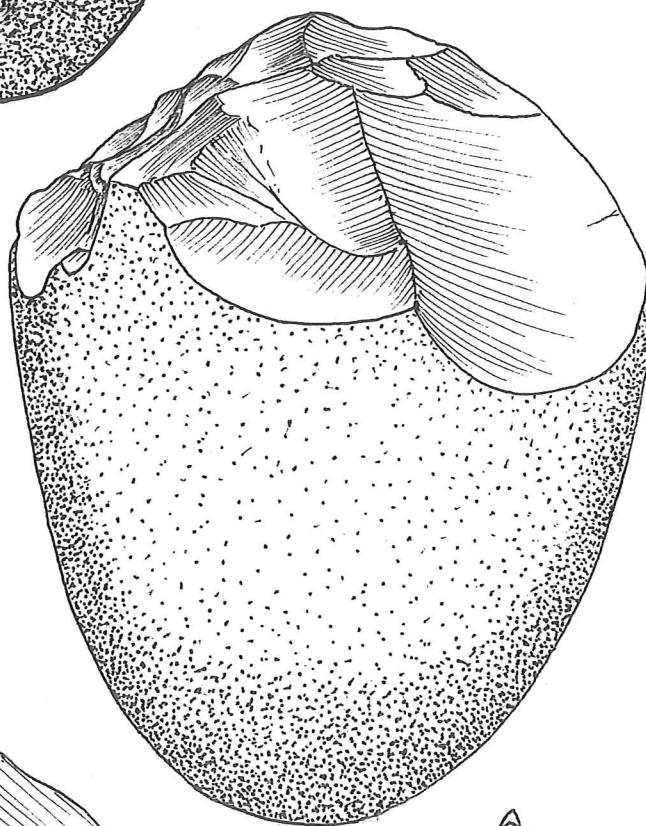
- ÎLE de GROIX (Morbihan) -

PORT SAINT-NICOLAS



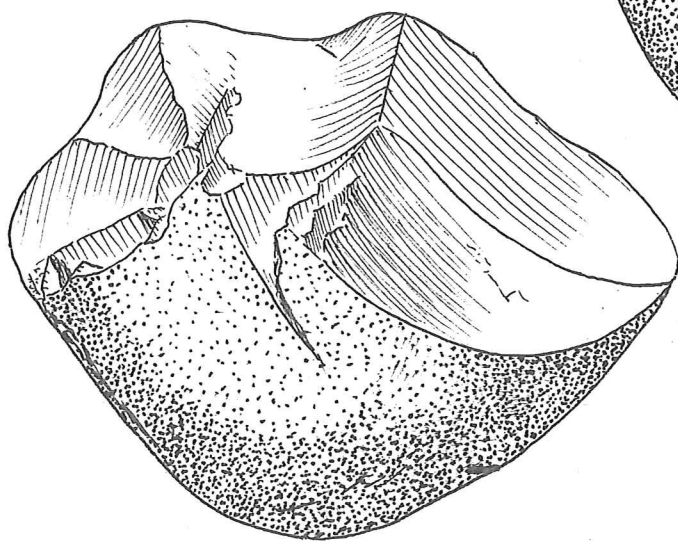
1

BRANCHE ORIENTALE de la RIA



2

AG



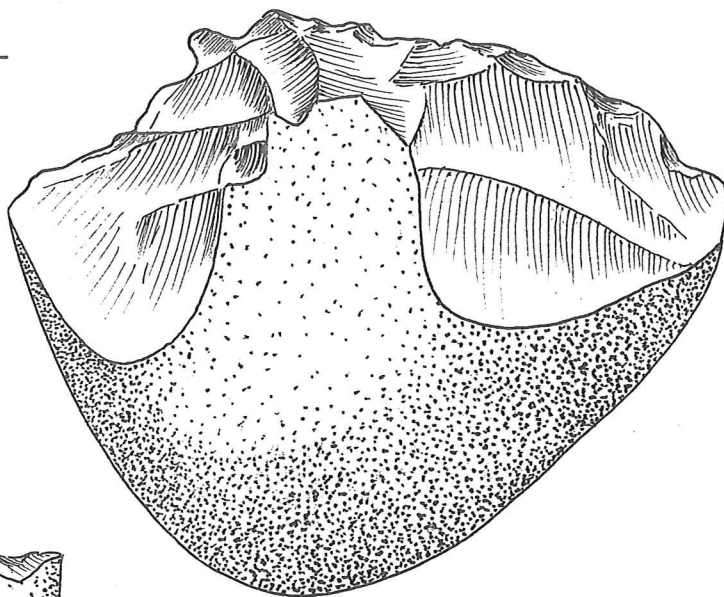
3



BRANCHE OCCIDENTALE de la RIA de PORT SAINT-NICOLAS

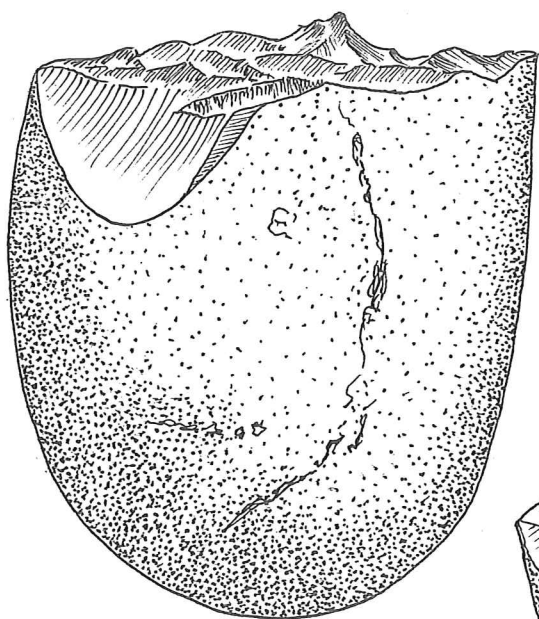
		CHOPPERS		
N°		1	2	3
Allongement de la pièce		Subcirculaire	Subcirculaire	Subcirculaire
Carénage		Pièce non épaisse	Pièce non épaisse	Pièce non épaisse
L		117 mm	100 mm	113 mm
l		95 mm	86 mm	110 mm
e		45 mm	54 mm	70 mm
Poids		657 g	697 g	982 g
TRANCHANT	Position	Latérale	Transversale	Latérale
	Extension	Long	Court	Long
	Forme	Convexe	Convexe	Convexe
	État de régularisation	Bien régularisé (Denticulé)	Peu régularisé (Denticulé)	Non régularisé
	Périmètre du tranchant	127 mm	90 mm	105 mm
	Périmètre cortical	195 mm	230 mm	240 mm
ENLÈVEMENTS	Obliquité des enlèvements	Semi-abrupts	Abrupts	Semi-abrupts
	Extension des surfaces taillées	Inférieure à la moitié de la pièce	Inférieure au ¼ de la pièce	Inférieure à la moitié de la pièce

- ÎLE de GROIX (Morbihan) -
PORT SAINT-NICOLAS

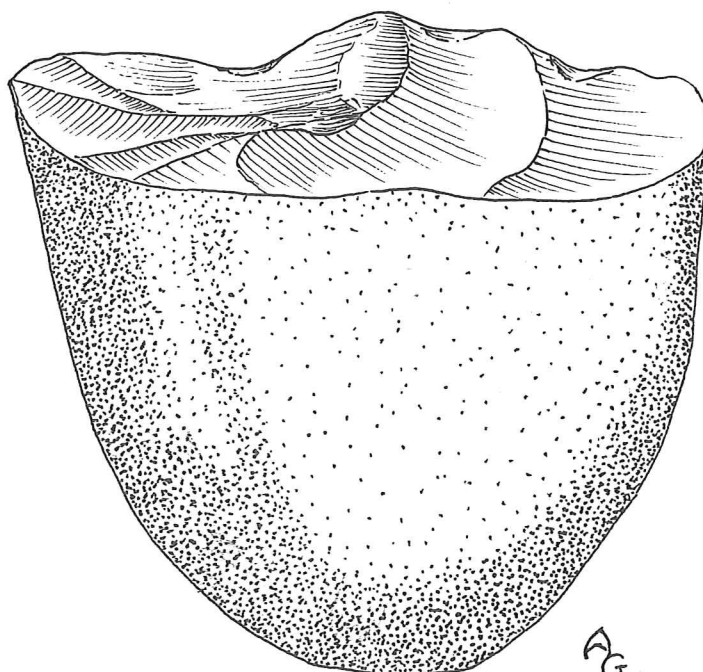


1

BRANCHE OCCIDENTALE de la RIA



2



3



Bibliographie

- COLLINA-GIRARD J., 1986** – Grille descriptive et évolution typologique des industries archaïques : le modèle catalan. *Bull. Soc. Préhist. Française*, t. **83**, 11-12, p. 383-403.
- HALLÉGOUËT B. et GORAGUER F., 1990** – L'île de Groix. Les formes du relief. *N° spécial, Pen ar Bed*, 2^{ème} éd., p. 29-37.
- HALLÉGOUËT B., HINGUANT S., GEBHARDT A. et MONNIER J.-L., 1992** – Le gisement paléolithique inférieur de Menez-Dregan 1 (Plouhinec – Finistère). Premiers résultats des fouilles. *Bull. Soc. Préhist. Française*, t. **89**, 3, p. 77-81.
- LE GUEN A., 1999** – Ile de Groix. Les stations à galets aménagés du Paléolithique inférieur. *Bull. S.A.H.P.L.*, n°28, p. 92-95.
- LE GUEN A., 2000** – Ile de Groix. Contribution à l'étude des galets aménagés du Paléolithique inférieur. *Bull. S.A.H.P.L.*, n°29, p. 9-16.
- MONNIER J.-L. et LE CLOIREC R., 1979** – Une nouvelle station du Paléolithique inférieur à Saint-Colomban (Carnac, Morbihan). *Bull. Soc. Préhist. Française*, t. **76**, p. 172-177.
- MONNIER J.-L. et LE CLOIREC R., 1985** – Le gisement paléolithique inférieur de la pointe de Saint-Colomban à Carnac (Morbihan). *Gallia Préhistoire*, t. **28**, p. 7-36.
- MONNIER J.-L. et MOLINES N., 1993** – Le "colombanien" : un faciès régional du Paléolithique inférieur sur le littoral armoricano-atlantique. *Bull. Soc. Préhist. Française*, t. **90**, 4, p. 283-294.
- ROLLANDO Y., 1985** – La Préhistoire du Morbihan ; le Vannetais littoral. *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 4^{ème} éd., 142 p.

LES ENCEINTES FORTIFIÉES DU HAUT MOYEN ÂGE EN BRETAGNE

Philippe Guigon

Conférence du 15 mars 2003 - Lorient

Introduction

Les enceintes fortifiées du haut Moyen Âge, par rapport aux châteaux médiévaux en terre ou en pierre qui leur succédèrent, demeurent relativement méconnues en Europe de l'Ouest, surtout en France si l'on compare la situation avec les îles Britanniques ou l'Allemagne ; peu de sites sont répertoriés et localisés exactement, moins encore ont fait l'objet de fouilles, le plus récent et le plus spectaculaire étant celui du château de Mayenne, remontant au X^e siècle. La Bretagne n'échappe pas au sort commun, et il est à souhaiter que les années futures étofferont le corpus.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une enceinte fortifiée ? Si les murailles urbaines sont bien connues depuis le Bas Empire, avec leurs maçonneries employant des *tegulae*, ainsi à Nantes, Rennes et Vannes, s'il subsiste quelques *castra* du IV^e siècle à Alet et Brest, qu'en est-il des lieux de pouvoir d'une aristocratie exceptionnellement mentionnée dans les textes avant le IX^e siècle ? Ces résidences étaient-elles d'ailleurs nécessairement défendues ? Il a été avancé que les techniques de la fortification avaient disparu durant le haut Moyen Âge, ne réapparaissant qu'en raison du péril viking. Ainsi Gildas, dans son *De Excidio Britonum*, écrit vers 540 que les Bretons, ignorant l'art de bâtir un rempart solide destiné à les abriter des Pictes et des Saxons, édifièrent un mur entre les deux mers en mottes de gazon, et non en pierre : mais il faisait allusion au mur d'Antonin, datant en réalité de 139 !

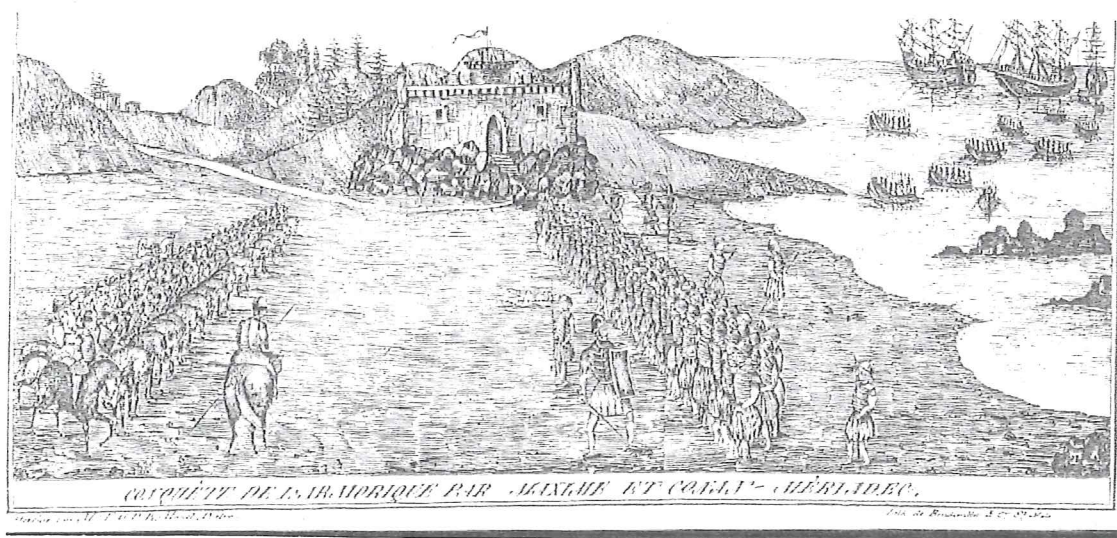
Le but de cette communication est de démontrer que l'art de la fortification continua d'être pratiqué durant le haut Moyen Âge en Bretagne, même si l'état de la recherche historique et archéologique ne permet qu'à peine de soulever un coin du voile. Nous envisagerons tout d'abord les réalisations antérieures à cette époque, avant d'étudier les moyens d'investigation qui lui sont spécifiques, puis de conclure aux environs de l'an mil.

Les réutilisations de sites de hauteur protohistoriques

L'emploi défensif de sites de hauteur naturellement protégés, tels des éperons et des promontoires, remonte à la plus lointaine antiquité, et les exemples de réutilisations successives abondent : évoquons simplement ici le camp du Lizo en Carnac (56), remontant au IV^e millénaire et occupé jusqu'à l'époque romaine, ou le Fossé Catuelan barrant le Cap d'Erquy (22) au Hallstatt puis à la Tène finale. C'est à cette dernière époque que fut souvent attribuée la grande majorité des sites de hauteur, rarement fouillés avant l'expédition bretonne de Sir Mortimer Wheeler (1938-1939). La toponymie, parfois un texte, quelques découvertes mobilières en ces endroits ou à leur proximité immédiate,

confirment leur emploi durant le haut Moyen Âge : ainsi le promontoire barré d'Orange, en Vieux-Vy-sur-Couësson (35), *vetus vicus* attesté en 1020 dans lequel ont été trouvés des sarcophages, paraît un excellent exemple avec une chapelle romane dédiée à la Trinité, de même que Villavran, en Louvigné-du-Désert (35), d'où proviennent des sarcophages en calcaire coquillier. Le Château de Larré, en Larré (56), paraît assimilable au *Ran Macoer Aurilian* mentionné en 852, nom peut-être imposé par le milliaire d'Aurélien (ultérieurement transformé, peut-être à l'époque carolingienne, en sarcophage) jalonnant le diverticule de la voie romaine de Rennes à Vannes, mis au jour à Molac (56) ; le nom de ce domaine, dérivant de *maceria*, « ruine », « mézière » en langue romane et « macoer » en vieux breton, se retrouve dans Mangolerian, en Monterblanc (56), où la chapelle repose sur un bâtiment romain. La Cour de Marzan, en Marzan (56), promontoire aux pentes peu prononcées, renfermait des sarcophages. D'autres sites protohistoriques furent occupés durant le Moyen Âge central, et il paraît probable que l'occupation ne s'interrompt point à Castel-Coz, en Beuzec-Cap-Sizun (29) ou à Castel-Meur, en Clédén-Cap-Sizun (29), d'où provient un vase rappelant une trouvaille de la résidence d'époque carolingienne de Locronan (29) ; la situation est voisine avec le vaste promontoire de Castennec, en Bieuzy-les-Eaux (56), occupé depuis au moins l'époque gauloise, comprenant une chapelle dédiée à la Trinité, et attesté en 1124-1125 avec son « fossé du vieux château ».

Quelques trop rares textes évoquent ces sites de hauteur, ainsi le petit monastère de Castel-Uuel, « château élevé » donné à Redon en 842, dominant la Vilaine et localisé en Auessac (44). Au Mur, en Comblessac (35), saint Melaine aurait miraculeusement guéri Aspasie, fille du « roi » Eusèbe qui résidait alors dans son *castrum*, promontoire occupé sans interruption aucune de l'époque gauloise à la fin du Moyen Âge. La *Chronique de Saint-Brieuc*, rédigée au XIV^e siècle, raconte sans sourciller que Maxime et Conan Mériadec se seraient emparés de villes et de « forts », *oppida*, avant de les fortifier de nouveau, ainsi que des « promontoires », *promuntoria*, terme qui pourrait dériver de *munitio*, « lieu protégé » et qui rappelle curieusement des éperons barrés protohistoriques et leur réoccupation.



« Conquête de l'Armorique par Maxime et Conan-Mériadec » (F.-G.-P.-B. Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne, ou Bretagne-Armorique, depuis ses premiers habitants connus*, t. I, Saint-Malo, 1834)

Les établissements ruraux romains

Plutôt que du terme galvaudé « camp romain », qui n'a pour l'instant pas obtenu de confirmation archéologique certaine, nous préférons prudemment employer cette expression moins précise, faute de pouvoir y distinguer l'une des fortifications définies par Végèce, *castra stativa* (longue occupation), *castra hibernae* (pour la mauvaise saison) ou *castra aestivalia* (simples fortins temporaires). Cependant quelques enclos tels Castellien, en Meilars (29), Muriou, en Pont-de-Buis-les-Quimerç'h (29), Lescastel, en Elven (56), Kerfloc'h en Plaudren (56), installés en terrain plat, carrés de près de 100 m de côté pourvus de talus atteignant jusqu'à 5 m de hauteur, appartiennent vraisemblablement à l'une de ces fortifications abritant des « paysans-soldats » durant une période d'utilisation indéterminée, probablement parfois de longue durée : ainsi Castel Kerandroat, en Plésidy (22), outre une monnaie de Vespasien, a fourni une pièce émise par Zénon, empereur d'Orient entre 474 et 491 et un *aureus* frappé sous Jules Nepos, empereur d'Occident en 474-475. Mais dans la plupart des cas ces établissements demeurent indatables, comme l'ancien *castrum* (disparu) dans lequel, selon sa Vie du XI^e siècle, Gildas établit son monastère, futur Saint-Gildas-de-Rhuys (56). Castel Veuzit ou La Boissière, en Lanmeur, nom dérivant de *buxetum*, « lieu planté de buis », est un *castellum* appelé *Boccidus* par la Vie de Melar au XII^e siècle, *castrum* par celle du XIV^e siècle. Dans cet enclos conservé sur trois côtés, constitué de deux talus et deux fossés, se trouvait une chapelle dédiée à saint Melar, éponyme de la paroisse depuis au moins le dernier tiers du X^e siècle ; les fragments de *tegulae* y abondent.

Les grands domaines romains subirent de plein fouet la crise de la fin du III^e siècle mais certains perdurèrent probablement au très haut Moyen Âge ; la *villa* des Bosséno, en Carnac, a fourni une possible attache d'un seau de parade d'époque mérovingienne, témoignant d'une installation temporaire. Venance Fortunat décrit, dans la seconde moitié du VI^e siècle et d'une façon amphigourique l'*aula*, la résidence de saint Félix, évêque de Nantes, à *Cariacum*, peut-être Chassay, en Sainte-Luce-sur-Loire (44).

Les moyens d'investigation

La toponymie

Les termes d'origine latine, tels ceux dérivés de *castrum* et de *castellum*, souvent synonymes l'un de l'autre dans les textes, paraissent anciens mais ne peuvent que rarement être datés ; lorsque « castel » rentre en composition avec le préfixe *plou-*, il est probable que cette forme remonte au haut Moyen Âge, ainsi avec Pléchâtel (35), paroisse mentionnée en 875 sans que le *castellum* éponyme ait laissé de traces. Quelques termes germaniques trahissent des fortifications, ainsi « salle », qui entre en composition avec *plou-* pour former Ploéal (22), dépourvu de tout vestige de ce type à la différence du « Camp des Salles », appellation attestée seulement au XIX^e siècle de la résidence de la Montagne du Prieuré, en Locronan. « Garde », désignant un « poste de garde », n'est pas attesté anciennement, le seul exemple intéressant semblant La Couarde », ancien nom donné traditionnellement au promontoire de Castennec. « Haie », désignant initialement un bosquet, un bois entouré de haies, a le sens de fortification dans l'édit de Pîtres (27) par lequel Charles le Chauve ordonna en 864 la destruction des *castellas et firmitates et haias* établis sans l'aval de la puissance publique ; aucune très ancienne « haie » n'est connue en Bretagne. La datation de « Guerche » est toujours controversée, des origines saxonnes, franques ou normandes ayant été proposées pour ce terme remontant au haut moyen Âge et qui dériverait du francisque *werk*, « fortification », bien que l'on ait également proposé une

explication par le vieux norois *virki*, « fortification, château ». Aucun système n'emporte la conviction et les paroisses de ce nom sont de création tardive, telle La Guerche-de-Bretagne (35), dont le seigneur, Mainguené, n'apparaît qu'au début du XI^e siècle : près de la motte furent trouvés en 1903 les restes d'une « tour » ou d'une salle carrée de 7 m de côté.

L'essentiel des informations toponymiques intéressantes ressort bien entendu du domaine celtique. Ainsi, *Din*, du gaulois *dun*, se rencontre rarement dans les sources documentaires. Le nom *Brehant dincat*, lieu de naissance de saint Paul-Aurélien, en Cambrie, est glosé *guttur receptaculi pugnae*, « entrée de la place forte », par suite d'un contresens ; Dinard (35), fortifié au XII^e siècle selon la *Chanson d'Aiquin*, est un probable *Din*, de même que Dinan (22), dont la motte est figurée sur l'illustre broderie de Bayeux. Le radical *Bot*, en gallois « résidence », semble l'équivalent de « haie » et connaît la même évolution sémantique. Désignant initialement un site naturel, il prend ensuite le sens de « demeure du propriétaire d'un domaine rural », protégée par des défenses végétales, avant d'être remplacé à l'époque romane par le mot « quinquis » : le plus ancien *bot* connu remonte à 832, avec l'*aula Botnumel*, en Priziac (56). Apparaissant en Bretagne seulement au IX^e siècle grâce au cartulaire de Redon, le préfixe *Caer* y désigne alors un « lieu fortifié ». Plouguer, en Carhaix-Plouguer (29), est la *ploue* du *caer*, une très ancienne paroisse succédant à la ville antique. *Caer* évolue en *ker*, « village », « hameau », « maison », et remplace *bot*. Le vieux breton *lis*, *les* ou *lez* en moyen breton, signifie « résidence seigneuriale », « cour de justice », avec le sens figuré de « puissance d'un prince » ; synonyme de *villa* ou de *aula* au IX^e siècle, il est associé dans 9 cas sur 20 à un toponyme végétal évoquant un défrichement, parfois également avec un nom d'homme ou un terme topographique, ainsi en 844 Lisros, en Médréac (35). *Lisnouuid* en Carentoir (56) et *Lesnouueth* en Pleucadeuc (56) étaient en 826 des « cours neuves », la *villa Renhenlis* de Ruffiac (56) désignant en 846 une « vieille cour ». Rien ne transparaît de la réalité archéologique de ces *lis* : Leslouc'h, en Plouédern (29) ou Lezkelen, en Plabennec (29), sont des mottes postérieures au X^e siècle.

Les Vies de saints

Souvent tardives et fournissant davantage d'informations sur l'époque de rédaction des Vies que sur leurs héros, à ce titre fréquemment décevants pour le haut Moyen Âge, les documents hagiographiques ne peuvent être négligés, même si les termes mentionnant des résidences emploient des clichés davantage stéréotypés que descriptifs. La Vie de Ronan (fin XII^e siècle) évoque l'*aula* de Gradlon où se rendit le saint, soit à Quimper, comme dans la Vie contemporaine de saint Corentin, et dont rien ne subsiste, soit à Locronan où elle serait le « Camp des Salles » ; l'*aula* soi-disant donnée par Riwal à saint Brieuc, selon sa Vie du XI^e siècle, est assimilable à Licellion, en Hillion (22), toponyme dont la forme en *Lis-* indiquerait peut-être une fortification. *Domus* se rencontre dans la Vie de saint Judicaël avant 1024, à propos de la résidence d'Ausoch sise en Tréfléz (29), également pour celle de Conomore dans la Vie de saint Goueznou – sa datation fait l'objet de polémiques ardentes – en Gouesnou (29), peut-être en réalité le lieu des montres des seigneurs de Léon.

Chroniques et récits militaires

Selon les *Annales Regni Francorum*, en 786, Audulf, sénéchal de Charlemagne, et son armée, « soumirent beaucoup de Bretons avec leurs châteaux et leurs forteresses défendus par des marais ou par des rocs escarpés », ce qui n'implique pas nécessairement que toutes

les fortifications bretonnes étaient obligatoirement implantées en ces lieux naturellement protégés, puisque le cartulaire de Redon évoque à peu près à la même époque plusieurs résidences de plaine. Le *Poème en l'honneur de Louis le Pieux*, d'Ermold le Noir, relatant la campagne de 818, ne constitue pas une source digne de foi, et est d'un faible intérêt documentaire pour l'histoire militaire. La résidence du roi Morvan est ainsi décrite : « Au milieu des forêts, entouré d'un fleuve, retranché derrière les haies, les fossés, les marécages, la demeure royale brille de l'éclat des armes et contient une garde de soldats nombreux ». Ermold utilise également le terme *arx* pour désigner le « palais », dont la localisation précise n'est pas déterminée, même s'il était probablement proche de Priziac, lieu où l'empereur avait son camp, *castrum*, et où il reçut, Matmonoc, abbé de Landévennec : près de Kervenah, en Priziac, furent mis au jour 1000 ou 2000 deniers frappés sous Charles le Chauve, numéraire postérieur aux combats impliquant probablement qu'une fortification continua à fonctionner, ce que confirme l'assimilation de l'*aula quæ dicitur Botnumel* de Nominoë (832) à Bonnevel. En 825, l'Astronome écrit que Wihomarc'h fut assassiné dans son « château », *domus*.

Les textes juridiques

Le statut des lieux de pouvoir et des territoires qu'ils contrôlent n'apparaît pas nettement au travers des cartulaires : espaces de représentation où se rend la justice et où se déroulent les actes de la vie officielle, ils sont également des demeures privées pour les *mactierns* et pour le souverain, qui circule d'une *aula* à l'autre. On ne peut mettre en équivalence une *aula* avec une *vicaria*, la fonction même de cette circonscription prêtant à discussion ; remplaçant la centaine en conservant ses attributions juridiques et administratives, elle prend une signification militaire avant d'évoluer à partir de la seconde moitié du X^e siècle en *vicaria castri*. On compte environ 25 *vicariae* à partir du milieu du IX^e siècle et jusqu'au premier tiers du siècle suivant.

Le cartulaire de Redon mentionne environ 35 résidences, souvent un simple nom quasiment impossible à localiser, même dans le territoire d'une paroisse dûment identifiée : ainsi l'*aula* donnée par Salomon à Redon se trouvait *in plebe que vocatur Laan*, aujourd'hui Maxent (35), mais les fossés du Pré Louais, proches de l'église des années 860, ne sont pas ceux d'une fortification du IX^e siècle. Les textes ne donnent pratiquement aucun renseignement sur les défenses artificielles, talus et fossé ; les termes dérivés de *fossa*, avec les qualificatifs *magna*, *maxima* ou *nova*, équivalent aux modernes « kleuziou » ou « fossés », c'est-à-dire à un ensemble constitué par un talus et un fossé, limites avant tout juridiques marquant une appropriation. *Domus*, synonyme en 844 de *lis* à *Lisuison*, en Augan (56), signifie la plupart du temps simplement « maison », mais qu'elle était le statut de la *domus* de *Lansent*, probable Lanzent, en Plonévez-Porzay (29), appartenant à l'échanson de Gradlon ? Bien que le curieux acte du cartulaire de Landévennec qui la mentionne soit indubitablement un faux, notons la découverte en ce lieu d'un pot relativement proche d'un exemplaire mis au jour dans la grande salle de la résidence aristocratique de Locronan.

L'archéologie

Sites rejetés

La littérature archéologique, depuis au moins les « antiquaires », mentionne des « palais » de tel chef ou roi, alors que ni les sources documentaires ni la toponymie ni aucun témoignage matériel ne permettent de valider de telles affirmations. Nous croyons donc faire œuvre utile en éliminant quelques-unes de ces soi-disant résidences (la liste en

est longue), par exemple le « Camp des Rouëts », en Mohon (56), considéré par Arthur de La Borderie comme le lieu du séjour de Judicaël dans le premier tiers du VI^e siècle : bien que la paroisse soit attestée comme le siège d'une *vicaria* avant 1032, et que Salomon effectue une donation dans la *plebe Moton* en 872, rien n'autorise à faire remonter les imposants vestiges terroyés de Bodieuc avant le Moyen Âge central. De même, l'enclos circulaire du « Gué de Plélan », en Plélan-le-Grand (35), *vicaria* attestée en 843, également attribué par la tradition locale au dernier souverain breton, ne saurait avoir de rapport avec lui ; il en va de même pour le château de Boutavant, en Iffendic (35), avancé comme l'une des « résidences favorites » et de Judicaël et de Salomon, mais dont les plus anciens vestiges ne remontent probablement pas avant la fin du XII^e siècle.

Botalec en Landévant (56)

Une enceinte ovoïde circulaire de 120 à 150 m d'axes, délimitée par un talus n'atteignant pas 1 m de hauteur et un talus large de 5 à 10 m, englobe des éléments de granite vitrifié ; des mesures d'âge par le radiocarbone et la thermoluminescence ont fourni une datation des VII^e-VIII^e siècles. Le statut et la destination de cet enclos demeurent énigmatiques.

Montagne du Prieuré, en Locronan

Nous ne reprendrons pas ici la description et l'analyse de ces trois enclos juxtaposés et alignés sur 450 m, englobant une surface totale de 3,5 ha. La fouille de l'enclos supérieur, malencontreusement interrompue après 1991, a mis au jour des bâtiments de diverses natures et fonctions (probable *aula* publique et sa *camera* privée, chapelle, structures en rapport avec la métallurgie de l'or), ainsi que du mobilier autorisant une datation durant la seconde moitié du IX^e siècle. En l'état actuel de la question, nous sommes tentés de voir en ces enceintes une résidence aristocratique ressortissant du pouvoir royal, mise à mal par l'irruption des Scandinaves en Cornouaille au cours du premier tiers du X^e siècle.

Normands et Bretons

Selon Régino de Prüm, durant l'hiver de 874-875, Salomon construisit des fortifications, *castra*, destinées à s'opposer aux Vikings. S'agissait-il d'éperons barrés, tel celui de *Castel Cran*, en Plélauff (22) mentionné en 871 ? Ce nid d'aigle dominant le Blavet possède plusieurs constructions en pierre évoquant en fait le Moyen Âge central, ce que ne démentit pas le mobilier mis au jour au XIX^e siècle. D'autres sites de hauteur stratégiques occupés depuis la protohistoire et surveillant des voies d'eau paraissent de meilleurs candidats, ainsi au-dessus de l'Isac Châteaucé, en Plessé (44), à l'origine du nom de cette paroisse : attesté en 903 comme une résidence du duc Alain le Grand, le promontoire abritait une chapelle d'allure romane autour de laquelle furent découvertes des sépultures remontant apparemment à l'époque mérovingienne. Il en va de même pour *Castellum Reus*, Rieux (56), proche d'un gué sur la Vilaine, où Alain le Grand résidait dans les années 888-895 : dans le château médiéval a été trouvée une pendeloque anthropomorphe attribuable à l'intervalle VI^e-VIII^e siècle.

Les combats liés à la reconquête des Bretons sur les Vikings ont laissé des traces archéologiques d'importance inégale. Le complexe enclos de l'anse de Vigneux, en Saint-Suliac-sur-Rance (35), a été assimilé au *Gardaine* de la romane *Chanson d'Aiquin*, et partant interprété comme une fortification destinée à surveiller la Rance au X^e siècle ; cependant nous préférons y voir, jusqu'à preuve du contraire, une structure en rapport avec

le fleuve, peut-être une importante pêcherie médiévale. De même, il subsiste des doutes quant à l'identification d'un *castellum* détruit par les Bretons en 939, aux dires de Flodoard, avec deux enclos de Trans (35), dont la datation et la fonction restent à affiner. Si la bataille de Plourivo (22) est à ranger aux oubliettes de l'histoire, il paraît plausible que le camp de Péran, en Plédran (22), ait été le théâtre d'opérations militaires en rapport avec le retour d'Alain Barbetorte sur le continent : cette enceinte circulaire fut vitrifiée par un violent incendie allumé en 915 ± 20 ans, datation confirmée par le mobilier varié dont certains éléments sont proches de ceux mis au jour dans la barque ayant servi à l'incinération d'un viking dans l'île de Groix (56), au cours de la seconde moitié du X^e siècle.

Bien plus tard, soi-disant en 1037 (mais l'acte du cartulaire de Redon est un faux forgé dans le but de s'opposer à Quimperlé au sujet de la possession de Belle-Île), est évoquée la partition de la presqu'île du Plec, en Locoal-Mendon (56) : Gurki, *vir ferus, genere Normannus*, retint pour lui l'extrémité du promontoire, se retranchant derrière un talus et un fossé, *partem insule quam vallo et fossato ab alia parte insule divisit, quamdiu viveret, retinuit*. Ainsi se poursuivait un mode de fortification employé très anciennement, et qui aura encore un bel avenir durant le Moyen Âge central : les mottes installées en position de barrage, à l'endroit de la plus faible de la défense, sur des sites naturellement protégés, paraissent les plus anciennes de ce type de lieu symbolique du pouvoir, ainsi celles de Kermorvan, au Conquet (29), remplacée par un blockhaus de la Deuxième Guerre mondiale, du Moulin du Folgoët, en Ploudaniel (29), de Villavran, en Louvigné-du-Désert, et de Coh-Castel, en Sauzon (56), attribuée aux Vikings lors de sa fouille en 1939. Quelques carottages effectués sans fouille dans des mottes ont permis des datations radiocarbone voisines de 1000 AD, comme à La Prévotais, en Taden (22) ou à Plouasne (22). Elles sont donc contemporaines des premières châtelainies attestées par les textes, mais dont aucun reste archéologique, du moins jusqu'à présent, ne semble appartenir à cette époque ; la suite est une autre histoire...

Philippe GUIGON

(conférence du 15 mars 2003 à Lorient)

Bibliographie

- Philippe Guigon, *Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, ICB/Ass. Trav. Lab. Anthropologie/CERAA, 1997.
- Pierre-Roland Giot, Philippe Guigon, Bernard Merdrignac, *Les Premiers Bretons d'Armorique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

NOTICE SUR WAROC

Dominique PAULET

Kerulvé - Lorient

« Cependant Chanao, comte des Bretons, avait tué trois de ses frères. Voulant aussi tuer Macliau, il le tenait en prison lié et chargé de chaînes. Celui-ci fut sauvé par Félix, évêque de Nantes. Après quoi il jura fidélité à son frère, mais il voulut rompre son serment je ne sais dans quelle occasion. Chanao, le sachant, le poursuivit de nouveau. Macliau, voyant qu'il ne pouvait se sauver, s'enfuit auprès d'un autre comte de cette région du nom de Conomor. Celui-ci, pressentant l'approche de ses poursuivants, le cacha sous terre dans un caveau et, selon l'usage, fit par dessus arranger un tumulus, lui réservant un petit soupirail par lequel Macliau pût respirer. Les poursuivants survenant, ils leur dirent : "Voici : ici gît Macliau mort et enterré". Ceux-ci entendant cette nouvelle se réjouissent et boivent sur le tumulus lui-même. Ils annoncèrent alors au frère (Chanao) que Macliau était mort ; entendant cela, Chanao s'empara de tout le royaume... Macliau, surgissant de dessous terre, gagna la ville de Vannes et là, tonsuré, il fut ordonné évêque... »

Ce texte, de la plume de Grégoire de Tours, raconte des événements qui se sont déroulés au milieu du VI^{ème} siècle. Grégoire n'était pas encore métropolitain (archevêque) à ce moment et rédige à retardement, sur la base de renseignements de seconde main provenant sans doute de Félix, un des acteurs de l'épisode. Le point de vue est celui d'un Gallo-Franc qui n'a guère de sympathie pour les Bretons. Leurs chefs sont appelés « comtes » comme s'ils dépendaient docilement des successeurs de Clovis, ce qui à ce siècle est pratiquement un abus de langage.

Félix de Nantes est l'un de ces grands évêques qui s'efforcent de compenser les dérégulations du monde mérovingien. Maître en sa cité, il en pousse l'organisation jusqu'à des travaux rectifiant les cours d'eau. Il bâtit une basilique aux chapiteaux fleuris et au toit d'étain. Noble d'une lignée qui se comporte en propriétaire de son siège épiscopal, il intervient en diplomate alentour ainsi qu'on le voit ici.

Chanao prétend au pouvoir sur tout le sud de l'Armorique bretonne (Cornou). Il cherche à éliminer la concurrence de ses proches et pratique l'assassinat politique à la manière des Francs. A l'époque les princes de la Bretagne insulaire se comportent aussi de cette façon, comme le rapporte le contemporain Gildas dans son *De Excidio Britanniae*.

Macliau, frère de Chanao, est le père de Waroc (à noter que Waroc se dit aussi Erec). La chronique de Grégoire reparlera de Macliau lorsqu'il quittera son refuge épiscopal de Vannes. Pour l'instant il est intronisé d'une manière régulière, romaine, puisque Félix

veille, et non dans le seul cadre des clercs bretons suivant une pratique qui sera interdite au concile de Tours quinze ans plus tard.

A l'image du rôle ambigu joué dans l'épisode par Conomor, ce personnage reste difficile à cerner. Il détient vraisemblablement de l'autorité sur une partie du nord de la péninsule (Domnonée), mais le véritable seigneur de toute cette région est Judual, lequel est en exil à la cour de Childebert. Samson de Dol, comme l'indique sa biographie ancienne, obtiendra du roi franc le retour de Judual.

En Francie, Clotaire est en concurrence de domination avec son frère Childebert. Chramne, fils de Clotaire, se fâche contre son père et s'allie à son oncle Childebert ; celui-ci meurt en 558. Deux ans après, Clotaire pourchasse son propre fils.

Chramne, nous dit Grégoire de Tours, *« comme il ne voyait plus de moyens d'échapper, gagna la Bretagne et là auprès du comte des Bretons Chonobro lui-même, sa famille et ses filles se cachèrent... Cependant le roi Clotaire, frémissant de rage contre Chramne, se dirigea contre lui en Bretagne avec une armée. Mais celui-ci ne craignit pas de marcher contre son père. Comme les deux armées étaient rassemblées dans une même plaine et que Chramne avec les Bretons avait rangé la ligne de bataille contre son père, la nuit tombant, on arrêta de combattre. Cette même nuit Chanao, comte des Bretons, dit à Chramne : 'je pense qu'il est injuste que tu doives marcher contre ton père. Permets-moi cette nuit même que je l'assaille et l'accable avec toute son armée' ». Cela Chramne, empêché sans doute par un miracle de Dieu, ne le permit pas. Le matin venu, les deux chefs, ayant mis en mouvement leurs armées, se hâtent au combat. Le roi Clotaire allait comme un nouveau David pour combattre son fils Absalon, pleurant et disant : 'regarde-moi Seigneur depuis le Ciel et juge ma cause, car je supporte injustement les outrages de mon fils. Regarde Seigneur et juge justement et porte ce jugement même que tu prononças entre Absalon et son père David' ». On combattit cependant avec une force égale. Le comte des Bretons tourna le dos et tomba. Alors Chramne s'enfuit ; il avait des navires tout près sur la mer. Mais il voulut libérer sa femme et ses filles et fut surpris par l'armée de son père, capturé et enchaîné. Quand on eu annoncé cela au roi Clotaire, il ordonna de le brûler avec sa femme et ses filles enfermés dans la cabane d'une pauvre femme. Chramne, étendu sur un banc, fut étranglé avec un mouchoir et la cabane fut mise en feu. C'est ainsi qu'il périt avec sa femme et ses filles. »*

Une scène d'horreur clôt la bataille. En fait la grande action militaire que Clotaire a lancé contre les Bretons n'était pas seulement motivée par le désir de mettre fin à la fugue de son fils. L'alliance de Chanao (*alias* Chonobro) et de Chramne avait permis le regroupement d'une armée menaçante qui procédait au pillage de nombreuses régions, ainsi que le rapporte Marius d'Avenches, autre chroniqueur contemporain. Le roi de tous les Francs se devait d'y mettre de l'ordre et, du même coup, tentait de transformer la bonne entente entre les Bretons et feu Childebert en une véritable mise sous tutelle.

A n'en pas douter, le jeune Waroc retient les leçons des affrontements de 560, notamment cette crainte des ennemis face au combat nocturne ; il en tirera parti le jour venu.

Clotaire meurt un an plus tard. Les Mérovingiens sont désorganisés et ne menacent plus les Bretons. Sur place Chanao a un héritier, Bodic, apparemment moins agressif que son prédécesseur. Macliau n'est plus contraint de s'abriter sous la fonction d'évêque de Vannes. Grégoire écrit : « *Chanao étant mort, il (Macliau) apostasia et, ayant laissé pousser ses cheveux, il reprit sa femme qu'il avait abandonnée une fois clerc et avec elle le royaume de son frère. Mais les évêques l'excommunièrent* », sans doute au cours d'un concile.

En réalité, comme le chroniqueur l'explique ensuite, Bodic et Macliau se partagent la Cornou : au premier la partie qui correspond à l'actuelle Cornouaille, au second le reste, c'est-à-dire essentiellement le pays de Vannes. La convention de partage est prolongée par l'engagement « *que celui d'entre eux qui survivrait défendrait les fils de l'autre comme s'ils étaient les siens* ». Au moment du serment de garantie réciproque envers leur progéniture, Bodic a un fils en bas âge, Theuderic ; la femme de Macliau donnera bientôt naissance à un frère de Waroc, Jacob (la suite des événements montre en effet que Jacob est plus jeune que Waroc).

S'ouvre une période de paix d'une quinzaine d'années, durant laquelle Waroc se joint à une épouse qui lui donne au moins un fils, Canao ; ce nom recoupe celui du grand-père Chanao, selon une coutume ancestrale. Les autres enfants éventuels de Waroc ne sont pas connus. Le récit de la vie de S^t Gildas par le moine Vitalis, très postérieur, évoque Triphine, fille de Waroc ; mais il y est rapporté qu'elle devient l'épouse de Conomor, ce qui est chronologiquement impossible.

Les hauts clercs entretiennent, semble-t-il, de bonnes relations avec Waroc qu'ils préfèrent sans doute à son père en disgrâce religieuse. Des textes citent, peut-être abusivement, de nombreux « saints » rencontrés : Guenhaël de Lanester ("Vie" de S^t Guenhaël), Gunthiern d'Anaurot et Ninnoc de Ploemeur (Cartulaire de Quimperlé), etc. En fait la génération des plus grands d'entre eux, ceux formés dans les illustres séminaires gallois, arrive à son terme ; parmi eux, Gildas et Samson. Les rénovateurs irlandais, tel Colomban, apparaîtront plus tard. Waroc est vraisemblablement trop jeune, à la mort de Gildas, pour avoir eu la chance de le rencontrer. Cependant le monastère de Rhuys prend vite de l'importance et perpétue l'influence de ses écrits où l'on voit le sage fondateur critiquer la conduite des rois.

Samson a créé bien loin, à Dol, une abbaye si prestigieuse qu'elle aura prétention au titre de métropole ecclésiastique de Bretagne. Il se rend à Paris, vers 563, pour participer à un concile. S'il n'a pas rencontré Waroc, il est rapporté que son associé Méen s'en est chargé. Samson et Méen sont apparentés à la famille régnante de Domnonée, et ces contacts ont des résonances diplomatiques.

Le siège épiscopal de Vannes a été pourvu d'un titulaire d'obédience plus romaine que Macliau, Eunius. Grégoire de Tours se complaît à décrire un trait de caractère de l'évêque : il est alcoolique. La situation politique de la ville de Vannes est complexe. Le trouble est accentué par les voyages de comtes mérovingiens réfugiés en Bretagne lorsqu'ils sont en disgrâce, tel Leudast chassé de Tours à l'époque de Sigebert.

Il est probable que les responsabilités de Waroc dans des tournées à travers le pays s'accroissent au fur et à mesure que son père vieillit, et qu'il recrute au passage des immigrants bretons pour constituer son armée. Les historiens s'accordent pour constater

qu'il reste une trace du fonctionnement des légions romaines dans les bataillons bretons : plus de souplesse tactique que dans l'infanterie franque et moins de désordre individualisé qu'au temps des Gaulois

En 575 Sigebert est assassiné de la main de tueurs à gages commandités par Frédégonde. Son époux Chilpéric devient alors un dangereux voisin, ayant en principe la Bretagne en tutelle.

Macliau et Bodic s'étaient fait le serment de protéger mutuellement leurs fils. Bodic meurt le premier.

Bodic mort, que devient son fils Theuderic ? Grégoire nous le raconte, pour ainsi dire en direct puisqu'il est maintenant en poste officiel à Tours : « *Macliau, oublieux de son serment, le chassa de sa patrie et prit le royaume de son père. Theuderic fut longtemps fugitif et errant. Dieu ayant eu pitié de lui, il rassembla des hommes de Bretagne, se jeta sur Macliau, le tua de l'épée avec son fils Jacob et remit sous son pouvoir la partie du royaume qu'avait autrefois possédée son père. L'autre partie, cependant, Waroc fils de Macliau se l'assura.* »

Il est douteux que Waroc s'associe à ce conflit car l'armée qu'il dirige, capable environ deux ans plus tard de bloquer une invasion franque, aurait évité à son père d'être mis en déroute par Theuderic. Celui-ci, selon certains, aurait été chercher des renforts en Bretagne insulaire. D'autre part une légende complexe relate la vie de saint Mélar, jeune héritier de Cornouaille méchamment occis ; il est fort probable que le souvenir de ce meurtre ait sa source dans celui de Jacob, ce qui justifie le jeune âge attribué à ce dernier. Que ce soit à l'issue d'une embuscade ou lors d'une bataille rangée, la mort violente de Macliau et de Jacob clarifie le paysage politique de l'Armorique méridionale.

Waroc ne cherche pas à son tour à poursuivre Theuderic, meurtrier de son père. Il se contente d'un *modus vivendi* et s'assure, comme le dit le chroniqueur, du pays vannetais qui portera son nom et dont il est maintenant le « roi ».

La Francie est en perpétuel remous d'héritages. Chilpéric a fort à faire contre son frère Gontran qui s'est momentanément allié au fils de Sigebert. Les troupes qu'il a levées avec difficulté ne sont pas de taille contre cette alliance. Il les dirige alors vers les Bretons.

Grégoire de Tours s'intéresse à cette expédition qu'il situe en 578 : « *Les Tourangeaux, les Poitevins, les gens de Bayeux, les Manceaux et les Angevins, avec beaucoup d'autres, allèrent en Bretagne sur l'ordre du roi Chilpéric et s'établirent près de la Vilaine contre Waroc fils de Macliau. Mais celui-ci par ruse, de nuit, se ruant sur les Saxons de Bayeux, tua la majeure partie d'entre eux.* »

Les Francs n'apprécient pas les combats nocturnes, on l'a vu à propos de la bataille de 560. De dépit, ils appellent ruse une action de commando réussie. Les Francs sont décontenancés ; surpris d'une telle pugnacité, ils n'ont pas le courage d'aller plus loin. Après trois jours de palabres, Waroc, « *faisant la paix avec les généraux du roi Chilpéric et donnant son fils en otage, promet par serment qu'il serait fidèle au roi Chilpéric. Il rendit aussi Vannes sous cette condition que s'il obtenait de la gouverner*

par l'ordre du roi, les tributs et tout ce qui était dû par cette ville, sans attendre aucune sommation, il les paierait. Ceci fait, l'armée fut retirée de ces régions. »

A part le mot « serment », peut-être transmis abusivement par les généraux mérovingiens pour valoriser le résultat de leur action, l'accord est ambigu : il semble conditionner le versement d'un tribut à une future délégation formelle de pouvoir. Il est question de la ville de Vannes, sans considération des campagnes avoisinantes aux mains des Bretons. L'enjeu est bien le pouvoir de Waroc sur la cité elle-même. La question ne semble pas entièrement réglée.

De quels moyens dispose Waroc pour clarifier sa situation auprès des puissants voisins, pour faire admettre sa souveraineté, donc échapper au tribut ? A Vannes, il s'ouvre à l'évêque Eunius. Il est d'usage que les prélats s'interposent entre les grands de ce monde pour adoucir les situations épineuses. Eunius accepte de se rendre à la cour de Chilpéric et d'y représenter Waroc. Sa mission est sans doute d'obtenir un retour en arrière sur l'engagement de fidélité, de le réduire à une simple promesse de bon voisinage. Grégoire de Tours rapporte cette ambassade et note la réaction épidermique de Chilpéric : *« celui-ci, furieux, le fit condamner à l'exil après l'avoir tancé fortement »*. Eunius, éventuellement pris de boisson, a manqué de la moindre subtilité qui lui aurait évité de passer pour coupable alors qu'il n'est qu'intermédiaire. La sanction qu'impose Chilpéric est très contraignante, la plus sévère après la peine de mort en un temps où l'emprisonnement n'est guère pratiqué. L'année suivante, *« Eunius, rappelé d'exil, est envoyé à Angers pour y vivre, mais il ne lui est pas permis de retourner dans la cité de Vannes »*. Cette phrase laisse supposer des tractations délicates entre le métropolitain Grégoire lui-même et les frères Chilpéric et Gontran qui sont revenus en bonne intelligence.

Dans l'Eglise un évêque reste attaché à son siège territorial, depuis les précisions apportées à ce sujet par le concile de Chalcédoine en 451. Eunius ne peut donc être remplacé. Vannes a été privée de titulaire après la démission de Macliau, la voilà vacante à nouveau par l'assignation à résidence lointaine de son pasteur.

Pour anticiper sur ce sujet relativement à la période qui va suivre, les traces historiques manquent. On ne sait si Eunius a retrouvé un jour sa place dans la vieille cité vénète. Quelques années plus tard l'évêque en titre se nomme Regalis. C'est un homme d'une toute autre trempe. Il ne cherche pas à collaborer avec Waroc qui, pourtant, a su s'entendre avec son prédécesseur. Regalis se considère, dira-t-il lui-même, comme prisonnier des Bretons.

L'année qui suit l'affrontement de la Vilaine est mouvementée. Grégoire l'évoque à deux reprises :

« Les Bretons cependant ravagèrent la région de Rennes par l'incendie, le butin enlevé, les captifs emmenés. Tout en combattant, ils s'avancèrent jusqu'à Cornutium vicum (Corps Nuds)... Le "dux" Beppolène est dirigé contre les Bretons et dévaste quelques lieux par le fer et l'incendie... »

« Cette année-là (579) les Bretons furent très malfaisants autour des villes de Nantes et de Rennes. Emmenant un butin immense, ils courent par les champs ; ils dépouillent les vignes de leurs fruits ; ils emmènent des captifs. Comme Félix, évêque de Nantes, leur avait envoyé une députation, ils promirent de réparer le mal, mais ils ne voulurent en rien tenir leurs promesses. »

Notre chroniqueur est plus lyrique à propos des dégâts commis par les Bretons qu'au sujet des ravages causés par l'expédition confiée à Beppolène. Malgré ses préventions, il juge les uns malfaisants et les autres dévastateurs, ce qui laisse supposer une plus grande cruauté de la part des Francs.

On reconnaît deux campagnes différentes : la première au printemps vers Rennes, sans doute en coordination avec des éléments venant de Domnonée, la seconde à l'automne vers Nantes. Waroc a peut-être senti le besoin de tâter d'abord le terrain du côté de la cité qu'il connaît le moins. Le but de ces campagnes pourrait être l'intimidation mais, par leur ampleur, elles ressemblent davantage à une provocation ou à un accès de rage après l'échec de la mission d'Eunius. Les expéditions interviennent loin dans les terres étrangères, sans aller jusqu'aux villes ; une mise à sac de Rennes ou de Nantes serait une toute autre opération. Quant aux captifs, deviendront-ils esclaves ? L'esclavage à la mode romaine exige une forte organisation et n'est plus vraiment de mise. Le style de servage qui lui fait place s'apparente plutôt à un lien irrévocable avec la terre qu'exploite le serf pour le compte de son maître. Les Bretons ne semblent plus pratiquer la traite des hommes, sauf quelques clans côtiers lorsqu'ils mettent la main sur des pirates barbares.

Beppolène rode dans la région mais poursuit des ambitions personnelles et ne se manifeste pas en cette occasion ; son heure viendra. S'employant à imposer son autorité sur Rennes, il se fourvoie dans la violence, assassine la fille de son évêque.

Finalement Félix entre en jeu. Grégoire ne l'aime pas et se complait à annoncer l'échec de son intervention ; Fortunat de Poitiers, de son côté, signale que l'action de Félix ramène la paix. On voit mal les Bretons rendre ce qu'ils ont pris, mais une sorte de cessez-le-feu a pu être décidé dans un accord entre Waroc et les envoyés de l'évêque de Nantes ; aucune razzia n'est rapportée pendant les années suivantes.

Les démonstrations militaires de Waroc ont jusqu'alors été bénéfiques pour la Bretagne et, depuis la Domnonée, une certaine suprématie semble reconnue au chef du pays vannetais ; Juthaël succède à Judual, mais Waroc aurait surtout affaire à son représentant Vidimacle, bien que le récit historique ne dise pas expressément que Vidimacle relève de la Domnonée. Et il n'est pas impossible que la Cornouaille participe aussi au gonflement des effectifs.

Félix de Nantes meurt en 582. Plus tard, le successeur de Félix ne cherchera pas à emboîter les pas de son illustre prédécesseur dans les opérations diplomatiques.

La situation demeure conflictuelle à l'intérieur de la Francie : le roi Gontran, depuis sa Bourgogne, arbitre les différents, souvent sanglants, entre ses belles-sœurs Frédégonde et Brunehaut. Brunehaut défend, de ses terres du Nord-Est, la suprématie de son jeune fils Childebert II. Frédégonde, voisine de la Bretagne, après que son mari Chilpéric ait été assassiné (584), en fait autant avec son dernier né Clotaire II, encore plus jeune. Finalement Gontran s'associe au sort de Childebert II (587) et son rôle devient hégémonique. Frédégonde, isolée, cherche des appuis jusqu'auprès des Bretons.

La manie des chamailleries mérovingiennes se répand en cascade des personnages couronnés à leurs grands valets. Beppolène, ayant en charge les contrées bientôt appelées

« Marches de Bretagne », infidèle à Frédégonde, devient général pour le compte de Gontran. L'ayant appris, Frédégonde est furieuse contre Beppolène, nous dit Grégoire de Tours, « elle le haïssait depuis longtemps, elle ordonna aux Saxons de Bayeux d'aller au secours de Waroc les cheveux coupés à la manière des Bretons et les vêtements arrangés de même ». Beppolène ne parvient pas à soumettre la ville de Rennes, il y place son fils ; celui-ci est mis à mort par les habitants.

Waroc décide d'un raid. Notre chroniqueur le décrit d'une manière routinière, sous l'année 588 : « Les Bretons, cependant, se ruant sur le territoire namnète, emportèrent du butin, envahissant les villae et emmenant des captifs. Quand on eut rapporté ceci au roi Gontran, il ordonna de mobiliser l'armée en envoyant aux Bretons un messenger pour leur parler afin qu'ils réparent tout le mal qu'ils avaient fait, ou qu'ils sachent qu'ils tomberaient sous le glaive de son armée. »

Les Bretons acceptent de discuter. Dès qu'il le sait, Gontran « envoie une légation comprenant Namatius, évêque d'Orléans et Bertrand, évêque du Mans, avec des comtes et d'autres hommes illustres. Du royaume de Clotaire furent présents les fils de Chilpéric, personnages distingués. Allant sur la frontière des Namnètes, ils parlèrent avec Waroc et Vidimacle de tout ce que le roi avait ordonné. Mais les Bretons dirent : 'Nous savons que ces cités sont sujettes des fils du roi Clotaire et que nous-mêmes devons leur être sujets. Nous ne tarderons pas à réparer tout ce que nous avons fait contre l'ordre.' Ayant donné des fidéjusseurs et souscrit des engagements, ils promirent de donner plusieurs milliers de sous de composition au roi Gontran et à Clotaire, s'engageant à ne jamais attaquer au-delà de la limite de ces cités (Nantes et Rennes). Ceci arrangé, certains retournèrent et rapportèrent au roi ce qu'ils avaient fait. »

La composition de la délégation franque est d'importance, mais la conclusion des débats, une fois de plus, ne comporte pas de décision s'appliquant immédiatement. Le montant de l'amende de composition ou de réparation proposé est un capital important, de l'ordre de valeur de quelques centaines de chevaux. Waroc est certainement en état de payer ou du moins de regrouper rapidement la somme ; il y a trop de gens, présents à l'entrevue ou à portée de témoignage, suffisamment informés de la richesse de Waroc pour qu'il puisse risquer un énorme mensonge. Cependant les envoyés du roi franc se contentent de promesses et d'otages de garantie.

Durant les deux années suivantes, les Bretons reprennent leurs expéditions. Grégoire raconte que « Waroc, oublieux de son serment et de sa caution, négligea tout ce qu'il avait promis, enleva les vignes des Namnètes et, rassemblant la vendange, transporta le vin dans le Vannetais ; le roi Gontran, de nouveau très en colère, ordonna de mobiliser l'armée, mais il s'apaisa ».

Puis, en 590, « les Bretons sévissaient fortement autour des villes de Rennes et de Nantes. Le roi Gontran ordonna de mener une armée contre eux. Il mit à sa tête les ducs Beppolène et Ebrachaire ; celui-ci, craignant que si Beppolène remportait la victoire, il ne lui prit son gouvernement (sa charge), se prit d'inimitié pour lui. Pendant toute la route ils s'accablèrent de blasphèmes, d'injures et malédictions. Par le chemin qu'ils parcoururent, ils multiplièrent les incendies, les meurtres, les pillages et autres forfaits. Cependant ils arrivèrent à la Vilaine, la franchirent et atteignirent l'Oust. Là,

ayant détruit les cabanes d'alentour, ils établirent des ponts et ainsi passa toute l'armée ».

L'Oust semble marquer ici, quelque part entre Glénac et Peillac, une limite de l'influence du clergé breton, au sud, et des prêtres d'origine gallo-romaine, au nord, en conformité avec l'étude d'Erwan Vallerie sur les limites des paroisses. Un renseignement précieux provient des clercs favorable aux Francs. En effet « *un certain prêtre rejoignit alors Beppolène disant : "si tu me suis, je te mènerai jusqu'à Waroc et je te montrerai les Bretons rassemblés en un seul point" ».*

La vallée est en ces lieux large et très marécageuse, et l'effet de la marée y parvenait alors. Un gué, le plus en aval sur la rivière, permettait le passage. Un camp fortifié très ancien dont il subsiste des traces (à La Chaumaille en Peillac) domine l'emplacement du gué. Il est possible que c'était là qu'étaient rassemblés les Bretons. Bien que Grégoire écrive certainement sous la dictée d'un membre des troupes franques qui sont repassées par Tours après leur déroute, il a pu y avoir une légère inversion dans le témoignage : Beppolène a peut-être obtenu le renseignement du prêtre espion avant de passer l'Oust et décidé de bâtir un pont plutôt que d'utiliser le gué, afin de prendre Waroc à revers.

L'armée de Waroc et de ses alliés s'est portée au-devant de l'ennemi et campe donc non loin, sur le plateau. Elle se sent en force, mais les Francs vont bénéficier du renseignement de l'espion : « *Beppolène, arrivant avec ceux qui ont voulu le suivre, un combat s'engagea et, pendant deux jours, il tua beaucoup des Bretons et des Saxons... Ebrachaire l'avait quitté avec une forte troupe et il ne voulut pas le rejoindre jusqu'à l'annonce de sa mort. Le troisième jour, ceux qui entouraient Beppolène avaient été tués ; blessé d'un coup de lance, il combattait, mais Waroc se rua sur lui et ils le tuèrent. Waroc les avait en effet enfermés dans des voies étroites et des marais, dans lesquels ils furent tués davantage par la boue que par le glaive. »*

L'issue de cette grande bataille est une victoire pour les Bretons, assez fins stratèges pour surmonter l'effet de surprise initial et refouler les Francs sur un terrain qui leur était défavorable.

Mais la forte troupe d'Ebrachaire est intacte et se déplace. Grégoire de Tours nous le signale : « *Ebrachaire cependant atteignit la ville de Vannes. L'évêque Regalis avait envoyé à sa rencontre ses clercs avec des croix, chantant des psaumes ; ils le conduisirent jusqu'à la ville ».* Il apparaît que les vétustes remparts gallo-romains de Vannes n'en font pas une cité close ; la moindre garnison aurait empêché les fidèles de l'évêque d'en sortir.

Waroc s'occupe alors de mettre à l'abri les coffres ou dorment tant d'objets de valeur accumulés et les fait embarquer. « *Plusieurs rapportaient ainsi à ce moment là que Waroc, voulant fuir dans les îles avec des navires chargés d'or et d'argent et de ses autres biens, comme les navires avaient gagné la haute mer, le vent s'était levé. Les navires submergés, les Bretons avaient perdu les richesses qu'ils y avaient mises. »*

Les îles, ce sont Vindilis, Siata et Arica (Belle-Isle, Houat et Hoedic). Dans ces parages, il est difficile d'être surpris loin d'un abri par l'une de ces tempêtes d'été qui surviennent parfois. Surtout au point de perdre une flottille entière. Plus

vraisemblablement, une des barques se sera éventrée lors d'un accostage périlleux. Tout porte à croire que Waroc en tirera parti pour faire admettre qu'il est dans l'impossibilité de verser un tribut. Il regagne le continent, emportant seulement le coffre bien garni qui servira à apaiser Ebrachaire.

Pendant ce temps l'armée bretonne, en retour de l'Oust, s'est approchée de Vannes, sans doute dirigée par Canao fils de Waroc. Ebrachaire ne tient pas à subir le sort de Beppolène et se prépare à bâcler un armistice. « *Cependant Waroc, venant à Ebrachaire, demanda la paix et il donna des otages avec beaucoup de présents, promettant de n'aller jamais contre le bien du roi Gontran* ». La commission privée d'Ebrachaire figure parmi les présents. Il s'empresse de l'installer sur une mule bâchée prenant place dans la petite armée qu'il a sélectionnée, avec l'aide de son sbire Wilachaire, en vue d'un retour rapide vers ses terres.

Au cours des négociations « *l'évêque Regalis, avec ses clercs et les habitants de sa ville, firent les mêmes serments, disant : 'Nous ne sommes en rien coupables envers nos seigneurs rois et jamais par orgueil nous n'avons été contre son bien, mais placés dans la captivité des Bretons, nous avons été soumis à un joug très sévère'* ». La paix faite entre Waroc et Ebrachaire, Waroc dit : « *'Partez maintenant et annoncez que je prendrai soin d'accomplir de bon gré tout ce que m'a ordonné le roi. Afin que vous ajoutiez foi plus entière à cela, je vous donnerai mon neveu en otage'* ». Et ainsi fit-il et la guerre s'arrêta. »

Ebrachaire s'éloigne, abandonnant une partie de ses troupes. Privés des éléments les plus valeureux de ce qui restait de l'armée franque, encombrés des civils fuyant avec eux, ces guerriers délaissés organisent mal leur retraite. Prenant au plus court, ils butent sur la basse Vilaine qu'ils commencent à franchir, mais « *les hommes valides, les moins valides et les pauvres qui étaient avec ceux-ci, tous ne purent passer à la fois. Comme ils se trouvaient sur les bords du fleuve Vilaine, Waroc, oublieux des serments et des otages qu'il avait donnés, envoya Canao son fils avec une armée et, ayant pris les hommes qu'il avait trouvés sur le rivage, il les lia. Il tua ceux qui résistaient. Certains, qui voulurent passer avec des chevaux, furent jetés dans la mer par le cours torrentueux.* »

La femme de Waroc intervient alors, à propos des prisonniers francs : « *par la suite beaucoup furent renvoyés par l'épouse de Waroc avec des tablettes de cire comme des affranchis et ils retournèrent dans leurs demeures* ». La délivrance est organisée à la manière romaine, en faisant attacher au cou des libérés une planchette portant l'inscription : *liberatus*. Il est difficile d'analyser le comportement de la compagne de Waroc ; peut-être veut-elle marquer le point d'arrêt de la guerre par un acte généreux émanant du pouvoir.

La suite du récit de Grégoire ne concerne plus les événements de Bretagne, mais leur lecture en dit long sur le gangstérisme des généraux mérovingiens. « *L'armée d'Ebrachaire, qui avait traversé antérieurement, n'osa pas retourner par le même chemin qu'à l'aller, de peur d'être exposée aux maux qu'elle avait infligés. Elle se dirigea vers Angers, gagnant le pont du fleuve torrentueux de la Mayenne. Mais une petite troupe qui passa d'abord à ce pont dont nous avons parlé, fut dépouillée et réduite au déshonneur, certains même tués. Passant par Tours, et pillant, ils dépouillèrent beaucoup de gens. Ils avaient en effet pris à l'improviste les habitants du*

lieu. Beaucoup de gens de cette armée allèrent vers le roi Gontran, disant que le duc Ebrachaire et le comte Wilachaire, ayant reçu de l'argent de Waroc, avaient fait périr l'armée. A cause de cela, Ebrachaire s'étant présenté fut accablé de beaucoup de reproches par le roi qui le bannit de sa présence... ». Il apparaît qu'Ebrachaire, bien que proscrit, garde pour lui, en lieu sûr, le précieux coffre renfermant les cadeaux de Waroc.

Grégoire de Tours ne rapporte rien sur la Bretagne après la guerre de 590. L'un des derniers des littérateurs latins, il meurt en 594. Pendant très longtemps, personne ne rédigera plus de chronique circonstanciée. Cependant Frédégaire, l'année même de la mort de Grégoire, signale une nouvelle bataille entre Francs et Bretons. Au vu de la brièveté du rapport on suppose que ces derniers sont vainqueurs ; le combat aurait eu lieu à l'Est de Rennes. Puis c'est le silence historique.

La pieuse réputation qui suit Waroc, telle qu'elle transparait dans les « vies de saints », n'a pu se nourrir que d'une vieillisse édifiante (pas au point cependant d'en faire lui-même un saint, à l'instar d'autres rois) et il a du être mis en terre avec solennité. Son cercueil nous est-il parvenu ? Il existe à Lomarec, commune de Crach, un sarcophage de granite conservé au fond d'une chapelle. L'inhumation dans un sépulcre de pierre est rare en Basse-Bretagne au Haut Moyen Age. Le tombeau de Lomarec est presque unique pour les VI^{ème}/VII^{ème} siècles dans le Morbihan, en tous cas le seul à porter une inscription. C'est d'ailleurs, de toute la Bretagne occidentale, le seul sarcophage portant une épigraphe ; quelques mots largement gravés s'étalent sur l'un des grands cotés, à l'intérieur : IRHA EMA * IN RI. Ce qui signifierait approximativement, en vieux breton : « ici est ce roi ». Une équipe de chercheurs britanniques a toutefois proposé une interprétation différente.

L'attribution de cette sépulture à Waroc a été examinée par de nombreux historiens (Philippe Guigon en relève seize). La conclusion est généralement positive. Il est possible que le site ait été celui d'un très ancien petit monastère.

Outre l'histoire écrite et l'archéologie, la tradition peut renseigner sur l'importance d'un personnage. Waroc est le seul « roi » breton dont le pays portera le nom : « Pays de Waroc » ou « Bro Erec », pendant plus de mille ans. D'autre part un ancien poème relate la rencontre de Waroc avec une femme fort laide, qu'il épouse avec répugnance ; dès le mariage, elle se transforme en une belle jeune fille, image de son pays. Vieux mythe transposé sur notre héros.

WAROC

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Bordonove Georges – *Clovis et les Mérovingiens* (France Loisirs 1988), permet une bonne compréhension des événements de Francie. Bordonove attribue à Waroc le qualificatif de « chef de bande » (p.232), ce qui est abusivement péjoratif ; que dire alors du comportement de Beppolène et d'Ebrachaire ?

Bourgès André-Yves – *Le Dossier Hagiographique de Saint Melar* (CIRDoMoC) et correspondance : reprise légendaire de la mort de Macliau et de Jacob.

Davies Wendy et autres – *Les Inscriptions de la Bretagne du Haut Moyen Age* (Celtic Studies Publication 2000), contient une étude du sarcophage de Lomarec.

Fleuriot L. – Outre la traduction de Grégoire de Tours utilisée (*Origines de la Bretagne*, Payot 1988, pages 239 et suivantes), Léon Fleuriot donne dans les *Annales de Bretagne*, fascicule 77-4, 1970, pages 629-653, en compagnie de Patrick André et Gildas Bernier, une interprétation de l'inscription du sarcophage de Lomarec.

Flobert Pierre – *La Vie Ancienne de Saint Samson de Dol* (CNRS Éditions 1997), pour le conflit Judual/Conomor.

Grégoire de Tours – Les extraits de la volumineuse *Historia Francorum* cités sont repris des *Origines de la Bretagne* de Léon Fleuriot.

Guigon Philippe – *Les Sépultures du Haut Moyen Age de Bretagne* (Institut Culturel de Bretagne). Page 77 : sarcophage de Lomarec en Crach.

Kerboul-Vilhon Christiane – Traduction du *De Excidio Britanniae* de St Gildas (Éd. du Pontig 1996), un des rares textes remontant au VI^{ème} siècle, exprimant les rivalités violentes entre rois celtiques.

Lozachmeur Jean-Claude – *Interprétation des Mythes Celtiques*, dans *Mélanges à la mémoire de Léon Fleuriot* (PUR/SKOL 1992), au sujet du poème sur Waroc.

Maître L. et de Berthou P. – *Cartulaire de Quimperlé* (Éd. Philon et Champion) : on y lit les vies de S^t Gunthiern et de S^{te} Ninnoc qui ont rencontré Waroc.

Morvannou Fanch – *Saint Guénaël* (CRBC 1997) : les excellentes relations de Waroc et Guénaël sont rapportés dans l'hagiographie ancienne.

Paulet D. – *Waroc, biographie vraisemblable d'un authentique roi breton* (Éd. du Petit Véhicule, Nantes 2002) : en 70 pages, premier récit imagé de la vie de Waroc, évitant les renvois aux sources pour la facilité de lecture.

Vallerie Erwan – *Communes Bretonnes et Paroisses d'Armorique* (Éd. Beltan 1986), page 87 : paroisse gallo-romaine de Glénac.

LA PIERRE GRAVEE DECOUVERTE A LANESTER EN RELATION AVEC LES STELES DU MEME TYPE

Dominique PAULET

Kerulvé - Lorient

S'est-il agi d'une concordance ou d'une coïncidence ? L'ouvrage d'une équipe de chercheurs britanniques intitulé « Les Inscriptions de la Bretagne du Haut Moyen Age » parvenait à la bibliothèque de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient tandis que le groupe de travail sur le haut Moyen Age de la SAHPL s'intéressait aux stèles gravées. L'ouvrage anglais (que nous appellerons CISP, pour *Celtic Inscribed Stones Projects*) analyse avec une grande finesse les mots incisés dans la pierre entre V^{ème} et X^{ème} siècles à travers l'Armorique. Ils sont peu nombreux. La famille des stèles épigraphes situées *grosso modo* entre Hennebont et Vannes constitue une part importante du lot ; elles sont au nombre de six, voire cinq en se limitant aux stèles chargées à la fois d'une inscription et d'une croix sur hampe, les plus caractéristiques.

L'inventaire du CISP paraissait complet.

La vie associative multiplie les contacts. C'est ainsi que Claude Le Colleter entendit à ce moment évoquer par des habitants de Lanester la présence d'un curieux menhir dans un bosquet au bas d'un champ proche du village de Kervanguen, tout près de la voie ferrée. Reconnaissance faite, l'objet est apparu typiquement de la famille des cinq stèles du CISP, l'accroissant donc d'une manière notable. De nombreux regards se sont aussitôt portés, dès le printemps 2002, sur la « stèle de Kervanguen », en particulier ceux de Gwenaél Le Duc, co-auteur du CISP.

L'existence de cette pierre de mémoire était restée jusqu'alors bien secrète ; elle ne figure pas dans « Les stèles de l'Age du Fer dans le Morbihan » de Daniel Tanguy, outil pourtant si performant dans la recherche de stèles habillées ou non d'une gravure.

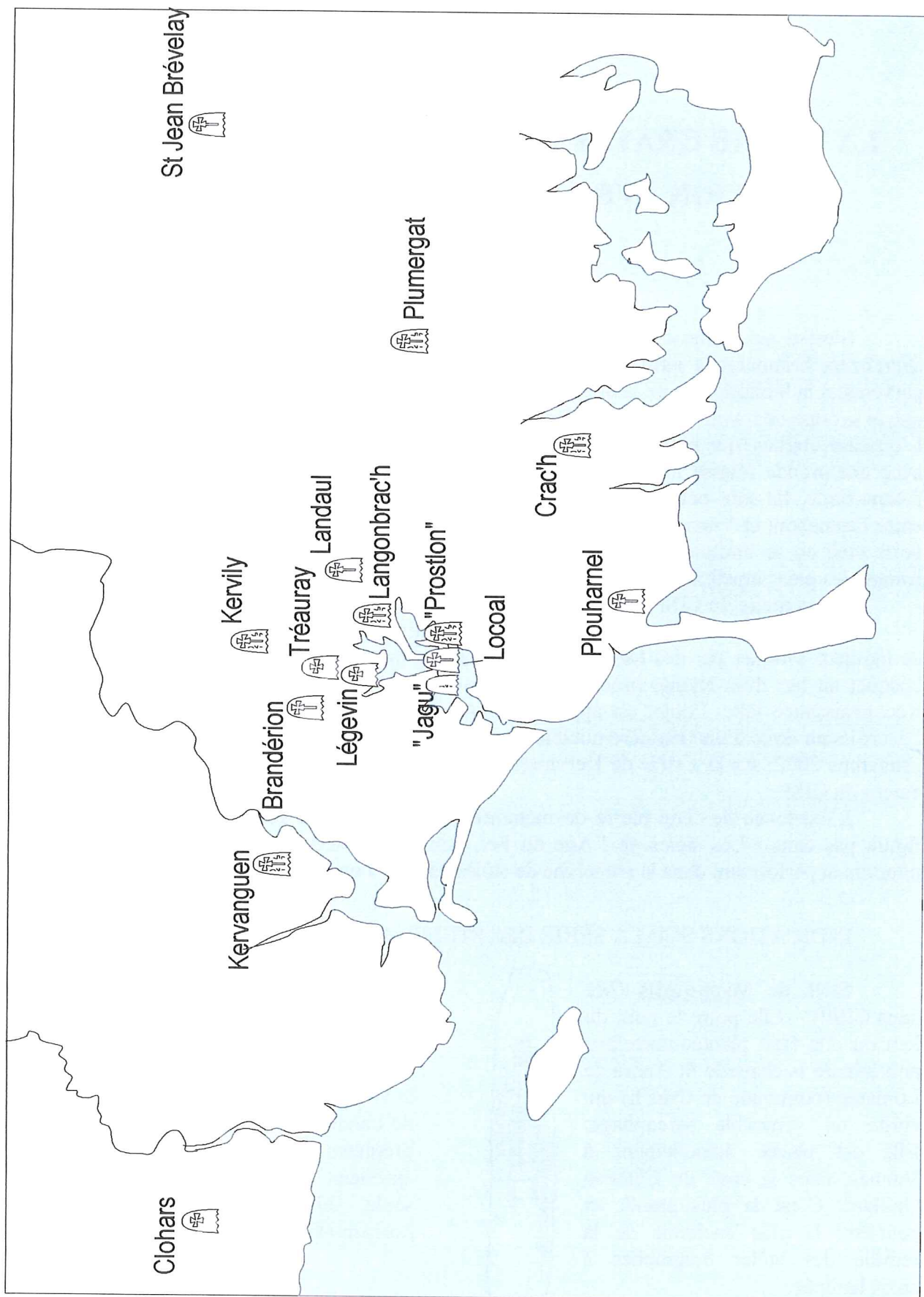
INDICATIONS SUR LA SÉRIE DES STELES ANALOGUES

Stèle de Mané-Justis (M1 dans CISP) – Elle porte le nom du lieu où elle était plantée autrefois, non loin de la chapelle St André de Lomarec (commune de Crac'h) qui abrite un vénérable sarcophage. Elle est placée actuellement à Vannes, dans la cour du Château Gaillard. C'est la plus grande et peut-être la plus ancienne de la famille des stèles épigraphes à croix hampée.

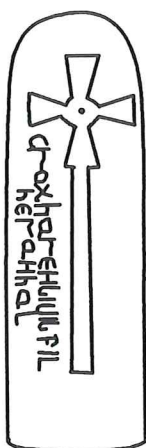


Stèle de Langombrac'h (M4 dans CISP) – Située dans le village de ce nom (commune de Landaul). Elle est la seule à présenter des crosses en agrément de la croix, et la seule où l'inscription soit horizontale.

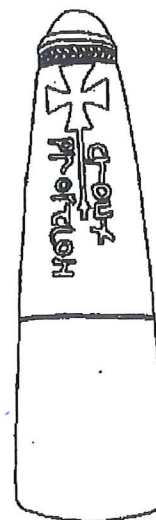




Stèle de Kervily (M5 dans CISP) – Autrefois placée à Kervily (commune de Languidic), elle est aujourd'hui dans un parc privé à la pointe de Kerzo en Port-Louis. Dans l'inscription se lit le mot *heranhal* qui figure aussi sur la stèle de Mané-Justis. La croix n'est pas gravée en creux comme sur ses semblables, mais en faux relief. De plus les bras de la croix sont implantés dans un cercle au centre du motif.



Stèle de Prostlon (M6 dans CISP) – Elle est dite « de Prostlon » car ce nom y est gravé ; c'est un nom attesté par le Cartulaire de Redon (IX^{ème} siècle). Placée à Pen er Pont, à l'entrée de la presqu'île de Mendon dans la commune de Locoal-Mendon, elle se particularise par son apparence de colonne à section circulaire et par quelques ornements en frises.



Stèle de Plumergat, près de l'église de la commune de ce nom (M8 dans CISP) – C'est la plus petite de la série, et la seule à section octogonale. L'histoire de cette pierre est complexe, car elle porte une inscription gauloise sur une de ses faces.



Certaines stèles du même secteur géographique ont un aspect très voisin de celles de la famille passée en revue ci-dessus, portant également une croix hampée, mais sans épigraphe. Elles ne sont pas plus nombreuses.

La stèle de Branderion (chapelle Ste Anne, figure ci-contre) est significative de ce type. Elle porte une deuxième croix sur une autre face, ce qui n'est pas exceptionnel.

Quelques autres stèles, généralement de petite taille, sont ornées d'une croix pattée sans hampe, le plus souvent gravée au simple trait de contour.



La carte (page précédente) positionne la plupart des stèles ainsi concernées. On y reconnaît les stèles avec croix hampée et inscription, celle avec inscription sans croix, celles avec croix hampée sans inscription et celle portant une croix sans hampe. La majorité du groupe est centrée sur le nord de la ria d'Etel. La stèle de Clohars-Carnoët (à toucher l'église du bourg) est figurée bien qu'elle soit d'un modèle légèrement différent : forme de la pierre relativement grossière, croix pattée seulement aux extrémités des bras.

KERVANGUEN – LA STELE PROPREMENT DITE



La forme générale est celle d'un prisme à arêtes très adoucies, la partie supérieure étant arrondie en calotte. Une surface régulière d'excellente facture et en bon état rend la pierre agréable à caresser. La section en coupe est rectangulaire d'environ 50x40 cm, la hauteur au dessus du sol de 1,2 mètre. L'embase n'est que dégrossie et forme bourrelet.

Nous sommes à n'en pas douter en présence de l'une des si nombreuses stèles de l'Age du Fer. Ces pierres ont été taillées aux VI^{ème}/IV^{ème} siècles av. J.C ; elles varient dans leurs proportions et dans leur hauteur. Par son élancement (rapport hauteur / largeur), la stèle de Kervanguen se classe nettement dans les « stèles hautes » ; elle est plutôt moyenne par la taille : sur 114 stèles recensées par

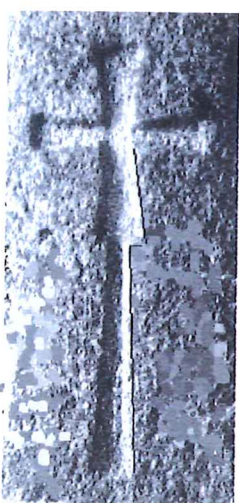
Daniel Tanguy dans les cantons de Pont Scorff et de Port-Louis, 34 ont entre 1,1 et 1,5 m, 52 sont plus basses, 28 plus hautes.

La réutilisation de ces monuments durant le haut Moyen Age s'explique si l'on considère qu'il s'agit d'une époque où l'art de tailler la pierre avait disparu, du moins en Basse-Bretagne. À défaut de fabriquer soi-même, l'extraordinaire production des pré-Gaulois fournissait des éléments lithiques plus conséquents que les débris de l'époque romaine.

En comparaison des stèles analysées par le CISP, celle de Kevanguen est de la meilleure facture, la plus voisine étant celle de Kervily toutefois un peu plus grande (1,7 m).

LA GRAVURE DE CROIX

À noter que les gravures s'étalent sur une face située d'un côté étroit de la stèle et non sur une des faces les plus larges. Il en est de même pour la stèle de Kervily dont la section est plus proche d'un carré.



La croix et sa hampe sont gravées en creux (profondeur de l'ordre du centimètre). L'image est restée très nette, supérieure en qualité à bien d'autres.

La hauteur totale du sujet est de 59 cm dont 27 cm pour la croix et 32 cm pour la hampe.

La croix est du type à branches égales pattées. C'est un modèle très courant dans toute la chrétienté entre l'époque des chrismes paléochrétiens et l'apparition des figurations de croix latines simples, soit entre le VI^{ème} et le X^{ème} siècles, c'est-à-dire durant tout le haut Moyen Age.

En regard des croix pattées des stèles M1, M4, M5 et M6 du CISP, la croix de Kevanguen a les bras plus étroits, ce qui la rend d'apparence plus moderne.

Confrontation plus large : des stèles funéraires franques portent, dès le très haut Moyen Age, des gravures de croix pattées. Au pays de Galles une croix pattée aux extrémités des bras est visible sur une stèle du VII^{ème} siècle, mais plus tard un dessin très orné, sur la base de la croix potencée, se répandra.

La présence d'une hampe soutenant la croix est, parmi les gravures bretonnes, largement particulière à notre famille de stèles du Morbihan. Généralement ailleurs à bords parallèles, terminée par une sorte de fer de lance pour les stèles de Mané-Justis et de Prostlon, par des crosses à Langombrac'h, la hampe est ici d'un pur tracé s'élargissant vers le bas.

Parenthèse historique : lors de la guerre britto-franque de 590, l'évêque de Vannes envoie ses clercs à la rencontre des Francs, en procession « avec des croix », nous dit Grégoire de Tours. Ces croix étaient probablement du modèle patté, en bois, emmanchées sur des hampes. Le tracé de ces objets de liturgie aura été repris dans la pierre.

La présence d'une petite hampe sous la croix apparaît sur des figurations byzantines. Elle se voit également aux pages 137 et 180 du Cartulaire de Redon, comme reporté ci-contre.



LES INSCRIPTIONS



Sur la reproduction photographique présentée ici l'orientation est basculée, le texte vertical étant positionné à l'horizontale pour en faciliter la lecture.

La première ligne ne prête pas à ambiguïté. Il convient de lire CROX, comme sur les stèles de Langombrac'h et de Kervily (variante CROUX sur la stèle de Prostlon), traduction CROIX. Cette manière de

souligner la présence d'une croix peut entraîner des confusions dans l'interprétation de textes médiévaux : lorsqu'il y est question de « croix », il peut s'agir d'une stèle aussi bien que d'une croix sculptée.

La forme des caractères C, R, O et X est la même que celles des lettres correspondantes des stèles M1, M4, M5, M6 et M8, notamment le R.

La deuxième ligne est de lecture plus difficile ; Louis Goulpeau en donne une interprétation dans le présent bulletin. Nous attendons aussi l'avis des paléographes de réputation internationale ; en archéologie l'analyse complète ne suit pas de très près la découverte.

Le dernier mot de l'inscription (probablement RAMLIO) évoque un nom attesté, Romélius. En effet les biographies anciennes de St Guénaël rapportent que le père du saint s'appelait ainsi. Compte tenu de la proximité du monastère fondé par St Guénaël au VI^{ème} siècle, il y a là de quoi être troublé. On aurait, comme pour Prostlon, un nom rapporté dans un texte, mais ici relié à une lignée nettement plus ancienne.

Pour ceux qui s'intéresseraient aux relations entre St Guénaël et l'abbaye de Landévennec, cela alimente un débat. St Guénaël est donné, d'une manière jugée parfois douteuse, comme successeur direct de St Guénolé à la tête de l'abbaye de Landévennec. Ce qui repose sur le fait que la famille de Guénaël, notamment Romélius, habitait, selon les biographies, dans la contrée de Landévennec. Louis Goulpeau propose des hypothèses sur le transfert de la mémoire du nom auprès du Blavet.

L'ENTAILLE DANS LA STELE



Une gorge parfaitement rectiligne marque horizontalement une des faces de la stèle, environ à mi-hauteur. Il ne s'agit pas d'une entaille destinée à préparer un débitage de la pierre ; la saignée aurait alors été plus étroite ou constituée d'un pointillé.

De telles entailles sont visibles sur d'autres stèles de l'Age du Fer. Elles empruntent des formes diverses, pouvant ceinturer entièrement la stèle. Il n'est pas impossible, comme le suggère Daniel Tanguy, qu'elles aient une signification rituelle. Signification alors vraisemblablement pré-chrétienne, puisqu'elles sont généralement absentes des stèles portant une croix.

Curieusement, il existe une stèle à encoche très semblable à celle de Kervanguen, à peu de distance, dans la chapelle de Locunel. Visiblement stèle de l'Age du Fer mise à l'envers, elle est utilisée comme bénitier.



CONCLUSION - DATATION

L'ouvrage CISP n'attribue de date aux gravures de nos stèles qu'à plus ou moins un siècle près. En référence au classement dans le temps indiqué dans cet ouvrage, par voisinage plus net aux modèles M1, M5 et M8, la stèle de Kervanguen serait à rapporter aux environs du VIII^{ème} siècle.

Photos de l'auteur

UNE NOUVELLE STELE A INSCRIPTION

DU HAUT MOYEN AGE

DECOUVERTE A KERVANGUEN (LANESTER – 56)

Louis GOULPEAU
1 rue des Sœurs, 56270 – Ploemeur

Parmi les stèles protohistoriques (ou non) réutilisées au Haut-Moyen-Âge en Bretagne, on peut traiter à part celles qui ont été christianisées et qui, de plus, portent une inscription. Leur étude a fait récemment l'objet d'une publication (Davies et *al* – 2000) qui renouvelle quelque peu la question, même si certaines des conclusions de ces auteurs peuvent prêter à discussion. On peut ainsi recenser en Bretagne 14 stèles à épigraphe : 4 dans le Finistère (après élimination de Plourin 2) dont deux aujourd'hui disparues, 4 dans les Côtes d'Armor dont une disparue et 6 dans le Morbihan (en ne retenant pas la stèle de Guer qui serait plutôt une colonne réutilisée comme cippe funéraire).

Deux sous-ensembles peuvent être isolés. Le premier est constitué de stèles qui portent ou non une croix mais chaque fois un anthroponyme seul [Lanrivoaré (29), Plouagat (22), Locoal-Mendon (Le Plec) (56), Plumergat (56)]. Le second, auquel appartient la nouvelle stèle à épigraphe que nous souhaitons étudier ici, est constitué par une série de cinq stèles qui ont en commun de porter une croix pattée dressée sur une hampe plus ou moins longue (parfois qualifiée de "croix processionnaire") ainsi qu'une inscription commençant par les mots **crox** (ou **crux** ou **croux**) ou **lapidem** suivis d'un anthroponyme et parfois accompagné d'indications sur des liens familiaux.

Ce sous-ensemble comportait jusqu'à présent les cinq stèles suivantes : Sainte-Tréphine (22), Crac'h (Mané Justis) (56), Landaul (Langombrac'h) (56), Locoal-Mendon (Pen er Pont) (56), Languidic (Kervily) (56). À l'exception de la stèle de Sainte-Tréphine (22), celui-ci est remarquablement groupé autour de la *ria* d'Étel, entre la rivière d'Auray et le Blavet. Ce groupement vaut d'être souligné parce que ce type à la croix pattée portée sur une hampe est également représenté dans ce secteur morbihanais par la stèle de Plumergat ainsi que par plusieurs stèles anépigraphes : Branderion (chapelle Ste-Anne), Landaul (enclos de l'église), Languidic (près fontaine de Kergonan, déplacée à Baud), Plouharnel (déplacée au tumulus St-Michel de Carnac), Saint-Jean-Brevelay (Le Moustoir) ainsi que par le couvercle du sarcophage de l'abbé Felix (St-Gildas de Rhuy) et par une dalle funéraire réemployée comme pierre de seuil dans la chapelle Notre-Dame-des-Fleurs à Plouharnel.

Il faudra désormais ajouter à cet ensemble la stèle de Kervanguen à Lanester (56) qui vient d'être découverte récemment. Elle n'est signalée dans aucun des inventaires anciens [Keranflec'h (1856 et 1858), La Borderie (1898)] ou récents [Bernier (1982), Tanguy (1997), Davies (2000)] et le souvenir de son existence avait donc été perdu.

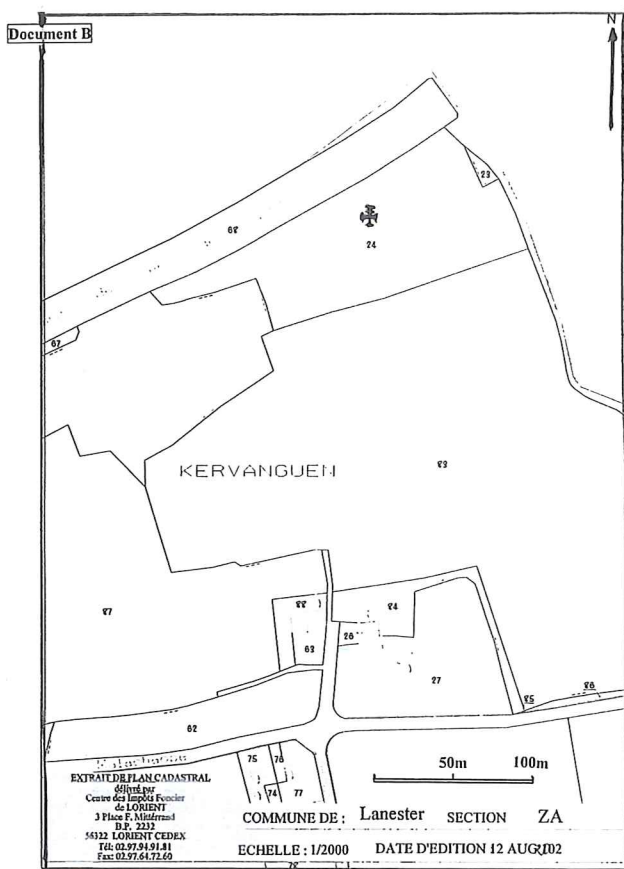
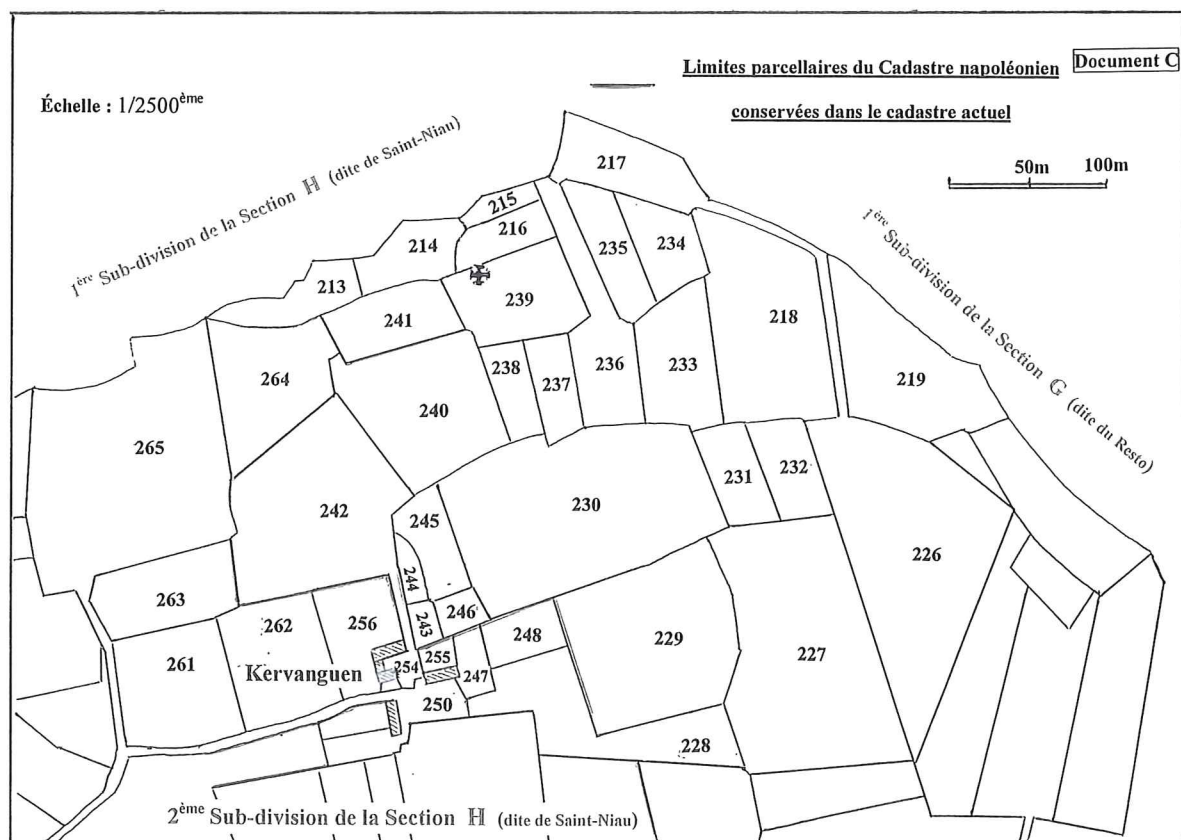


Figure 2 – a : Plan cadastral en 2002 (section ZA) de Lanester avec emplacement actuel de la stèle de Kervanguen.

Figure 2 – b : Plan cadastral de Caudan en 1818 (section H, 2^{ème} subdivision), avec emplacement actuel de la stèle de Kervanguen.



indéterminée depuis le hameau de Kervanguen (mais l'actuel propriétaire ne conserve aucun souvenir d'un tel déplacement durant les 50 dernières années ce qui semble exclure le remembrement de 1965). Deuxièmement près de son emplacement actuel, il y aurait eu une source avec un *doué*, en accord avec le microtoponyme (*Peh er fétan*) encore porté par la parcelle 239 dans l'état des sections du cadastre, réalisé en 1909 lors de la création de la commune de Lanester par démembrement de celle de Caudan.

II. Description de la stèle

La stèle prismatique à section rectangulaire (figure 3) est en granite et mesure 120 cm de haut hors sol. Ses faces est et ouest ont une largeur d'environ 50 cm et les deux autres faces (nord et sud) de seulement 40 cm. Les arêtes et le sommet sont arrondis et elle possède à mi-hauteur, sur sa face tournée vers l'ouest, une entaille horizontale parfaitement rectiligne (visible sur la figure 5) (potentiel souvenir d'un essai de débitage).. La surface de la pierre a été finement travaillée et est pratiquement lisse. Par contre, l'embase, enfoncée dans la vase, n'est que dégrossie et forme bourrelet. Une brisure, visible sur la figure 3 (angle nord-est), affecte le bas d'une des arêtes opposées à la face portant l'inscription ainsi qu'une portion correspondante de l'embase.

La face sud (côté étroit) porte une croix pattée dressée sur une longue hampe, celle-ci étant encadrée par une inscription verticale en semi-unciaie. L'inscription débute sur le côté droit de la hampe juste au niveau de son raccordement avec la croix (figure 5), pour se poursuivre sur son côté gauche.



Figure 3 : Photographie de la stèle de Kervanguen prise depuis le sud-est (cliché D. Paulet).

De ce côté, elle se prolonge alors bien au-delà du pied de la hampe. Visuellement, il y a donc un déséquilibre entre les deux lignes de l'inscription. Ce même déséquilibre entre les lignes (droite et gauche) des inscriptions est observable sur les stèles de Crac'h (Mané-Justis) et de Locoal-Mendon (Pen er Pont).

La lecture de la première ligne de l'inscription (figure 4) ne présente aucune difficulté. On peut lire *Crox* en semi-unciaie, comme pour les stèles de Landaul (Langombrac'h) et Languidic (Kervily). La lettre *C* est très ouverte un peu comme sur la stèle de Landaul (Langombrac'h), bien plus qu'elle ne l'est sur celles de Languidic et de Locoal. La lettre *o* est plutôt rectangulaire (comme sur la stèle de Plouagat – 22) et la lettre *x* formée par deux traits ondulés et croisés est proche de celles rencontrées par ailleurs.

(CROX)

h t e i l t b m l o

Figure 4 : Dessin de l'inscription réalisé par relevé sur calque d'un agrandissement de la figure 5.

C'est l'ouverture progressive de la boucle et l'extension consécutive de la "jambe" qui marqueront ensuite l'évolution, sans qu'on puisse toutefois en faire un critère chronologique sûr car des lettres r à des degrés divers d'évolution peuvent se rencontrer sur une même stèle (par exemple à Crac'h – Mané Justis). Mais les deux r gravés sur la stèle de Kervanguen sont parmi les plus ouverts, les exemples les plus proches étant ceux de Languidic et Locoal-Mendon (~ VIII^{ème} – IX^{ème} siècle). Le mot **Crox** apparaît ainsi isolé du côté droit de la hampe (comme le mot **Croux** à Locoal-Mendon sur la stèle de Prostlon). La solution est donc différente de celle retenue pour les stèles de Landaul et de Languidic, où il est directement suivi par un anthroponyme sur la même ligne. Mais ici la surface en-dessous et à la suite est parfaitement lisse et il ne semble pas qu'il faille y chercher un nom.

La lecture de la seconde ligne pose par contre quelques problèmes. On a d'abord un anthroponyme fait de lettres ligaturées : soit **Inte** (ou **Inet**), soit **hte** (ou **het**) [la ligature **te** (ou **et**) étant identique à celle de l'inscription gallo-romaine de la stèle de Plumergat] mais ce nom semble incomplet. Peut-être manque-t-il une ou deux lettres au début car la surface n'est pas lisse mais nous ne sommes pas parvenu à les lire.

La lettre r en semi-onciale d'inspiration nettement insulaire est intéressante à analyser. La panse est ouverte au point d'avoir totalement disparu et la "jambe" qui part à l'horizontale est devenue un arc à concavité dirigée vers le haut se raccrochant au sommet de la haste verticale. Les lettres r observées sur les stèles en Bretagne continentale (Davies et al. - 2000) dérivent souvent d'une forme initiale où la panse bien arrondie rejoint presque la haste verticale et se trouve prolongée par une "jambe" relevée à l'horizontale [Louannec (22) et Guer (56)] (VI^{ème} – VII^{ème} siècle).



Figure 5 : Photographie de la stèle (cliché Paulet) obtenue après avoir souligné l'inscription à la craie.

Le contraste a été virtuellement renforcé par traitement informatique du cliché numérisé.

Viennent ensuite, avec un net décalage par rapport à l'alignement, les lettres **fil** (pour **fili**) qui comme sur les stèles de Crac'h (Mané Justis) et Languidic (Kervily) séparent les deux anthroponymes. Puis nous pensons pouvoir lire **ramlio** ou **romlio** pour la fin de la ligne, mais il y a là une part d'interprétation. Si le **r** semblable en tout point au précédent ne prête pas à équivoque, la seconde lettre est plus difficile à appréhender. On peut y voir, basculé à la verticale, un **a** semblable à ceux rencontrés dans les inscriptions des stèles de Sainte-Tréphine (22), de Landaul – Langombrac'h (56) ou de Llanllŷr (Ceredigion – Pays de Galles) (Nash-Williams, 1950) dont le caractère insulaire a été souligné par Davies (Davies et al., 2000). Un tel basculement d'une lettre dans l'alignement d'un mot n'est pas exceptionnel, qu'il s'agisse d'une rotation de 90° comme pour les **I** sur la stèle de Plourin 1 (29) [dessin dû à Le Grand reproduit par Le Menn (1981)] ou pour les **N** sur celle de Plourin 3 (29) [également dessin de Le Grand reproduit par Le Menn (1981)] ou d'un basculement de 180° comme pour les lettres **A** de la stèle de Plourin 3 (29) ou pour la lettre **M** (ligaturée à un **E**) sur l'ardoise de Retiers (35). Cependant il n'est pas impossible que nous ayons affaire à un **o**, rectangulaire comme les deux autres **o** de l'inscription, bien que curieusement surmonté de deux petites antennes qui prologeraient les côtés verticaux. Nous penchons pour la première lecture mais sans pouvoir trancher. La lettre suivante est un **m** barré ou en peigne, proche de celui de la stèle de Plouagat (22) ou ceux de celle de Plourin 3 (29). Puis l'ensemble final est formé de lettres liées entre elles plutôt que ligaturées que nous lisons **lio**. Ce cas de lettres liées à la suite n'est pas unique et se rencontre par exemple dans le doublet **fi** de l'inscription de la stèle de Plourin 3 (29) ou dans ce même doublet sur la stèle de Maenclochog (Dyfed) [n°345 dans (Nash-Williams, 1950)]. Au total, l'inscription se lirait donc :

soit **Crox / ...inte** (ou **hte**) **fil ramlio** (ou **romlio**).

soit **Crox / ...inet** (ou **het**) **fil ramlio** (ou **romlio**)

Le premier anthroponyme est trop incomplet pour permettre un commentaire, mais ce n'est pas le cas du second. **Ramlio** (ou **Romlio**) est un nom apparemment inédit sous cette forme mais qui autorise certains rapprochements. En effet, la *Vita Guenaili primigenia*, probablement du IX^{ème} siècle, publiée récemment (Morvannou, 1997) nous apprend (tableau I, 1), que le père de saint Guénaël était un *comes Romelius, in regione Britannica* [de Cornouaille d'après Quaghebeur (2001) et plutôt *princeps* (machtiern) que *comes* si l'on suit Morvannou (1997)]. Nous discuterons plus loin de ce qu'il faut penser de l'historicité de ce "comte" par ailleurs inconnu des sources historiques.

À l'opposé, il nous semble qu'il faille écarter tout lien avec le récit de fiction, "*Alan Rebrit*", écrit par Walter Map (scribe auprès d'Henri II Plantagenet) à la fin du XII^{ème} siècle et qui repose probablement sur des éléments historiques du IX^{ème} siècle (Tonnerre, 1994). Ce récit met en scène la lutte entre Alan comte de Rennes et seigneur de Bretagne et la famille comtale du Léon (*Remelin* et son fils *Wigan*), personnages dont les prototypes seraient plutôt à rechercher dans le couple formé par Riuuelen de Poher et son fils Uuigon (l'un des assassins du roi Salomon de Bretagne dans la seconde moitié du IX^{ème} siècle).

Au total, cette stèle présente dans son inscription des caractères très nets d'insularité, donc avec des pratiques plus proches de celles observées sur les stèles insulaires à inscription que de celles rencontrées dans le reste de l'Europe post-romaine : choix de la verticalité pour le développement de l'inscription elle-même, usage du lien de filiation, formes des **r**, du **m** et du **a**, entre autres (Davies et al., 2000).

III. Analyse des données et discussion

1. Emplacement initial de la stèle

La première question qui se pose est celle de la situation initiale de la stèle, s'il y a eu vraiment déplacement depuis le hameau de Kervanguen. Plusieurs informateurs se sont fait

l'écho de celui-ci, mais toujours en parlant de tradition et sans pouvoir donner de précisions ni sur la date ni sur l'emplacement initiale. Nous avons recherché d'éventuelles informations à partir du cadastre et des microtoponymes relevés dans les états des sections.

Tout d'abord, le nom même de Kervanguen (attesté sous cette forme dans les actes notariaux depuis au moins 1620) est interprété par certains à partir de *Ker Vaen Gwenn* = village de la pierre blanche (ou bénie), même si une telle interprétation pose quelques problèmes. Ensuite, tous les noms de parcelles de la métairie, qui sont en breton avec des orthographes parfois fluctuantes, ont des origines essentiellement agricoles (*prad*, *parc*, *flourenn*, *trienn*, *lann*, *stuhenn*, *liorh*, etc...) avec des qualificatifs qui font référence soit à des particularités végétales (*lann pille* = lande à broyer, *bot sperne* = buisson d'épine, *plouz* = paille, etc...), soit à leur situation (*creis* = au milieu, *tal en ty* = près de la maison, *penn en ty* = au bout de la maison), soit à la présence d'une installation particulière (*er fêtan* = la fontaine, *er forn* = le four, etc...).

Font exception les microtoponymes des parcelles 228 (*Leurhé*) et 229 (*Peh er leurhet*) qui, avec les parcelles voisines 226 et 227 (*Lann vras*) constituent un ensemble à l'état de landes non exploitées dans l'état des sections de 1909 (figure 2b). Or ces microtoponymes posent un problème d'interprétation. Dans son dictionnaire vannetais (1904), Émile Ernault indique que Grégoire de Rostrenen donne à *Leurhé*, en 1732, le sens de "place de village" mais bizarrement ce mot semble lui être inconnu alors qu'il écrit au début du XX^{ème} siècle. Or ce microtoponyme apparaît assez fréquemment (25 occurrences relevées) dans les états des sections du cadastre de la région entre Blavet et Ellé pour signaler un espace libre au cœur des villages et plusieurs personnes de cette même zone m'ont affirmé que ce nom était encore vivant dans les années de l'immédiat après-guerre pour désigner le lieu des rencontres et échanges au centre des villages. Mais si un tel microtoponyme peut se comprendre pour *Leurhé Sant Guenael* au cœur du lieu-dit Saint-Guénau en Lanester, son application à une parcelle de lande située près d'une métairie isolée est plus discutable.

Le dictionnaire contemporain de F. Favereau ne signale pas ce terme toponymique mais deux noms proches du mot *leurhé* (ou *leurhet*) peuvent permettre une autre approche. Cette dénomination est à comparer soit avec le breton *leur* = aire (d'où *leur dornañ* = aire à battre ou *leur-gêr* = "placis" de village) soit avec *leuré* (emplacement mégalithique) qui provient d'un moyen-breton *leuzré*. Cette deuxième acception pourrait parfaitement répondre à l'information recherchée, la stèle pouvant être perçue comme un mégalithe. Il faut cependant noter qu'il y a également eu d'après nos informations un dolmen dit "de Kervanguen", dynamité vers 1953 donc bien avant de remembrement de 1965-67. Toutefois ce dolmen était, semble-t-il, situé beaucoup plus loin en direction de Malachappe (figure 1). Dans ces conditions, il est difficile de conclure. Toutefois, un déplacement d'environ 250 mètres tout au plus peut être retenu au moins en tant qu'hypothèse.

Pour ce qui est de la date de celui-ci, aucun indice n'a pu être retrouvé. Il devrait être cependant possible de remonter dans le temps pour rechercher cette information. En effet, les parcelles de la métairie de Kervanguen, sont restées groupées en un tout cohérent depuis plusieurs siècles et sont depuis 1888 dans le patrimoine de la famille Le Léannec de Caudan. M^r J. Le Léannec conserve un important dossier (qu'il m'a aimablement ouvert) d'actes notariaux concernant cette métairie (référéncé par la suite comme "archives familiales Le Léannec"). Ce dossier regroupe des actes de ventes, des actes de baillée pour tenue à titre de convenant, des rapports d'expertise des terres et bâtiments et il serait donc possible d'étudier l'historique de ces terres même si aucun plan cadastral n'accompagne les dénominations des parcelles. Toutefois, pour les actes les plus anciens que nous avons pu repérer [description (en 1620) de la métairie : bâtiments et terres], l'encre des documents manuscrits est très délavée et il faudrait pouvoir disposer de moyens techniques adéquats et de l'intervention de paléographes expérimentés pour déchiffrer ceux-ci. La question n'est donc pas close.

2. Datation de l'inscription

Les caractères employés sont des minuscules semi-unciales insulaires et l'analyse de la forme de certaines de ces lettres peut nous fournir une première approche, bien que comme souvent, on observe des contradictions avec un mélange de formes qualifiées de précoces et d'autres marquant une évolution plus tardive. D'un côté nous observons un **m** en forme de peigne sans arrondi des arches (comme à Plourin 3 ou Plouagat) et des lettres **o** assez rectangulaires (comme à Plouagat ou à Bais 1 et 3)] pour lesquels W. Davies (Davies et al., 2000) propose des dates autour du VI^{ème}-VII^{ème} siècle. Mais d'autre part, la forme des **r** est plus tardive (comme à Landaul ou Languidic) et située par cet auteur dans la tranche des VIII^{ème}-IX^{ème} siècles. C'est donc une fourchette chronologique allant du VII^{ème} siècle à fin VIII^{ème} siècle qui apparaît comme la plus probable pour la stèle de Kervanguen comme pour celles de Crac'h. et Languidic.

3. Fonction première de la stèle

En présence de ces stèles à inscription, qui occupent rarement leur place d'origine ou sont dans un environnement maintes fois remanié, on se retrouve toujours en face du même dilemme.

a) D'une part, la stèle peut marquer au départ l'emplacement ou la proximité d'une sépulture. C'est le cas avec certitude lorsque l'inscription le précise explicitement : *hic iacent* (Plourin 1), *hic iacit* (Guer) ou *iacit* (Saint-Michel-en-Grève). Mais dans la plupart des cas, c'est l'incertitude comme pour celle de Kervanguen. Le fait que la stèle ne soit pas située aujourd'hui près d'une chapelle ou dans un enclos de cimetière est une donnée à manier avec prudence. En effet, on ne peut préjuger de l'environnement du site il y a plus d'un millénaire. D'autant qu'avec l'habitude qu'ont eu certains recteurs de paroisse, de regrouper près de leur église les stèles trouvées sur le territoire qui leur était confié, pratique attestée par de multiples exemples (voir les enclos de Plumergat ou de Sainte-Tréphine), la présence de celles-ci près d'une chapelle n'est pas un indice particulièrement probant. *A contrario*, l'habitude d'ensevelir les défunts près d'un lieu de culte étant loin d'être généralisée durant le Haut-Moyen-Âge, le fait de trouver aujourd'hui une stèle en pleine nature n'exclut nullement l'existence d'une sépulture. Seule une fouille minutieuse pourrait trancher.

b) D'autre part, la stèle peut n'être que commémorative sans être associée pour autant à une sépulture. Elle peut alors représenter un signe de prestige pour une lignée de petits chefs locaux surtout si cette lignée constitue une des branches latérales d'une famille plus puissante. Vue la pérennité de certains anthroponymes dans les familles du Haut-Moyen-Âge, il pouvait être valorisant de rappeler publiquement le nom d'un ancêtre connu. C'est peut-être cette pratique qui est à l'origine de la "*crux Bernardi vicecomitis*" citée dans la notice n° XCIII du cartulaire de Quimperlé confirmant une donation faite à la fin du XI^{ème} siècle par un ancêtre vicomte de Poher. Ce peut-être également le cas pour la stèle christianisée de Landunvez, dressée sur ordre d'un abbé Budnou mais sans en préciser la finalité (vraisemblablement non funéraire). Elle peut alors commémorer une donation faite par cet ancêtre à une communauté de moines et marquer alors la limite des terres d'une abbaye.

Mais même dans le premier cas de figure, la stèle une fois en place constituait un repère facile pour définir des limites topographiques. On ne compte plus, dans les notices des cartulaires, les références à des pierres (*maen* ou *lapidem* dans les textes) ou à des croix (*crucem*) utilisées pour fixer les limites de terres données à des abbayes ou à de simples monastères, sans pour autant préciser si celles-ci étaient déjà en place (élevées avec une autre finalité) lors de la donation, érigées à cette occasion ou même dressées plus tard à titre commémoratif lors d'une charte de confirmation. Ceci est vrai en Bretagne aussi bien insulai-

re que continentale [cartulaire de Redon (notices CCXLVII et CCXXVIII entre autres), pancarte de Locmaria (acte n°1), cartulaire de Quimperlé (acte XCIII), ...]. En clair, la "*crux Bernardi vicecomiti*" (citée plus haut) était-elle préexistante, élevée pour honorer à titre posthume Bernard II vicomte de Poher, père de Tanguy I le donateur et employée par celui-ci pour préciser une limite lors de la donation ou fut-elle dressée par le fils de celui-ci, Bernard III, pour matérialiser une limite des terres du prieuré dont il confirmait la donation à Sainte-Croix de Quimperlé ? La "*Maen Tudy*" marquant une des limites du *minihi* de Locmaria signale-t-elle une sépulture à l'origine ou a-elle été dressée pour une autre finalité ?

Ces réserves étant précisées, il est tentant de considérer que le terme "croix", employé dans ces notices en concurrence avec le mot "pierre", s'applique parfois précisément à ces stèles portant une croix gravée et dont l'inscription débute par le mot *crox* (ou *crux* ou *croux*) et peut-être à certaines des stèles anépigraphes qui portent une croix du même type. Dans cette hypothèse, les croix taillées (et non plus gravées sur une stèle) apparaîtraient postérieurement et cette habitude de les dresser pour marquer des carrefours ou des limites de propriétés, domaines ou paroisses qui a perduré longtemps dans nos régions ne serait qu'une sorte d'héritage. Cela n'exclut pas que certaines de nos stèles aient pu avoir à l'origine une finalité funéraire (nous pensons en particulier à la stèle de Langombrac'h dont le texte se termine par une formule invitant à la prière). Par contre, pour la stèle de Sainte-Tréphine (située dans un cimetière où sont regroupées plusieurs autres stèles anépigraphes), l'anthroponyme *Mihael* n'est pas attesté comme nom personnel dans la Bretagne du Haut-Moyen-Âge (Davies et al., 2000) et l'inscription "*Crux Mihael*" ne peut s'appliquer ni à une inhumation ni à une commémoration.

En conséquence, nous garderons en mémoire à titre de solution éventuelle, le fait que le sous-ensemble des stèles surtout morbihanaises évoqué dans notre introduction peut matérialiser les limites territoriales de terres données à des monastères. Rappelons que c'est cette solution qui est communément admise dans le cas de la stèle de Prostlon marquant une limite du monastère de Saint-Goal à Locoal-Mendon (56).

En ce qui concerne la stèle de Kervanguen, nous sommes précisément dans ce cas de figure. La proximité du monastère de Guénael, situé à un peu plus de 2 kms incite à envisager un lien éventuel entre la stèle et celui-ci.

4. Relation entre la stèle et le monastère de Guénael

Finalement on sait avec certitude assez peu de choses sur Guénaël et son monastère qui permettent de les situer dans l'espace et dans le temps.

En ce qui concerne le personnage, on se retrouve au cours du VI^{ème} siècle [† 580-590 d'après J. Evenou (Evenou, 1966 puis 1987)] si on se réfère à ses rencontres au début de sa vie avec Guénolé de Landevennec [† dans la seconde moitié du VI^{ème} siècle d'après Guillotel (Guillotel, 1986)] et à la fin de celle-ci avec Waroc (fin VI^{ème} siècle). La *Vita I^a primigenia Guenaili*, probablement du début du IX^{ème} siècle, qui relate ces rencontres, a été reconstituée partiellement par Morvannou (Morvannou, 1997) à partir de *Bréviaires* tardifs. Nous y apprenons que Guénaël, fils d'un comte *Romelius* est né *in regione Britannica*, fut recruté enfant lors d'une rencontre avec Guénolé qui présidera à sa formation à Landevennec et qui, juste avant sa mort, le désignera à ses moines pour lui succéder. Par la suite, il quittera Landevennec pour pérégriner dans les Îles Britanniques puis, après un passage par la Cornouaille et par Groix, revenir finalement se fixer sur le continent dans un lieu isolé dont on sait qu'il n'était pas trop éloigné de l'ermitage de Caradoc. C'est là que se situe sa rencontre avec Waroch qui pour l'occasion fait don à la communauté de deux propriétés, peu de temps avant la mort du saint.

Une *Vita II^a* a été établie d'après un manuscrit ancien (probablement seconde moitié du X^{ème} siècle) de l'abbaye Saint-Victor de Paris, abbaye dont le prieuré de Corbeil pris la suite en 1125 d'une église construite vers 950 afin de recueillir les restes de Guénaël arrivés là au terme d'un exode durant les invasions vikings. Elle précise qu'au retour d'Irlande le groupe de Guénaël passa par la Cornouaille où il fut accueilli par le roi du lieu prénommé *Rimael*. Cette *Vita II^a*, dont l'original est manifestement plus tardif que celui de la *Vita I^a*, ajoute deux événements postérieurs à la mort de Guénaël : une intervention de Nominoé en faveur du monastère et l'exode des reliques de Saint Guénaël jusqu'à Corbeil.

Tous ces renseignements ne sont pas à prendre comme vérités acquises car il existe quelques contradictions importantes en ce qui concerne certains faits pour lesquels des recoupements sont possibles. En particulier, la *Vita Uuinnualoei*, écrite à la fin du IX^{ème} siècle (Merdrignac, 1985) par Uurdisten, ne fait pas la moindre allusion à Guénaël et à sa désignation comme successeur par Guénolé. Par contre, la liste des abbés qui figure en tête du recueil des chartes de donation à l'abbaye de Landevennec, recueil compilé au milieu du XI^{ème} siècle (Quaghebeur, 2001) donc après les invasions normandes, cite Guénaël en seconde position avant de passer directement à Urmonoc (qui rencontra Louis le Pieux en 818). Dans ce laps de temps de près de 2 siècles qui sépare la rédaction de la *Vita Uuinnualoei* de celle du Cartulaire, les communautés monastiques ont pu prendre connaissance de la *Vita Guenaili* rédigée ailleurs [peut-être au monastère même de Guénaël (Morvannou, 1997)]. En particulier celle de Landevennec a pu en profiter alors pour introduire Guénaël dans la liste de ses abbés, ne serait-ce que "pour combler un vide de trois siècles" (Simon, 1992) ou éventuellement pour prendre rang dans la récupération de biens tombés en déshérence par disparition du monastère de celui-ci (l'existence de telles pratiques a été plusieurs fois scientifiquement démontrée par des historiens).

Par contre, la référence insistante dans les *Vitae* à un passage de Guénaël à Landevennec lors de sa formation peut avoir été justifiée. Ce séjour n'aurait pas alors pour autant marqué les esprits parce qu'événement mineur et en conséquence ne serait pas noté dans la *Vita Uuinnualoei*. Mais la solution proposée par Morvannou d'interpréter la relation dans la *Vita I^a Guenaili* d'un passage de Guénaël par Landevennec comme une sorte d'allégeance à cette célèbre abbaye ou comme une référence à un idéal monastique plutôt que comme le lieu réel de sa formation n'est pas à écarter non plus.

En ce qui concerne le monastère fondé à l'embouchure du Blavet, on sait (d'après le tableau 8 de la *Vita I^a* et la *Lectio octava* de la *Vita II^a*) que le lieu n'était pas éloigné de l'ermitage de Caradoc (localisé aujourd'hui juste en amont d'Hennebont sur la rive droite du Blavet). Les travaux de Le Goualher (1985-86 puis 2002) ont permis de retrouver un important ensemble de toponymes autour de l'actuelle chapelle Saint-Guénaël à Lanester (56), située sur la rive droite du Blavet près du confluent du ruisseau du Plessis. Il y a de fortes présomptions pour que ce soit le site d'établissement primitif de la communauté de Guénaël.

On sait de plus, qu'après les invasions normandes le monastère ne fut pas relevé mais que par la suite un prieuré de Saint-Gildas de Rhuys y fut établi, qui était connu en 1330 dans les comptes du diocèse de Vannes sous la dénomination de "prieuré du *Locus Guennaeli*". Quoi qu'il en soit, ce monastère n'atteignit jamais à la notoriété qui fut, durant le Haut-Moyen-Âge, celle des abbayes majeures telles que Landevennec et Saint-Sauveur de Redon ou plus tard Sainte-Croix de Quimperlé.

Autour de ce monastère, un domaine se sera constitué à partir de donations successives (par Waroch en particulier d'après les *Vitae*). Il est intéressant de remarquer, à la suite de Le Goualher repris par Morvannou, que toute une traînée de microtoponymes faisant référence à Guénaël (figure 6) remonte vers le nord depuis l'embouchure du ruisseau du Plessis jusqu'aux

abords du hameau de Saint-Niau sur presque deux kilomètres. La stèle de Kervanguen est située sur le même axe à 500 mètres plus au nord.

S'agit-il d'une pure coïncidence ou la stèle marque-t-elle la limite nord du *minihi* ? Pour obtenir une éventuelle confirmation, nous avons vainement espéré pouvoir trouver, dans des pouillés anciens, des preuves d'une appartenance durant l'Ancien Régime des terres de Kervanguen au domaine du prieuré repris par l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuy. En fait, il semble bien que les terres du monastère furent rapidement accaparées par des propriétaires laïcs et que l'abbaye de Rhuy n'héritât que du prieuré lui-même. Ce sont les "Archives familiales Le Léannec" qui vont en fait nous permettre d'identifier par des actes notariaux les propriétaires de la métairie de Kervanguen sous l'Ancien Régime. En 1766, elle appartient à Jean-Fortuné comte de Pluvié, Capitaine au régiment de la Rochefoucault et c'est en tant que bien de l'émigré Gouvello Keriaval (en fait Joseph Armand Le Gouvello de Keriaval) qu'elle fut vendue aux enchères à Hennebont le 25 Messidor an VII, sans que pour autant les "domainiers convenanciers" (la famille Bardoul) n'aient été changés entre temps.

Et en remontant jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, on ne trouve que des propriétaires appartenant à la Noblesse. Il est vraisemblable qu'une telle situation puisse être extrapolée jusqu'à très tôt dans le moyen âge.

5. *Quid de Romelius = Ramlio ?*

Reste un point important mais délicat. Sommes-nous autorisé à rapprocher l'anthroponyme *Ramlío* (ou *Romlio*), relevé sur la stèle comme le nom du père du dédicant, avec *Romelius* donné dans les *Vitae* comme père de Guénaël ? Cela n'implique pas nécessairement qu'il s'agisse d'un seul et même personnage mais au moins qu'ils puissent appartenir à une même lignée. Il ne faut pas perdre de vue l'écoulement du temps et les repères chronologiques que sont : la fin du VI^{ème} siècle pour les personnages *Romelius* et Guénaël, le VII^{ème} siècle et plus probablement le VIII^{ème} pour l'érection de la stèle et la première moitié du IX^{ème} siècle pour la rédaction de la *Vita I^a*. La stèle serait postérieure (peut-être de plus d'un siècle et demi) à la mort de Guénaël mais antérieure à la mention de *Romelius* dans la *Vita I^a*. En réalité le problème est fort compliqué et la solution sera difficilement vérifiable car au moins trois hypothèses peuvent être envisagées.

a) Il existe un (ou plusieurs) personnage et la relation est réelle et directe. Par exemple, un descendant de la famille de Guénaël peut faire dresser cette stèle pour confirmer une donation faite plus d'un siècle auparavant et marquer ainsi les limites de la propriété. C'est

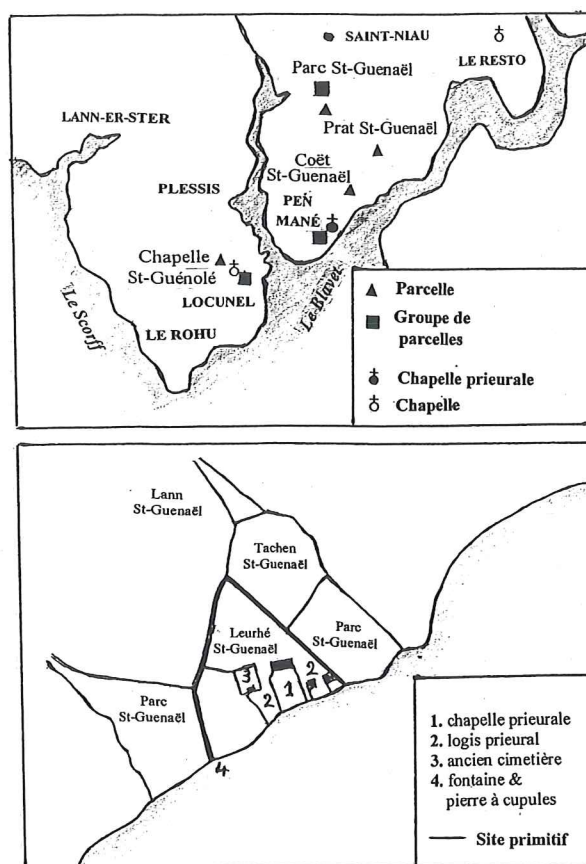


Figure 6 : Carte d'après Le Goualher de l'implantation sur la commune de Lanester des parcelles portant des microtoponymes faisant référence à Saint-Guénal.

assez peu crédible parce que, rappelons pour mémoire que la tradition situe l'origine de la lignée de *Romelius* en Cornouaille et pour être plus précis, selon certains (tradition recueillie par Morvannou, 1997) aux alentours d'Ergué-Gabéric (29) (village de Keranrous en particulier). On voit mal le père de Guénaël, *princeps plebis* localement bien implanté en Cornouaille, possessionné dans le Broërec et pouvant disposer de terres susceptibles de faire l'objet d'une donation. Par contre, on peut imaginer à quelques décennies de différence, un descendant d'une branche latérale (avec transmission de l'anthroponyme *via* une lignée féminine), délocalisé au nord-ouest du Broërec par le jeu des alliances, faire une donation au monastère d'un prestigieux ancêtre. L'ouvrage de Quaghebeur (Quaghebeur, 2001) donne précisément en Cornouaille plusieurs exemples de transmission du nom par le mariage d'une fille entraînant le déplacement dans l'espace de la branche latérale. Mais nous entrons dans de "l'archéologie-fiction" car comment vérifier aujourd'hui un tel cas de figure.

b) Le personnage de *Ramlío* (ou *Romlío*) est réel et serait celui du père d'un notable local (nord-ouest du Broërec) sans relation avec la lignée de Guénaël mais dont le fils serait un possible donateur de terres au monastère de celui-ci. La présence de son nom sous la forme de *Filii Ramlío* sur une stèle marquant une frontière de ce monastère a pu induire la référence (sous la forme latinisée de *Romelius*) à un personnage imaginaire qualifié de père du saint et créé pour donner dans la *Vita I^a* un ascendant à celui-ci. C'est admettre qu'un peu plus de deux siècles après la mort de Guénaël, les origines réelles de celui-ci étaient perdues et que le rédacteur de la *Vita* a dû artificiellement palier cette lacune. C'est un peu dur à admettre dans une société où la transmission orale des racines était plutôt de règle, et pourtant, on voit le rédacteur de la liste des abbés de Landévennec incapable de remonter au-delà d'Uurmonoc (vivant seulement un siècle avant) et caser Guénaël juste après Guénolé pour remplir partiellement l'intervalle.

c) Les deux personnages existent réellement et indépendamment l'un de l'autre, sans aucun lien de parenté entre eux. Les formes très voisines des deux anthroponymes sont purement fortuites. Les informations sur les origines de Guénaël peuvent être réelles et avoir été précieusement conservées par sa communauté. Le fils de *Ramlío* peut avoir simplement été enterré là et l'érection d'une stèle sur sa sépulture marquer alors un certain statut dans la société de l'époque. Le réemploi de cette stèle en tant que limite au nord des terres appartenant au monastère de Saint Guénaël n'est pas certain et un lien entre celui-ci et la stèle non assuré. La lecture sur la stèle de son nom, lorsqu'elle pourra être acquise avec quelque certitude, nous permettrait d'en savoir un peu plus.

IV. Conclusions et remerciements

Dans tout cela, il y a trop de coïncidences pour n'être que le fruit du hasard. La situation de la stèle (même légèrement déplacée) à la pointe nord d'une chaîne de nombreux microtoponymes qui partent du probable emplacement du monastère où mourut Guénaël sur la rive du Blavet a d'abord attiré notre attention. Puis, la grande similitude entre l'anthroponyme *Romlío* (ou *Ramlío*) (forme en vieux breton), donné comme le nom du père du dédicant de la stèle, et l'anthroponyme *Romelius* (forme latinisée) lu comme celui du père de Guénaël dans la *Vita I^a primigenia Guenaili* a renforcé cette première impression. Il semble logique de rechercher un lien entre la stèle de Kervanguen et le monastère de Guénaël.

Il devient donc maintenant nécessaire de proposer un choix entre toutes les hypothèses développées ci-dessus. Pour nous, il y a une très forte présomption pour que cette stèle marque l'une des limites du domaine de ce monastère au Haut-Moyen-Âge. Partant de là et ne trouvant pas d'argument qui nous permette de mettre en doute l'origine cornouaillaise de

Guénaël et le personnage de son père *Romelius* (même inconnu par ailleurs de nos sources historiques), nous acceptons de voir en *Ramlío* un descendant d'une branche latérale de la lignée. Le déplacement géographique depuis la Cornouaille vers le nord-ouest du Broërec s'explique aisément si la transmission de la racine anthroponymique s'est faite en passant par le mariage d'une des filles (ou descendantes) de *Romelius*. Dans ce contexte, que la cause première de l'érection de la stèle soit de marquer une inhumation ou de préciser une limite apparaît comme moins important.

Il m'est impossible de clore ce travail sans avoir remercié ceux qui m'ont fourni leur aide tout au long de ce parcours. Que mes amis du groupe Haut-Moyen-Âge au sein de la S.A.H.P.L. trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour les nombreuses discussions et observations faites autour de la stèle. Je ne saurai oublier de remercier Mme Magdeleine Derian pour son accueil à la Mairie de Lanester et les nombreuses informations que j'ai osé lui soutirer. Enfin, l'accueil chaleureux et attentif de Mr Joseph Le Léannec à son domicile où il m'a ouvert quelques unes de ses archives mérite une mention particulière. J'ai le sentiment qu'il détient dans ses dossiers quelques perles rares qui mériteraient une attention plus approfondie.

RÉFÉRENCES

- BERNIER, G., 1982** – *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IX^{ème} siècle*. Dossiers du Ce.R.A.A., n° spécial E,
- DAVIES, W., GRAHAM-CAMPBELL, J., HANDLEY, M., KERSHAW, P., KOCH, J.T., LE DUC, G., LOCKYEAR, K., 2000** – *Les inscriptions de la Bretagne du Haut Moyen Âge*. Celtic Studies Publications, Oakville, Connecticut, 339 p.
- EVENOU, J., 1966** – Gwenaele, abate in Bretagna, in *Bibliotheca Sanctorum*, VII, Istituto Giovanni XXIII della Pontificia Università Lateranense, col. 445-447.
- EVENOU, J., 1987** – *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, dir. R. Aubert, Paris, t. XXII, col. 1333-1335.
- GUILLOT, H., 1986** – Les origines de Landevennec, dans *Landevennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, p. 97-114.
- KERANFLEC'H, C. de, 1856** – Les inscriptions lapidaires de l'époque carlovingienne, découvertes en Bretagne. *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 5, 237-239.
- KERANFLEC'H, C. de, 1858** – Les lec'hs des anciens bretons, *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 6, 329-343.
- LA BORDERIE, A. de, POCQUET du HAUT-JUSSÉ, B., 1898** – *Histoire de Bretagne*. Pléhon & Hervé, Rennes, vol. 2, 519-523.
- LE GOUALHER, J., 1985 - 1986** – Saint Guenael, un peu d'histoire. *Chantiers-Rive gauche* (Bulletin paroissial de Lanester), n°229 à 236.
- LE GOUALHER, J., 2002** – La translation des reliques de saint Guenael au X^{ème} siècle. *Britannia Monastica*, 6, p.143-190.
- LE MENN, G., 1981** – Les inscriptions relevées par Albert Le Grand (1640) à Landunvez et Plourin (Léon), *Archéologie en Bretagne*, 31/3, p.45-49.

- MERDRIGNAC, B., 1985** – Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^{ème} au XV^{ème} siècle. *Dossiers du Ce.R.A.A.*, H, 2 tomes.
- MORVANNOU, F., 1997** – Saint-Guénaël. *Cahiers de Bretagne Occidentale* n°16. CRBC – Brest.
- NASH-WILLIAMS, V. E., 1950** – *The Early Christian Monuments of Wales*, University of Wales Press, Cardiff.
- QUAGHEBEUR, J., 2001** – *La Cornouaille du IX^{ème} au XII^{ème} siècle*. Société archéologique du Finistère, Quimper.
- SIMON, Frère Marc, 1992** – Les abbés de Landévennec, in *Chronique de Landévennec*, 70, p.49-59.
- TANGUY, D., 1997** – *Les stèles de l'Âge du Fer dans le Morbihan – Les arrondissements de Lorient et Pontivy*. Collection : Patrimoine de Bretagne, Skol-Uhel ar Vro et Université de Rennes I, Rennes, 122 p.
- TONNERRE, N. -Y., 1994** – *Naissance de la Bretagne*, Presses de l'Université d'Angers. p.399.

TOPONYMIE ET HISTOIRE

LES NOMS DE LIEU DE PLUMERGAT

Gilbert BAUDRY

Société d'Archéologie et d'Histoire du pays de Lorient

Remarques préliminaires

Les mots n'ont pas de frontières ; apportés par des conquérants ou par les relations commerciales, ils se fixent dans la langue qu'ils enrichissent. La langue bretonne, arrivée avec les Celtes au cours de leurs migrations vers l'Ouest lors du I^{er} millénaire avant Jésus-Christ, n'échappe pas à cette règle et se trouve marquée par la présence et l'administration des Romains pendant 4 siècles et demi, d'où l'emploi de préfixes latins et de nombreux dérivés du latin.

Les Francs venus de Germanie avec Clovis ont apporté des mots dits en vieil allemand. Un fonds celte s'est transporté de Bretagne insulaire (comme on appelait l'Angleterre) ou d'Irlande en Armorique, notre Bretagne continentale, au cours des migrations des V^e au VII^e siècles de notre ère. L'évolution de la prononciation dans des régions séparées, parfois par la mer, explique en partie la difficulté qu'éprouvent encore de nos jours les Bretons des évêchés de Vannes, de Cornouailles, du Trégor et du Léon à se comprendre.

La toponymie, étude des noms de lieu, recherche leur origine immédiatement compréhensible et repérable par de lointains ancêtres dépourvus de cartes et généralement d'écriture. La signification, le sens premier, est un objectif dans cette science, car si certains mots sont traduisibles en langue française, bien d'autres sont incompréhensibles tant les déformations ont été générales ; un Nicolas de Trogoff s'en préoccupait au XVII^e siècle.

Les actes laissés par les Abbayes, les Ducs et grands seigneurs, les chroniques de leurs juristes et comptables, plus tard les actes de Justice et de Notaires, les contrôles exercés sur la noblesse (les Réformations) sont rédigés en latin ou en français, mais contiennent avec la graphie d'époque les noms de lieux et d'hommes ; ils sont donc à la source des études toponymiques.

Dans le compte rendu qui suit, le nom souligné est celui de la carte IGN au 1/25.000 (0820 Est, édition 1986). Quelques noms sont ajoutés, qui figuraient sur le cadastre de 1832.

On a utilisé les abréviations relatives à l'évolution de la langue bretonne, au vocabulaire attesté au cours des siècles.

- Vieux breton : v. br., avant le XI^e siècle,
- Moyen breton : m. br., du XI^e au XVII^e siècle,
- Breton moderne : br. mod., après le XVII^e siècle,
- Français ancien : v. fr., après le VIII^e siècle.

Les noms d'hommes

Quand il s'agit des nobles, c'est généralement le nom de lieu qui est devenu le leur propre : de Rohan, de Malestroit, d'Arradon, etc...

Mais parfois, c'est le nom d'un homme qui reste fixé au lieu qui a connu sa présence ou conservé son souvenir.

Bihouarn est attesté depuis l'an 859 dans un Cartulaire (formé de chartes) sous la forme de Budhoiarn, qui a donné d'abord Bizouarn avec le terme *hoiarn* (de *houarn* = fer), puis Bihouarne.

Bois Just(e) – Bojuste au XVII^e siècle, Boyust en 1425, Boeius en 1391, seigneur du lieu ayant manoir et chapelle : famille éteinte au milieu du XV^e siècle et dont les armoiries étaient «d'azur à l'ours passant d'hermines» ; elle a donné un vicaire perpétuel à S^t Patern de Vannes avant 1355. Les Carmes de S^{te} Anne ont été longtemps propriétaires des terres de Bojust.

Coet Jégu et **Ker Jégu** : le bois et le village de *Jégu*, nom breton de «Jacob», apporté par les soldats romains convertis au christianisme et attesté dès 833.

Guerneüé-Hilary : (*neüe* ou *nevez* = nouveau). Village qui conserve la mémoire de Hilary, ayant ce prénom dérivé du latin (*hilarius* ⇒ *hilaris* = joyeux). Un Jégou Hilary, de Baud, fut trésorier du Vicomte de Rohan en 1312.

Ker (ou Guer) **Gouvello** : en v. br. *gobail* puis (*govel* = forge). La famille Le Gouvello(u), connue autrefois sous le nom «des Forges» (sa traduction française), a toujours ses représentants dans la presqu'île de Rhuy. L'un de ses membres, conseiller à la Cour des Comptes, par son rapport de 1658, a permis de retrouver les armoiries qui décorent les vitraux de Notre Dame de Gornevec.

Kerroussel : par le mariage d'une dernière héritière, les noms de nombreuses seigneuries locales, et parfois celui de leur terre, ont disparu. La famille Rouxel, qui avait une branche à Lignol, une autre au Pélem (29), une 3^e à Plumergat, a vu en 1555 le mariage d'Anne Rouxel, dame du Bézit, et de Jean du Rohello ; Kerroussel est très probablement lié au nom de cette famille avant cette date.

Mériadec : considéré comme un «saint» celtique, puis christianisé, Mériadec est à l'origine du nom de lieu. Son don de guérisseur des maux d'oreilles et de migraine est illustré par une peinture du moyen-âge à Stival (56), où il pose sa cloche sur le crâne d'un malade ... puis on la faisait sonner ! *iad* en v. br. comme en gallois a le sens de "sommets, crâne" et *mer* ou *meur* celui de "grand ou pur".

Plumergat : la graphie varie au cours des siècles mais on reconnaît toujours *Plou*, *Plu*, *Ploe*, équivalents de paroisse. Les Réformations du XV^e siècle montrent une nette prédominance de *Ploemergat*, avec un seul *Plouegat* retrouvé au moyen-âge ou *Ploegat* qui peut être une erreur d'écriture. Mais dans les époques les plus anciennes, le 2^{ème} terme s'affirme comme nom de seigneur, finalement nom d'homme.

* En 1263 et 1269 : Oliverus de Plomargat dans un compte rendu au Duc Jean I^{er} le Roux (Dom Morice T.1).

* En 1205 : Ploimargat, dans un texte latin de l'Abbaye de Lanvaux.

* En 1045 : Plomorcat, dans la «Vie de Saint Gildas» par un moine de Rhuy (cité par l'abbé Luco : Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes).

* Vers 1050 : Morgat en Crozon et Morgat près de Mériadec, employés seuls, paraissent venir selon Albert Deshayes d'un ancien *Maelcat*, attesté dans le Cartulaire de Landévennec avec le sens de "grand au combat".

Santen (1986), mais Centaine en 1832, Saintin en 1536. La Réformation de 1427 apporte une toute autre étymologie avec St Den (de Laigue : La noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles). C'est un saint mystérieux, quasi inconnu, et d'autre part *den* en v. br. est l'équivalent de "homme". C'est à St Den que résidaient les derniers membres de la famille de Trépezec au XVII^e siècle, écusson «d'argent à un arbre fruité d'or» à Notre Dame de Gornevec.

Toponymie descriptive

Elle comprend, tel Thenougoff, l'ensemble des noms de lieux repérables par leur sens géographique lié aux accidents de terrain, les cours d'eau, les passages et relations, parfois les productions ou la végétation naturelle.

Baizy : (XX^e siècle), Baizit en 1777, Jacques de Kerguiris, sieur du Baizit, lieutenant civil et criminel de la Cour et Sénéchaussée d'Auray en 1683 ; en 1555, Anne Rouxel, dame de Bezit. On remonte donc au v. br. *busit* équivalent du français "la Boissière", par un emprunt au latin (*buxus* = buis), plante introduite par les Romains en Armorique et souvent significative d'anciens lieux nobles : Brambouis à Arradon, Veizit et Busidel en Brech, et ... Bezit en St Nolff.

Le Clud : en v. br. et sans intermédiaire signifie "retranchement", surtout gallo-romain, dont la position stratégique en bordure de la voie Plumergat – Ste Anne par le pont de Cleud est rendue moins évidente depuis la canalisation des deux ruisseaux qui l'enserrent ; un marécage dissuasif devait s'y trouver.

En m. br., *cleuz* et *cleud* prennent le sens de "haie, fossé", comme le gallois *clawdd* ou de "fossé avec talus" : à rapprocher de La Clef en Locoal-Mendon et à St Jean Brévelay et de Pencleux en Meslan. *Clud* marquait souvent des limites territoriales.

Le sens est différent de (*kloued* – *klwed* = perchoir), qui correspond mieux à la position de Guernio en vis à vis.

Les Coët : en br. mod. ou ancien "les bois, bosquets". Par l'action des défrichements, ils marquent surtout la proximité d'un ancien bois.

Ils peuvent être associés à des noms d'hommes, tel Coët-Jégu. L'un d'eux, par sa situation à flanc de la colline culminant à 71 mètres, Coetro, s'écrivait vraisemblablement *Coëtros*, avec le même sens que les Roscoët de Camors, *ros* étant en v. br. "la pente, la colline ou son flanc".

Les Goh, tel Goh Ker, ont la signification générale de "vieux, anciens", en fait village qui succèdent à de plus anciens. Ils sont également associés à des noms de personnes. *Kos* domine avec le même sens dans le Finistère.

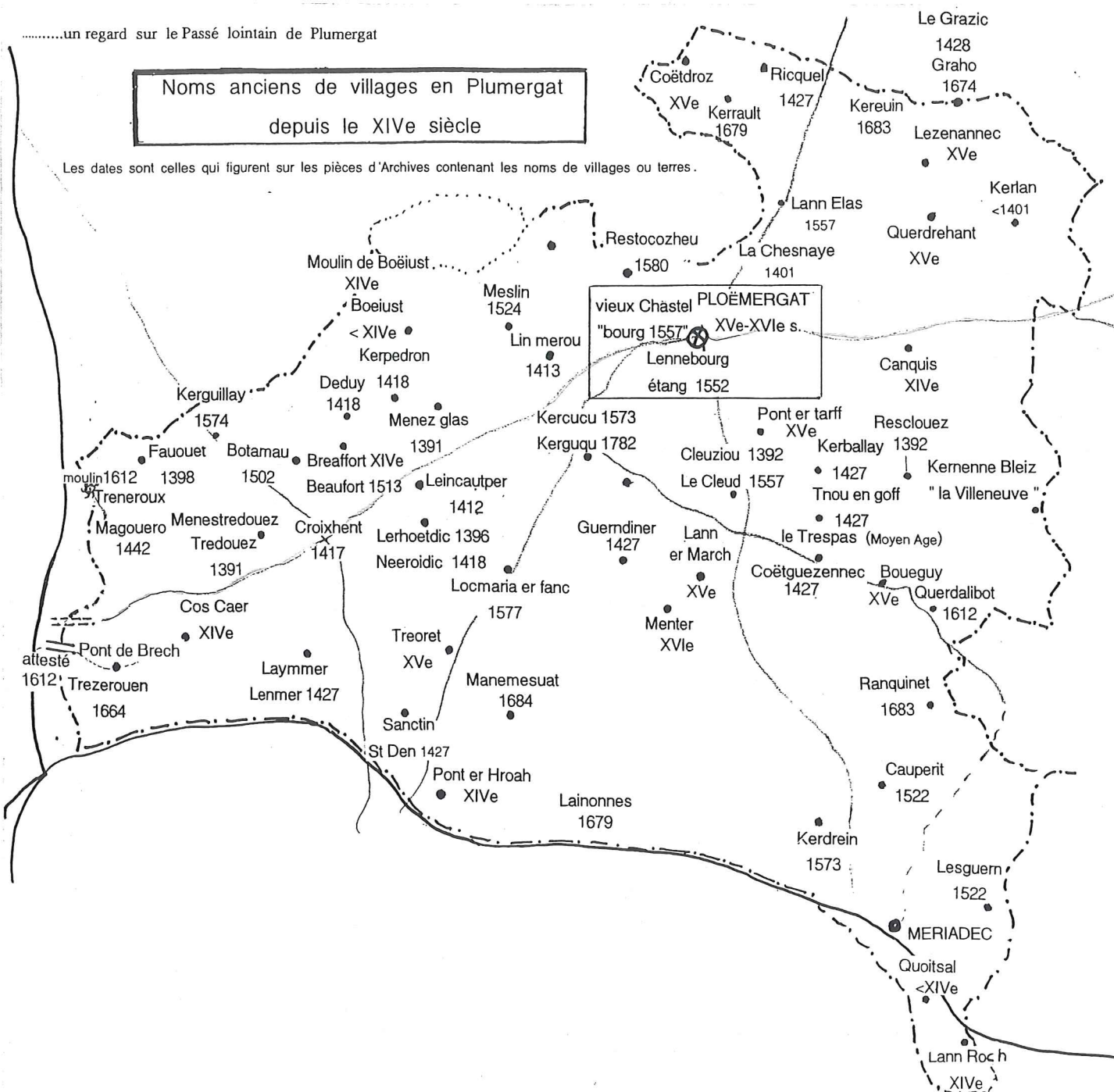
Langroëz : peut être compris comme (*lann* = lande) et (*croes* = croisement de routes) ou comme (*lan* = ancien monastère) ou "lieu de la Croix" ; la chapelle incite à penser au sens religieux, renforcé par la croix majestueuse élevée à l'extérieur. Avant 1832, s'appelait Kerguillay, d'un nom de personne Guillaie (?), où (*lae* = fidèle, croyant).

Manéglaz : *glaz* en breton est soit bleu soit vert mais lié à la nature, comme c'est le cas ici il est le "mont" ou simple éminence autrefois verdoyante.

Manguero : venu de *maguer* très répandu, significatif d'un "mur ou ancienne ruine" qui pouvait appartenir à un système défensif. A Etel, le Magouëro, poste clef à l'embouchure de la rivière, a été fortifié par les Allemands au cours de la 2^{ème} guerre mondiale. Maguer, Coët Maguer à Pluvigner, Manguero à Plumergat, entre le pont de Brec'h et Treuroux, pouvaient contrôler des voies anciennes.

Noms anciens de villages en Plumergat depuis le XIV^e siècle

Les dates sont celles qui figurent sur les pièces d'Archives contenant les noms de villages ou terres.



Breton parlé ... Breton écrit

On remarquera l'absence de **c'h** ; le **c** apostrophe a été introduit vers 1646 par le Père Julien Maunoir, célèbre prédicateur de Vannes et auteur des premiers dictionnaires du «breton vannetais», imprimés en 1659. Il avait proposé – entre autres – de distinguer **ch** comme en français (*renchou* = rentes) du **c'h** guttural, prononcé avec la gorge (*dec'h* = hier).

L'écriture phonétique, inventée le siècle dernier, où les signes graphiques correspondent à la prononciation est une meilleure solution, mais son alphabet soulève des difficultés d'impression et de compréhension.

Sur la carte ou dans le texte, au détriment de la prononciation, les noms de lieux sont écrits tels qu'ils l'ont été dans les documents trouvés, vieux de plusieurs siècles.

Histoire régionale et toponymie

La décisive bataille d'Auray en 1364 qui vit la victoire des partisans de Jean de Montfort, la mort de Charles de Blois candidat du roi de France et la capture de Du Guesclin chef de ses armées, mit fin à la guerre de Succession de Bretagne. En 1385, le duc Jean IV "le conquérant" commémora l'événement "*... et pour le salut des âmes de ceux qui trépassèrent en la bataille le jour de la Saint Michel, au Champ près d'Auray...*" en offrant les droits féodaux sur la Chastellenie de Lanvaux, dont dépendait en partie Plumergat, aux Doyen et Chapelains d'Auray.

Plus tard, le duc François II transféra la propriété des titres et privilèges aux Chartreux, lesquels vendirent en 1636 la seigneurie de Bojuste aux Carmes de Sainte Anne d'Auray, les uns et les autres étant soumis aux contrôles des Commissaires de la Cour des Comptes de Nantes.

La **seigneurie supérieure** dont dépendaient Plumergat, ses seigneurs fonciers et leurs vassaux, était le Largoët. Ce fief immense comprenait une vingtaine de paroisses, de Pluneret à Theix et Sulniac en passant par Vannes et de St Jean Brévelay à Baden. A la tête d'un pareil territoire, le Seigneur supérieur ne pouvait être qu'un personnage important. Créé avant l'an 910 par le duc Alain I^{er} le Grand, le Largoët fut remis à son fils Derrien I^{er} puis aux descendants. Les de Malestroît leur succédèrent mais Geoffroy ayant quitté le parti de Charles de Blois pour se rallier à Jean de Montfort fut arrêté à Paris, par vilénie du roi, et décapité en 1343.

Pendant plusieurs siècles, le Largoët fut transmis par mariage de ses riches héritières. Parmi ces Seigneurs liés aux plus grandes familles du royaume, il faut citer Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne qui après avoir prêté son château pour garder le futur roi d'Angleterre le vit dévaster par les Français. En 1490, la duchesse Anne de Bretagne lui avança 100 000 écus pour la construction de la tour octogonale d'Elven, toujours en place.

Louis Galles, érudit imprimeur de Vannes, a laissé une curieuse note dans sa description de la chapelle Notre Dame de Gornevec, il a lu «ANO 1543 SCULPIT HOC LIGNV» et précise-t-il en mauvaises capitales romaines sur la sablière. Ne doit-on pas y voir une relation avec François de Coligny, frère de l'Amiral, devenu par alliance Seigneur de Largoët ?

Plus connu, Nicolas Fouquet, Surintendant des Finances du Royaume, Vicomte de Vaux, acheta pour 175 000 livres un fief saisi sur Jean de Rieux, criblé de dettes, et qu'il fit ériger en Comté en 1660 ; depuis 1658, il était aussi Marquis de Belle-Isle qu'il avait fait fortifier. A l'instigation de Colbert, Louis XIV irrité par sa gestion et son faste le fit arrêter à Nantes. Condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens, le roi le fit incarcérer à vie.

Parmi les derniers grands nobles, on doit citer Dymas Riquetti de Mirabeau, un neveu de Mirabeau le tribun de la Constituante, dont le corps séjourna jusque vers 1864 dans la chapelle privée du château de Coëtsal à Mériadec.

Les sources de l'étude toponymique

Après l'abolition des titres de noblesse et des privilèges, l'Assemblée Nationale créa, dès 1790, les Archives Nationales puis, en l'An V de la République, les Archives départementales. Ce sont les fonds d'archives des Chartreux, des R.P. Carmes, des Cours de Justice d'Auray et de Vannes pour le Largoët, de la Cour des Comptes, consultables à Vannes et à Nantes, qui livrent les noms anciens des villages. Leur intérêt majeur est de retrouver une **signification d'origine** en langue celtique, "vieux breton" ou "ancien français", alors que

leurs dérivés modernes le plus souvent n'en ont plus ; par tout ce qu'ils révèlent d'un Passé très ancien, ils forment une part importante du Patrimoine culturel.

Noms de personnes

Les trois noms d'hommes qui suivent sont ceux de nobles qui ont fixé de façon héréditaire le nom du lieu de leur seigneurie ; il est devenu leur patronyme.

Coetro : Couedro, Couettron (1500), Coettreu en 1418 et avant ; cette année, Jehan de Coettreu était cité parmi les «*gens d'armes mandés pour accompagner le duc Richard de Bretagne en France*».

Claude de Couetdroz en 1602 signait la déclaration de ses terres après le décès de sa mère Marie d'Auray.

Si (*Coët* = le bois) est permanent, l'évolution du 2^{ème} terme semble liée au recul de la forêt : de (*tron* ou *treu* = vallée) vers le sommet de la (colline = *roz* en v. br.) qui correspond au site du manoir actuel.

(*Couetdro* = le tour du bois) a été une étape intermédiaire, le d étant ajouté pour signifier (*tro* = tour).

Coët-sal : *Sal* vient du francique (la langue de Clovis et de ses guerriers au V^e siècle) avec le sens de "demeure, habitation" disposant d'une grande "salle". Plusieurs anciennes seigneuries ont conservé ce nom : les Salles de Boblaye à Meslan, les Salles en Riantec, les Salles en Sainte-Brigitte (56).

La rivière proche aurait pris le nom du premier château près de vieux Coetsal (à rapprocher de Hinzal en Muzillac). La seigneurie englobait tout Mériadec et débordait sur les paroisses voisines ; elle disposait du redoutable pouvoir de haute justice : l'exposition des condamnés aux «*ceps et colliers*» (carcans) et la pendaison au «*patibulaire à quatre posts*» (poteaux), «*proche le moulin à vent dudit Couëtsal...*», selon la déclaration de Joseph André de Robien, après décès de Jean, son père décédé en 1716 ; en fait, affirmation d'un pouvoir révolu, réservé au Présidial de Vannes et à la Sénéchaussée d'Auray.

Trongoff : br. mod., parfois Trogoff, voire Trongo au XV^e siècle. En 1448, la dame seigneur à Plumergat est Marion Le Douarin, dame de Thenougov ; son père Eon décédé en 1425 succédait au lieu de Thuonengoff aux seigneurs fondateurs, les Trogoff (de Laigue : Réformation).

En v. br. *Tenou* ou *Tnou*, comme en gallois, signifient "le fond de la vallée", *Goff* étant le forgeron, le toponyme pouvait donc se comprendre comme "le val du forgeron".

Le porche du manoir et une petite pièce ancienne montrent encore les armoiries sculptées sur granite, «d'argent à 10 molettes de sable, 4, 3, 2, 1», molettes d'étrier - et non étoiles – ainsi qu'à l'intérieur de la chapelle St Michel, à Kervaly.

Plusieurs seigneurs appelés de Trogoff ont été dispersés en Bretagne ; ceux de Plumergat ont quitté la paroisse pour Auray au XV^e siècle. Le porche du manoir et ses parties anciennes datent donc de la fin du XIV^e siècle, avant l'achat par Eon Le Douarin.

Parmi les successeurs : les Botderu de Kerdrého en Plouay, connus depuis la 1^{ère} Croisade et seigneurs de Trongoff de la fin du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution. Deux armoiries subsistent, gravées sur la façade de la chapelle St Michel, côte à côte en signe d'alliance, celles de Louis de Botderu «d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes (petits rectangles) de même» et celles de Louise Le Forestier, dame de Callac en Plumelec, son épouse en 1589 «à 3 feuilles de chêne le pied en bas».

Autres toponymes contenant un nom de personne

Bodamo : *Botamou* en 1403. (*Bod* = touffe, buisson ou demeure), et *Amou* nom de baptême breton.

Coët-Cunec : *Coët Guézennec* en 1427, "bois de Guézennec", patronyme venu de (*Guethenoc* = combattant ou combatif), nom porté entre autres par un machtiern de Caro en 878 puis par un vicomte de Rennes vers 1020. En 1528, le comte de Rieux, seigneur supérieur du Largouët, revendiquait le Trépas de Coët Guézennec et de Plumergat. "Trépas" est en v. br. "passage" y compris à la fin de la vie. Ici, il s'agit du passage entre le village et le moulin de Trongoff, connu de nos contemporains jusque vers 1950, certes rudimentaire, formé de poutres, mais qui a pu être plus important dans le passé ; ce trépas permettait d'encaisser un droit de passage.

Gornevec : assez répandu dans la proche région sous des graphies différentes : Cornevec en Brech, Kernevec à Colpo ; «chemin de Colpo à Camors dit chemin de Cornevec» (carte I.G.N.).

Mengorvéneq à St Avé et Gourvinais à Penestin se rapprochent de Gourvinec en St Nolff, berceau des seigneurs de ce nom, que l'on retrouve dans différents actes de Justice aux Archives départementales du Morbihan de 1631 à 1703. Après Catherine-Françoise de Gourvinec, dame du Bézit en St Nolff, la lignée n'est plus nommée.

Elle aura été illustrée aux XIV^e et XV^e siècles par Olivier de Gourvinec, capitaine des Gardes du duc Jean IV, époux de Marguerite de Malestroît et décédé en 1403. Le patronyme est rencontré en l'an 863 sous la forme de *Uuormonoc* (*Uu.* = *Gu.*) où *monoc* a le sens de "personnage éminent". *Gorfynnog* en gallois permet de supposer un conducteur d'hommes venu en Armorique lors des migrations des V^e au VII^e siècles.

Guerdiner : *Guerdiner* en 1427, viendrait de *Diner* rencontré dans l'ancienne paroisse de Ploediner, partagée entre Lannilis et Landeda, il contient le v. br. (*din* = forteresse), voir Dinan (t), Pont dinan (Arradon).

En 1536, Guerdiner était propriété de François de Broerech, précédé de Jehan en 1481 et dont le nom est issu de Waroc, chef breton à la tête du Broërec ; ce patronyme a subsisté à Plumergat jusqu'au XVII^e siècle ; le grand manoir, au centre du pays, poursuit son inexorable délabrement.

Les noms en Ker

Ils se sont multipliés au XV^e siècle en changeant le sens de (*Caer* = lieu fortifié) – Caer-Aès (Carhaix), Quenquis-Caer ou Plessis-Caer en Brech – en celui de (*Ker* = village ou hameau) pour prendre finalement le sens très général de "lieu habité".

Kerberon : où *beron* est issu de *Pezron*, lui-même dérivé de *Peron* dont l'origine est latine "pierre". KerBezron en 1418 à Plumergat, Kerberron à Priziac...

Kerdreân : probablement du nom celtique *Drec'hant*, du v. br. (*drech* = vue, aspect) qu'on retrouve dans Kerdreho en Plouay, berceau des seigneurs de Botderu, Kerdrehant en 1689 à Plumergat.

Kergomaho : viendrait de *Cosmao*, patronyme bien connu dans la région qu'Albert Deshayes dans un «Dictionnaire des noms de lieux bretons» fait remonter en m. br. à (*cos* = ancien, vieux) et (*mao* = serviteur).

Kerguec : semble un emprunt au nom de baptême breton *Cuec* ayant des variantes en *Cuoc* dans le Finistère.

Kerizan : ...isan c. 1831, Kerezan en 1772. Plusieurs toponymes équivalents dans le Morbihan dont Kerisan en Ploëmel, en Pluvigner : Kereuzan en 1427 qui nous rapproche d'un vieux saint breton *Eozen* ; celui-ci subsiste dans le Finistère mais il a été remplacé par St Yves dans les chapelles de l'évêché de Vannes.

Kerlambert : vient du germanique *Landberth* formé de (*land* = pays) et (*berth* = brillant, illustre), devenu Lambert dans les Côtes d'Armor qu'on invoquait pour protéger les semailles des corneilles et corbeaux et aider à la bonne santé des pourceaux. Au VII^e siècle, Saint Lambert fut évêque de Maastricht.

Kerlessy : c. 1832, et sur place Ker Lucy, anglicisme moderne dérivé de Lucia, forme féminine de Lucas, venu du grec *Loukas*. St Lucas en Bannalec, Plescop, Kerlucas en Plouay et Guiscriff, Kerlucia en Kerlaz (29) sont de la même famille de noms, de même origine.

Kerthomas : Parmi les terres de Joseph André de Robien en 1716, «*Kerhuihan autrement nommé Kerthomas*», bien distincts au XXI^e siècle.

Lann er Hias : Kerhillias en 1683 dans la déclaration de Vincent Exupere de Larlan, parmi ses terres en Plumergat. Kerilias en Pluvigner, Kerlias en Plescop, Kerhélias en Questembert en 1427, ont même étymologie, venus d'*Elias*, forme gréco-latine du nom biblique Elie. On ne peut pas pour autant affirmer que *Lann* corresponde à un lieu sacré, il faut plutôt comprendre "la lande".

Lanvein : Lanneven c. 1831, Lanevin-Kereuin en 1683 reportent à *Euuin*, mentionné en 840 dans un lieu-dit Broneuvin et porté par un roi du Northumberland. En 1683, «*les humbles Religieux de la Chartreuse du Champ St Michel lez Auray*» mentionnaient plusieurs terres en Plumergat dont une terre à Kereuin.

Les Lez ou **Les** peuvent avoir des significations différentes et sont l'objet d'approfondissement par les spécialistes.

Lezegar "du haut **Ihuel**" ou "du bas **Izel**", contiendraient le dérivé du nom v. br. *Eucar*, composé avec (*car* = ami ou parent) ; *lez* pourrait correspondre ici à "limite" de paroisse.

Lezevy : Lezevry offre plusieurs interprétations :

1. les nombreux *Lesivy* ou *Lisivy* dans la partie bretonnante de la province renvoient à Ivy, Saint-Yves, un des derniers migrants en Armorique, fin du VII^e siècle début du VIII^e siècle. *Lisivy* en Ploemeur, "*prée*" louée par Dondel et de la Pierre au XVII^e siècle, devenue terre de l'Orient (Lorient).

2. *Evry* qui appartiendrait à un nom v. br. tout différent.

Lezevin : mentionné dans la déclaration de 1718 par de Robien, appartenait à la seigneurie de Couetsal et Kergouvello et pouvait se confondre avec le précédent village ; il est intéressant par les droits seigneuriaux qui y sont attachés :

«*Il est dû par chacun an à ladite terre et seigneurie de Couetsal une paire de gants et sonnettes pour oiseaux sur la maison presbytérale dudit Mériadec-Couetsal.*»

«*le dernier espousé au finissement de chaque année est tenu et obligé de tout temps immémorial de donner à ses frais une soule au jour de fête de la Chandeleur ... pour être jetée par les Officiers de la seigneurie ... au bourg de Mériadec-Couetsal.*» (la soule étant l'ancêtre du ballon).

Locmaria : (*Loc* = lieu consacré). Maria est la forme bretonne de Myriam, nom hébreu de la Vierge parvenu par le grec Maria(m) et dont le culte «*n'a été introduit en Bretagne qu'au temps des Templiers*» (A. Deshayes). Le toponyme n'apparaît donc qu'à partir du XV^e siècle, sous les formes Locmaria-Coët et Locmaria-Lann (XV^e siècle), Locmaria-er-fanc (le boueux, le fangeux) aux XVI^e et XVII^e siècles.

Risconval : Resconval en 1536, *Ris*, *rest* a le sens de "demeure". *Conuual* attesté en 846 est le nom v. br. formé avec (*uual* = valeur). Risconval pouvait être un village habité par un homme de valeur ou offrant une habitation remarquable. On trouve de nombreuses graphies différentes dans les archives.

Toul Allan : (*Toul* = le trou, l'orée, l'entrée). *Allan* d'origine galloise (VI^e siècle) devenu évêque de Quimper, a été le nom de baptême adopté par d'illustres Armoricains dont Alain le Grand, vainqueur des Normands à Questembert en 888, puis roi de Bretagne, Alain IV Fergent duc, Alain le Roux qui prit part à la conquête de l'Angleterre...

Treoret : nom d'une seigneurie en Plumergat et aussi en Cornouaille, toponymes en Cruguel et Locminé : Trehoret. *Uoret* signifiait secours. En 1680, Urbain de Treouret, chevalier de Querstrat, Sénéchal de Châteaulin comparaisait au Présidial de Vannes ; le manoir et les terres en dépendant ont été acquis par les Carmes de Ste Anne en 1658.

La Chapelle St Roch et St Sébastien près de Mériadec associe deux saints romains, séparés dans leurs vies respectives par un millénaire, puisque décédés l'un en 1337 et l'autre en 288, mais réunis dans les chapelles bretonnes par la population qui les invoquait contre l'épidémie qu'ils étaient censés enrayer, voire guérir l'un comme l'autre, le fléau le plus redouté : la peste.

Fin de la 1^{ère} Partie

QUIMPER AU MOYEN AGE : LES VESTIGES DE LA PLACE LAENNEC

Jean-Paul LE BIHAN,
Archéologue de la Ville de Quimper,
Directeur du Centre de recherche archéologique du Finistère

INTRODUCTION

Au cœur de Quimper, les fouilles de diagnostic, puis de sauvetage, conduites au pied de la cathédrale, place Laennec furent les plus importantes et les plus spectaculaires opérations archéologiques concernant l'histoire médiévale de cette ville (fig.1).



Fig 1 : Vue d'ensemble des fouilles de la place Laennec

Liées aux travaux de réaménagement de cet espace par la municipalité de Quimper, elles furent l'occasion de mettre au jour des vestiges sur plus de 1000 m² d'une zone qui, par grande chance, n'avaient presque pas été bouleversés depuis la fin du XV^e siècle. Confortés d'autres fouilles trop rapides (le long du chœur de la cathédrale gothique), par de simples coups d'œil jetés à la sauvette (cour du Musée Breton, aqueduc de la place Saint-Corentin, fondations

des halles centrales...) et par les informations issues des archives, les résultats des fouilles de la place Laennec se révélèrent extrêmement fructueux pour la compréhension de la naissance et du développement du cœur urbain de la ville. La chance ayant ainsi souri aux archéologues, il est possible, pour la première fois, d'ébaucher des cartes de paysages urbains successifs et bien datés, tout en évitant le piège des anachronismes. En conséquence, il sera fait foin d'un certain nombre de croyances ou légendes vivaces tandis que se découvrira une évolution jusqu'alors inconnue de l'organisation du cœur ancien de la ville médiévale.

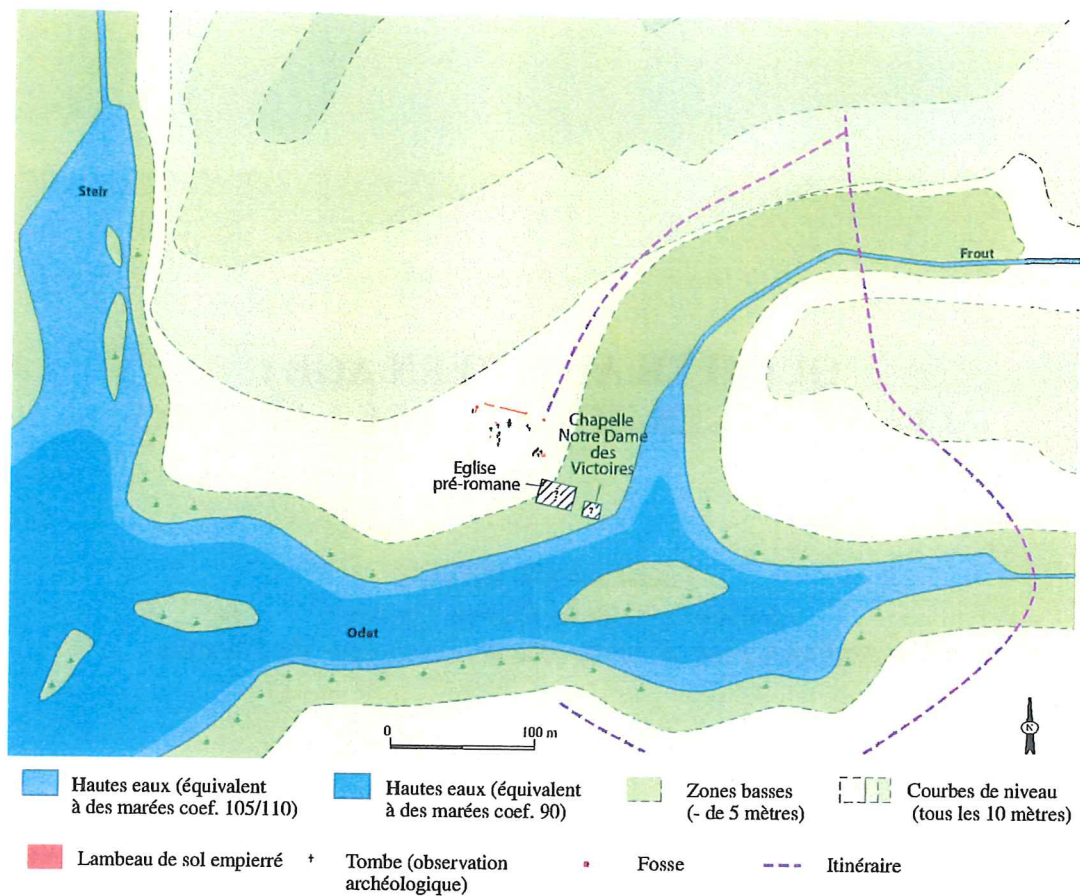


Fig. 2 - Proposition de restitution du coeur de Quimper vers 1050

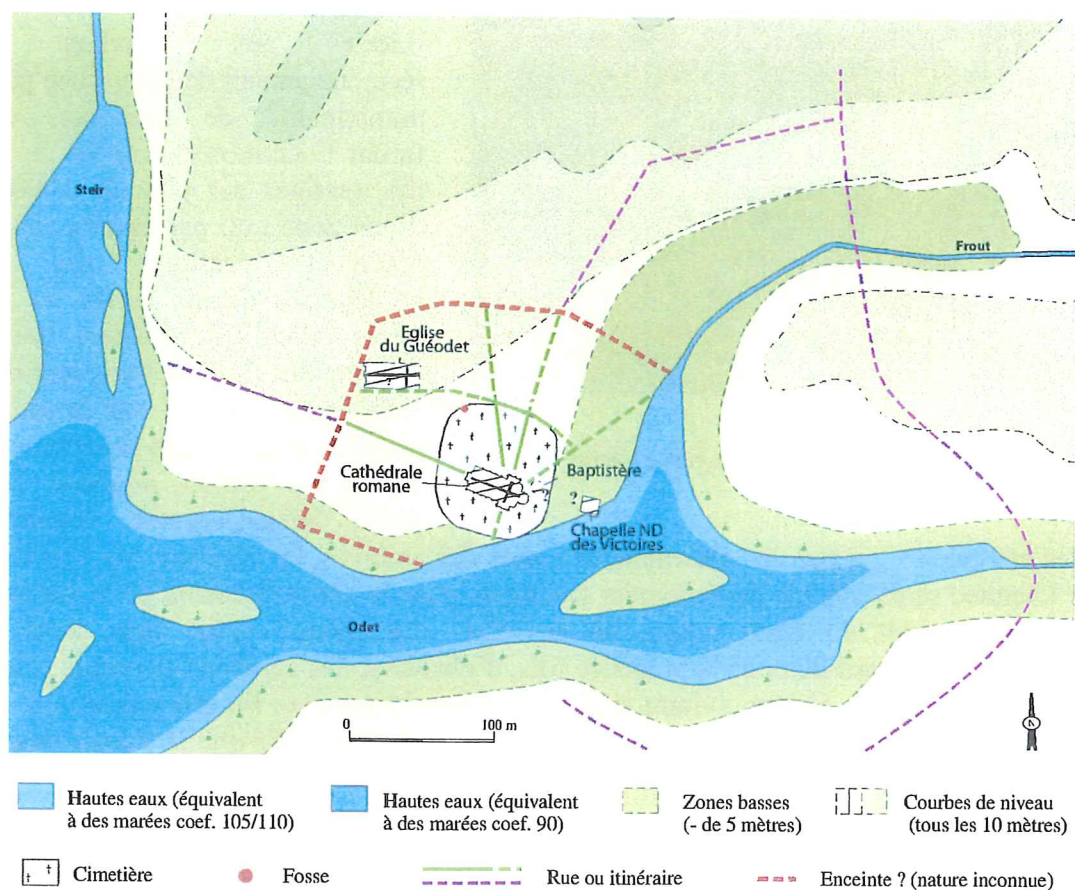


Fig. 3 - Proposition de restitution du plan de Quimper à la fin du XI^e et au XII^e siècle
(le plan de la cathédrale est hypothétique)

LES PREMIERS VESTIGES : AUTOUR DE L'AN MIL

La période comprise entre la disparition de la cité antique, vers 300 après J.-C., et la naissance d'un noyau urbain médiéval aux IX^e - X^e siècles demeure une époque profondément obscure de l'histoire de Quimper. L'abandon de la bourgade gallo-romaine installée dans l'actuel quartier de Locmaria, sur les basses pentes du Mont-Frugy, sur la rive gauche de l'Odet, au profit de la cité épiscopale dans la zone de confluence Froust - Odet, à 800 m en amont sur la rive droite, a suscité et permis bien des hypothèses. L'angoisse provoquée par l'insupportable vide historique et, peut-être, par la crainte inconsciente de la non-existence, conduisirent les historiens à meubler cette période. L'artifice le plus rassurant et le plus efficace consista à prolonger l'histoire de la ville antique en imaginant, aux IV^e et V^e siècles, son déplacement vers l'actuelle place Laennec et sous la cathédrale. Il suffisait, par ailleurs, d'anticiper la naissance de la cité médiévale et de dater du VI^e siècle la belle histoire de l'évêque Corentin et du roi Gradlon. Cela assurait la pérennité historique et comblait le vide redouté. Rien de tout cela ne fut jamais vérifié. En fait, les nombreuses fouilles récentes conduites dans tous les secteurs de la ville *intra-muros* révèlent l'absence totale de construction romaine, des débuts ou de la fin de l'Empire tandis que les premiers signes d'urbanisation n'apparaissent qu'à la fin du X^e siècle. Ceci se déroule au confluent de l'Odet et du Froust, confluent qui donnera son nom à Kemper-Corentin. Ce nom apparaît au XI^e siècle mais il peut être plus ancien.

L'imposant soubassement d'un édifice découvert en 1993 sous le mur nord du chœur de la cathédrale gothique pourrait être celui de la première cathédrale, celle qui précéda la cathédrale romane dont la construction n'était pas encore achevée au début du XII^e siècle.

Place Laennec, des pièces de bois, analysées par dendrochronologie par Vincent Bernard, permettent d'identifier les éléments d'urbanisme en fonction vers l'an Mil au nord de la cathédrale gothique. Elles appartiennent à des tombes en coffre éparpillées jusqu'au pied de l'Hôtel de Ville. S'y ajoutent des lambeaux d'esplanade à robuste sol de graviers. Un tambour de colonne en pierre, réemployé dans la voirie mise en place entre 1050 et 1100, provient de la destruction d'un bâtiment de belle facture, sans doute en usage autour de cet an Mil. D'autres tombes, à coffre de pierres, laissent entendre que l'axe de la future rue Obscure était peut-être déjà utilisé à cette époque.

S'il n'est pas encore judicieux de parler de ville durant cette période. L'archéologie confirme toutefois que, dès la fin du X^e siècle, un noyau, centré autour d'une petite cathédrale et incluant un cimetière, fit fonction de point d'ancrage de la ville (fig.2) qui allait vraiment naître durant la seconde moitié du XI^e siècle. Ce noyau se situe dans le confluent de deux rivières modestes dont la puissance s'accroît singulièrement, mais sans mauvaises surprises, avec la marée, surtout lors de ses très forts coefficients. En effet, toutes les constructions se situent nettement au dessus des niveaux régulièrement inondés par l'eau saumâtre.

UNE PREMIER PLAN D'URBANISME MIS EN PLACE A LA FIN XI^e SIECLE

Durant le dernier quart du XI^e siècle, un vaste cimetière est mis en place autour d'une nouvelle cathédrale romane en cours de construction à l'emplacement de la nef de la future cathédrale gothique (fig.3). Pour cela, on recouvre tous les anciens aménagements de la place Laennec d'une épaisse couche de sable et de graviers, ceci sur une épaisseur de 0,30 à 0,40 m. Ce sédiment vierge servira, deux siècles durant, à déposer et à accumuler les défunts (fig.4).



Fig 4 : Sondage dans le cimetière des XI^e et XIII^e : accumulation de tombes de types variés

placées de chant et contenues par des piquets (fig.5). Deux axes, rayonnants par rapport à la cathédrale romane en construction, traversent le cimetière en direction du nord et du nord-ouest. L'un prolonge le tracé de la rue Obscure dont il date l'origine, l'autre rejoint un angle de l'actuelle rue Verdelet. Une troisième allée ceinture le cimetière par le nord et prend, vers l'ouest, la direction de l'église du Guéodet dont la date de construction n'est pas très éloignée de celle de l'église romane. Une nouvelle fois, la dendrochronologie s'ajoute à la datation par les poteries pour déterminer les dates de construction et de réfection du réseau.



Fig 5 : Allée dallée à coffrage de planches et piquets, ceinturant le cimetière

est attestée par les textes. Il s'agit d'un ensemble d'autant plus intéressant qu'il peut s'accorder parfaitement avec la position de la cathédrale romane en construction à la même époque. Cette église, détruite seulement à la fin de la première moitié du XV^e siècle, se situait sous la nef de l'édifice gothique. Il reste à localiser le baptistère en usage de l'époque romane au milieu du XV^e siècle. Il n'est pas impossible que la base de mur curviligne mise au jour en 1993 près de la croisée du transept, au nord de l'édifice gothique, appartienne à ce monument.

Enfin, il est remarquable d'observer l'homothétie des tracés de l'allée de ceinture du cimetière et de l'ensemble rue Verdelet - rue du Salé. En fait, il semble bien que ces rues définissent, avec la rue Saint-François, l'ancienne rue Dorée et les berges de l'Odét et du

Là encore, toutes les datations de cercueils, ou coffres en bois ou pierres sont concordantes. Les fouilles de la place Laennec, les observations faites devant le parvis de la cathédrale et celles, beaucoup plus sommaires, de coffres de pierres détruits dans la cour du Musée Breton révèlent l'extension de ce cimetière en fonction jusqu'à la fin du XIII^e siècle : près de 4000m²

Un réseau de voies est également réalisé. Il inclut des allées empierrées ou dallées, bordées de pierres ou de planches verticales

A ces voies, s'ajoutent la rue Kéréon qui prolonge, vers l'ouest, l'axe de la cathédrale et, très vraisemblablement, une autre rue orientée vers le nord-est, en direction du dernier coude du Froust avant sa jonction avec l'Odét, hors des eaux de la marée haute. Ce tracé sera repris par la rue de l'Équerre à la fin du Moyen Âge. Il est remarquable que tous ces axes se rejoignent, avec une précision extrême, en un seul et même point. Force est de constater que l'allée nord-sud évoquée ci-dessus conduit, vers le sud, au pont Sainte-Catherine dont l'ancienneté

Frout, les limites de l'espace urbain mis en place à la fin du XI^e siècle. Le plan de Quimper actuel paraît bien avoir ainsi fossilisé un tracé qui pourrait avoir supporté la première enceinte de Quimper enfermant un espace d'environ 4,5 hectares. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la ville ait été ainsi entourée de fortifications. Au coeur de cette enceinte, l'allée de ceinture du cimetière aurait, en quelque sorte, sacralisé un espace occupé par une cathédrale et un baptistère. Le lieu précis de résidence des pouvoirs civils et religieux demeure inconnu mais devait certainement trouver place ici. Contenus entre la muraille et l'allée de ceinture du cimetière du Tour du Chastel, les habitants purent développer leurs activités sur un espace de 2,5 hectares. Hormis l'existence de leur église paroissiale du Guéodet et les principaux axes rayonnants, nous n'avons nulle trace de cet urbanisme ancien. De toute manière, cet *intra-muros* initial se révélera rapidement trop étroit et, dès le XIII^e siècle, la structure mise en place à la fin du XI^e explosera.

Un plan aussi remarquable et une réorganisation aussi spectaculaire constituent une nouveauté pour la connaissance de l'histoire de Quimper médiéval. Il convient de tenter d'expliquer une telle transformation. Il est assuré qu'une décision forte a justifié son importance et sa brutalité. Cette décision semble relever davantage de l'initiative politique que de l'évolution progressive. Que l'accession, en 1066, du comte Hoel au titre de duc de Bretagne corresponde exactement avec la fulgurante mutation de Quimper ne relève sans doute pas de la coïncidence, d'autant que la capacité de cette famille à faire des dons importants à l'église a été soulignée par les historiens.

DES SÉPULTURES EXCEPTIONNELLES

Les vestiges mis au jour dans le cimetière utilisé de la fin du XI^e à la fin du XIII^e siècle sont exceptionnels. En dépit d'un programme de fouilles limité aux niveaux superficiels, des observations précises purent être réalisées à propos d'un certain nombre de tombes. Ainsi, le sol de ce cimetière fut découvert sur une superficie de 120 m² devant le parvis de la cathédrale gothique, à un niveau inférieur de près de 1 m à celui de cet édifice (fig.6). Constitué de graviers et de petits galets, il incluait les dalles des sépultures en coffres de pierres alignées en



Fig 6 : Cimetière devant le parvis de la cathédrale romane ; alignements de tombes en coffre de pierres

files régulières et serrées, orientées vers le porche de la cathédrale romane détruite au XV^e siècle. Des tombes en forme de barque côtoyaient des sépultures à loge céphalique marquée. Aucune ne fut fouillée mais cet ensemble remarquable livre une image saisissante d'une partie du cimetière au moment de son abandon, aux environs de 1300. Les observations générales faites à propos de ce type de sépultures concordent avec les données de la dendrochronologie à propos des tombes en bois de Quimper.

Au nord-est de la place, une tranchée-abri, creusée durant la Seconde Guerre mondiale par les soldats allemands, fut vidée. Ses flancs, parfaitement conservés, mirent en évidence plusieurs dizaines de sépultures à coffre ou cercueil de bois dont l'excellent état de

conservation révéla l'accumulation, par véritables couches, des tombes au cours des deux siècles d'utilisation du cimetière.

Un sondage exécuté au sud-ouest de la fouille livra d'autres échantillons des différents types de sépultures accumulées. Le mort pouvait être déposé en pleine terre dans son linceul, la tête et le pied de la tombe étant simplement marqués par une pierre posée de chant. Il pouvait reposer entre une ou plusieurs planches, assemblées ou non. Dans d'autres cas, seule une couverture en bois avait été assurée, souvent avec des planches récupérées sur des meubles anciens. Des milliers de sépultures de ce type, souvent très bien conservées, demeurent aujourd'hui enfouies sous le sol de la place Laennec. Des linceuls, des vêtements, plus ou moins complets, habillent encore certains défunts.

Datés de la fin du XIII^e siècle par dendrochronologie et chronologie relative, deux cercueils d'enfants constituent les éléments les plus spectaculaires de la fouille de la place Laennec. Leur état de conservation était exceptionnel. Les études de xylologie réalisées par Anne Dietrich montrent que les cercueils des tombes furent construits en bâtière et montés après que les corps des enfants qu'ils contenaient aient été déposés sur la planche basse. Assemblés, les pièces de bois étaient reliées et fixées soit par des chevilles de bois (fig.7), soit par des liens végétaux (fig.8). Dans les deux cas le défunt était enveloppé dans un linceul de cuir délicatement replié (fig.9). En effet, de nombreux fragments de peaux animales demeuraient en place. La tête du jeune enfant de la tombe T.69 reposait sur un coussinet confectionné avec des herbes sèches. L'analyse des deux cercueils et de ses occupants permit de reconstituer, avec une précision parfois émouvante, les gestes simples qui accompagnèrent la mise en bière des enfants. Anne Dietrich identifia les bois utilisés pour la fabrication des cercueils : le hêtre et le chêne. Elle proposa également, avec précision, la nature et la chronologie des gestes de fabrication des cercueils, de la mise en bière des jeunes défunts et du montage des coffres autour de leurs corps emmaillotés.

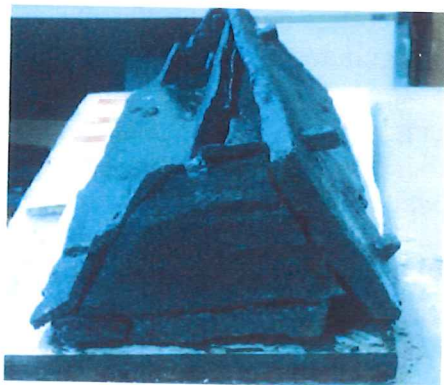


Fig 7 : Le cercueil de la tombe T52 : les chevilles de bois sont encore en place



Fig 8 : Le cercueil de la tombe T69 : les liens végétaux d'assemblage des planches sont parfaitement conservés.



Fig 9 : Cercueil de la tombe T69 et défunt dans son linceul de cuir

L'enfant le plus âgé (environ 20 mois, dans le cercueil T.69 contre environ 12 mois pour celui du cercueil T.52), retint davantage l'attention de l'équipe d'anthropologues chargés de leur étude (Véronique Gallien, Yann Langlois et le Professeur François Guillon). Si le sexe féminin de cet enfant en assez bonne santé (hormis une carence en fer) ne put être confirmé à 100%, l'état de conservation encore souple, permit de déterminer la cause de sa mort. Un choc violent sur la partie latérale gauche de la tête occasionna une fracture de l'os pariétal et une

hémorragie cérébrale. L'événement n'éclaire en rien l'histoire de Quimper. Il faut tout de même souligner que la maîtrise d'une telle découverte, totalement imprévue, a exigé et profité de la mise en œuvre d'une véritable chaîne opératoire. Exécutée en 72 heures, elle incluait la fouille et le dépôt du cercueil, son conditionnement et son transfert au laboratoire du service départemental d'archéologie du Val d'Oise, l'ouverture de la tombe, le démontage du squelette et des éléments de cuir, puis la découverte et le conditionnement satisfaisant du cerveau. Il arrive que les questions de méthode et de procédure constituent un apport aussi intéressant à la science que les conclusions historiques elles-mêmes.

Enfin, la distribution des tombes montre clairement qu'il n'y avait pas de secteur du cimetière réservé aux enfants. Ces derniers se mêlaient aux adultes. L'hypothèse de regroupements familiaux ne put être vérifiée. En revanche, la localisation des coffres en pierres, occupant environ deux fois plus de place que les inhumations en linceul ou cercueil, peut traduire l'existence d'une distribution des tombes selon des critères d'appartenance sociale. En effet, dans une nécropole où la place était extrêmement limitée, ces coffres se situaient en des lieux remarquables : soit au plus près de la cathédrale, soit le long des allées y conduisant.

LES EVOLUTIONS A PARTIR DU XIII^e SIECLE ET LA FIN DU MOYE ÂGE

Bien que les observations archéologiques aient été limitées, il apparaît que, dès le début du XIII^e siècle, un rétrécissement de l'espace des inhumations permit l'installation d'activités profanes au nord-ouest et à l'ouest de la place Laennec. De vastes fosses livrent de grandes quantités d'ossements d'animaux de boucherie consommés puis rejetés (boeufs, moutons, porcs), des déchets alimentaires végétaux (cerises, noisettes), des matériaux de construction ou encore d'abondants excréments de cheval. Elles contiennent aussi de nombreux déchets de découpe d'objets ou vêtements en cuir, ou encore des chaussures.

Plus largement, tous les indices concordent pour dater l'abandon du cimetière autour des années 1300 : date et mode d'assemblage des planches des cercueils les plus récents, usage du coffre en pierres aux dernières phases d'utilisation de la nécropole, absence de tout clou de cercueil, vestige si abondant dans tous les cimetières des XIV^e et XV^e siècles, mobilier archéologique des sols de recouvrement (poteries, chaussures), etc. En fait, les sols empierrés des esplanades qui recouvrirent et scellèrent le cimetière roman ne furent perforés

par aucune nouvelle tombe. Alors que s'achevait la construction du chœur de la cathédrale gothique, et tandis que l'on allait encore user de l'édifice roman pendant un siècle et demi, se tournait une page essentielle de l'histoire du Tour du Chastel.

La fouille met en effet en évidence une superposition de sols constitués de graviers ou de petites pierres très denses (fig.10). Le rythme des réfections est de l'ordre du demi-siècle, fussent-elles partielles ou complètes. Le premier état de la place (début du XIV^e siècle)



Fig 10 : Sols de graviers et galets, allée empierrée et calvaire mis en place au cours des XIV^e et XV^e siècles

conservait des traces de circulation de charrois.

Aux minces sédiments interstitiels découverts entre les derniers lits de graviers se mêlent des résidus de travail du fer. Il pouvait s'agir d'éléments de mâchefer utilisés pour assainir le sol ou, peut-être, au cours de la seconde partie du XV^e siècle, des restes d'ateliers de forge ayant accompagné la construction de la nef de la cathédrale gothique. Les trous de poteaux mis au jour au centre de la place correspondaient-ils aux fondations d'un tel atelier ou à celles d'un édicule à fonction religieuse, un oratoire ou un premier calvaire par

exemple. Il semble que ce soit au début du siècle que fut installée la canalisation collectant les eaux suintant en permanence du flanc méridional du plateau de Kerfeunteun.

Les axes des allées installées au XI^e siècle furent préservés. Des réparations des planches de coffrage, des refontes complètes des chaussées sont clairement mises au jour. Il est évident que l'on ne circule qu'à pied sur ces voies qui mènent à la cathédrale en traversant un espace dont on exclut encore les activités commerciales. En revanche, un calvaire est érigé au centre de l'esplanade au cours de la seconde moitié du XV^e siècle. Il semble qu'il soit



Fig 11 : Le pilori (début XV^e siècle)

abattu vers 1750. Le pilori, élevé un peu plus tôt, peut-être au début du XV^e siècle (fig.11), aura une vie un peu plus longue. C'est, vraisemblablement, sur cet édicule circulaire, qui conserve encore les fondations de plusieurs poteaux centraux successifs, que sera exécutée Marion du Faouët, pendue en 1759 comme bandit de grand chemin. En fait, ce n'est qu'à partir de l'extrême fin du XV^e et du début du XVI^e siècle que l'ensemble de la place Laennec fut livré aux foires et marchés.

Annonçant l'abandon progressif d'un plan rayonnant du cœur de la ville, une partie de l'allée périphérique et celle qui traversait la place dans sa partie orientale disparurent dès la fin du XIV^e siècle. Seule perdura

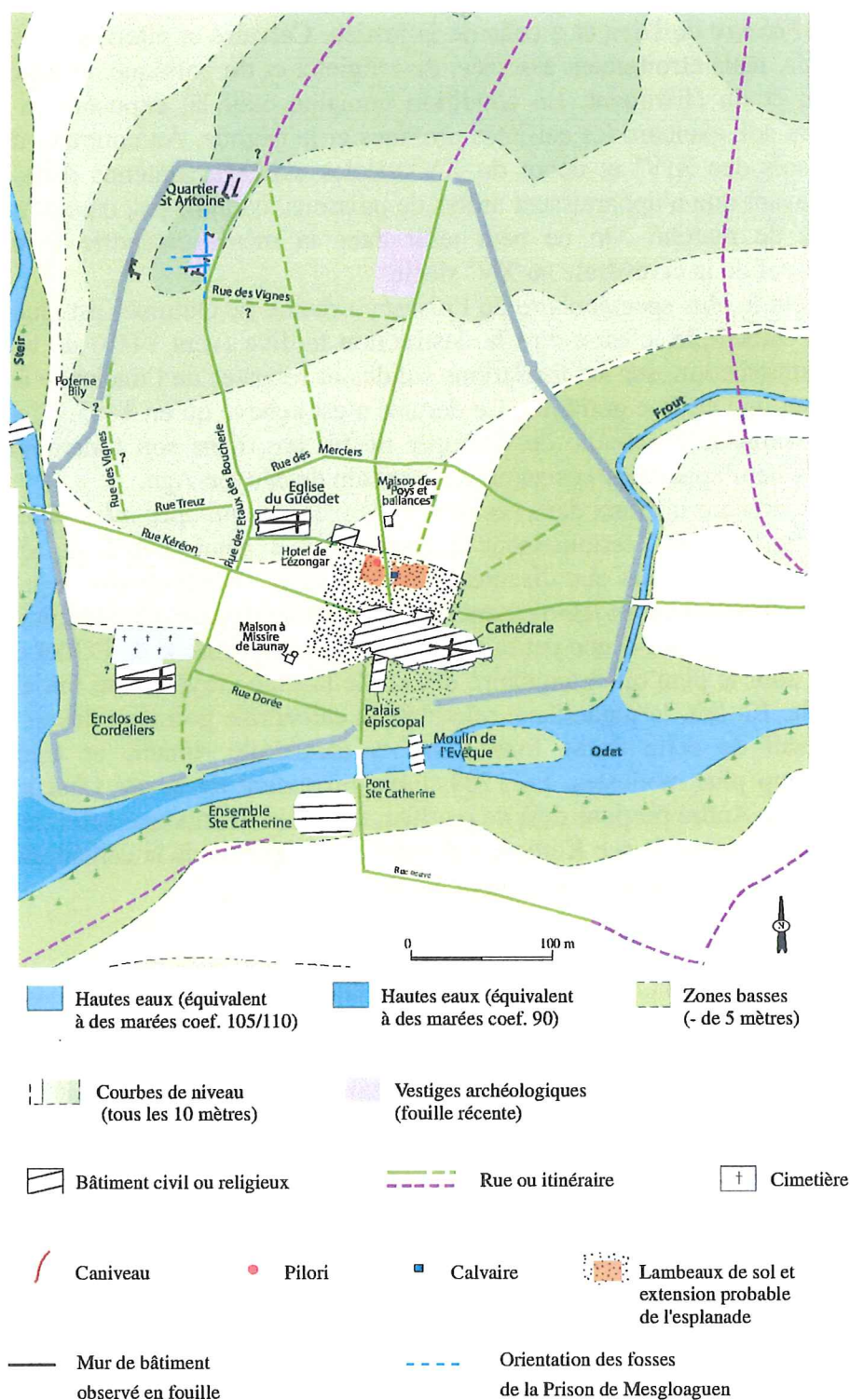


Fig. 12 - Proposition de restitution du plan de Quimper à la fin du XV^e siècle

la plus occidentale, située dans le prolongement de la Rue Obscure utilisée jusqu'en 1835. Le souvenir du cimetière roman se conserva toutefois puisque, au XVI^e siècle encore, une procession empruntait le tracé de l'allée de ceinture et célébrait les défunts lors de la Toussaint. Avant d'être livrée au négoce sur l'ensemble de l'espace septentrional de la cathédrale, une partie du Tour du Chastel avait été réservée, aux XIV^e et XV^e siècles, à la manifestation de l'œuvre de Dieu et à celle de la justice. Calvaire et pilori, symbolisaient les pouvoirs respectifs, mais étroitement associés, du religieux et du politique, et encore l'image de la rédemption et du châtement. La condition humaine était là, exposée, en un espace réservé, marqué au sol, excluant les activités profanes et le négoce. Au contraire des niveaux plus tardifs, les sols des XIV^e et début du XV^e siècles étaient maintenus dans un état de grande propreté, avant que n'apparaissent arêtes de poissons, coquillages, ossements animaux et autres détritiques de marché. On ne peut tenir dans la même catégorie le chantier de construction de la nef de la cathédrale au XV^e siècle.

L'événement le plus spectaculaire de l'histoire urbaine de Quimper est alors la reprise du chantier de la cathédrale, c'est-à-dire la destruction tardive (vers 1440) de la cathédrale romane, puis la construction, sur les fondations solides et robustes de l'ancienne église, de la nef puis du transept de l'édifice gothique. Ce dernier n'est achevé qu'en 1485. C'est dire tout nettement que la cathédrale actuelle de Quimper ne fut pas, dans son fonctionnement, un édifice médiéval. Elle n'appartient pas au paysage urbain du Moyen Âge.

Bien qu'il demeure inconnu dans ses détails, le plan de Quimper *intra-muros* de la fin du XV^e siècle (fig.12) tend certainement à ressembler à celui, excellent, que dessine l'ingénieur André en 1764. Plus que discuter tel ou tel point de détail dans le cadre de cet article, retenons qu'il constitue un jalon essentiel de la longue histoire qui conduit du modeste noyau urbain développé autour d'une petite cathédrale primitive proche de l'Odet et du Froust, à la ville actuelle dont le plan quadrangulaire dissimule la trame rayonnante initiale, mise en place au XI^e siècle. En fait, le gigantisme relatif de la cathédrale gothique devait conduire à l'abandon progressif de cette trame fondée sur la cathédrale romane et adaptée à ses dimensions beaucoup plus modestes. En 1764, l'axe rayonnant de la rue Obscure demeure tandis que l'ingénieur André propose déjà de rectifier son tracé. Il annonce celui de la rue Elie Fréron qui, perpendiculaire à la rue Kéréon, débouche sur le parvis de la cathédrale gothique. Avec 92 m de longueur, celle-ci impose un plan orthogonal.

EN CONCLUSION

Tels sont les principaux résultats des fouilles archéologiques médiévales conduites aux abords immédiats de la cathédrale de Quimper. Confrontés, sans obstacles particuliers, aux sources d'archives, les données de fouille permettent de cerner, avec une précision nettement accrue, les rythmes et les grands traits de l'histoire urbaine du cœur de la ville.

Encore imprécis, le dossier de la date de fondation médiévale de la ville de Quimper s'est considérablement assaini au cours de ces dernières années. Le rythme de construction et les grands traits de l'organisation urbaine se dessinent. Il n'y eut pas de ville romaine au confluent de l'Odet et du Froust. Un schéma cohérent, sans doute issu d'une volonté politique, définit, à la fin du XI^e siècle, un urbanisme rayonnant. Centré sur la cathédrale romane, ce schéma fut confronté à l'usure du temps et à la construction d'un édifice d'une toute autre dimension : la vaste cathédrale gothique. Cela aboutit progressivement, entre le XV^e siècle et le début du XIX^e, au plan quadrangulaire que nous connaissons aujourd'hui ; un plan qui devait induire en erreur et entretenir le mythe d'une cité antique à structure orthogonale.



LE SITE DU ROCHER ROYAL

Commune de Guidel (Morbihan)

Philippe BELBEOC'H

Notre relation avec le site du Rocher royal a débuté à l'automne 1999 par une simple sortie nature commentée par deux techniciens de l'Office national des forêts. En effet, désireux de montrer leurs travaux à un groupe d'amoureux de la nature, ils nous menèrent dans le nord de Locmaria sur la commune de Guidel où plusieurs chemins d'exploitation forestière et de randonnée étaient en cours de réalisation. Lors de la visite du site au bord de la Laïta, l'un d'eux nous signala la présence d'une motte sur les hauteurs surplombant la rivière. Intéressés par la nature mais aussi par l'histoire du Moyen-âge, nous nous promîmes de revenir jeter un coup d'œil sur cette motte.

Quelques temps plus tard, nous revînmes donc à cet endroit par la partie haute du Rocher royal. Tout de suite nous avons compris l'intérêt et la richesse de cette motte qui présentait un aspect bien particulier. En effet, ce qui s'offrait à notre vue n'avait pas les caractéristiques des mottes traditionnelles que l'on peut voir dans le département. Les douves étaient profondes et encore bien marquées tandis que la partie centrale assez vaste présentait des traces de constructions en pierre. Malheureusement nous avons pu aussi constater les dégâts occasionnés par le passage d'engins d'exploitation et la menace qui pesait sur l'ensemble du site, liée à la volonté des forestiers de vouloir tirer profit des bois existants. Nous avons donc décidé, d'une part d'entreprendre une action de sauvegarde afin de préserver ces vestiges, et d'autre part de réaliser des relevés topométriques des éléments visibles avant leur éventuelle disparition.

Notre première démarche, ignorant l'identité des différents intervenants, a été de prévenir la municipalité, la société d'histoire et d'archéologie du pays de Lorient et la presse. Nous étions encore bien loin d'imaginer les conséquences de notre démarche. La première visite de M. Georges Pin, président de la société d'histoire et d'archéologie du pays de Lorient, nous a confirmé l'intérêt exceptionnel du site et la nécessité d'entreprendre une action de sauvegarde. En février 2000, plusieurs articles furent donc publiés dans la presse locale et soulevèrent des réactions diverses de la municipalité guidéloise d'une part et de l'ONF d'autre part. (cf articles en annexe 3) M. François Aubertin, maire de Guidel, favorable initialement à notre entreprise prit par la suite le parti de minimiser les dégradations et défendit les techniciens de l'ONF. Cet organisme quant à lui, fort courroucé de la mauvaise publicité qui lui avait été faite, se retrancha derrière le fait qu'il avait agi avec l'accord de la DRAC (direction régionale de l'action culturelle) à notre grand étonnement. En effet à leur demande, une personne de la DRAC s'était déplacée avant le début des travaux et avait conclu au peu d'intérêt du site. Fort de cet accord verbal, les travaux avaient commencé. Désirant pousser plus loin notre action, nous avons continué les mesures et répondu toujours par voie de presse aux différents articles de la municipalité. Les premiers éléments relevés sur le terrain nous confirmèrent le fait que nous n'étions pas en présence d'une « motte » mais bien sur les ruines d'un ensemble fortifié assez élaboré, ce fait étant corroboré par la découverte de la base d'une tour creuse.

Observations confirmées

Nos observations ont été confirmées par l'intervention de M. Roger Bertrand sur le site. Notre remue-ménage avait cependant fait assez de bruit pour attirer l'attention de la DRAC, puisque M. Yannick Lecerf, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie et M. Stéphane Deschamps, conservateur régional de l'archéologie, se sont déplacés. Bien qu'ayant conclu à une perturbation très limitée, ils ont convenu que certains travaux seraient nécessaires pour «gommer» l'impact du passage des engins d'exportation forestière.

La municipalité guidéloise ayant, quant à elle, conclu à des perturbations imaginaires, ceci a donné lieu à de nouveaux échanges d'articles dans la presse. Les perturbations constatées sont:

- Perçement à la pelleuse des contrescarpes nord et sud
- Elargissement et nivellement des douves sur les deux tiers
- Destruction d'un talus sur une quinzaine de mètres,
- Sans doute élargissement d'un passage existant dans l'enceinte sud
- Réalisation d'un chemin de randonnée (quatre mètres de large) au pied du Rocher royal avec extraction d'une masse importante de pierres.

Ces travaux ont surtout entraîné une fréquentation accrue du site, notamment l'utilisation des douves par les clubs sportifs (équitation et VTT). Ceci ne pouvait que générer une lente mais certaine destruction des vestiges. Devant ce constat, nous avons décidé d'aller plus loin dans notre intervention. A nos yeux, le seul moyen de protéger cet endroit était de le sortir de l'ombre et d'attirer l'attention des autorités compétentes. Nous avons par conséquent formulé une demande de fouilles auprès de la direction régionale de l'action culturelle, le 2 septembre 2000, après avoir complété notre dossier et réalisé un plan des vestiges visibles sur le site. Le 11 octobre 2000, nous avons été conviés par M. Deschamps à présenter notre projet lors de la réunion annuelle de programmation des opérations de recherches pour l'année à venir. Rassemblant notre documentation et surtout notre courage, nous nous sommes retrouvés à cette date à Rennes en présence d'archéologues et de chercheurs au CNRS. Nous étions les seuls amateurs à défendre un projet. Nous n'avons pu évidemment obtenir d'autorisation de fouilles pour 2001, mais nous avons été assez convaincants pour attirer l'attention des personnes présentes, et notamment les représentants du Conseil général du Morbihan qui en l'occurrence, est le propriétaire des terrains qui concernent notre action. Avant toute chose, il nous fallait obtenir l'autorisation de ce propriétaire qui, par chance, semblait s'intéresser à nos travaux. Cette autorisation nous devenait maintenant indispensable pour pouvoir progresser significativement. Forts des contacts obtenus lors de la réunion de Rennes nous avons envoyé plusieurs courriers justifiant nos démarches et le but que nous nous étions fixés. Mme Brigitte Nicolas (directeur de la culture) a organisé une réunion le 6 décembre 2001 à Vannes au siège du Conseil général. Y assistaient Mme Jablonwski, M. Y. Lecerf, M. Claudel (chargé des espaces naturels sensibles).

Poursuite des investigations

Au cours de cette réunion, M. Lecerf nous a confirmé que la DRAC ne nous accorderait pas d'autorisation de fouilles pour l'année à venir, mais cependant qu'elle nous encourageait à poursuivre notre investigation en cours. Pour ce faire, et pour obtenir une existence légale aux yeux des services de l'archéologie régionale, il nous a conseillé de nous affilier au Groupe des chercheurs de l'ouest, afin d'avoir l'autorisation de réaliser une prospection inventaire précise et un relevé topométrique du site, ce que nous nous sommes empressés de faire bien évidemment. Nous existions enfin légalement et nous avons l'aval du Conseil général du Morbihan pour effectuer ces travaux sous la responsabilité de M. R. Bertrand. Travaux que nous n'avions pas négligés pendant cette période, mais qui prenaient maintenant une dimension nouvelle grâce au matériel aimablement confié par M. Bertrand et permettant l'affinage de nos mesures.

Le 26 Avril 2001, nous avons reçu un courrier du Conseil général du Morbihan nous annonçant que les itinéraires des chemins de randonnée avaient été déplacés et que les accès au site du Rocher royal étaient maintenant fermés par des barrières.

M. Lecerf nous ayant conseillé de réaliser un relevé topométrique, fin par pas de 20 cm, nous nous sentions impuissants devant la tâche gigantesque qu'il nous restait à accomplir. Nous avons contacté alors le lycée professionnel Marie Lefranc de Lorient qui forme des géomètres. Intéressés par l'aspect formateur de notre demande, les professeurs se sont déplacés à plusieurs reprises pour évaluer les possibilités d'action. A notre grande joie, les travaux de relevés ont débuté le 27 novembre 2001.

Parallèlement à ces démarches administratives et ces actions sur le terrain, nous avons réalisé des recherches dans les archives afin de situer notre « trouvaille » dans le temps. Les relevés effectués nous permettaient de dire que nous avions affaire à une construction militaire approximativement datée du XIII^e siècle. Nous avons donc orienté notre enquête vers un seigneur suffisamment puissant pour élever une telle construction, face aux terres appartenant au duc de Bretagne au XIII^e siècle. Vaste sujet !

Recherches aux archives

Après de nombreuses recherches infructueuses auprès des historiens locaux et diverses consultations d'ouvrage d'histoire régionale, un premier indice nous est apparu dans un document conservé aux archives départementales de Vannes, sous la forme d'un simple compte rendu de chefreute portant le nom de Guillaume de Lanvaux et concernant des terres situées à Brangollo et daté de 1429 (cf annexe 2). Brangollo est situé à quatre kilomètres du site du Rocher royal et le nom de De Lanvaux nous a paru suffisamment intéressant pour orienter notre recherche vers cette famille illustre.

Effectuons un petit voyage dans le temps et remontons jusqu'à une période que l'on peut dater de 500 à 1000. La rivière qui s'appelait Ellé, était à cette époque la frontière entre deux petits royaumes bretons, la Cornouaille et le Bro Waroch . Ces deux royaumes étaient rivaux et l'on peut penser que des fortifications existaient déjà le long de cette frontière. Le royaume de Bro Waroch est devenu le Kéménét Héboi pendant la période de 1000 à 1066. Le comte de Cornouailles (Alain Cainhiart) possède en propre à cette époque, un domaine très important dont Carnoët où il réside souvent. Il possède même des terres dans le comté de Vannes entre le Blavet et Quiberon.(cf carte en annexe 1)

On peut donc penser que les sires de Kéménét Héboi dont la capitale était à Hennebont, coincés entre l'Ellé et le Blavet, sentaient très fort la menace du comté de Cornouailles . De plus en l'an 1000, ce personnage avait insulté à Auray, en séance publique, son suzerain Geoffroy I-duc de Bretagne et comte de Vannes¹. Il était donc très isolé d'où la nécessité d'élever des défenses, le long des frontières et en particulier au bord de l'Ellé.

D'après l'abbé Euzenot, Guidel était le centre religieux du Kéménét-Héboi et possédait de nombreux castels à Kermartin, Kerisouet, Cruguel, Schupidan, Kervardel, St Mathieu, La Sauldraye, etc

Pendant la période 1066-1200, désireux d'étendre leurs possessions sur tout le littoral, la pression des ducs s'est faite de plus en plus forte.

¹ Sous le comte de Bretagne, Geoffroy I ainsi que le raconte la chronique de Vitré, Béranger insulte son suzerain à Auray et est tué de la main de Rivallon de Vitré fidèle au prince (Y .Bellancourt)



Au début du XIII^e siècle apparaît un seigneur, Alain De Lanvaux. La famille De Lanvaux est un ramage des comtes de Vannes et héritières des seigneurs d'Hennebont, seigneurs du Kéménét Héboué. Alain De Lanvaux figure avec le titre et les droits de seigneur De Lanvaux dans les chartes de l'abbaye de ce nom, de 1240 à 1264. Seigneur puissant puisque ces terres contiennent 25 paroisses avec l'île de Groix et couvrent un espace allant du Blavet jusqu'à l'Ellé et s'étendent jusqu'aux paroisses de Grandchamp et de Pluvigner.



Jean Ier dit Le roux (1237-1286) est alors duc de Bretagne et a des vues sur la ville de Quimperlé, possession de l'abbaye de Sainte-Croix depuis 1029. Les premières tentatives pour limiter le pouvoir des religieux remontent au duc Alain Fergent (1084 1112), mais il faut attendre 1238 pour que le duc Jean Ier puisse asseoir définitivement son autorité sur Quimperlé. Il fait cerner la ville de remparts percés de trois portes donnant sur les deux rivières et crée le port de Bennerven sur l'Ellé (Laïta).

Ce duc porte un grand intérêt à la ville de Quimperlé et il semble donc logique de penser qu'il se soit inquiété du contrôle de la navigation sur une des principales voies d'accès à la cité. « *Jean Ier Le roux avait une manière particulière de régler ses querelles avec ses vassaux et n'oubliait jamais les intérêts de sa caisse. Quand un baron éprouvait quelques embarras pécuniaires, le duc toujours bien garni d'écus lui tendait une perche charitable en lui prêtant une bonne somme. Il renouvelait et augmentait même ce prêt sans difficulté à plusieurs reprises. Mais alors au lieu d'aider le baron à sortir du gouffre, la trop charitable perche finissait par l'y noyer, car le duc après avoir bien et dûment constaté que son débiteur ne pouvait payer ses dettes, saisissait ses terres, ses seigneuries et les annexait au domaine ducal* ». (Arthur de la Borderie)

Revenons aux sires de Lanvaux. Nous savons que leurs ennuis commencèrent vers 1236 ou 1238 (à cette époque Jean Ier prenait le contrôle de Quimperlé). Selon Gouffon de Kerdellech, Pol Potier de Coucy et Jean de Kerhervé, les sires de Lanvaux se révoltèrent contre le duc de Bretagne (le prénom d'Olivier De Lanvaux étant souvent cité).



Ces seigneurs auraient eu pour alliés, Pierre sire de Rostrenen et Pierre de Craon ainsi que les sires de Léon, cousins du vicomte de Léon ruiné par Jean Ier. Révolte assez violente puisque l'on parle de l'incendie de la ville haute de Quimperlé en 1241 et la destruction d'un château ducal (peut être celui de Queblen) (Y.Bellancourt). Les seigneurs auraient été battus et emprisonnés (De Lanvaux à Suscinio et de Craon à Nantes)². Cette révolte est mise en doute par A. De La Borderie qui argumente du fait de l'existence de 1240 à 1264 d'un seigneur De Lanvaux possédant cette terre et jouissant de tous les droits qui en dépendent (cf chartes de l'abbaye) . Cependant ce qui est certain, c'est l'ingérence du duc de Bretagne dans la gestion des terres de Lanvaux à partir de 1267.

² Il n'y a aucune référence à cet emprisonnement au château de Suscinio (Beunon Pierre)

Dans les rôles de finance de l'an 1267, on voit un receveur du duc Jean Le roux (Denis de Vannes) en instance auprès du duc au sujet de domaine De Lanvaux et de la terre de Coetrmol (Coatroual ?) propriété d'Alain et Geoffroy de Lanvaux. Les terres De Lanvaux n'étaient donc point encore réunies au domaine ducal. Ces rôles de finances nous apprennent, d'après la Borderie, pourquoi le duc jouit-il du revenu de ces terres . Sous l'année 1270, à la date du jeudi avant la St Michel (25 Sept), on peut lire : « *on fit ce jour là le compte de toutes les dettes des seigneurs Alain et Geoffroy De Lanvaux envers monseigneur le duc, et l'on trouva qu'elles se montent à 4500 livres* ». C'était comme gage de cette grosse dette que le duc avait mis la main sur les revenus de la terre De Lanvaux. L'année 1270 ne fut donc pas favorable aux sires De Lanvaux. En cette même année, Alain qui était sans doute très âgé (il était majeur en 1224) céda sa seigneurie à son fils Geofroi qui jura fidélité au duc le samedi après la trinité (14 juin 1270), et peu de temps après son père mourut. Le duc avait ménagé Alain de Lanvaux, par crainte ou par respect de son grand âge, il ne se sentit pas tenu des mêmes égards envers son fils. Celui-ci étant incapable de rembourser les dettes, Jean Le roux eut recours à sa tactique préférée et envoya des recors se saisir des terres et d'en expulser le propriétaire. Geoffroy De Lanvaux décida de se maintenir dans ses domaines par la force et repoussa fortement les recors du duc .

Cette guerre fut terrible d'après A. de la Borderie et le duc reçut l'appui d'Alain VI Vicomte de Rohan (1240-1303) qui pour obtenir les faveurs et quelques profits n'eut pas honte d'attaquer lui-même les De Lanvaux. Ceux-ci écrasés par le nombre, furent battus et la seigneurie saisie au profit du duc en 1272. Le duc excepta de la confiscation, ce qui appartenait aux membres de la famille De Lanvaux qui n'avaient pas pris part au conflit (ex: Nicolas De Lanvaux).



Citons maintenant l'Abbé Euzenot :

Les seigneurs du Kéménét et Jean le roux.

En 1247, à propos de contestations relatives à certains droits de navigation prétendus par les seigneurs de Léon et revendiqués par le duc de Bretagne, Hervé sire de Léon, Guihomar, vicomte de Léon, les barons De Lanvaux et de Craon prirent les armes contre Jean le roux. Ils furent battus . Le duc fit prisonniers les barons de Craon et De Lanvaux et ravagea le Kéménét Héboé en grande partie possédé par Hervé de Léon et le baron De Lanvaux³ . Les forteresses des rebelles furent brûlées et démantelées.

Pour se garantir contre de nouveaux soulèvements, le duc multiplia les précautions. Sur la Laïta, il agrandit le château de Carnoët, résidence ducal dont le parc, entouré de hautes murailles s'étendait sur une partie du territoire de Guidel . En Outre, défense fut faite de relever aucune des forteresses détruites pendant la dernière guerre (Traité passé en 1264 entre Hervé de Léon et Pierre de Bretagne, châtelain de Poncallec, le sire de Léon prit l'engagement de ne jamais relever les fortifications du château d'Hennebont, indivis par moitié entre eux et de ne reconstruire aucune forteresse sur les paroisses de Saint-Caradec et de Caudan.

Il est permis de penser que par d'autres traités intervenus, de 1247 à 1264, directement entre le duc et les possesseurs du sol, il fut défendu de rebâtir aucun des anciens châteaux .

³ A la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle Hervé de Léon sire de Chateanneuf, avait épousé la fille de Henri de Kéménét-Héboé . Celle-ci partagea avec son frère, l'héritage paternel, et elle apporta à son mari la moitié du château d'Hennebont, les domaines qui furent ensuite, dit-on, désignés sous le nom de fiefs de Léon et la seigneurie de Tréfaven)

Conclusion

Les avis sont donc partagés⁴. Ce qui est certain, c'est que la période 1240-1272, fut assez mouvementée. Il est possible que jusqu'en 1270, Alain De Lanvaux, seigneur puissant et bénéficiant d'alliances solides ait pu tenir en échec, soit par la force soit par la négociation, la politique d'expansion du duc.

On imagine assez mal ce dernier mettre tant de soins à contrôler et à développer la ville de Quimperlé, pour ne pas tenter par tous les moyens de contrôler la Laïta. Le contrôle de cette rivière a dû être un enjeu important comme en témoigne le nombre de châteaux qui y ont été construits .(Queblen, Clohar-Carnoët, le Rocher royal, le bois du duc.....)

Cette forteresse du Rocher royal devait être comme une épine dans le flanc des territoires de Cornouailles et l'agrandissement du château de Clohar-Carnoët est la preuve du souci du duc de contrôler cette zone.

Certes, ce ne sont que des hypothèses, aucun élément matériel nous permet d'être affirmatif. 1272 reste la date de l'effondrement de la puissance des De Lanvaux. Alain II De Lanvaux fils de Geoffroy, ne put déclarer, lors des montres antérieures qu'un demi chevalier (Jean Kerhervé).

TRAVAUX ET RECHERCHES ACTUELLES

Depuis maintenant un an, les recherches en archives sont restées vaines. Nous avons orienté celles-ci vers la localisation des seigneuries de la commune de Guidel au XIV^e et XV^e siècle. Si la plupart sont identifiables, trois d'entre elles nous intéressent plus particulièrement. La seigneurie de Tridiec appartenant au sieur de Bennerven au XV^e siècle, sans doute située près de Locmaria et les seigneuries de Kerrosebec et de Tregayet (ou Tregayec) dont nous ignorons tout. Sur le site, nous avons entrepris le dégagement de la souche située à l'entrée du site fortifié (les pierres sont extraites une par une et replacées). Les mesures effectuées par le lycée Marie Lefranc n'ayant pu être exploitées, les relevés topométriques continuent sur l'ensemble du site.



Description du site

Coordonnées UTM (X=161.67; Y=2332.28)

WGS 84 (X=461.660; Y=5298.930)

Le site se trouve sur la commune de Guidel, près du village de Locmaria, il domine d'une vingtaine de mètres un méandre de la Laïta en face du pré de la Véchen . Au pied du rocher, s'écoule un petit ruisseau, dont le vallon, assez encaissé le sépare des terres du château de Bothané.

Lorsque l'on arrive par la partie haute du site, rien ne laisse présager la présence d'une fortification. Ce n'est que lorsque l'on se trouve au bord des douves que l'on aperçoit la plate forme centrale. L'ensemble se présente sous la forme d'une demi lune, protégé à l'ouest par la

⁴ Plusieurs historiens (Gouffon de Kerdellech, Pol Potier de Coucy,...) font référence lors de la révolte de 1238 à Olivier de Lanvaux et non à Alain de Lanvaux . Nous n'avons trouvé aucune référence à ce personnage et nous ignorons qui il était exactement. Jean Kerhervé, fait lui référence à deux révoltes distinctes 1236 et 1272.

Le Rocher Royal
Documents photographiques



Photo 1: Douve nivelée au pied du mur n°3



Photo 2: La Laïta vue depuis la tour n° 8

Le Rocher Royal



Photo 3: Fondations de la structure centrale n°12



Photo 4: Disposition des pierres du mur n°19

Laïta, à l'est et au nord par des douves profondes d'une dizaine de mètres et au sud par une douve et une barbacane.

Dans une motte classique, la partie centrale domine les sols environnants, grâce à l'apport de terre extraite du creusement des douves. Ici la plate-forme se situe au même niveau, la terre des douves ayant été utilisée pour surélever le rebord extérieur du fossé au nord et au sud ouest, ainsi que pour réaliser la barbacane. Le bord extérieur du fossé est surmonté d'un talus, mais rien ne permet de dire s'il s'agit du réemploi d'une protection déjà existante.

La partie centrale relativement plane dans sa partie est, s'appuie sur un effleurement rocheux visible dans la pente nord. Elle est entièrement entourée d'un rempart dont l'épaisseur atteint par endroit trois mètres quatre-vingt. Ce rempart était renforcé par au moins quatre tours dont les bases sont encore visibles. L'entrée du château se trouve au sud, face à la barbacane et semble constituée de deux petites tours jumelles ou d'une tour porte semi-circulaire. Au centre, les fondations d'une structure rectangulaire sont bien apparentes, elles sont séparées du rempart ouest par un profond fossé dont la pente intérieure a semble-t-il été aménagée par de la maçonnerie.

La disposition de cette fortification ne laisse aucun doute quant à sa fonction principale. Contrôler la Laïta et surveiller les abords de la forêt de Carnoët (le château de Queblen devait être visible) Les terrains alentours sont plus élevés, ce qui exclut la volonté de contrôler ce territoire. Toutes ces observations, permettent d'émettre l'hypothèse, que nous serions en présence d'une fortification du XIe ou XIIe siècle (postérieure aux mottes classiques) qui aurait évolué jusqu'à la fin du XIIIe siècle⁵.

COMPTE-RENDU DES OBSERVATIONS FAITES SUR LE SITE DU ROCHER ROYAL EN GUIDEL

1 - Mur d'enceinte en pierres régulières : Orienté au 180 magnétique sur une longueur de 9m puis fléchissant au 167 magnétique sur une dizaine de mètres, sa longueur totale est difficilement mesurable, le mur disparaissant à son extrémité nord. Son épaisseur varie de 3.50m à 4 m

2 - Tour circulaire : De rayon extérieur estimé à 5 m, elle semble avoir perdu une bonne partie de son appareillage extérieur car seul subsiste un rayon moyen de 3,60 m. Elle est sans doute creuse mais son rayon intérieur ne peut être défini avec précision (présence d'éboulis de pierres et de terre). Cet ensemble se détériore rapidement car depuis l'automne, de nombreux éboulements se sont produits dans la douve. Il est urgent de déterminer avec précision les dimensions et la structure de cette tour avant qu'elle n'ait complètement disparu.

3 - Mur d'enceinte :

En arc de cercle de rayon moyen 44.50 m, réalisé en pierres régulières sa longueur est estimée à 17 m. Bien que recouvert de terre et de végétation, ses pierres extérieures sont parfaitement visibles.

4 - Tour circulaire :

De rayon extérieur 4,5 m. son appareillage extérieur très régulier est parfaitement visible. Cette tour relativement bien conservée a été dégagée lors des travaux forestiers. De ce fait, les fortes pluies ont entraîné le mortier liant les pierres provoquant quelques dégâts sur la structure. La partie supérieure est entièrement obstruée par de la terre et des pierres

⁵ Des fouilles partielles ont révélé la présence de céramiques du XIIIe et du XVe siècle

5 - Mur d'enceinte Sud :

Il est réalisé en pierres régulières. Sa partie est, longue de 12,90 m est orientée au 287 magnétique, sa structure et son épaisseur (3.80m) sont parfaitement visibles dans la brèche qui y a été pratiquée. (située à 2.50m de la tour 4, elle mesure 3 m de large). Sa partie est, longue de 6, 60 m est orientée au 327 magnétique.

Ces deux ensembles sont séparés par une partie centrale décrite au paragraphe suivant.

6 - Cet ensemble orienté au 298 magnétique présente une longueur de 9, 70 m et constituait sans doute l'entrée du château. Il se compose de deux structures circulaires dont les centres sont distincts. Leurs bases d'un rayon de 3 m sont visibles dans la pente. Malheureusement, la présence d'une énorme souche en équilibre instable empêche toute observation plus précise. Cette souche emprisonne des éléments importants pour la compréhension du site. Elle a déjà déplacé les pierres en glissant d'un mètre dans la pente. Il nous a paru souhaitable avec l'aide des forestiers de replacer ces pierres à leur endroit initial avant de constater des dégâts plus importants. Sur la partie supérieure de cet ensemble, on peut déceler la présence de deux murs rectilignes orientés au 210 magnétique et espacés de 2 mètres. L'épaisseur de l'un d'eux est mesurable (1, 48 m) tandis que l'autre est en partie masqué par de la terre et des pierres.

7 - Ensemble massif semi-circulaire

Il est constitué de pierres et de terre. Il pourrait masquer un soubassement de la porte d'entrée ou tout simplement être constitué d'éboulis.

8 - Tour circulaire :

Sans doute la mieux conservée de l'ensemble.

Son rayon extérieur est de 6.33m et intérieur de 3 m. Il est possible d'accéder à l'intérieur de celle-ci en passant par le mur d'enceinte ou par une brèche existant dans sa partie Est. Bien que son appareillage extérieur soit très endommagé, sa disposition laisse penser que des éléments importants sont encore conservés sous la végétation.

Au pied de cette tour, vers l'intérieur du château dans un trou percé par les forestiers, il est possible de voir des pierres régulièrement disposées semblant former un pavage. Au pied de cette tour, les pierres sont observables sur une longueur de 10 m dans la pente. Tout en bas dans cette douve il se pourrait que quelques pierres placées de manière rectiligne soient les vestiges d'un mur obstruant l'extrémité de celle-ci

9 -Long mur rectiligne :

Orienté au 225 magnétique, sa longueur est d'environ 44 m mais il disparaît dans sa partie nord. Son épaisseur est de 3m mais une excroissance est visible à son extrémité nord portant son épaisseur à 3.40m. A cet endroit, est également visible un renflement surmonté d'une série de pierres en arc de cercle. (cf para 10). A 15 m environ de son extrémité sud, nous avons remarqué une concentration de pierres de forme circulaire située à 2 m dans la pente.

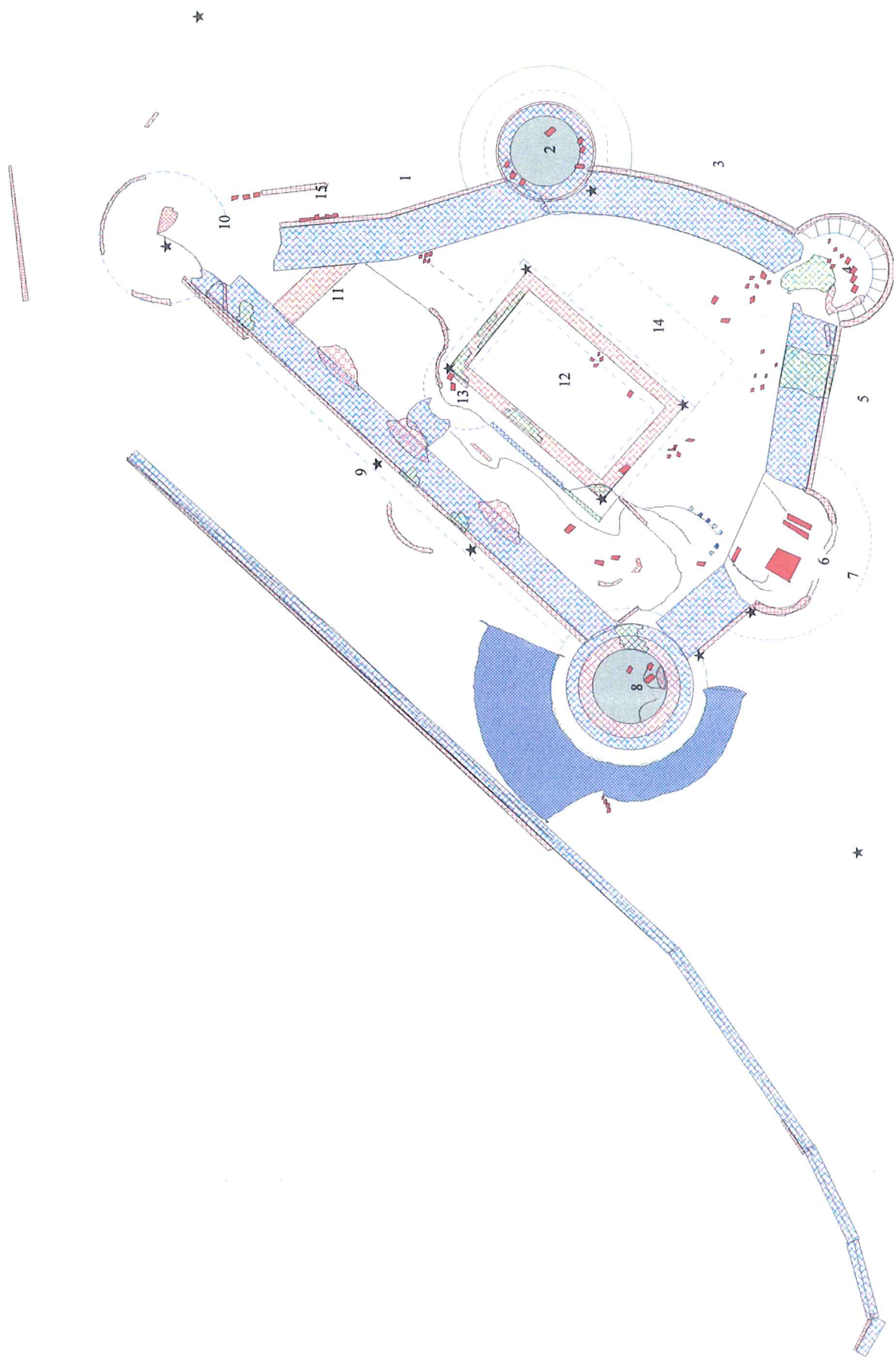
10 - Sans doute la partie la plus énigmatique du château : Certains indices laissent supposer qu'il s'y dressait une tour circulaire de rayon extérieur 5.6 m. Cette tour s'appuyait sans doute sur une structure englobant les remparts et le mur n° 11 comme le laisse supposer l'observation à l'extrémité nord du mur n° 1 d'une excroissance en pierres irrégulières (n° 15) d'une longueur de 3.5m située à l'intersection des murs 1 et 11. De plus à l'extrémité du mur n° 9, il est possible d'observer des pierres disposées en arc de cercle dont le centre serait le milieu du mur n°11 avec un rayon de 6.20m. D'autres pierres disposées, elles aussi en arc de cercle, sont visibles plus au nord respectivement à 12.80m et 16 m du mur n° 11 ainsi que dans la pente nord ouest à 3 ou 4m du sommet. Récemment de nouvelles observations effectuées dans la pente nord ont permis de déceler la présence d'appareillages réguliers de pierres à des distances variant de 10 à 16,50 m du sommet. Notamment un mur situé à 14.7m du sommet dans le 027 magnétique orienté au 265

RIVIERE

carte générale du site
du rocher royal



PLAN DU SITE DU ROCHER ROYAL



d'une longueur approximative de 10.5m. Ceci confirme que cette pente renferme des éléments d'une structure importante bâtie sur un affleurement rocheux.

11 - Mur en pierres régulières

D'une longueur de 11.50m et épais de 2 m, il est orienté au 145 magnétique il constituait peut être la partie arrière d'un ensemble massif contre lequel s'appuyait la tour nord

12 - Partie centrale du château

Elle se présente aujourd'hui sous la forme d'une structure parfaitement rectangulaire dont les orientations sont le 318 et le 048 magnétique et ses dimensions de 10 m pour la largeur et 17. 10 m pour la longueur. Elle est facilement observable par la présence d'un mur émergeant du sol d'une épaisseur d'un mètre environ. Cette structure est construite sur des fondations d'une largeur de 2.20m environ, ce qui peut laisser supposer un réemploi ou une reconstruction. Le long de la partie nord -ouest de cette structure apparaît un décrochement. En effet le mur apparent ne présente semble-t-il qu'une épaisseur d'un mètre. Ce décrochement a

quant à lui une largeur de 1.20m. Seules des fouilles pourraient préciser s'il s'agit d'un décrochement volontaire ou tout simplement le mur de la structure qui apparaît en entier. La présence de nombreuses pierres a été décelée à l'intérieur de la structure avec une concentration particulière à environ 6.50m de l'angle sud - est (mur ?). Au milieu du mur sud à environ 3 m. de son extrémité Est, nous avons découvert une pierre remarquablement taillée et qui ne semble pas avoir été déplacée. Nous l'avons recouverte de terre afin de ne pas attiser la convoitise d'autrui.

13 - Forme grossièrement circulaire

Elle se compose sans doute de pierres et de terre, nous n'avons trouvé dans l'état actuel de nos investigations d'éléments permettant de définir la nature de cet ensemble. Il peut s'agir tout simplement d'éboulis provenant du centre du château.

14 - Deuxième structure rectangulaire : Adjacente au côté sud -est du quadrilatère central, Elle semble plus petite et est beaucoup moins visible, seule la forme du terrain et la végétation dévoilent son possible présence

16 - Pierres apparentes se trouvant de l'autre côté de la douve. Situées dans le 200 magnétique de l'entrée du château, ces pierres disposées de manière régulière sur une largeur de 5m semblent former une allée malheureusement détériorée en partie par le passage d'engins. Il pourrait également s'agir des vestiges d'un muret qui se situait à proximité et qui a été malheureusement détruit. Seules des investigations plus poussées pourraient nous permettre de déterminer la nature de ces vestiges.

17 - Douve :

De forme semi-circulaire, elle protégeait le château du nord à l'ouest en passant par le sud (la partie nord -ouest étant protégée par la Laïta). Malheureusement une ouverture y a été pratiquée dans sa partie Nord et une rampe aménagée au sud. Cette rampe se situe pratiquement dans l'axe de l'entrée du château et des indices intéressants ont sans doute disparus.

La profondeur de la douve varie de 4 à 6 m et sa largeur de 15 à 25 m se rétrécissant Dans sa partie ouest. La majeure partie du fond de la douve a été aplanie par le passage d'engins Cette douve est protégée par un parapet de terre pouvant atteindre 2m de haut dans sa partie est, il disparaît au Sud pour réapparaître à l'ouest. Un muret de pierres surmonte ce parapet dans la

partie sud est, d'une hauteur de 1. 50 m, il est constitué de pierres de même nature que celles du château.

De construction sans doute postérieure il barrait à l'origine l'ensemble du site mais il a été détruit récemment dans le nord et dans le sud pour faciliter l'accès. Au sud-ouest, nous trouvons un tertre artificiel de longueur 55 m évasé dans sa partie Sud, (1 =25m), clos et arrondi au Nord. Cet ensemble formait certainement une barbacane protégeant l'entrée du château. Il serait souhaitable de délimiter exactement son contour pour éviter toute dégradation involontaire ultérieure

18 - Structure carrée

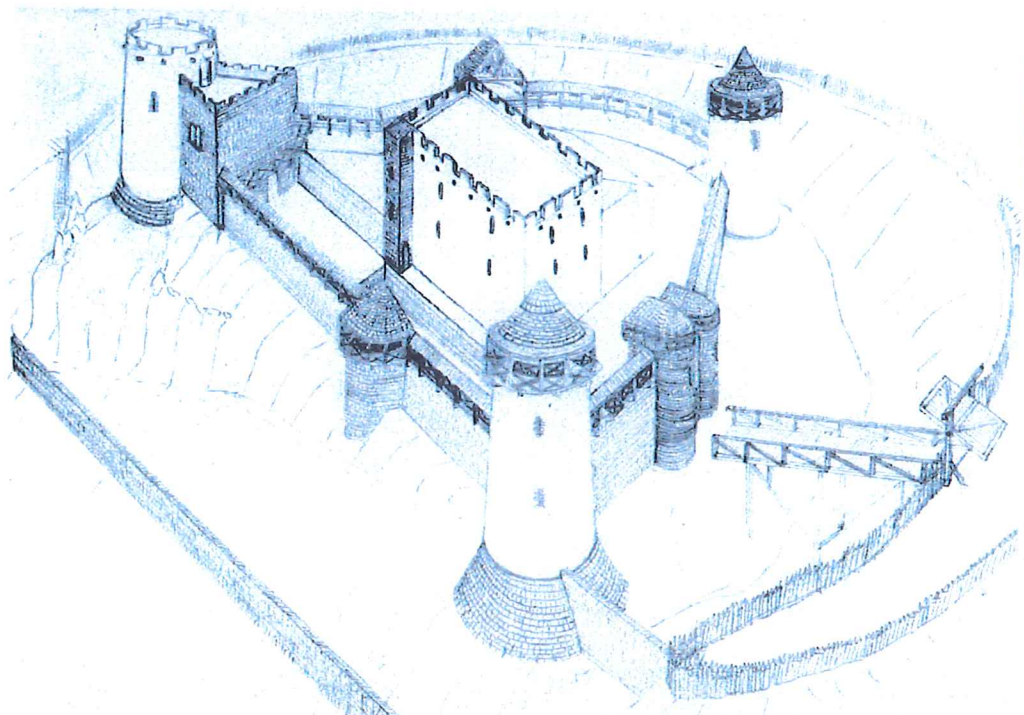
Elle est constituée de pierres et forme un quadrilatère régulier de 5,6 m de côté, situé à 13m dans le 290 magnétique de l'extrémité de la barbacane. Seules des fouilles partielles pourraient permettre de définir la nature exacte de cet ensemble.

19-Mur rectiligne :

Observable dans la pente, à 18 m du sommet, ce mur a échappé par miracle à la démolition lors de l'aménagement du sentier bordant la Laïta. La longueur de ce mur est difficilement appréciable mais il semble commencer au-delà de l'extrémité sud ouest de la contrescarpe de la douve et se terminer à l'aplomb de l'ensemble 10. Il est possible de le suivre sur 80m environs mais l'extrémité sud a été détruite lors du percement du chemin de randonnée. Il est orienté au 047 magnétique mais semble suivre les courbes de niveau, son épaisseur n'a pas encore été définie. Un récent éboulement a permis de mieux étudier la structure. Ce mur est composé d'une chemise extérieure en pierres régulières derrière laquelle sont assemblées à l'aide d'un mortier des pierres plus grossières. Par endroit nous pouvons remarquer une alternance de pierres placées de manière transversale et longitudinale.

Nota:

Sur la partie centrale et sur les murs d'enceinte, les pierres en granit présentent une teinte rougeâtre, qui signifie une exposition à une forte chaleur.

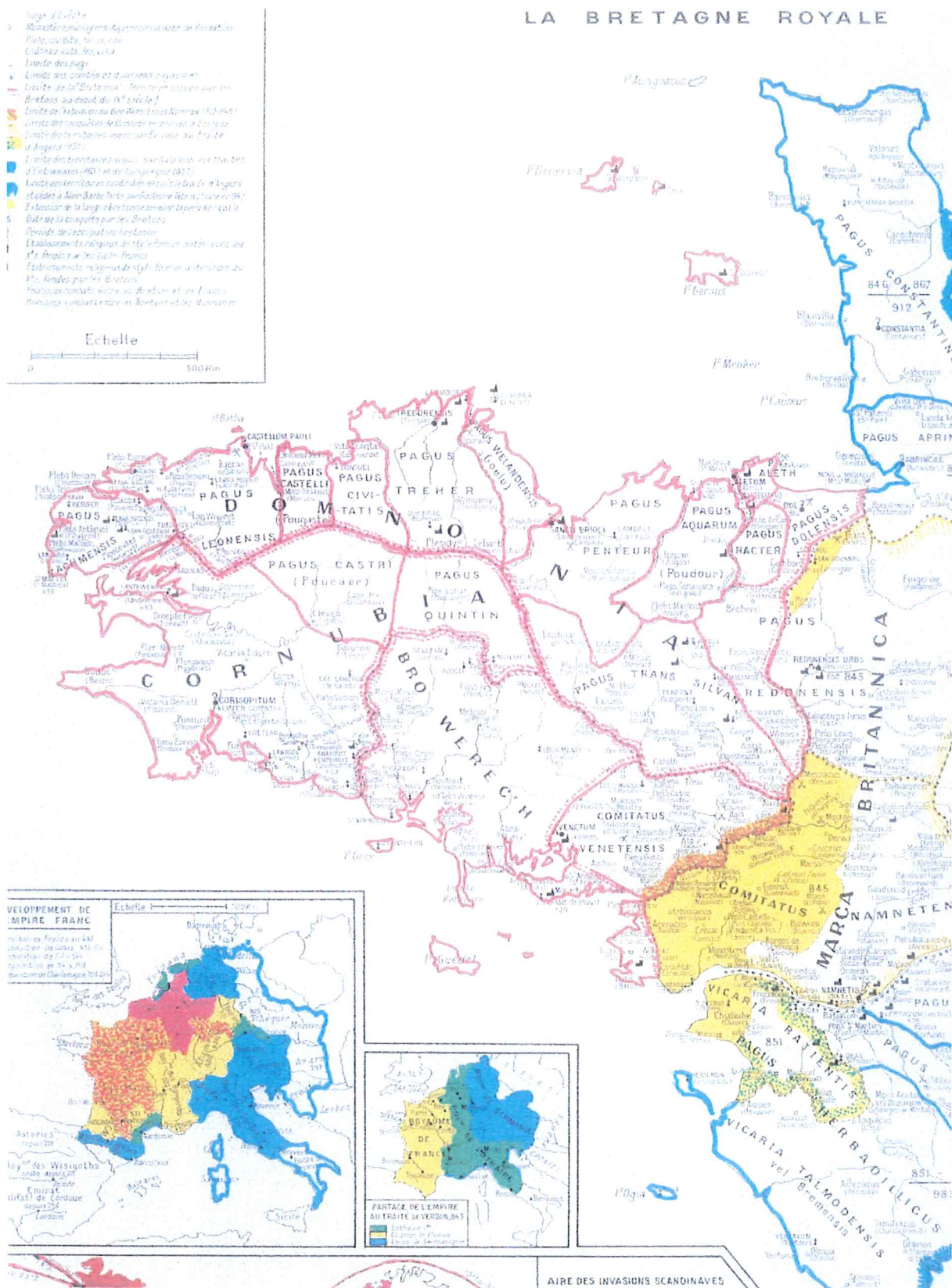


Le château du Rocher Royal, tel que l'auteur s'est plu à l'imaginer.

Le dessin ci-dessus et les blasons qui illustrent l'article ont été réalisés par Philippe Belbéoc'h

ANNEXE 1

LA BRETAGNE ROYALE



Girdel

Chefreute.

Beaugolles

Suivant l'aveu general deux portions de tenure prebendiale
adomaine congeable sous l'abbaye de St. Maurice par
Jaques Laffezou et Jean Le Seauvic sur lesquelles deux
tenures Est due de chefreute. s. . . . 5^l. 83q. H.

Ne se paye pas Le rentier ne porte pas de cette chefreute

aveu aux archievres Du 18 Decembre 1429 rendu par Guillaume
Dehauraux porteur de chefreute sur une tenure a
Beaugolles 10q

aveu des 15 novembre 1497, 21 avril 1512 le 30 avril 1540
rendus par les religieux du Couvent de l'abbaye de St. Maurice
porteur de chefreute s. 5^l. 6eq. H.



GUIDEL

Cri d'alarme en faveur d'une motte féodale

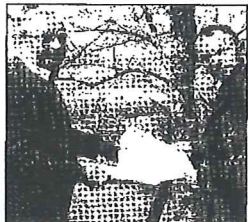
Une des plus belles mottes féodales du Morbihan, dans le bois du Rocher Royal, à Guidel, a été endommagée par des engins de travaux publics, et des amoureux du patrimoine médiéval ont décidé de porter l'affaire sur la place publique.

Le site est superbe : surplombant les boucles de la Laita, en amont de Saint Maurice, ce promontoire, auquel on accède par Locmaria, est proprement fascinant. Mais pour entretenir plus facilement les arbres qui y prospèrent, des conducteurs d'engins ont récemment élargi les douves qui entourent la motte et même pratiqué une ouverture dans le mur d'enceinte.

Un vestige**très précieux**

Dans ce bois qui appartient au Département, on a cru sans doute bien faire, mais un examen des lieux plus attentif aurait permis de constater que ces vieilles pierres largement enfouies sous la mousse et les racines constituaient un vestige très précieux du passé. En 1972, déjà, le proviseur du lycée d'Hannobont, Yves Rannou, avait réalisé une étude partielle de ce site pour le compte de la Société d'archéologie du Pays de Lorient, et le président de celle-ci, Georges Pin, est revenu hier sur les lieux : il était accompagné par Philippe Belbéc'h et Bernard Bastier, deux Guidélois passionnés par l'époque médiévale, qui ont souhaité donner l'alerte après avoir dressé un plan du site.

L'endroit ne pouvait que les fasciner : la douve est profonde d'au moins six mètres, le mur



Philippe Belbéc'h (à droite) et Georges Pin, consultent le plan du site qui surplombe la Laita.

d'enceinte fait quatre mètres de large, le côté le plus long, côté Laita, atteint 44 mètres, et ce sont au moins cinq tours qui dominaient le site.

Par ailleurs, un bâtiment de 13 mètres sur neuf se dressait entre les remparts ; sans doute servait-il de logement pour les militaires qui étaient affectés dans ce fortin inexpugnable, destiné de toute évidence à contrôler les allées et venues sur la Laita.

Précautions indispensables

On n'en sait pas beaucoup plus, mais la présence de murs épais intrigue ces amateurs éclairés : habituellement, les mottes féodales étaient protégées par de simples palissades en bois. Ici, on est en présence d'installations hautement stratégiques.

Des sondages et des fouilles mériteraient sans aucun doute d'être mis en œuvre par des spécialistes, mais d'ici là, le plus urgent est de faire comprendre qu'en présence d'un tel patrimoine, des précautions infinies doivent être prises pour ne pas détruire d'indices archéologiques. A bon entendeur...

Jean-Jacques Baudet

Motte féodale : une mise au point de François Aubertin

Après l'article sur la motte féodale de Locmaria, paru le 29 février dans nos colonnes, le maire François Aubertin, souhaite émettre quelques observations.

Il évoque d'abord « un examen fait sur place par le président de la Société d'archéologie du pays de Lorient, les services de l'Office national des Forêts, ceux des espaces naturels du Conseil général, ceux de la Direction régionale de l'Action culturelle de Rennes, et ceux de la mairie de Guidel ».

« L'inventaire Natura 2000 »

« Il est utile de rappeler, écrit-il, que ce site fait partie d'un ensemble de 90 hectare, classé en zone protégée, et inscrit à l'inventaire Natura 2000. Il a été acquis par le Conseil général, qui est un opérateur très actif de protection et de gestion des zones sensibles, en particulier à Guidel ».

« L'ONF entretient les espaces boisés avec un amour et un respect de la forêt que chacun peut constater sur place. A ce titre, ses agents ont une politique de coupe et de plantations nécessitant parfois l'ouverture de chemins d'exploitation ».

« Ainsi, poursuit-il, a été tracé un tel chemin à proximité de la motte féodale, après approbation de la Drac... utilisant en partie la douve ».

« Le conservateur de la Drac, qui s'est rendu sur place le 7 mars, a conclu à une perturbation très limitée... »

Et le maire conclut son propos en parlant de « dégradations, en vérité imaginaires ».

Note de la rédaction

Dans cet article où l'ONF n'était cité à aucun moment, il s'agissait simplement de faire remarquer que sur des sites aussi sensibles, une extrême prudence devrait être de rigueur.

Quant aux dégradations « imaginaires », elles existent bel et bien, et nous en avons fait le constat. Le conservateur régional de l'Archéologie le reconnaît lui-même dans un courrier adressé au maire, même s'il relativise la chose.

Il évoque effectivement « une perturbation très limitée, consécutive aux récentes interventions de bûcheronnage ».

« Cependant, poursuit-il, pour gommer définitivement l'impact de ce passage, quelques petits travaux s'avèrent nécessaires. Il s'agit, en particulier, de refermer la brèche du talus de la contre-carpe ouest. Par ailleurs, pour une présentation et un entretien simplifiés, il serait souhaitable de pouvoir faire couper les conifères et arbustes, en ne gardant que les arbres de haute futaie dans l'intérieur du camp ».

« L'importance et l'étendue du site, conclut-il, ne permettent pas d'envisager dans l'immédiat une intervention archéologique ; sa mise en valeur pourrait, pour l'instant, se limiter à la pose d'un panneau explicatif. Pour cette réalisation, il sera nécessaire de prévoir une étude d'archives, ainsi qu'un relevé topographique fin en courbes de niveau ».

HENRI II ET LA BRETAGNE

Roseline Claerr, archiviste paléographe, ingénieur de recherche au CNRS

Celui qui régna en France de 1547 à 1559 et que les historiens ont baptisé Henri II administra la Bretagne de 1540 à 1547. Depuis 1536, il était duc de cette province. Et il y exerça ses droits de souveraineté après son avènement à la couronne de France, comme le démontre l'étude des actes royaux de cette période¹. Comment ce Valois participa à l'histoire de la péninsule armoricaine ?

L'administration du duché de Bretagne par le dauphin Henri

Le 10 août 1536, le fils aîné du roi François 1^{er} mourut. Henri, son frère cadet, fut alors investi de l'héritage de la couronne, proclamé dauphin de Viennois et, en vertu du testament de la reine Claude, reçut le titre de duc de Bretagne, province qui avait été réunie à la France quatre ans auparavant². Ainsi, Henri devint propriétaire du duché. Cependant, il dut attendre l'année 1540 pour que le roi lui en confiât l'administration et la jouissance³.

Le dauphin fit publier divers actes pour gouverner la Bretagne dont il avait obtenu l'usufruit⁴.

Parmi ces actes figurent la nomination de Florimond Le Charron comme trésorier et receveur général de Bretagne, en 1540⁵, celle du duc d'Étampes comme lieutenant général en

¹ Voir le *Catalogue des actes de Henri II, années 1547 à 1552*, t. I à VI, Paris, 1979-2001. Les actes des années 1553 à 1559 ne sont pas encore publiés mais la documentation les concernant est consultable aux Archives nationales.

² Edit daté de Nantes en août 1532 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. II, n° 4824).

³ Lettres datées d'Amiens le 9 février 1540 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. IV, n° 11363).

⁴ Le sceau apposé sur ces actes était de cire rouge aux armes de France, de Bretagne et de Dauphiné. M^{me} Reydellet en a retrouvé deux empreintes sur des lettres de 1537 et de 1542 (B.n.F., ms. fr. 20510). Voir Ch. Reydellet, « Les pouvoirs du dauphin Henri en Bretagne, 1536-1547 », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVIII, 1991, p. 235, en particulier la note 6.

⁵ Acte daté du 10 mai 1540 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 200).

cette province, en 1543⁶, ou encore celle du conseiller du futur roi, Côme Clausse, seigneur de Marchaumont, comme président des comptes du duché en 1544⁷.

Les dons de revenus sont une autre catégorie d'actes émanant du pouvoir delphinal en Bretagne. Ainsi, Jacques d'Albon fut gratifié en 1540 des seigneuries de Saint-Aubin, de Liffré et de Ploërmel, avec le greffe ordinaire de Rennes, malgré les réticences des gens des comptes⁸. Les revenus de Rhuys furent quant à eux donnés en 1542 à Jean de Laval, alors gouverneur de Bretagne⁹, quelques mois avant d'échoir à Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin¹⁰. Et pour clore cette série d'exemples, le revenu du greffe de la juridiction de Nantes fut accordé en 1543 à Côme Clausse, déjà cité¹¹.

Par ailleurs, le jeune dauphin transmet au roi les requêtes des états de Bretagne contestant l'introduction de la gabelle en leur province ainsi que le paiement de la taxe dite traite foraine imposée par les receveurs royaux aux marchands bretons¹².

Enfin, Henri s'impliqua dans l'entretien de 150 lances et dans la défense des côtes bretonnes. Pour accomplir cette mission militaire, il collabora avec le duc d'Étampes, qu'il avait contribué à nommer gouverneur de Bretagne, avec lequel il échangea de nombreuses lettres et établit une relation de confiance. Devenu roi, Henri sut témoigner sa reconnaissance en cédant au duc les terres bretonnes dont celui-ci était l'héritier.

L'affaire de Penthièvre

Ce fut en 1555 que le roi Henri II restitua à l'héritier des Penthièvre le comté du même nom, dont cette famille avait perdu la jouissance depuis plusieurs générations.

Le duc d'Étampes était l'héritier en question. Il avait pour nom Jean de Brosse. Chambellan des enfants de François 1^{er}, il en épousa la maîtresse, Anne de Pisseleu, dame d'Heilly. C'est à l'occasion de ce mariage qu'il reçut le titre de duc d'Étampes. Jean de Brosse sut entrer dans les bonnes grâces de Henri en faisant enfermer Anne au fin fond de la Bretagne, au château de La Hardouinaye. Il faut dire que Henri éprouvait de la rancune à l'égard de cette personne, qui, du temps où elle était favorite, avait fait subir à la reine et aux princes divers caprices¹³. En outre, le duc d'Étampes demeura gouverneur de Bretagne pendant toute la durée

⁶ Acte daté de Fontainebleau le 5 mars 1543 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 246), précédé des provisions par le roi de l'office de gouverneur de Bretagne en faveur du même duc d'Étampes, datées de Fontainebleau le 25 février 1543 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. IV, n° 12889).

⁷ Acte daté d'Amboise le 27 mars 1544 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 273).

⁸ Actes datés de Rouen le 11 septembre 1540 (Archives de la Loire-atlantique, B 52, fol. 206) et de Fontainebleau le 12 décembre suivant (*ibid.*, fol. 209v° et 212). Voir Ch. Reydellet, *art. cit.*, p. 237.

⁹ Acte daté d'Angoulême le 6 décembre 1542 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 242).

¹⁰ Acte daté du camp de Marolles en Hainaut le 2 juillet 1543 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 256).

¹¹ Acte daté de décembre 1543 (Archives de la Loire-Atlantique, B 52, fol. 268).

¹² Ch. Reydellet, *art. cit.*, p. 237-240.

¹³ I. Cloulas, *Henri II*, Paris, 1985, p. 147.

du règne de Henri II duquel il ne perdit jamais l'amitié et dont il fut également membre du conseil privé.

Or Jean de Brosse était l'arrière-petit-fils de Nicole de Blois-Penthièvre qui avait cédé à Louis XI ses droits au duché de Bretagne mais qui n'avait pas obtenu le comté de Penthièvre, malgré les promesses royales¹⁴, lesquelles Jean de Brosse put croire être tenues lorsqu'en mars 1536, François 1^{er} lui accorda de rentrer en possession du Penthièvre¹⁵.

En conséquence de quoi, en 1537, Antoine Bullioud, général des finances du duché, fut commis en Bretagne pour vérifier la valeur des revenus du comté de Penthièvre et de ses dépendances, les ports et havres entre le Couesnon et l'Arguenon, et les pêcheries de Cornouaille, et reçut pouvoir de délivrer ces revenus au duc d'Étampes¹⁶.

Mais François 1^{er} avait laissé à Jean de Brosse le soin de poursuivre la restitution de ces terres alors détenues par d'autres possesseurs. En effet, le comté de Penthièvre, qui n'avait pas été compris dans la réunion de la Bretagne à la France comme le précisaient deux mandements adressés aux gens des comptes de Bretagne¹⁷, avait été confié en 1525, par Louise de Savoie, régente du royaume, à Louis de Lorraine, après avoir été donné par le roi à l'amiral de Bonnivet¹⁸. En 1526, François 1^{er} maintint Louis de Lorraine en possession du comté de Penthièvre et de ses dépendances¹⁹ dont la jouissance viagère fut abandonnée en 1528 à Claude de Lorraine, duc de Guise²⁰.

En 1543, Jean de Brosse, prétextant qu'il se trouvait mineur lors de la ratification de 1536, fit faire des lettres de rescision et se pourvut au Parlement de Paris. La même année, sans doute afin que fussent rassemblées les pièces instruisant le procès, Jean Prévost, avocat du roi au Parlement de Bretagne, fut commis par François 1^{er} pour rechercher les titres du comté de Penthièvre nécessaires à Jean de Brosse et lui en délivrer des collationnés²¹.

L'affaire fut close le 13 mai 1555, à Fontainebleau, lorsque fut ratifié le contrat suivant lequel le duc d'Étampes céda définitivement au roi ses droits au duché de Bretagne et reçut en échange le comté de Penthièvre et ses dépendances²².

¹⁴ Contrat daté de Tours le 3 janvier 1480, édité par Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1746, t. III, col. 343-350.

¹⁵ Lettres datées de Crémieu, le 23 mars 1536 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. III, n° 8375).

¹⁶ Les lettres de commission, du 16 avril 1537, ne sont pas signalées au catalogue des actes de François 1^{er}. En revanche, le pouvoir, daté de Fontainebleau le 24 juin suivant, est référencé au n° 9134 du t. III du catalogue. Pour l'étude de la mission de Bullioud, voir Ch. Reydellet, « Un voyage en Bretagne d'Antoine Bullioud, général des finances du duché pour François 1^{er} (mai-octobre 1537) », dans *Charpiana...*, 1991, p. 311-317.

¹⁷ Mandements datés de Rouen le 8 février 1532 (*Catalogue de François 1^{er}*, t. II, n° 4405) et de Nantes le 23 août 1532 (*ibid.*, n° 4765).

¹⁸ Lettres datées de Saint-Just-sur-Lyon le 28 mars 1525 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. I, n° 2131).

¹⁹ Lettres datées d'Amboise le 17 août 1526 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. I, n° 2430).

²⁰ Lettres datées de Fontainebleau le 23 octobre 1528 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. I, n° 3215).

²¹ Acte daté de Nanteuil[-le-Haudouin], le 28 mai 1543 (*Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. IV, n° 13102).

²² Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1133-1145.

La réorganisation de l'armée de mer et la défense des côtes bretonnes

L'état de la marine de guerre au début du règne de Henri II a été jugé lamentable²³. Dans le même ordre d'idées, les côtes du Ponant étaient mal protégées contre l'ennemi. Lorsque Philibert de L'Orme inspecta en 1546 la défense du littoral breton²⁴, il releva partout, à Saint-Malo, à Concarneau, à Nantes, la négligence et le « *mauvais ménage* » des capitaines. Celui de Brest, Antoine de Château-Chalon, avait enlevé l'artillerie du château pour en garnir ses propres navires. Les Anglais, informés du déplorable état de la place, envoyèrent sur elle quelque 60 bâtiments. Ils ne la prirent cependant pas, assurément intimidés par la fausse artillerie exposée en montre et par la population de Brest assemblée au tocsin²⁵.

Charles de La Roncière a écrit que Henri II fut le précurseur de Colbert²⁶. Plus mesuré dans ses propos, R. Doucet a toutefois reconnu que ce roi avait tenté de réorganiser la marine de son royaume²⁷, en commençant par en centraliser l'administration entre les mains du secrétaire d'État Côme Clause. Cette décision fut prise dès l'avènement de Henri II dont elle est contenue dans le deuxième acte du règne²⁸.

Deux mois plus tard, en juin, le roi de France confia le généralat des galères du Levant et du Ponant à Léon Strozzi, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, prieur de Capoue et cousin de la reine Catherine de Médicis²⁹, qui fut remplacé par Antoine Escalin des Aymars, baron de La Garde, en 1552³⁰.

Cette même année, Gaspard de Coligny fut nommé amiral de France et de Bretagne³¹, au lieu de feu Claude d'Annebault³². Or, toujours la même année, en Bretagne, la charge d'amiral

²³ Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 453 ; *id.*, « Henri II précurseur de Colbert », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 66, 1905, p. 633.

²⁴ Il avait été nommé conducteur général des ouvrages et fortifications de Bretagne le 3 février 1545, suivant I. Cloulas, *op. cit.*, p. 363.

²⁵ Instruction de M. d'Ivry, dit de Lorme, publiée par Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, Paris, 1860, p. 51, cité par Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 454 ; *id.*, « Henri II précurseur de Colbert », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 66 (1905), p. 634.

²⁶ Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 455 ; *id.* « Henri II précurseur de Colbert », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 66 (1905), p. 634.

²⁷ R. Doucet, *Les institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, 1948, t. II, p. 659.

²⁸ Provisions datées de Hautes-Bruyères le 1^{er} avril 1547 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. I, n° 2). De plus, par une ordonnance sans adresse ni sceau datée des mêmes lieu et jour, Clause se vit notamment attribuer l'expédition des affaires touchant la Bretagne (*ibid.*, n° 4).

²⁹ Provisions datées de Saint-Germain-en-Laye le 1^{er} juin 1547 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. I, n° 380).

³⁰ Lettres datées du 10 juin 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 11149).

³¹ Lettres datées de Châlons le 11 novembre 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 12039).

³² Sur ce personnage, voir la thèse d'École des chartes soutenue en 2002 par François Nawrocki, intitulée *L'Amiral Claude d'Annebault (1495-1552). Faveur du roi et gouvernement du royaume au milieu du XVI^e siècle*, et résumée dans *Positions des thèses... de 2002*, p. 207-215.

aurait été unie à celle de Gouverneur³³. Quoi qu'il en fût, au début de l'époque moderne, les tâches incombant en Bretagne à l'amiral de France étaient exercées de fait par le gouverneur de la province³⁴.

De plus, il y existait un vice-amiral, laquelle charge fut notamment détenue par Marc de Carné puis, à partir de 1553³⁵, par Nicolas Durand de Villegagnon, l'initiateur de l'expérience coloniale française au Brésil entre 1555 et 1560.

Par ailleurs, en 1553, la charge de trésorier de la marine du Ponant, créée en 1517 sous forme d'une commission, puis transformée en office en 1519, fut dédoublée³⁶. Le titulaire de l'office primitif s'appelait l'*ancien*, celui du nouvel office l'*alternatif*. Ils servaient en alternance, une année sur deux. Cette mesure s'inscrivait dans une politique générale de dédoublement des charges de comptable. Or la plupart d'entre elles étaient achetées au roi par leurs titulaires. L'argent que la monarchie en tirait devait contribuer à faire face aux dépenses liées à la guerre engagée depuis 1551 contre Charles Quint.

Enfin, Un système d'inscription maritime fut instauré pour permettre de disposer à tout moment des marins nécessaires³⁷.

Outre les réformes de personnel, diverses mesures furent prises afin d'améliorer l'état de la flotte. Ainsi, par l'ordonnance du 12 juillet 1548, il fut décidé, entre autres choses, que dix galères et une frégate seraient entretenues en permanence pour le Ponant³⁸. Henri II lança également un programme de constructions navales qui renforça l'escadre du Ponant de cinq grands vaisseaux, sortis des chantiers normands de Beurepos et de Tancarville en mars 1549, parmi lesquels l'*Hermine*, le *Henry-le-Grand*, le *Normand* et la *Négresse* furent conduits par Jean de Clamorgan à Brest. A l'automne de la même année, Henri II annonça la création d'une vingtaine de roberges³⁹, bâtiments reconnus pour la supériorité de leur tir et copiés sur les *row-barges* anglaises, qui furent livrés au printemps 1550. Brest et Saint-Malo en furent chacun pourvus de l'une d'entre elles.

³³ C'est du moins ce qu'affirme M. Alain Croix, dans *L'âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, Rennes, 1993, p. 24. Il convient cependant d'être prudent avant de tenir cette affirmation pour fiable dans la mesure où l'auteur ne cite pas ses sources et où aucun acte confirmant l'union des charges d'amiral et de gouverneur de Bretagne n'est signalé dans le catalogue des actes de Henri II.

³⁴ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 1999, p. 149.

³⁵ D'après Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 488 ; I. Cloulas, *op. cit.*, p. 405 et 456.

³⁶ Edit de Fontainebleau en décembre 1553 (Archives nationales, Marine A1 1, pièce n° 232, référence citée par H. Legohérel, *Les trésoriers généraux de la marine (1517-1788)*, Paris, 1965, p. 39, note 1).

³⁷ I. Cloulas, *op. cit.*, p. 390.

³⁸ *Catalogue des actes de Henri II*, t. II, n° 3267.

³⁹ Lettre de Henri II au roi de Navarre, 25 octobre 1549 (Champollion-Figeac, *Mélanges historiques*, dans la Collection de documents inédits, t. III, p. 600, cité par Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 457, note 6 ; *id.* « Henri II précurseur de Colbert », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 66 (1905), p. 636, note 6.

Henri II développa sa flotte dans la perspective de l'opposer à celle des Anglais qui, suite aux expéditions françaises menées contre eux en Écosse en 1547 et en 1548⁴⁰, intervinrent sur les côtes bretonnes durant l'hiver de 1549. Entre autres exactions, ils brûlèrent Locmariaquer et saccagèrent Houat et Hoëdic⁴¹. Et, en mai 1550, sous prétexte de protéger les Flamands contre les pirates écossais, le stathouder de la flotte des Pays-Bas, Gérard van Meckeren, fit une démonstration navale en vue du Conquet et captura un bâtiment français non loin de Brest⁴².

Bien que la Bretagne fût éloignée des principaux terrains où s'affrontèrent Henri II et les Habsbourg, quelques incidents troublèrent la tranquillité de son littoral. En août 1555, il parut nécessaire à M. de Bouillé de mettre Saint-Malo en état de défense devant la menace d'un débarquement ennemi. Or, ce qui avait été jugé nécessaire aux yeux de M. Bouillé le fut moins à ceux des habitants de Saint-Malo, qui ne furent guère coopérants, comme l'atteste la lettre que M. de Bouillé fit dépêcher au gouverneur de Bretagne⁴³.

Au mois d'avril 1557, l'escadre basque de Carvajal tenta de s'emparer de Belle-Ile mais fut repoussée par les marins du Croisic. Le 4 mai suivant, les Espagnols débarquèrent à la pointe de Chémoulin, dans l'intention de ruiner Guérande et Le Croisic, pillèrent cinq ou six villages et brûlèrent quelques maisons, avant de battre en retraite devant le comité d'accueil mobilisé pour la circonstance par le sénéchal de Guérande, à savoir 300 arquebusiers et 1 000 piques et, en guise de canons, des arquebuses à croc montées sur charrettes⁴⁴.

En décembre 1557, ce fut au tour des Anglais de faire leur apparition sur les plages bretonnes : ils attaquèrent Suscinio et Saint-Gildas-de-Rhuys tout en capturant le plus beau vaisseau de guerre du Croisic, le *Grand-Jésus*, et son convoi⁴⁵.

De plus grande ampleur fut l'agression dirigée contre Brest le 29 juillet 1558. Une flotte composée de vaisseaux anglais et hollandais débarqua quelque 7 500 hommes qui pillèrent Le Conquet, n'y laissant debout que huit maisons sur 450 et incendiant 37 navires dans le port. A l'abbaye de Saint-Mathieu, dortoir, sacristie, chaires du chœur, ornements et livres furent détruits, deux buffets d'orgue emportés. D'autres localités furent également touchées⁴⁶. Cependant,

⁴⁰ Henri II, sur le très vraisemblable avis de ses conseillers François d'Aumale et Charles de Lorraine, soutenait la sœur de ces derniers, Marie de Lorraine, reine d'Écosse, qui refusait notamment de remettre sa fille Marie Stuart aux Anglais, lesquels voulaient la marier à Edouard VI, pour unir l'Angleterre à l'Écosse. Or, Marie de Lorraine fit conduire sa fille en France qui, après avoir débarqué à Roscoff le 13 août 1548, fut escortée par le vicomte de Rohan jusqu'à Nantes. Puis le duc d'Étampes embarqua l'enfant sur une nef royale qui remonta la Loire en septembre. A la mi-octobre, la jeune reine avait gagné Carrière-Saint-Denis, près de Saint-Germain-en-Laye, où se trouvaient les enfants royaux. Elle fut élevée avec le dauphin François, son jeune fiancé (voir I. Cloulas, *op. cit.*, p. 185-186).

⁴¹ Lettre d'André de Sourdeval, gouverneur de Vannes, adressée le 21 février [1549] au duc d'Étampes, publiée par Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1062, et citée par Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 443.

⁴² L. De Baecker, « Étude biographique sur Gérard Van Meckeren, vice-amiral de Flandre », dans *Annales de la Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre*, Bruges, t. VI, 2^e série, p. 347, cité par Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 481, note 1.

⁴³ Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1145-1146.

⁴⁴ Lettre du sénéchal de Guérande adressée le 5 mai 1557 au duc d'Étampes, publiée par Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1194, et citée par B. Pocquet, *Histoire de Bretagne. La Bretagne province*, t. V (1515-1715), Rennes, 1913, p. 48, note 1 et par I. Cloulas, *op. cit.*, p. 476.

⁴⁵ I. Cloulas, *op. cit.*, Paris, 1985, p. 476.

⁴⁶ Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1226.

Guillaume du Chastel, capitaine de l'arrière-ban du Léon, sauva Brest par une défense vigoureuse. Les ennemis réussirent cependant à brûler le port du Blavet⁴⁷. En apprenant cette agression, Henri II écrivit à Jérôme de Carné, gouverneur de Brest : « *je compte que mes bons, loyaulx et affectionnez subjects du païs de Bretagne feront leur debvoir non seulement pour le bien de mon service, mais pour le salut universel de la patrye*⁴⁸ ». Le roi fut très satisfait et fit adresser des félicitations au duc d'Étampes.

La réforme de la justice en Bretagne

Au milieu du XVI^e siècle, le paysage judiciaire de la Bretagne fut bouleversé par la suppression des deux cours de justice que cette province comptait alors, à savoir le conseil et chancellerie et le parlement ou *Grands Jours*. Ce vide institutionnel fut comblé par la création d'un parlement ordinaire, auquel fut associée une chancellerie, et par l'établissement de cinq tribunaux appelés *présidiaux*, réduits peu de temps après au nombre de quatre.

Avant ces transformations, la justice était considérablement ralentie en Bretagne car les Grands Jours y siégeaient seulement environ un mois par an. Les procès engagés en ce pays s'éternisaient davantage encore lorsque les justiciables bretons faisaient appel devant le Parlement de Paris des jugements prononcés par les Grands Jours. C'est pourquoi des procès qui auraient été expédiés au bout d'un an par les autres parlements alors existants dans le royaume pouvaient durer jusqu'à douze années en Bretagne⁴⁹.

Dès avant son avènement à la couronne de France, Henri de Valois, ayant vraisemblablement ouï les remontrances des états et des trois derniers gouverneurs de Bretagne⁵⁰, avait eu l'intention de créer un parlement pour le duché qu'il daministrait. Mais ce projet avait été différé⁵¹.

Par la suite, dans les premières années de son règne, Henri II se contenta de modifier les cours de justice existantes.

Ainsi, par des lettres du 16 juillet 1547, le roi institua une troisième chambre pour le parlement de Bretagne, qui devait recevoir toutes les affaires ressortissant par appel au Parlement de Paris. Suivant le même acte, il réduisit de 39 à 26 le nombre des conseillers du parlement breton, augmenta les gages des maîtres des requêtes et des conseillers non originaires du pays de 7 livres par jour de vacation, tandis que les émoluments des conseillers originaires furent augmentés de 4 livres par jour de vacation⁵².

⁴⁷ Ch. de La Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906, p. 566-567.

⁴⁸ Lettre de Henri II adressée le 10 août 1558 à Jérôme de Carné, gouverneur de Brest, citée par B. Pocquet, *op. cit.*, p. 49, note 2.

⁴⁹ Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1103-1104.

⁵⁰ Guy de Laval, baron de Vitré, Jean de Laval, baron de Chateaubriant, et Jean de Brosse, duc d'Étampes.

⁵¹ Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1104.

⁵² Lettres datées de Chantilly le 16 juillet 1547 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. I, n° 670). Voir J. de La Martinière, « Le parlement sous les rois de France (1491-1554) », dans *Annales de Bretagne*, t. 37 (1925-1926), p. 114-115.

L'uniformité des traitements ne fut établie qu'en juillet 1551, par l'élévation des gages des conseillers bretons au même taux que ceux des conseillers français⁵³.

Quant au conseil et chancellerie de Bretagne, il devint en janvier 1549 une sorte de tribunal d'appel permanent à côté du parlement, moins coûteux que ce dernier dans la mesure où il n'était composé que d'un petit nombre de magistrats, à savoir douze maîtres des requêtes et les sénéchaux de Rennes et de Nantes⁵⁴.

Henri II ne manqua cependant pas de faire preuve d'innovation en matière de justice. Ayant pour dessein officiel de densifier l'armature judiciaire de son royaume, il institua, au début de 1552, des *sièges présidiaux*, tribunaux intermédiaires entre les bailliages et les parlements⁵⁵. En Bretagne, cinq présidiaux furent créés et installés à Nantes, Rennes, Vannes, Quimper et Ploërmel⁵⁶. Ce dernier siège disparut dès août 1552⁵⁷.

En novembre de la même année, les présidiaux bretons reçurent la compétence de juger les matières jusque là confiées au conseil et chancellerie, supprimé à la requête des états de Bretagne⁵⁸.

Enfin, en mars 1554, Henri II créa un parlement ordinaire à la place des Grands Jours⁵⁹. La nouvelle cour était composée d'une grand'chambre et d'une chambre des enquêtes, et tenue par quatre présidents, 32 conseillers, deux avocats du roi, un procureur général, un greffier pour le civil, un autre pour le criminel, six huissiers, un receveur et payeur des gages des officiers, un receveur des amendes, un garde et concierge pour administrer les menues nécessités⁶⁰. Les présidents et conseillers des deux chambres pouvaient juger en dernier ressort les procès survenant en Bretagne. Tous les présidents, hormis Julien de Bourgneuf⁶¹, la moitié des conseillers et un des deux avocats devaient être non originaires de Bretagne. En outre, une chancellerie fut mise en place auprès du parlement⁶².

⁵³ Lettres datées de Blois le 28 juillet 1551 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. V, n° 9050). Voir J. de La Martinière, *art. cit.*, p. 119-120.

⁵⁴ Edit daté de Saint-Germain-en-Laye en janvier 1549 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. III, n° 4322). Voir J. de La Martinière, *art. cit.*, p. 116-117.

⁵⁵ Edit daté de Fontainebleau en janvier 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 10311).

⁵⁶ Edit daté de Reims en mars 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 10801).

⁵⁷ Edit daté de Villers-Cotterêts en août 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 11752).

⁵⁸ Edit daté de Reims en novembre 1552 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. VI, n° 12130). Voir J. de La Martinière, *art. cit.*, p. 123-125.

⁵⁹ Edit daté de Fontainebleau en mars 1554, enregistré au Parlement de Paris le 4 mai suivant (Archives nationales, X1A 8619, fol. 53v°-59v°), au parlement de Bretagne (Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 Ba 1, fol. 142-148v°) et à la chambre des comptes de Bretagne le 26 mai suivant. Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1103-1111. La publication d'un tel édit a sans doute été motivée par André Guillart, étroitement associé aux décisions politiques de Henri II en tant que membre du Conseil privé du roi, et fort de son expérience de conseiller au parlement de Bretagne et de commissaire chargé d'enquêter sur l'administration de la justice en ce pays (*Catalogue des actes de François I^{er}*, t. VII, n° 25655 ; voir J. de La Martinière, *art. cit.*, p. 110).

⁶⁰ Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1104-1105.

⁶¹ Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1108.

⁶² Sur cette institution, voir L. de Courville, *La chancellerie près le parlement de Bretagne et ses officiers*, s.l., s.d., 218 p. (extrait de *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. C-CI, 1997-1998).

Celui-ci s'installa à Nantes en 1557, après avoir partagé ses sessions entre Nantes et Rennes⁶³. En 1561, il fut définitivement transféré à Rennes⁶⁴.

L'intervention royale dans la désignation des évêques et des abbés bretons et le positionnement de Henri II face au protestantisme en Bretagne

Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la Bretagne ne releva pas du concordat de Bologne de 1516 suivant lequel le roi de France désignait les évêques et les abbés de son royaume, le pape se réservant l'investiture canonique et l'octroi des bulles de provisions.

Par conséquent, c'était le pape qui nommait les évêques et les abbés de Bretagne. Le 14 juin 1549, les droits du Saint-Père sur les bénéfices ecclésiastiques de cette province furent confirmés par Henri II⁶⁵. Il en alla de même le 29 juillet 1550⁶⁶. Or de ces deux confirmations le parlement de Bretagne restreignit l'application, si bien qu'une nouvelle déclaration royale, du 18 avril 1553, en exigea l'observation⁶⁷. Si le conseil et chancellerie de Bretagne enregistra les lettres de 1553 sans qu'il fût nécessaire de le lui rappeler⁶⁸, en revanche le parlement de Bretagne y fut contraint par le roi, auquel cette cour avait adressé auparavant des remontrances⁶⁹.

De fait, des lettres pontificales – des *indults* – accordèrent à Henri II une extension du concordat de Bologne et permirent à celui-ci d'intervenir dans la nomination des évêques et des abbés bretons⁷⁰.

Il en découla que certains grands personnages peu scrupuleux firent pression sur le roi pour que celui-ci intervînt dans la désignation de prélats étrangers à la Bretagne, alors que le souverain ne devait nommer dans cette province que des évêques bretons, selon les clauses d'un des édits consacrant l'union de 1532⁷¹. C'est ainsi que Catherine de Médicis fut sollicitée par des membres de sa famille pour faire nommer par son époux des prélats italiens en Bretagne. Mais l'exemple suivant tend à démontrer que le pouvoir de persuasion de Catherine demeura limité. Le 6 février 1548, la reine adressa une lettre missive à son parent le duc de Florence Cosme 1^{er} le Grand, dans laquelle elle répondait par la négative à la demande qu'il lui avait formulée : « *J'ay [...] entendu par votre ambassadeur la créance suyvant laquelle j'ay supplyé le Roy [...] faire pourveore de l'evesché de Vannes Messr Laurens Puccy. Mais il en avait [dé]jà pourveu le fils*

⁶³ Edit daté de Compiègne en juin 1557. Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1197-1200.

⁶⁴ Lettres datée de Fontainebleau le 4 mars 1561. Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1270-1272.

⁶⁵ Ordonnance datée de Paris le 14 juin 1549 (*Catalogue des actes Henri II*, t. III, n° 4888).

⁶⁶ Déclaration datée de Saint-Germain-en-Laye le 29 juillet 1550 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. IV, n° 6867).

⁶⁷ Déclaration datée de Saint-Germain-en-Laye le 18 avril 1553, éditée par Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1089-1091.

⁶⁸ Voir Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1099. Si les renseignements fournis par la présente source s'avèrent exacts, alors ils sont la preuve que le conseil et chancellerie de Bretagne, quoique supprimé en novembre 1552, fonctionnait encore en avril 1553.

⁶⁹ Déclaration datée de Villers-Cotterêts le 29 octobre 1553, éditée par Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1098-1100.

⁷⁰ A. Croix, *op. cit.*, p. 38.

⁷¹ *Id.*, *ibid.*

du gouverneur de mon fils... ». Depuis un demi-siècle, le siège épiscopal de Vannes était en effet attribué à des italiens. Dès 1514, trois membres de la famille florentine Pucci, proche des Médicis, s'y succédèrent ; il semblait donc tout naturel qu'un quatrième Pucci s'y installât. Pourtant la décision de Henri II fut tout autre : Charles de Marillac, diplomate et grand maître de la maison du dauphin François, en fut pourvu ; on attendit cependant deux ans avant de le nommer⁷².

Par ailleurs, il est tentant de s'interroger sur l'évolution du protestantisme en Bretagne à la veille des guerres de religion, sous le règne d'un souverain qui, lors de son sacre en juillet 1547, prêta avec conviction le serment de défendre la religion traditionnelle, et qui le respecta en réglementant la poursuite des réformés.

Par son édit daté de Paris le 19 novembre 1549⁷³, Henri II ne laissa aux juges séculiers que le droit d'informer contre les hérétiques, de procéder à leur arrestation et d'exécuter les sentences des juges ecclésiastiques, qui reçurent le pouvoir d'arrêter n'importe où les coupables d'hérésie et celui de terminer les procès touchant la religion nouvelle. Même si l'édit de Châteaubriant du 27 juin 1551 rétablit le droit aux juges laïcs de réprimer l'hérésie, il ne marqua pas la fin de la répression, imposant aux imprimeurs et aux libraires diverses obligations touchant l'impression et la vente des livres, et ordonnant l'ouverture d'informations sur les opinions religieuses de personnages tels que les magistrats et les maîtres d'écoles⁷⁴.

Le roi fit également arrêter des personnes de son entourage ayant versé avec ostentation dans le protestantisme. Tel fut le cas de François d'Andelot, emprisonné au château de Melun pour avoir contribué aux premières prédications publiques du calvinisme en Bretagne. Lorsque ce frère de l'amiral de Coligny visita en avril 1558 les terres bretonnes qu'il possédait à la suite de son mariage avec Claude de Rieux, il était accompagné de deux pasteurs, Gaston Loiseleur et Gaspard Carmel, qui prêchèrent au château de La Bretesche à Missillac, au Croisic, au bourg de Batz, au château de Careil près de Guérande ou encore à La Roche-Bernard⁷⁵.

Si le voyage d'Andelot précipita des conversions et l'organisation de communautés autour de pasteurs à Rennes, à Nantes, à Vitré, à Châteaubriant, à La Roche-Bernard, à Ploërmel et à Pontivy, en revanche la Réforme était présente en Bretagne un quart de siècle au moins avant cet épisode. Les sources que nous ont laissées les visites pastorales en pays nantais en 1554 témoignent que certains paroissiens refusaient déjà de communier, et ce même à Pâques, que d'autres déclaraient sans fard leur tiédeur à l'égard des pratiques religieuses catholiques, comme ce maréchal-ferrant affirmant qu'il n'y avait « *pas plus d'indulgence en l'Église qu'en son enclume* »⁷⁶. En guise d'autre exemple, les registres secrets du parlement de Bretagne conservent la teneur du procès de Charles Ferré, seigneur de La Garaye, qui fut accusé en 1555, avec ses frère et beau-frère, Jean de Cancouët, de professer l'hérésie « *et d'avoir brûlé les ymaiges de sa*

⁷² TAJAN, *Lettres et manuscrits et autographes*. Collection Pierre Pruvost, deuxième partie, jeudi 13 décembre 2001, 14h15, hôtel Drouot, salle 8, 9 rue Drouot, 75009 Paris, p. 13, n° 31.

⁷³ *Catalogue des actes de Henri II*, t. III, n° 5649.

⁷⁴ *Catalogue des actes de Henri II*, t. V, n° 8842.

⁷⁵ B. Pocquet, *op. cit.*, p. 51-53.

⁷⁶ A. Croix, *op. cit.*, p. 392.

chapelle ». Ses biens furent confisqués et il dut s'expatrier à Genève⁷⁷. Et en 1557, l'avocat général Jean de Muzillac dénonça au parlement des destructions d'images et « *des paroles mal sonnantes proférées par deux enfants contre le Saint Sacrement de l'autel* »⁷⁸.

Toute précoce qu'elle fût en cette province, la Réforme y demeura discrète et disséminée. Il y eut bien quelques réunions clandestines à Nantes avant 1558 mais aucune manifestation patente du protestantisme en Bretagne. De plus, la Réforme y fut avant tout une religion de classes aisées, sans véritable assise populaire. En lien avec cet état de fait, il convient de citer le rôle joué par la duchesse de Ferrare, Renée, fille d'Anne de Bretagne, dans la propagation du protestantisme en ce pays : elle accueillit en Italie des étudiants bretons fortunés et les cinq conseillers calvinistes entrés au parlement de Bretagne entre 1554 et 1560 passèrent tous par Ferrare et deux d'entre eux y obtinrent leur doctorat⁷⁹.

En définitive, certaines décisions de Henri II à l'égard de la Bretagne furent durables. Par exemple, le parlement ordinaire créé en 1554 ne fut dissous qu'à la Révolution française. Mais d'autres initiatives de ce roi connurent des solutions de continuité. Ainsi, la réorganisation de la marine que Henri II avait entreprise ne fut pas poursuivie lors des règnes suivants, jugée trop dispendieuse.

Quoi qu'il en fût, l'époque du règne de ce petit-fils de la reine Anne, qui fut le dernier enfant de France à recevoir le titre de duc de Bretagne avant le règne de Louis XIV – où les deux fils aînés du duc de Bourgogne portèrent le nom de cette province –, fut celle de la réunion indissoluble de la Bretagne à la couronne.

⁷⁷ Archives d'Ille-et-Vilaine, B 89 et Dom H. Morice, *op. cit.*, col. 1146, cités par B. Pocquet, *op. cit.*, p. 52 et la note 2.

⁷⁸ Archives d'Ille-et-Vilaine, B 92, cité par B. Pocquet, *op. cit.*, p. 52 et la note 3.

⁷⁹ A. Croix, *op. cit.*, p. 396-397.

LES ENCLOS BRETONS

Yannick PELLETIER

Enclos ou Ensemble paroissial

Le terme d'enclos paroissial généralement utilisé pour désigner une église au milieu d'un cimetière clos est un peu vague pour définir la réalité architecturale ainsi dénommée. Il s'agit bien plutôt d'un ensemble paroissial, c'est-à-dire de l'«*union des contraires dans un tout*» (Littré). Dans un espace clos qui s'ouvre par une porte monumentale sont réunis l'église, le calvaire et l'ossuaire. Quatre éléments pour une totalité : au-delà de l'aménagement de l'espace sacré, c'est bien tout l'homme et tout l'enseignement chrétien que le fidèle côtoie, à portée du regard, à portée d'âme. Le grand arc triomphal qui donne accès au cimetière recevait le nom de *Porz ar Maro*, porte de la Mort, parce que traditionnellement la franchissait le convoi funèbre de celui qu'on menait à sa dernière demeure, les paroissiens utilisant selon leur volonté ou l'aspect pratique les entrées latérales – tradition bien attestée à Pleyben, par exemple. L'enclos est le lieu de rencontre entre les vivants et les morts dont on voyait les ossements dans l'ossuaire souvent gravé d'une maxime rappelant à l'homme sa fin dernière. Mais se dresse dans le cimetière le calvaire – monumental ou constitué d'une croix à traverse – qui rappelle la Passion du Christ et affirme la Rédemption. Voici enfin l'église lançant vers le ciel sa haute flèche symbolisant l'élévation de l'âme mais exprimant aussi l'identité et la fierté paroissiale. Et c'est à tout cela encore que répond l'intérieur des églises où s'accumulent les statues, où flamboient les verrières, où les rétables répandent leurs lumières colorées et l'éclat de leurs ors, où les chaires même silencieuses proclament la parole de Dieu que chantent les orgues aux buffets resplendissants, où les fonts baptismaux à baldaquins ornés ouvrent la voie du salut.

Quelle âme, si trempée de mécréance qu'elle fût, demeurerait insensible ? Quelle cervelle, si pauvre qu'elle fût, ne s'exalterait de tant de magnificences mises là dans l'orgueil de la richesse paroissiale et dans l'humilité du don chrétien pour le Seigneur ? Quelle chair, si mal façonnée fût-elle, ne sentirait quelque frisson indicible au spectacle des saints triomphants ou souffrants, du Christ piteux ou glorieux, de Marie avec son petit ou brisée devant le cadavre du fils de sa chair, même s'il participe de Dieu, s'il est Dieu ? Tout l'homme : voilà bien la fière supplique, l'expérience profonde, la certitude de l'infini qui couronne le trépas comme un lanternon (symbole de lumière) couronne un contrefort (simples pierres confortant et l'église et l'espoir). L'ensemble paroissial manifeste une des plus hautes expressions culturelles, traduit la volonté somptuaire des paroisses, témoigne de la connaissance et du savoir-faire artistique d'un pays largement ouvert au monde.

Commerce maritime et richesse économique

Considérer la Bretagne comme une terre lointaine perdue au bout de la France et de l'Europe est une vue aussi terrienne que fausse. La situation géographique de l'Armorique lui assure une place prépondérante sur les grandes routes maritimes européennes, dont ses habitants surent tirer parti de l'âge du Bronze aux Vénètes, des premiers Celtes à l'arrivée des Bretons, du duché jusqu'à ce que la Bretagne s'enlisât dans la politique continentale du Royaume de France (XVII^e siècle). Mais les Bretons furent « *le premier peuple navigant de l'Europe du XVI^e siècle* » (Fernand Braudel). À la fin du XV^e siècle, la Bretagne armait 2.000 navires commerçant avec les ports situés du Portugal à la Mer du Nord et avec l'Angleterre. En 1482-83, 60% des bateaux fréquentant Bordeaux étaient bretons. En 1533-34, Arnemuiden, avant-port d'Anvers qui était le plus grand centre commercial européen, reçut 955 vaisseaux : 815 d'entre eux étaient bretons. Mais peu à peu, la Bretagne manqua le grand virage atlantique que réussirent Anglais et Hollandais, - à cause de ses ports mal apprêtés aux nouveaux gros tonnages, du rejet par les armateurs et les capitaines de la concentration commerciale capitaliste, de la politique générale de la France - mais conserva une grande activité maritime.

Que commerçait la Bretagne ? Outre le fret étranger, outre ses propres importations (citrons, oranges, figues, huile d'olive et vin), elle fut grande exportatrice : sel, produits de la pêche, produits agricoles (blé, beurre), produits manufacturés : cuirs, pâte à papier et surtout les toiles de lin du Léon et du Trégor notamment. La production toilière du Léon qui était de 1000 pièces en 1450, passa à 8000 en 1480, à près de 25000 en 1580 pour osciller entre 80 et 90000 à la fin du XVII^e siècle pour un montant de près de 9 millions de livres. Vers 1680, on comptait à Morlaix jusqu'à 600 commissionnaires anglais. C'est dire l'afflux des métaux précieux en Bretagne. La frappe de l'argent en France montre qu'entre 1581 et 1590, l'Hôtel des Monnaies de Rennes était le premier du Royaume par son importance et que, de 1551 à 1610, les ateliers de Rennes et de Nantes frappèrent 35% de l'argent français.

Parallèlement, la richesse des paroisses s'accrut : ainsi les revenus de Saint-Thégonnec passèrent de 726 livres en 1611 à 2912 livres en 1696. Les fabriciens pouvaient donc entreprendre les dépenses somptuaires propres à l'édification des fidèles et à la renommée paroissiale. Ces fabriciens choisis parmi l'élite paysanne étaient élus au sein du Général de la paroisse, c'est-à-dire l'ensemble des habitants, puis, après un décret pris au XVII^e siècle par le Parlement de Bretagne, parmi dix-sept membres : le recteur (nom donné au curé en Bretagne), un sénéchal, un procureur, et douze autres personnes. Chaque année, après la messe, le général désignait deux de ses membres au poste de « fabrique ». La fabrique avait en charge la gestion des biens de la paroisse : revenus des fermes et des maisons, dons en nature, legs testamentaires, recettes casuelles (produits des quêtes et des tronc...) qui permettaient d'assurer le fonctionnement du culte et l'entretien des bâtiments. L'augmentation des revenus autorisa les grands travaux d'aménagement et les programmes de construction qui constituèrent les ensembles ou enclos paroissiaux.

Sentiment religieux et tempérament baroque

Entrepris avec l'assentiment de l'assemblée des fidèles, ces travaux somptuaires s'accordaient au sentiment religieux et au tempérament breton. Dans la suite du concile de Trente (1545-63), le synode provincial de Tours remit en ordre l'église bretonne qui fut rapidement gouvernée par des évêques et des prêtres soucieux de leurs ministères. Cette action fut secondée par de véritables missionnaires qui réévangélisèrent les campagnes : Dom Michel Le Nobletz, les pères Jean Rigoleuc, Vincent Huby, Julien Maunoir ; par les ordres religieux : frères prêcheurs, visitandines, ursulines, jésuites, dominicains ... ; par les

confréries laïques dont celle du Rosaire. Les grands thèmes de la Contre-Réforme vinrent enrichir l'iconographie religieuse : Rosaire, Sainte Famille, ange gardien, saint Joseph patron de la bonne mort. Mais ils durent composer avec la tradition et la mentalité religieuse des Bretons : les saints locaux conservèrent toute la confiance des populations qui leur étaient attachées, de même que ceux que l'on priait de longue date comme saint Sébastien et saint Roch. Familier et protecteur, tel est le saint véritable. Saint Isidore le laboureur dûment canonisé par Rome mais importé d'Espagne, ne trouva place dans les rétables qu'après avoir revêtu un costume breton. En même temps qu'il témoignait d'une foi vive, qu'il arborait les preuves tangibles de la richesse paroissiale, cet ensemble marqué par l'exubérance architecturale et la profusion sculptée s'accordait à une propension permanente du goût et du tempérament bretons épris de merveilleux, séduits par le jeu des lignes courbes, passionnés d'ornementation. La multiplication des pinacles, fleurons, accolades dans l'art gothique, le développement des réseaux flamboyants, la réunion de l'arc triomphal, du calvaire, de l'ossuaire et de l'église dans l'espace parfois restreint de l'enclos paroissial, l'abondance somptueuse du décor des jubés puis surtout des rétables avec leurs envolées de pampres et leurs retombées de guirlandes, et toutes ces statues d'une grandiloquence animée ou d'une douleur exacerbée, ces saint Michel beaux comme des guerriers d'opéra, enfin ces amortissements de dômes et de lanternons traduisent, avec parfois la démesure propre aux Bretons, une constante esthétique, un esprit qui s'enchant de la luxuriance baroque. Car le baroque, s'il marque de son triomphe telle période précise (la fin du XVI^e, le XVII^e et une partie du XVIII^e siècle), est une catégorie permanente de la sensibilité. Le mobilier breton, le costume du XIX^e siècle – nouvelle création paroissiale – maintiendront cette permanence bretonne que l'architecte contemporain, Christian de Portzamparc, à qui l'on doit la cité de la Musique à la Vilette et l'école de danse de l'opéra de Nanterre, reconnaît être sienne. Les artistes et créateurs de Bretagne ont aussi apporté à l'Europe leur âme et leur savoir-faire, tel ce Yann Goas, de Saint-Pol de Léon, qui devint l'un des plus grands architectes du XV^e siècle espagnol sous le nom hispanisé de Juan Guas. Quant à ceux qui demeurèrent au pays, à l'écoute de toute la création artistique européenne, ils appliquèrent cette règle d'or : adopter ce qui vient de l'extérieur et l'adapter à la culture propre aux Bretons.

Les ateliers bretons et l'art européen

La Bretagne commerçante et maritime fut naturellement un pays largement ouvert à tous les courants artistiques européens : marchands, capitaines, marins avaient connaissance de ce qui se faisait à l'étranger et ramenaient en nombre des gravures, des dessins, des cartons de vitraux ou importaient des œuvres achevées. De plus, n'oublions pas que les fleuves côtiers bretons permettent de remonter vers l'intérieur du pays : Nantes, Quimper, Châteaulin, Landerneau, Morlaix, Lannion, Pontrieux, Dinan, Rennes étaient en relation directe avec la mer. La Loire fut de tout temps un important courant de diffusion artistique. Dès lors, l'art breton sut être novateur et très tôt : en 1507, deux artistes florentins achevèrent à la cathédrale de Dol l'une des toutes premières œuvres de la Renaissance en France (le tombeau de Mgr Thomas James) ; en 1515, l'archidiacre Danielo, de retour de Rome, fit construire la chapelle du Saint Sacrement de Vannes selon le plan en rotonde cher à Bramante. Les rétabliers lavallois – dont l'un, Tugal Caris, était breton – suivis par les retableurs angevins légèreront aux ateliers de Cornouaille et du Léon un vocabulaire décoratif qu'ils porteront à l'apogée du baroque breton. Bien évidemment, tout cet art architectural, cette statuaire en pierre et en bois, les peintures et les dorures, l'ornementation fouillée du mobilier furent l'œuvre de véritables artistes souvent groupés en ateliers. L'atelier Beaumanoir répandit dans le Léon et le Trégor un modèle d'abside à noues multiples et de clocher-mur très élevé au-dessus du faitage, repris dans maintes églises cornouaillaises. A la fin du XVI^e siècle, la construction du château de

Kerjean, dans le Léon, rassembla de nombreux ouvriers qui essaimèrent ensuite et firent prévaloir le vocabulaire esthétique de la Renaissance imité de Philibert Delorme et de l'italien Serlio. En 1582, l'église de l'enclos paroissial de Lanhouarneau reçut un porche totalement renaissance. De même on peut suivre l'activité du sculpteur Roland Doré (essentiellement à l'ouest d'une ligne Morlaix-Quimper) qui, sans être le grand homme des enclos paroissiaux comme on le prétend parfois, même s'il oeuvra à certaines réfections ou à l'adjonction de statues nouvelles, produisit en abondance en de multiples paroisses. Dès le Moyen Âge, les ateliers sur bois du Trégor eurent grande réputation. Au XVII^e siècle, le relais est assuré par François et Guillaume Lerrel, Jacques et Olivier Lespagnol (Morlaix). Landerneau était célèbre par l'atelier des Leroux, Landivisiau par celui des Lerrel. En Cornouaille, le prestige des ateliers Le Déan ou Cevaër était grand. Et il faut compter avec des artistes isolés comme les sculpteurs remarquables que furent Jean Berthoulous ou Alain Castel ... Les sculpteurs de la Marine à Brest apportant des modèles venus de Versailles, furent appelés par certaines paroisses. Si l'on ajoute les orfèvres, les verriers, les facteurs d'orgue dont les Dallam venus d'Angleterre, on saisit la vitalité créatrice de la Bretagne avant que la politique commerciale de Colbert et la guerre de la Ligue d'Augsbourg ne donnent un coup d'arrêt à sa spécificité économique. En 1695, un décret royal confirmé par le Parlement de Bretagne seulement 7 ans plus tard, interdit les constructions religieuses nouvelles sans nécessités reconnues. L'aventure des ensembles paroissiaux s'achevait ...

«Y. Pelletier, *Les enclos bretons*, Editions J.-P. Gisserot 2003»
«avec l'autorisation de l'auteur».

LE DOMAINE CONGÉABLE Quelles pistes de recherche ?

Philippe Le Roscouët

Depuis les travaux de Roger Dupuy, on sait que la Bretagne, avant de chouanner, de résister à la Révolution, rejoignant ainsi la Contre-Révolution nobiliaire ? avait été le fer de lance de la contestation contre la société inégalitaire de la France d'Ancien Régime et avait accueilli favorablement la Révolution.

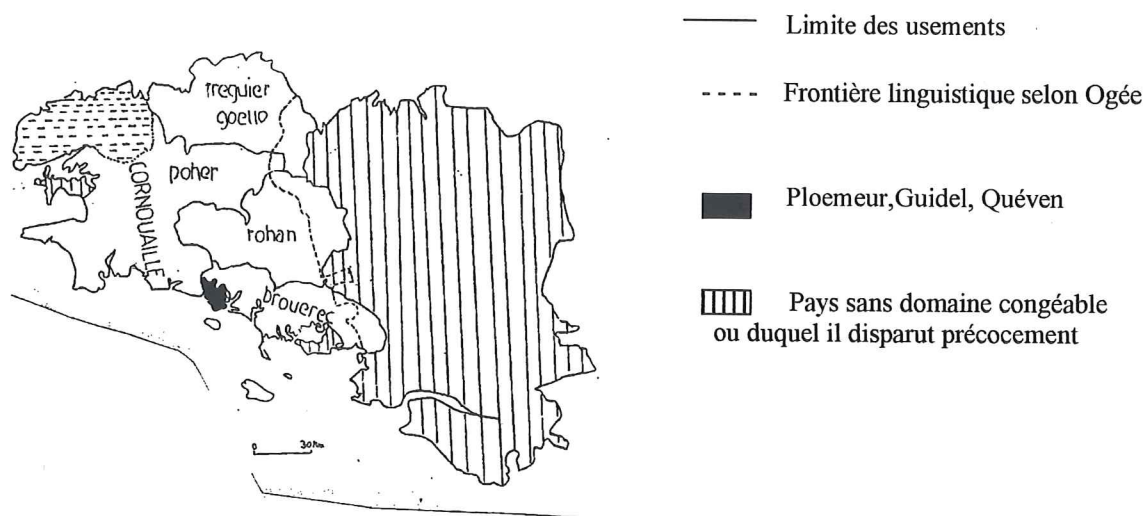
Le députés bretons du tiers-état ne furent-ils pas à l'origine du club des Jacobins à Versailles ? Plusieurs mois avant la convocation des Etats-Généraux à Paris, en mai 1789, la Bretagne avait été le théâtre d'affrontements entre une noblesse bretonne crispée sur ses privilèges et son refus de toute réforme, d'une part, une jeunesse bourgeoise patriote et réformatrice, d'autre part. L'affrontement avait été sanglant. Ce furent les fameuses *journées des bricoles* à Rennes en janvier 1789. Très tôt éclata donc en Bretagne la fragile union que les trois ordres (clergé, noblesse et tiers-état) avaient scellé contre la monarchie absolue à Vizille en Dauphiné en, union qui reposait sur des malentendus, lesquels n'apparurent à Versailles puis à Paris que plus tard.

Si c'est la jeunesse bourgeoise qui fait preuve d'activisme, la paysannerie n'est pas absente du débat politique. Au contraire, elle est un enjeu entre les deux groupes qui s'opposent déjà, les patriotes et la noblesse. Chacun tenta de convaincre la paysannerie d'opter pour son camp. A la lecture des cahiers de doléance des paroisses rurales, on constate que la paysannerie a plutôt penché du côté de la jeunesse patriote. Certains auteurs ont pu dire qu'elle fut manipulée. Il n'en est rien. Roger Dupuy a démontré que la paysannerie a choisi parmi des modèles diffusés par les patriotes. Ce choix témoigne bien d'une conscience politique. Surtout, on y retrouve une revendication plus spécifiquement paysanne, à savoir une contestation virulente du domaine congéable, un mode d'appropriation du sol originale dont l'étude mérite d'être renouvelée. C'est cette particularité juridique bretonne que nous avons essayé d'étudier à la loupe à partir des minutes notariales de 5 notaires de Ploemeur, Guidel et Quéven de 1750 à 1790.

I/-Le domaine congéable : un mode d'appropriation du sol original

Le domaine congéable est tout d'abord la particularité d'une certaine Bretagne que l'on ne peut confondre avec la Basse-Bretagne car si la limite orientale des régions sous domaine congéable a la même orientation que la frontière linguistique elle la déborde et des régions de Basse-Bretagne ne l'ont pas ou peu connu. Il existe quatre usements différents: Brouërec, Cornouaille, Tréguier et Goëlle et Rohan. L'usement de Brouërec, en vigueur de la Vilaine à la Laïta, est connu par une enquête de 1570 et sera l'objet de cet article.

Carte 1-Les usements sous domaine congéable



Ce mode d'appropriation du sol est fondé sur la dissociation en deux parties des exploitations, Le fonds, d'une part, les édifices et superficies, d'autre part. Le fonds est le sol nu auxquels sont rattachés les arbres fonciers, les arbres qui fournissent du bois d'œuvre (chênes, châtaigniers, hêtres, ormes, frènes). Les édifices et superficies, autrement appelés droits édificiers et réparatoires, regroupent, quant à eux, tout ce qui résulte du travail de l'homme: logements, et bâtiments d'exploitation, aire à battre, puits, talus, labours des terres, barrières, engrais, litières, paille, foin, émonde des arbres, arbres fruitiers,... Chacune de ces parties a un propriétaire distinct. Le fonds appartient au propriétaire foncier. Les édifices et superficies appartiennent au domanier, aussi appelé colon, tenuyer ou convenancier. Le domanier est à la fois propriétaire et locataire, propriétaire des droits édificiers mais locataire du fonds. Il loue donc le fonds au propriétaire foncier moyennant une redevance annuelle appelée rente convenancière. La durée des baux de location est de 9 ans sous l'usage de Brouerec. Cette concession du sol par le foncier est révocable à l'échéance des 9 années. On dit que le foncier congédie le colon. Il doit alors lui rembourser la valeur des droits édificiers et réparatoires dont ce dernier est propriétaire. Ces droits sont évalués lors d'un prisage et mesurage fait devant une juridiction. Le foncier consolide alors la tenue. Il n'y a plus qu'un propriétaire. La tenue perd son caractère de domaine congéable. Libre au foncier de revendre les droits édificiers et réparatoires afin de redonner à l'exploitation son caractère de domaine congéable..

Les baillées sont de trois sortes:

- Baillée d'assurance: la baillée est consentie au domanier détenteur des droits. Il ya donc reconduction du domanier.
- Baillée de congément: le bailleur obtient la baillée d'une tenue avec la faculté de congédier le colon détenteur des droits édificiers. Ce bailleur exerce donc la congément à la place du foncier.
- Baillée d'assurance et de congément: le bailleur est propriétaire d'une partie des droits édificiers et obtient l'autorisation de congédier ses concorts.

Comme il est propriétaire des droits édificiers et réparatoires, le colon est libre de les vendre, de les louer, de les hypothéquer.

II/-Le domaine congéable révèle les hiérarchies paysannes

1)-Une originalité omniprésente:

Dans certains manuels, la propriété nobiliaire est évaluée en Bretagne à la veille de la Révolution à 75 %. Or, pour le domaine congéable, qui est compté comme propriétaire ? Le foncier, souvent noble, ou le domanier, souvent paysan ? Evaluer la propriété de chacun des ordres oblige tout d'abord à s'interroger sur le statut de la terre.

Les registres du centième denier nous permettent d'étudier avec précision la répartition de la propriété foncière entre les ordres et les classes sociales au milieu du XVIIIème Siècle.

Tableau 1- Répartition de la propriété foncière – Ploemeur (1750)

	Ploemeur 1750	
	Exploitations (%)	Superficies (%)
Noblesse	45	60
Tiers-Etat paysan	34	19
Tiers-Etat bourgeois	15	13

La noblesse est le principal propriétaire à Ploemeur avec 60 % de la surface. Pourtant il est indispensable de nuancer le poids de cette propriété nobiliaire en observant le statut de ces terres. Sur 338 exploitations déclarées en 1750 par des nobles à Ploemeur, 3 seulement sont possédées, habitées et exploitées directement par le noble, 10 sont concédées en métayage, 9 en ferme. Les 319 autres sont des tenues à domaine congéable et représentent pas moins de 72 % des surfaces « possédées » par la noblesse.

On a vu que le domaine congéable accorde une large part à la propriété paysanne. L'importance du domaine congéable en Basse-Bretagne nous conduit donc à nuancer le poids de la propriété nobiliaire. Les paysans occupent donc une grande superficie des terres, conjointement aux fonciers. Posséder une grande partie du terroir ne signifie pas forcément être riche. Qu'en est-il du niveau de vie des domaniers ? Ce système original donne à la hiérarchie paysanne un visage spécifique.

2)-Une pyramide originale:

En 1911, Dubreuil nous avait déjà dit que la situation économique des domaniers était plus enviable que celle des fermiers. Pourtant, seulement quelques années après, en 1916,

Henri Sée continuait à exposer une vision plutôt pessimiste du colon, se faisant l'écho des descriptions misérabilistes dressées par Le Quinio de Kerblay ou Girard sous la révolution, les deux plus connus chantres de l'abolition du domaine congéable. L'étude des registres de capitation pour Ploemeur en 1790 et leur croisement avec la documentation notariale nous apprend qu'il ne s'agissait là que de fausses impressions. 46 % des domaniers paient en effet plus de 10 livres de capitation, seuil retenu pour une certaine aisance. Dans les tranches d'imposition inférieures le pourcentage des domaniers chute : 18 % en 6 et 9,9 livres et 26 % entre 2 et 5,9 livres. Près de la moitié des domaniers connaissent donc une aisance certaine qui les met à l'abri des conséquences d'une mauvaise récolte. Par contre, les paysans sans terre sont toujours imposés en-deça de 6 livres et 39 % paient entre 2 et 5,9 livres. A la base de la pyramide on observe donc une très nombreuse population pauvre mais les flancs sont relativement bombés, grâce au domaine congéable. On peut donc reprendre, pour Ploemeur, la conclusion de Timothy Le Goff : les tenuyers sont « le groupe le plus prospère de la paysannerie » « restait à l'abri de l'indigence ». La réalité est donc moins caricaturale que ne la dit la littérature révolutionnaire, trop souvent complaisamment reprise sans analyse critique de nos jours.

La documentation notariale fait toutefois apparaître un personnage dont l'Histoire reste à faire : le sous-fermier de droits édificiers et réparatoires, un paysan sans terre qui loue les édifices et superficies d'une tenue à domaine congéable au domanier qui ne l'exploite pas lui-même. C'est le sous-fermage de droits édificiers et réparatoires qui révèle le véritable visage des hiérarchies paysannes. Or, à Ploemeur, il n'est pas négligeable. 18 % des terres sont sous-louées. Il y a trois types de sous-fermage :

- Les droits sont loués par une veuve et/ou des mineurs. Le locataire est un étranger à la tenue ou à un consort. Ce dernier est donc locataire d'une partie des droits et propriétaire d'une partie.
- La location peut se faire entre consorts en dehors de tout veuvage ou de tout minorat. Les bailleurs ne résident pas sur l'exploitation. Ils résident parfois dans une paroisse voisine. Ils louent leur portion d'héritage. C'est souvent le cas au sein de fratries. Les frères et sœurs établis en dehors de la tenue parentale lors de leur mariage louent leur portions à celui ou à ceux qui sont restés sur la tenue familiale.
- La location peut être consentie à une personne étrangère n'ayant aucun droit dans celle-ci.

La comparaison du poids de la rente versée par le domanier et celui du sous-fermage va nous permettre d'expliquer la relative aisance du colon.

3)-Le Sous-fermage : un nouveau venu dans l'historiographie

La rente convenancière est stable. Entre mille exemples, citons la tenue du Bouric située au village de Keramzec à Ploemeur. De 1754 à 1799, la rente due par Louis puis Joseph Le Discot était composée de 10 minots de froment, d'un minot d'avoine, d'un chapon, d'une poule, de 18 sous et des corvées. Certes sa valeur réelle varie en fonction du prix des grains puisqu'une partie de la rente est en nature.

Cette rente est aussi modique même si elle est supérieure au chef-rente versée par le paysan pleinement propriétaire de sa terre au seigneur en signe de reconnaissance de la propriété éminente de celui-ci sur une terre réputée avoir été afféagée par ses ancêtres aux paysans. Ce chef-rente est en effet immuable et sa valeur a connu une forte dépréciation au fil

des siècles. Pourtant la rente convenancière n'atteint jamais la valeur locative de la tenue. La tenue de Bouetersant en Ploemeur illustre parfaitement cela. Jusqu'en 1753, cette exploitation de 16 hectares de terres labourables et de prés est concédée en métayage par M. du Bahuno de Kerolain, seigneur de Kermadehouay pour 210 livres par an, soit 13 livres par hectare. En 1753, il vend les édifices et superficies à la famille Esvan pour 6000 livres. La métairie devient alors du domaine congéable. Les Esvan acquitteront une rente convenancière de 18 livres 16 sous par an, soit 1 livre par hectare. La rente n'est plus en partie en argent. Le seigneur de Kermadehouay préfère ne plus le recevoir que sous forme de monnaie sonnante et trébuchante. Les Esvan n'ont pas l'intention d'exploiter par eux-mêmes cette tenue. Ils acquièrent les droits édificiers et réparatoires en guise d'investissement puisque quelques jours après avoir acquis les droits édificiers ils les sous-louent à l'ancien métayer pour 5 ans. Pour les 4 premières années du bail, de 1753 à 1756, le sous-fermier paiera 300 livres par an, soit 16 fois la rente puis 200 livres pour l'année 1757, soit 10 fois la rente. Le bénéfice des Esvan est de 233 livres par an. Le montant de la sous-location montera jusqu'à 610 livres de 1781 à 1788 puis à 720 livres pour le bail consenti de 1788 à 1793. En 1791, le fermier, Paul Kermabon, renonce à cette ferme car elle est « beaucoup trop chère ». Les Esvan réduiront alors le fermage à 660 livres. Il est certes normal que le montant de la ferme soit plus élevé que la rente convenancière puisque celle-ci ne correspond qu'à la location du fonds alors que le sous-fermage comprend également la location des droits édificiers et réparatoires qui font l'essentiel de la valeur d'une exploitation mais alors que la rente convenancière versée par le domanier au foncier est stable et modique, le sous-fermage versé par le sous-fermier au domanier est très élevé et ne cesse d'augmenter tout au long de la seconde moitié du XVIIIème Siècle. L'image du domanier victime de la cupidité d'un noble insensible s'estompe quelque peu. Le domanier sait tirer profit de ce mode d'appropriation au détriment du sous-fermier qui demeure le grand absent de l'historiographie du domaine congéable. Nombreux sont les baux qui alourdissent encore les charges du sous-fermier. Il devra souvent 2 à 4 journées de réparation sur les couvertures des chaumières, l'usage des bois et des landes est très réglementé et comporte l'obligation de réparer les fossés. Le sous-fermier doit laisser les récoltes dans l'état où il les avaient trouvées en entrant. Une veuve pourra lui demander de travailler avec ses propres bestiaux et outils sur la parcelle de terre qu'elle s'est réservée et de charroyer le tiers des grains qui constitue presque toujours la rente en nature du sous-fermage. Une bailleuse se réserve même le droit d'entrer dans la chambre qu'elle vient de louer aussi souvent qu'elle aura besoin d'aller à l'armoire qu'elle y a laissée. Le sous-fermage est précaire en ce sens que rien n'oblige le colon à renouveler le bail. Si le colon est congédié de sa tenue, par le foncier ou quelqu'un que le foncier aura autorisé à prendre sa place, le sous-fermage devient nul et le sous-fermier ne pourra demander aucun dédommagement sauf 1/4 du prix de la ferme en dédommagement des travaux effectués. On imagine aisément la situation catastrophique du sous-fermier obligé de quitter l'exploitation avant la récolte puisque le colon est congédié.

Le portrait qui se dessine du domanier à la lumière des archives fiscales et notariales est donc plus nuancé que celui que les textes de l'époque révolutionnaire avaient diffusé. Néanmoins, sa jouissance de ses droits est précaire puisqu'il peut être congédié à l'échéance de sa baillée. Le congément le condamne-t-il pourtant à la mendicité comme s'est plu à le dire les partisans de l'abolition du domaine congéable ?

III/-Le congément : pratiques et stratégies.

Au congément est attachée une sombre description. Il serait à l'origine du malheur des familles, jetées à la rue. Là encore notre but est de voir en détail ce qui se passe dans la réalité.

Là encore seules les archives notariales nous permettront d'entrer en contact direct avec la réalité.

1)-Les acteurs du congément :

La question sera simple. Qui congédie qui ? Jean Gallet a été véritablement le premier à enquêter avec méthode sur cette question et à faire justice aux assertions héritées des libelles révolutionnaires qui veulent que le congédiant est le propriétaire foncier noble et le congédié le pauvre paysan et sa famille. Le congément exercé par le foncier est en effet un événement rare. Sur un corpus de 811 congéments recensés sur Ploemeur, Guidel et Quéven de 1750 à 1790 seules 60 ont été demandés par le propriétaire foncier, soit 7,9 %. De surcroît, seuls 6 de ces 60 congéments concernent un foncier noble, soit 0,7 %. Le congément est donc d'abord une affaire entre paysans.

Jean Gallet avait pressenti que la personne qui obtient une baillée avec autorisation de congédier à la place du foncier (que l'on appellera dorénavant le subrogé) était souvent un consort, donc un parent de ceux qu'il allait congédier. Les chiffres qu'il propose ne sont que des minimum car il utilise les registres d'audience des juridictions. Toutes les étapes du congément sont sanctionnées par la justice : désignation des experts, prestation de serment des experts, ... Or ces documents judiciaires ne citent pas tous les noms des intéressés. Ainsi les registres d'audience indiqueront que Pierre Le Gouhir congédie Laurent Esvan et Jacques Le Floch. La documentation notariale que nous avons consultée pour notre étude nous précisera, quant à elle, que Pierre Le Gouhir était l'époux de Clémence Bienvenu, Laurent Esvan de Michelle Bienvenu, Jacques Le Floch de Françoise Bienvenu et que Clémence, Michelle et Françoise sont soeurs. Autrement dit les trois protagonistes sont beaux-frères.

Si l'on croise les prises et mesurages des congéments avec les baillées notariales on peut évaluer très précisément la proportion de ces congéments réalisés par un consort. Si l'on exclut de notre corpus les congéments réalisés dans les quartiers périphériques de Lorient pour ne conserver que les congéments relatifs à des exploitations agricoles réalisés de 1750 à 1790 à Ploemeur, Guidel et Quéven (544 en tout) nous constatons que le congément se fait d'abord entre étrangers mais qu'ils sont suivis de près par les congéments entre consorts.

Tableau 2- Répartition des congéments en fonction du statut de ses acteurs

	<i>Ploemeur</i>	<i>Guidel</i>
<i>Congéments entre étrangers</i>	133	57
<i>Congéments entre consorts-parents</i>	116	42
<i>Congéments entre consorts non parents</i>	4	3
<i>Congément entre parents non consorts</i>	3	0
<i>Liens inconnus</i>	75	17

Ces statistiques confirment l'intuition et les constats de Jean Gallet. Se pose alors le problème de l'interprétation. Pourquoi les paysans se congédient-ils entre eux ? Pourquoi de proches parents se congédient-ils ? Deux scénarios se dessinent.

2)-Arrangements ou déchirements familiaux ?

Jean Gallet ou Timothy Le Goff privilégient la thèse d'un congément utilisé à des fins successorales. Il s'agit pour les héritiers de faciliter le partage. Cette interprétation ne peut pas être rejetée en bloc. Nous en donnerons deux exemples. En 1749, Richard Esvan, paysan aisé de Ploemeur, a 70 ans. Il a encore 8 ans à vivre. Il obtient du comte de Donges le renouvellement d'une baillée pour quatre des ses nombreux enfants avec possibilité pour eux de congédier leurs frères et sœurs. Le foncier cautionnerait la décision d'un père de famille qui règle sa succession en désignant ceux qu'il souhaite voir lui succéder sur l'exploitation familiale. De même Jérôme Pessel obtient une baillée avec autorisation de congédier ses frères et sœurs mais seulement après la mort du père. Néanmoins, il est sage de ne pas se tenir uniquement à la baillée. Il faut croiser ce document avec tous les autres documents afin de reconstituer l'historique de chaque exploitation. Jérôme Pessel passa en effet outre les dispositions contenues dans la baillée. Il congédia son père, ses deux frères, sa sœur et sa nièce dès le début de sa baillée, en 1776. La baillée de congément ne serait-elle donc pas un moyen pour un paysan d'exclure ses consorts de la jouissance de l'exploitation familiale ? Rappelons qu'une fois que le congément est jugé les congédiés ne peuvent s'y opposer et ils devront accepter le remboursement de leurs parts dans la tenue.

A la lumière des documents notariaux, fort peu utilisés jusqu'à présent par les historiens qui ont étudié le domaine congéable jusqu'à présent, je pencherais donc plus volontiers pour une dramatisation du congément entre parents. Outre les baillées, ce sont tous les documents relatifs aux tenues à domaine congéable : vente, sous-fermage, ... qui doivent être sollicités et croisés entre eux pour essayer de comprendre les ressorts du congément et les stratégies mises en place par ses acteurs. Si le congément a focalisé l'attention des historiens, dans le sillage des travaux, libelles, mémoires et pétitions de l'époque révolutionnaire, les autres procédures sont restées dans l'ombre. Elles seules permettront d'approcher au plus près la réalité.

3)-Les parades au congément : licitations et subrogations :

Sur les 1001 baillées recensées dans les trois communes étudiées de 1750 à 1790 nous ne prenons plus en compte que les 337 baillées de congément. Le congément est une possibilité offerte au bailleur par le foncier mais ce n'est pas une obligation. Toutes les baillées de congément n'aboutissent pas forcément à un congément. Il peut y avoir licitation, c'est-à-dire la vente consentie par l'un des héritiers de sa part dans un bien possédé en indivision au profit de l'un ou de plusieurs de ses co-héritiers. Plutôt que d'être congédié, l'un va devenir vendeur et plutôt que de congédier, l'autre va devenir acheteur. Il peut y avoir aussi subrogation, soit la substitution d'un des propriétaires à un autre. Le congédiant potentiel renonce à congédier. Ou bien il se fait remplacer par un autre, étranger à la tenue en question, ou il réintègre celui-là même qu'il voulait congédier.

Le croisement des différents actes notariaux nous permettent d'évaluer la part respective de chaque scénario : congément, licitation, subrogation et de corréler ces différents cas de figure avec le statut des acteurs.

Tableau 3- Suites données aux baillées de congément

		<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Congément</i>	<i>Consorts-parents</i>	44	180
	<i>Etrangers</i>	136	
<i>Licitation</i>	<i>Consorts-parents</i>	48	78
	<i>Etrangers</i>	30	
<i>Subrogation</i>	<i>Consorts-parents</i>	5	11
	<i>Etrangers</i>	4	
	<i>Autres</i>	2	
<i>Issue inconnue</i>	<i>Consorts-parents</i>	36	59
	<i>Etrangers</i>	23	
<i>Sans effet</i>		9	2.7

On observe qu'une baillée de congément obtenue par un étranger à la tenue aboutit plutôt à un congément alors qu'une baillée de congément obtenue par un consort conduit aussi bien à un congément qu'à une licitation, la subrogation étant rare dans les deux cas.

Pourquoi les congédiés potentiels préfèrent-ils vendre plutôt que d'être congédiés ? Là encore la réponse ne peut venir que de la documentation notariale même s'il faut apprendre à lire les formules. La licitation entre étrangers permet, nous disent les notaires, d'« *entretenir la bonne intelligence qui a toujours régné entre eux* », ce qui revient à dire qu'un congément entre étrangers peut mal se passer, susciter griefs et rancunes. Des raisons pécuniaires ne peuvent toutefois pas être exclues. En se rendant acquéreur des droits édificiers et réparatoires par une licitation le détenteur d'une baillée de congément évite les dépenses onéreuses qu'engendre le congément. Cette procédure est plus coûteuse qu'une simple vente amiable devant notaire puisqu'elle comporte les frais des nombreux déplacements aux audiences, du contrôle des actes, du centième denier et surtout les vacations des experts et les épices des juges. Ces frais peuvent être évalués à 8 % de la valeur des édifices. Certains actes sont très explicites comme celui qui concerne François et Jean Le Chaton, fondés à congédier leur sœur : « *comme le dit congément auroit occasionné de grands frais aux dits François et Jean Le Chaton et pour les éviter il s'est fait des propositions réciproques entre partis de l'avis de leurs parents et amis communs, qui sont de vendre conventionnellement.* » On comprend donc l'intérêt du congédiant. Mais quelles sont celles du congédié ?

Le congédié pourrait fort bien refuser de vendre amiablement devant notaire, se venger de l'expulsion dont il fait l'objet en laissant le congédiant lancer la procédure et payer tous les frais. S'il accepte la licitation c'est parce qu'il y a lui aussi intérêt. Les indices offerts parcimonieusement par les actes de vente nous laissent à penser que les contraintes du calendrier agricole pèsent sur le choix du congédié. La vente s'accompagne d'arrangements entre les deux parties qui permettent de résoudre le difficile passage d'une exploitation à une autre. Si le congément se fait avant la récolte, le congédié peut craindre de perdre les foin, pailles et engrais nécessaires pour tenir l'hiver. On trouve ainsi un acte qui stipule que le vendeur sera autorisé à travailler la tenue jusqu'au 1^{er} septembre 1757, soit 6 mois de plus que ne le prévoyait la baillée, afin qu'il profite de la récolte de 1757.

Reste un intérêt commun aux deux parties. Le montant de la transaction devant notaire est le résultat de négociations entre les intéressés. Le prix versé est finalement celui sur lequel

les deux se sont mis d'accord. Lors d'un congément, la valeur des droits édificiers et réparatoires dépend des experts. L'arbitraire de ceux-ci est abondamment dénoncé dans la documentation de la période révolutionnaire. Le congédiant peut craindre que les droits ne soient surestimés pendant que le congédiant redoute qu'ils ne soient sousestimés. A la veille de la révolution, une tenue de Kerscant en Quéven a été estimée à 3525 livres par l'expert désigné par le congédiant mais à 4762 livres par l'expert du congédié, soit une différence de 35% ! L'expert désigné par la juridiction qui fait office d'arbitre en cas de divergence entre les deux autres ramena l'estimation à 3754 livres. Aucun des deux protagonistes, le congédiant et le congédié, n'est maître de la situation quand, de surcroît, les trois experts s'entendent pour faire traîner sur plusieurs jours le prisage.

Autre parade possible, la subrogation. Quand il s'agit d'étrangers son objectif est d'éviter des rancunes et des tensions. A Kerdual en Quéven, un couple renonce à congédier et recourt à la subrogation car la famille qu'il comptait congédier possédait autour de la tenue des terres avec concession de voies de passage. La rencontre quotidienne avec les personnes qu'ils envisageaient de congédier ne pouvaient qu'entraîner des conflits. Pourtant ces tensions apparaissent rarement dans les archives à propos du domaine congéable. Rares sont les procès qui résultent d'un congément. Par contre nombreux sont les conflits qui opposent un fermier à celui qui l'a supplanté dans le ferme. Le fermier évincé menace fréquemment d'incendier la ferme. L'avocat d'un fermier expulsé explique l'extrémité à laquelle il était arrivé en rappelant qu'il « *n'a rien à perdre* ». Le congédié d'une tenue à domaine congéable sera, quant à lui, remboursé et avec l'argent reçu il pourra prendre une ferme ou bien congédier à son tour. S'il y a peu de procès entre congédiant et congédié cela ne veut pas dire que l'éviction d'un paysan de sa tenue se passe pacifiquement. Hélas, les tensions ne sont guère que suggérées dans la documentation notariale qui laisse dans l'ombre tractations, pressions, voire menaces et vengeances. Les exemples relevés dans les minutes notariales sont rares. On nous cite parfois ces congédiés qui emportent avec eux les engrais et le fumier afin de les soustraire à l'estimation. Les Esvan de Bouetersant, expulsés en 1781, enlèveront 90 charretées de fumier et 10 de chaume après que celles-ci eurent été estimées et laissèrent vaquer leur bétail pour que celui-ci endommage les arbres fruitiers.

Quant à la subrogation entre consorts elle prouve qu'un congément n'était pas un arrangement familial afin de faciliter une succession mais un moyen pour certains consorts de rompre une indivision à leur avantage. Ils n'y renoncent que par crainte des tensions que ce congément engendrerait ou bien, comme on l'observe dans plusieurs cas, afin d'éviter d'être eux-mêmes expulsés en guise de représailles exercés par leurs consorts. Les Lomenech et les Le Corre possèdent trois tenues au village de Kerneur en Ploemeur, une sous le prince de Rohan-Guémené et deux sous M. Du Bahuno. Les Lomenech obtinrent la baillée de congément sous Guémené pour 1775-84 avec autorisation de congédier les Le Corre. Ils y renoncèrent un mois et demi avant le début de la baillée et subrogèrent leurs consorts. Au même moment, les Le Corre les subrogeaient dans les deux tenues sous Bahuno, un an et demi avant le début des baillées. Ayant appris que les Lomenech voulaient les congédier d'une tenue, les Le Corre s'empressèrent d'obtenir les baillées de congément pour les deux autres tenues. La menace était claire. Vous renoncez à nous expulser ou bien nous vous congédions. Le scénario peut s'enchaîner. En 1766, Joseph Lomenech renonce à congédier ses neveux mineurs, fils de son frère défunt. Six années plus tard les neveux devaient eux aussi renoncer à congédier leur oncle. Or Joseph Lomenech avait versé à son propriétaire foncier une commission de 150 livres, soit une augmentation de 40 % par rapport à la précédente. Cette hausse se justifie-t-elle par l'autorisation de congément ? Le foncier monnaye-t-il au plus offrant le droit de congément ? Le foncier compense-t-il la modicité de

la rente convenancière en jouant sur les rivalités familiales et en exigeant des commissions, c'est-à-dire des droits d'entrée à chaque nouvelle baillée, de plus en plus élevées tout au long de la seconde moitié du XVIII^{ème} Siècle ? Ce sont là quelques-unes des nombreuses questions non encore résolues au sujet du domaine congéable.

Conclusion :

Le temps est venu de se plonger dans les archives notariales, fiscales et judiciaires pour enfin comprendre un mode d'appropriation qui n'a que trop longtemps été étudié sous un angle strictement juridique sans tenir compte de la façon dont il était réellement appliqué ou polémique. L'histoire du congément reste à écrire. La documentation révolutionnaire l'a dramatisé pour mieux obtenir son abolition au profit du domanier. A l'inverse, on ne peut pas considérer qu'il fut uniquement utilisé par les paysans comme une procédure facilitant les partages et les successions car les licitations et subrogations nous invitent à réintroduire tensions et menaces au sein des familles. Ce sujet nous rappelle aussi que la terre était bien, par le passé, au cœur de la vie des hommes, puisqu'elle influence les structures familiales, les pratiques successorales, les hiérarchies, les solidarités mais aussi, avec d'autres facteurs, la conscience politique. Ce sont autant de chantiers que le domaine congéable pourra éclairer sous un angle particulier, nous permettant ainsi de mieux comprendre un monde rural qui, comme lui, fut lent à mourir.

Bibliographie

(ne sont mentionnés que les ouvrages cités dans cet article)

- Le Quinio J.-M., *Elixir du régime féodal autrement dit domaine congéable en Bretagne*, 1790.
- Gallet J., « Le congément des domaniers en Bretagne, nouvelles perspectives de recherches », *Enquêtes et Documents*, 1980, p. 29-53.
- Dubreuil L., *Les vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution*, 2 tomes, 1915.
- Sée H., *Les classes rurales en Bretagne du XV^{ème} S. à la Révolution*, 1906.
- Dupuy R., *De la Révolution à la chouannerie, paysans en Bretagne (1788-1794)*, 1988.
- Le Roscouët Philippe, *Le domaine congéable aux portes de Lorient, solidarités et tensions paysannes dans le 2^{nde} moitié du XVIII^{ème} S.*, mémoire de maîtrise, 1992.

67 ANNEES DE LA VIE DU THEATRE D'APRES LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LORIENT

Groupe Histoire de la SAHPL

Printemps 2003 : Lorient prend possession de son nouvel espace culturel.

L'ancien théâtre, construit en 1779 par l'architecte Dédalle de Kerorgan sur le cours de la Bôve, place d'Esprémenil, est détruit au cours des bombardements de janvier 1943.

Les Lorientais en étaient très fiers ; il avait coûté cher à la communauté, après avoir été financé par un système (privé) de tontine et soutenu avec enthousiasme par les militaires.

La synthèse réalisée, sur l'histoire du théâtre, a pour unique source les registres des délibérations du Conseil municipal de 1847, fin de la période monarchique, jusqu'à 1914, au moment de la 1^{ère} guerre mondiale en passant par la Révolution de 1848, la Seconde République et le Second Empire. Elle propose un aperçu des locaux, du personnel du théâtre et de son directeur, responsable devant l'administration de la ville, seule habilitée à discuter, voter, gérer les fonds et les statuts.

Elle tente une approche du fonctionnement du théâtre, tant artistique que financier et de ses influences sur la vie culturelle, économique et sociale de la cité.



Photo : Collection archives municipales de Lorient

Administration - Gestion

Afin de réfléchir aux affaires de la Ville, répondre aux demandes de ses administrés, entreprendre des travaux, voter budgets ou subventions, le Maire, remplacé par un adjoint en cas d'indisponibilité, réunit son Conseil municipal et préside aux délibérations des séances ordinaires et extraordinaires.

En ce qui concerne le théâtre, pour approfondir une question, une commission constituée de quelques membres du Conseil est nommée afin d'examiner : travaux, gestion, finances, observation du cahier des charges, contrat liant, tout en fixant les limites, le directeur à la Ville. Chaque commission a ses « *spécialistes* ».

Après enquête menée sur le bien-fondé d'une demande ou d'un problème, consultation des services municipaux concernés et, le cas échéant, de l'architecte, d'avocats, d'entrepreneurs ou d'artisans, de commerçants, etc..., cette commission remet son rapport au Maire. Lecture en est faite devant le Conseil en délibéré et les discussions sont ouvertes. Un vote sanctionnera le débat. A noter également que la somme consacrée au fonctionnement varie, selon les années, de 2 à 4% du budget prévisionnel des dépenses de la municipalité.

Dans le cahier des charges remis au Directeur par la Ville, sont fixées les exigences artistiques et financières qui lui sont imposées pour le plaisir du public et moyennant une subvention qui lui sera versée et qu'il devra gérer au mieux des intérêts intellectuels, moraux et financiers de tous : Ville, artistes et personnel, public, dans des locaux qui lui sont « *prêtés* ». Sont aussi imposés : le nombre et la qualité d'artistes et de musiciens, quantité et genre des œuvres représentées. La municipalité a un droit de regard sur son programme et demande des comptes sur son activité et sa gestion.

Ah ! Cette gestion ! Combien critiquée et souvent désastreuse ! La Ville se plaindra régulièrement de la piètre « administration » du directeur.

Ce fut le cas le 29 novembre 1854, le 7 février 1860, le 30 mars 1867. Et pourtant, constat est fait, le 11 mars 1868, qu'il existe une commission administrative chargée de la surveillance ! Le Maire et son Conseil sont pourtant conscients de « *l'importance pour Lorient de la conservation et de la prospérité de son théâtre dans l'intérêt de l'ordre public ou de la localité* ». C'est pourquoi les cahiers des charges se succèdent ou se modifient réglant la durée de la Saison théâtrale, des représentations obligatoires ou impromptues dans les villes bretonnes proches ou éloignées, des tournées d'été... mais la situation ne s'améliore guère plus que les subventions du directeur !

Celles-ci ne varient pas dans les budgets prévisionnels: 4200 f de 1847 à 1860, puis 6200 f ; plus tard, pour la Saison théâtrale 1869/1870 : 10 000 f.

Sur cette subvention, une somme est retenue en garantie et ne sera remboursée qu'en fin d'année théâtrale.

Toutes ces conditions pourraient expliquer bien des conflits et des faillites retentissantes. Parfois, lorsque la situation devient trop grave et que les artistes, l'orchestre ou le personnel risquent de ne pas être payés, certains directeurs obtiennent une « *rallonge* » de l'Administration municipale ! Ils auront toujours beaucoup de mal à disposer d'une troupe complète !

C'est ainsi qu'en 1854, le Maire « croit pouvoir engager le Conseil à donner la garantie de la Ville pour le paiement des appointements jusqu'à concurrence de 4 800 f ». La municipalité y a toujours été attentive et la caution versée par le directeur n'en était-elle pas le gage ? Cette même année, divers Lorientais organisent une souscription de 2 200 f pour la constitution d'une troupe d'opéra !... mais, le 20 avril 1855, se pose toujours la question : « Faut-il traiter avec un directeur qui ne jouerait qu'une partie des œuvres : comédie, vaudeville, drame ? » lorsque le Maire évoque devant le Conseil l'état des finances de la Ville.

Si celle-ci a du mal à boucler le budget « *subvention au directeur* », il en va de même de l'entretien et des travaux à entreprendre au Théâtre. Et cependant, le 27 novembre 1848, suite à la « *démission* » du directeur et à son adhésion complète aux dispositions prises par le Maire dans l'arrêté du 21 novembre 1848 : « *La Ville prend possession de son Théâtre* », après consultation du Conseil municipal et son « *approbation* ». Elle considère, en outre, « *l'utilité du Théâtre pour elle-même. Sa suspension ou sa fermeture serait préjudiciable pour des considérations d'ordre public* ».

Il tarde à la municipalité de pouvoir disposer entièrement de l'édifice pour commencer les travaux nécessaires à sa rénovation, car elle ne possède, depuis 1840 que les 7/8^{èmes} des droits sur la salle et les 7/8^{èmes} de la propriété du mobilier, des machines et des décors.

Chaque année, figure au budget prévisionnel une rente viagère de 1 600 f versée à quatre actionnaires... et ce, jusqu'en 1860 ! Qui sont ces actionnaires ?... les survivants et bénéficiaires de l'usufruit des vingt souscriptions constituées à la création et à la construction du Théâtre. Ces actions généralement et intentionnellement souscrites au profit de personnes jeunes, de préférence, destinées à percevoir, le plus longuement possible, les dividendes des sommes engagées jusqu'au décès du dernier bénéficiaire.

La Ville devient alors propriétaire des biens¹. Il en est de même depuis 1838, pour le café de la Comédie installé dans les murs du Théâtre et loué à M. Goyet par un acte de cession du 20 octobre 1838 contracté entre lui et les actionnaires pour une durée de 6 à 12 ans, et rapportant à la Ville la coquette somme de 225 f par an. Signalons la location de la cave à des négociants pour 120 f ! La Ville attend donc la libre disposition des lieux et... des crédits.

C'est pourquoi, chaque année, s'inscrit au budget, une somme allouée à l'entretien de la salle de spectacles et d'un foyer public : 300 f en 1848, 400 f en 1849, 600 f en 1850/1853.

L'éclairage est également pris en compte par la municipalité. Le budget prévisionnel passe de 1 600 f en 1848 à 3 750 f en 1858. Il est de 2 300 f en 1850 et 2 700 f en 1853. Le 24 juillet 1852, s'inscrit le paiement des appareils d'éclairage au gaz pour le foyer du péristyle et des dépendances.

La Ville se réserve également un poste spécial pour les gages de la concierge, dont la courbe évolutive des appointements reste obstinément plate : 400 f !

La sonnette d'alarme est souvent tirée pour faire constater l'état de délabrement du bâtiment :

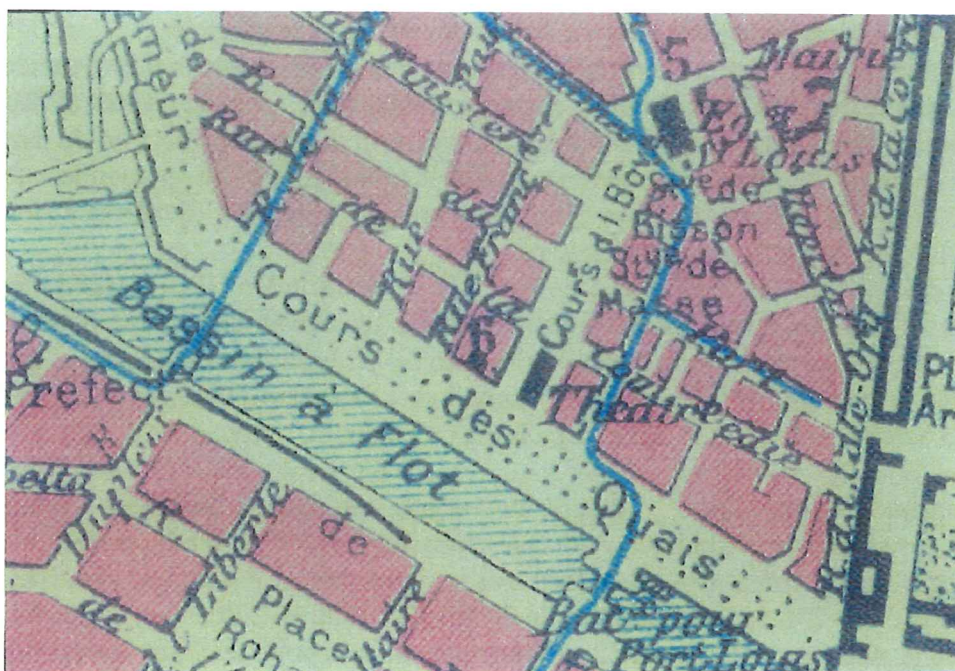
- crédit de 800 f accordé pour les décors,
- les demandes de subventions se multiplient pour des réparations dans la salle ou l'installation du foyer en 1852, souvent renvoyées de commissions de travaux en commissions de finances,
 - en 1853, le mauvais état des croisées du bâtiment situé sur la terrasse du théâtre est constaté : crédit voté : 415 f,
 - 1868, enfin, évaluation des réparations de tous les locaux trop délabrés : 70 000 f sont requis et répartis pour financement sur deux années budgétaires :
 - 30 000 f pour 1869
 - 40 000 f pour 1870
 - 18 juillet 1870 : vote de 3 000 f de travaux supplémentaires concernant « *la charpente de la croupe de la salle et le mécanisme des bras du lustre, les housses* », pour que la salle soit entièrement restaurée au 1^{er} octobre 1870.

¹ J.L. Debaube. *Théâtre et Spectacles à Lorient au XVIII^e siècle*. Paris, 1966.

Le théâtre devra encore patienter de longs mois !

14 septembre 1870, la Troisième République est là !

Le théâtre subit une cure de jouvence et s'apprête à passer la période la plus longue, la plus dramatique de son histoire. Bien campé entre le Cours de la Bôve et les ports de la ville, ouverte sur la mer comme aux idées nouvelles, soutenu par ses défenseurs, insensible à ses détracteurs qui le traitent d' « *objet de luxe* », fera-t-il face aux événements et aux mouvements sociaux et politiques ?



Plan de situation - Guide Joannes 1902 -1903 Bretagne

La réception des travaux a lieu le 22 avril 1871. La commission sollicite la bienveillance de l'Administration municipale envers les entreprises, pour la lenteur des travaux de rafraîchissement. La Ville doit assumer la gestion de lourdes charges. Elle « *a déjà fait le sacrifice de 80 000 f pour la restauration du bâtiment et de la salle de spectacles* ». En ce qui concerne scène, machinerie, construction neuve, restauration de la salle, de la charpente, du lustre : 70 900 f. Et ce n'est pas fini !...

- le 25 septembre 1874 : demande de crédit pour création d'un troisième rang d'orchestre : 250 f,
- réfection de la façade côté cours de la Bôve et d'urinoirs latéraux : 5 000 f,
- 1885, demande d'une somme de 10 000 f à consacrer aux réparations les plus urgentes,
- 1900, évaluation par l'architecte de travaux de décors, suppression de loge, etc... 9 191,9f,
- réfections ou achats de décors sont souvent demandés,
- un devis pour travaux, d'une somme de 2 600 f, sera ajourné, le budget étant insuffisant,
- 21 août 1913, réfection de parties intérieures,

- projets de mise en conformité contre les incendies.

Ce dernier sujet préoccupe le Maire et son Conseil. Prémonition ?... surtout l'exemple de l'opéra de Nice ! Un rapport alarmant des lieux est fait le 13 avril 1881 et une dépense de 8 000 f engagée pour « *installation d'appareils de sauvetage* ».

Le 3 avril 1901, il est suggéré de prévoir la « suppression des barrières gênant la sortie des spectateurs » et « l'installation de balcons et escaliers en fer sur les faces latérales du Théâtre, évaluation : 21 000 f ». Projet « d'installation de cols de cygnes » à proximité des bouches d'incendie afin de combattre celui-ci dès son début ».

Dans le même esprit, les assurances sont payées rubis sur ongle aux Compagnies « *Le Soleil* » ou « *L'Urbaine* », elles sont scrupuleusement renouvelées. C'est l'une des raisons évoquées pour ne pas dépasser le nombre des représentations prescrit. Les machinistes, au métier risqué, sont également bien assurés et la police calculée sur les salaires.

La Ville subvient toujours à l'entretien du Théâtre, somme consacrée : 2 000 f en 1889. En 1903, 1 000 f sont requis pour l'entretien du mobilier. Le 27 septembre 1902, il est fait mention d'un remboursement par le directeur de dégâts occasionnés au matériel. En 1906 : entretien mobilier et achat de décors : 2 000 f.

Le poste d'éclairage est important et coûteux en lustres pour la salle, l'orchestre, le foyer du public et celui des artistes.

Fourniture de gaz, manœuvre d'appareils :

- 2 400 f aux budgets 1889 / 1901 / 1903,
- 2 700 f aux budgets 1906 / 1909, etc...
- 1 500 f au budget 1914 et pour cause !

En 1899, la concierge reçoit toujours 400 f de gages de la part de l'administration municipale, « *Le directeur la rétribue de son côté pour la perception des droits de place ou de location* », est-il suggéré. Elle est remplacée en 1906.

Machinistes, pompiers, présence de police, contrôleur, lampiste sont rémunérés par la Ville.

Tout ce personnel est également mis à la disposition des troupes de passage, pendant la Saison d'été. La situation des artistes intermittents paraît assez floue, il en est de même de leur cachet.

Pour douze séances en 1906, il leur est proposé 1 500 f et 125 f par représentation supplémentaire.

En 1897, la location du Théâtre leur revient à 250 f. Dans la modification du Cahier des charges de l'année théâtrale, il est précisé que le prix des séances prévues pour les troupes de passage « *ne pourra être supérieur au prix des places ordinaires, sauf autorisation du Maire* ».

Ces tournées sont rarement très suivies et en 1905, elles ont été jugées si coûteuses à la Ville qu'une somme leur a été réclamée. En 1907, c'est le directeur du Théâtre forain Delamare qui demande une réduction des droits de place.

Les travaux, l'entretien et l'éclairage, le personnel attaché au Théâtre et les troupes de passage prennent une place importante pour l'Administration et dans le budget de la municipalité ; mais il existe toujours un point sombre : les subventions du directeur de la troupe théâtrale !

Sur 45 commissions importantes de travaux, de finances, de théâtre ou de surveillance, relevées pendant la période 1870 à 1914, 35 concernent presque exclusivement le directeur, sans compter les doléances lors des délibérations ! Ces commissions sont rarement faites pour le féliciter, comme M. Dennery le 11 février 1887 ou M. Traverso en 1901, mais le plus souvent pour le blâmer, fixer ou modifier le Cahier des charges, corriger les dérives. Les relations sont si difficiles que le 7 juin 1892, il avait été suggéré en haut-lieu, de confier 6 mois d'exploitation du

théâtre à son directeur « *sans le lier* » moyennant une subvention de 10 000 f. Solution non retenue !

1894 : « *Ne peut-on donner le Théâtre à un directeur l'exploitant à ses risques ?* ». Un contrôle plus strict de sa gestion est organisé et sa situation est loin d'être « *un long fleuve tranquille* » !. Le montant de la subvention devient très fluctuant, oscillant entre 10 000 f en 1872 et 25 000 f en 1909/1910, stable jusqu'au vote pour l'année théâtrale 1914/1915. Quelques chiffres :

15 000 f en 1874 pour redescendre à 12 500 f en 1881 et remonter à 20 000 f en 1887/1888 ; mais la chute s'amorce : 15 000 f en 1892, puis 10 000 f en 1895/1896/1897 où il est jugé insuffisant. Puis c'est la remontée pendant les Saisons 1897/1898 et 1899/1900 pour atteindre 20 000 f. Brusque restriction en 1906 et 1907, art.137 du budget : le directeur perçoit 12 500 f : « *il n'est plus à démontrer que la subvention est trop faible pour une ville comme Lorient... L'état de nos finances ne nous permet pas malheureusement de l'augmenter cette année* ». Elle subira cependant une légère augmentation de 2 000 f.

Cette subvention allouée est variable : parfois en six acomptes comme en 1892 ou 1894, le plus souvent en deux parties dont la dernière sert de garantie, en cas de faillite, pour le règlement du cachet des artistes, de l'orchestre ou du personnel dont le directeur est responsable.

Il a versé, bien sûr, une caution, variable selon les Saisons, de 6 000 f à 1 000 f. Le cautionnement est parfois constitué de façon aléatoire et basé sur un emprunt calculé sur les bénéfices des trois premiers mois de recettes : en 1911, ils sont insuffisants et l'imprudent M. Vermont fait faillite. L'année suivante, à l'art.17 du Cahier des charges, la caution passera de 5 000 f à 3 000 f et exigée en « *numéraires* ».

Si la troupe des artistes et l'orchestre sont exigés en nombre et en qualité par la ville, c'est en revanche au directeur qu'il incombe de les choisir. A lui naturellement de les payer sur la subvention qui lui échoit et sur le bénéfice des places louées, une aubaine pour lui lorsque la salle est comble ! Il doit donc savoir plaire au public en lui offrant des œuvres appréciées et des artistes de grande qualité. Une commission des Beaux-Arts signale, le 24 mars 1897, des fermetures du théâtre, par manque de spectateurs.

La marge de manœuvre est délicate pour la direction de la salle, les obligations sont nombreuses : par exemple, le prix des places et le nombre de représentations, à jours fixés, lui sont imposés. Seules peuvent varier les séances à demi-tarif, souvent le mardi soir. Entre les séances gratuites pour les enfants, les représentations au profit des œuvres : Sociétés de bienfaisance ou de Secours mutuels dont les droits sont prélevés sur les recettes, bien souvent, les places à demi-tarif, de 0,30 f à 0,50 f pour militaires et ouvriers, abonnements ou places réservées... le bénéfice ne doit pas être énorme !

Sont également imposées, la longueur de la Saison théâtrale et la durée des séances. Un système d'amendes est instauré pour exiger l'observation totale du Cahier des charges. Le comité de surveillance, les commissions théâtrales, des finances, des travaux sont vigilants.

Les « *mauvaises affaires* » des directeurs inquiètent particulièrement la municipalité ainsi celle de M. David déposant son bilan le 24 mars 1893 où il est nécessaire de « *rapatrier* » les artistes. Ceux-ci échappent de justesse au même sort en 1894, payés de leur quatrième mois grâce à un acompte de 2 000 f versé par la Mairie. La subvention de 13 000 f ne suffit pas en 1910 où M. Hincelin est autorisé à finir la Saison le 27 février. Une année de répit !... et le 9 décembre 1912, nouveau dépôt de bilan. Le rapatriement des artistes à Paris et une aide pécuniaire sont assurés par la Ville. Fermeture, jusqu'à la reprise de la Saison 1913/1914 par un nouveau directeur !

« *Fermer ou donner les moyens de vivre et de prospérer au Théâtre* » seront les alternatives auxquelles est confrontée la municipalité durant cette longue période. Si les situations ont été souvent houleuses, le Maire et la municipalité dans son ensemble ont à faire face et preuve de bienveillance pour doter Lorient « *ville de garnisons* » et ouverte au monde

commercial et culturel, d'un théâtre au « rôle moralisateur, artistique, industriel et démocratique ».

Entretien et aménagement des locaux

Les délibérations du Conseil municipal ne nous permettent pas de décrire l'édifice du théâtre – que les élus connaissaient bien – Nous parviennent surtout les échos de préoccupations d'entretien, de sécurité, d'embellissement. A travers les divers régimes que la France a connus durant cette période, ces discussions révèlent le vieillissement des locaux, un entretien coûteux, le souci de la sécurité et de l'adaptation à un public exigeant.

Le renouvellement des décors, les peintures à refaire, comme l'inquiétude au sujet de l'éclairage sont des sujets récurrents ; tous les ans, voire plusieurs fois par an, on discute pour changer, repeindre, compléter : dès 1847 (7 juin), le budget vote un renouvellement des décors. Assez considérables, ceux-ci nécessitent la construction d'un magasin, prévu sur la terrasse, à quoi s'ajoute une « machinerie » (14 février 1870) (22 avril 1871). En 1889 (11 septembre), en trop mauvais état, ils doivent être renouvelés entièrement : il en est ainsi pour le « *palais gothique, le temple grec, la ferme, le cloître* » ; la réparation du décor asiatique est décidée en septembre 1908. Confiée à M. Ogé – peintre officiel – la confection d'un nouveau rideau de scène, votée en 1899, déclenche les protestations des professionnels auprès des autorités académiques.

Il est clair que l'ensemble du bâtiment, construit au XVIII^e siècle, nécessite un entretien réitéré et coûteux. Le directeur parle de « *délabrement* » dès 1850 (séance du 3 mai). Le Conseil municipal se soucie de vérifier les travaux. A plusieurs reprises une « *Commission du Théâtre* » est nommée pour connaître l'état des lieux, surveiller les travaux, suggérer des améliorations : 12 septembre 1851, 13 avril 1880, 18 septembre 1900, novembre 1905. Le rapport lu à la séance du 9 octobre 1906 est si éloquent – ou inquiétant – que, devant la complexité et le coût des travaux, le Conseil suggère de construire un nouveau théâtre qui prendrait place sur le terrain laissé libre par une partie des fortifications. L'idée ne semble pas avoir de suite, on devine pourquoi. On revient aux travaux de restauration (1908/1909).

L'éclairage constitue, à lui seul, un vrai souci quant au financement et à la sécurité ; souci pour les élus, et aussi pour le directeur, qui doivent gérer ce gouffre. Mais on peut difficilement imaginer un spectacle sans « *les feux de la rampe* » ! On compte donc le prix des « *lumières* » par représentation, en discutant sur le nombre de séances prévues – ou supplémentaires. Le Conseil accorde quelquefois des suppléments (juin 1849, février 1879, novembre 1893) et discute des prix. Surtout il se préoccupe du danger que présente toute flamme dans des décors proches. Une commission vérifie (12 décembre 1851) l'éclairage de la salle ; en juillet 1852, on remplace tous les becs de gaz par des « *becs en porcelaine* ». On fait vérifier l'ensemble du système et la manœuvre des appareils. En novembre 1873, l'orchestre, jusqu'alors éclairé aux « *lampes à huile* » se voit enfin doté de lampes à gaz. Cette sollicitude se manifeste encore en 1887, se poursuit en 1888/89. En 1910, le Conseil municipal vote encore des crédits pour l'entretien, la vérification des appareils et de leur manœuvre, discute avec la Compagnie du Gaz.

Toujours sur le qui-vive – il y a eu de dramatiques incendies dans des salles de spectacle à Paris, Nice – les autorités municipales font vérifier la « *salubrité des combustibles* » (en 1861) et les appareils d'incendie. On installe une porte à tambour pour la sortie des spectateurs (mai 1889) et un avertisseur d'incendie relié au poste des pompiers de l'Hôtel de Ville (10 septembre 1901) qui assurent la permanence de sécurité.

On note aussi au Conseil municipal un souci d'hygiène et de propreté. L'entretien du théâtre, des fauteuils, des couloirs, des lieux d'aisance, est évoqué plusieurs fois, et le directeur prié de tenir ses engagements en ce domaine.

Les aménagements intérieurs sont prévus pour améliorer le confort des spectateurs et le prestige du théâtre lorientais. Le foyer du public s'orne d'un divan (24 juillet 1852), les croisées du bâtiment sur la terrasse ont été renouvelées en 1853, la façade côté Cours de la Bôve restaurée en 1874 (4 août et 25 septembre). Les places sont numérotées par décision du 3 juin 1901 ; l'abaissement du plancher de l'orchestre décidé en avril 1909 a posé quelques problèmes techniques.

Dans l'ensemble, les délibérations du Conseil municipal révèlent l'intérêt constant des édiles pour le théâtre de leur ville.

Le Personnel

Au théâtre, on trouve des professions variées : le directeur, les acteurs, les musiciens, les machinistes, les habilleuses, les coiffeuses, le contrôleur, le lampiste, la concierge, les pompiers et les policiers.

Le directeur est le pivot de l'institution. Les dossiers des candidats qui briguent cette fonction sont examinés minutieusement par la commission théâtrale, composée de trois ou quatre conseillers municipaux chargés de veiller à ce que les différents articles du Cahier des charges soient observés scrupuleusement ; ce document établi par la commission théâtrale constitue le règlement, il définit le rôle du directeur.

L'administration municipale souhaite que le directeur offre des garanties financières et des références de son passé artistique (délibération municipale du 10 mai 1894). En effet, on lui demande de verser une caution relativement élevée ; si cette condition peut être remplie et que les compétences artistiques sont reconnues, la candidature est retenue.

Le Maire nomme officiellement le directeur pour une Saison théâtrale. Celui-ci peut donc rechercher des artistes capables de jouer des spectacles aussi divers que l'opéra, le vaudeville, le drame et la comédie ; il forme des troupes susceptibles de se produire dans des conditions satisfaisantes.

Il doit se conformer aux règles très précises du Cahier des charges. Ainsi, en 1893/1894, on peut lire à l'article 5 : « Le directeur présentera et fera recevoir à ses frais une troupe pouvant jouer l'opérette, la comédie, le drame, le vaudeville ; le personnel de la troupe sera présent six jours avant la représentation des débuts et durant toute la Saison théâtrale ».

Le tableau de la troupe devra être remis à l'administration municipale par le directeur six jours avant le « *premier début* » avec les noms, prénoms, surnoms des artistes et leur emploi, la signature figurant à la suite du nom ainsi que la copie de l'engagement.

La composition de l'orchestre incombe également au directeur, le nombre d'instrumentistes et de choristes doit être conforme à celui que le Cahier des charges impose. Ainsi, dans la délibération municipale du 11 février 1911, on peut lire que les chœurs doivent être composés de neuf choristes hommes « *trois ténors, trois tailles, trois basses* » et neuf choristes dames « *cinq premières dessus, quatre deuxièmes dessus* ». « *Ce nombre de choristes est absolument de rigueur* ».

Pour les troupes d'opéra, opéra-comique et opérette, le Cahier des charges est encore très précis : il faut un « premier ténor léger d'opéra et d'opéra-comique, un deuxième ténor d'opérette, baryton en tous genres, première basse chantante en tous genres, deuxième basse bouffe, première chanteuse légère d'opéra et d'opéra-comique, première Dugazon, première chanteuse d'opérette, deuxième Dugazon, deuxième chanteuse d'opérette, mère Dugazon-Desclauzes ».

Les artistes et les musiciens doivent passer une audition devant la commission théâtrale, un vote à bulletin secret les départage. Alors, le directeur peut former les différentes troupes et l'orchestre.

Le salaire des artistes et des musiciens est assuré par le directeur ; la subvention votée par la municipalité et versée en deux fois est utilisée à cet effet. Le sort des différents artistes est lié à la situation financière du théâtre. Par exemple en 1854, les acteurs ne veulent signer aucun engagement si leurs appointements ne leur sont pas assurés par la ville. Les charges financières sont très lourdes et la ville n'a pas forcément les moyens d'offrir une subvention très élevée ; les longues discussions de délibération municipale en témoignent.

Les faillites du directeur sont fréquentes : le 24 février 1893, M. David est assigné devant le tribunal de commerce, il doit déposer son bilan. En 1911, M. Petiot-Riza a de graves difficultés pour non-observation du Cahier des charges ; les reproches pleuvent : « *la troupe n'a jamais été au complet, l'administration a été trompée sur la valeur des artistes, le directeur a majoré sciemment les appointements réellement payés* » ; le directeur et les artistes sont convoqués devant la commission théâtrale en janvier 1911. L'administration municipale inflige une amende de 5 000 f à M. Petiot-Riza, celui-ci ne peut s'en acquitter, il a quitté Lorient et il faut lui chercher un remplaçant.

M. Vermont lui succède le 9 décembre 1911, la situation financière est déplorable, très vite il dépose son bilan, le théâtre va fermer.

Les artistes se trouvent dans une situation difficile ; dans la délibération municipale du 9 décembre 1911, on peut lire l'avis de M. Penvern, conseiller municipal : « *On ne va pas laisser ces artistes dans la misère ; en ville, on leur refuse la nourriture parce que le théâtre est fermé* ». On assiste à une révolte des artistes : M. Vermont signale à M. Le Grand (adjoint) que le théâtre a été assailli par les artistes, il a dû faire appel à un agent de police.

L'administration municipale recherche une solution à cette crise. Un candidat est pressenti pour succéder à M. Vermont, il s'agit de M. Berthin-Chalvet ; il semble avoir le profil requis, il a déjà exploité un théâtre (théâtre Dejazet, théâtre de la République et les Folies dramatiques) et il possède une certaine fortune. Toutefois, il trouve que le Cahier des charges est lourd et draconien ; il propose des modifications qui sont discutées, puis adoptées par le Conseil municipal pour la Saison 1911-1912 (délibération municipale du 19 décembre 1911).

Le 29 décembre 1911, M. Berthin-Chalvet fait connaître qu'il retire sa candidature. La situation semble sans issue, quand Louis Nail soumet au Conseil municipal la proposition de M. Rousselle, professeur de musique. Celui-ci parle au nom d'un certain nombre d'habitues du théâtre et des commerçants de la ville. Il fait les propositions suivantes : création d'un consortium de personnalités lorientaises qui verserait une caution de 1 500 f et désignerait un directeur, des artistes, musiciens et employés, etc... ils seraient payés au prorata des bénéfices réalisés au cours des représentations.

L'administration municipale émet des réserves, quant à la solution proposée : les artistes n'auront pas un traitement intégral ! Sont-ils prêts à s'engager ? Cette proposition n'offrant pas de garanties sûres, le Conseil municipal se range à l'avis du Maire et vote la fermeture du théâtre.

« C'est avec une véritable désolation que nous prononçons la fermeture du théâtre » dit Louis Nail, député maire de Lorient.

Néanmoins, il faut régler le sort des artistes : « *Il y a trente-six artistes qui ont besoin d'être rapatriés et qui sont les créanciers de M. Vermont* ». Le 29 décembre 1911, le Conseil municipal vote le rapatriement des artistes aux frais de la ville : « *On leur donnera 50% de la créance, soit 2 200 f, ils conserveraient leur droit de créanciers dans la liquidation de M. Vermont* ».

En avril 1871, M. Moreau, le directeur, demande une indemnité ; il n'y a pas eu de Saison théâtrale en 1870, donc pas de recettes ; sa demande est rejetée ! Cependant, on lui accorde un avantage en nature : il sera logé gracieusement au théâtre.

Il y a donc eu des périodes troublées dans l'histoire du théâtre.

Lorsque la gestion administrative et artistique du directeur a donné satisfaction, l'administration municipale a su le reconnaître. C'est ce qui arrive le 3 février 1908 : la commission théâtrale est unanime à reconnaître les efforts faits par le directeur et le personnel du théâtre en vue de satisfaire le public ; les artistes ont une valeur incontestable, l'ensemble des représentations a eu un caractère particulièrement satisfaisant. Dans ce cas, le solde de la subvention est versé au directeur.

Dans l'ombre du théâtre travaillent les machinistes ; ce métier est hiérarchisé : le 30 avril 1914, on vote la création d'un poste de chef machiniste.

Le caractère dangereux de cette profession est abordé dans la délibération du 3 février 1908, l'adjoint Roux suggère de faire ajouter un alinéa au contrat d'assurance du personnel. Il fait référence à un terrible accident survenu au théâtre de Brest : un machiniste s'est tué, laissant dans la misère une veuve et cinq enfants en bas âge.

M. Roux souhaite que tous les machinistes soient assurés ; ce dossier est renvoyé à la commission des finances.

Dans la délibération municipale du 22 janvier 1907, on parle d'une pétition des machinistes relative à l'application d'une clause nouvelle insérée dans le Cahier des charges : on leur demande de travailler gratuitement pour les représentations au bénéfice des pauvres et des Sociétés de Secours mutuels. Le 15 février 1907, la commission théâtrale fait son rapport : les « *machinistes et le petit personnel seront payés* » pour ces soirées prévues au profit de ces œuvres caritatives.

Il est impossible de demander au petit personnel de travailler bénévolement car les salaires sont peu élevés ; dans la délibération municipale du 15 février 1907, on cite ces professions avec leur salaire annuel : les machinistes perçoivent 40 f, les habilleuses 1 f, les coiffeuses 3 f, l'employé contrôleur 19,50 f et le lampiste 5 f. Ces emplois sont indispensables au fonctionnement du théâtre. Les pompiers et les policiers qui reçoivent respectivement 8,50 f et 5 f sont chargés de la sécurité du théâtre ; ils sont rémunérés par la ville.

Il convient de ne pas éclipser un personnage important du théâtre, c'est la concierge. Après une carrière de 42 ans, Mme Gilbert souhaite faire valoir ses droits à la retraite et demande une petite pension. Le 28 octobre 1905, le Conseil municipal vote un secours annuel et renouvelable de 100 f pour ses besoins. Mme Gilbert refuse, elle préfère continuer son service. Le problème sera examiné par la commission des finances. Le 4 août 1906, une allocation de 250 f est demandée par Mme Gilbert. La délibération municipale du 1^{er} décembre 1905 souhaite son remplacement par un homme « *vigoureux* » ! Dans le budget du 20 décembre 1906, on lui attribue un secours de 100 f.

Il faut noter une situation nouvelle : en 1911, M. Breffy, musicien de l'orchestre du théâtre est aussi conseiller municipal. Au cours de la discussion sur la mauvaise gestion du théâtre, on lui reproche d'être trop concerné par le problème. Le Maire tranche : « *un conseiller municipal peut faire partie de l'orchestre du théâtre* ».

Le théâtre offre une gamme de métiers aux classes pauvres, c'est le « *petit personnel* ».

Ces personnes revendiquent le droit à être rémunérées pour tout travail accompli quelles que soient les circonstances imposées par l'autorité municipale.

Enfin, le Conseil municipal s'est montré sévère envers le directeur, mais il a toujours recherché une réponse humaine et sociale aux divers problèmes qui se sont posés au personnel du théâtre.

Spectacles - Tournées

En 1848 et 1855, le Conseil municipal souhaite que la ville ne reste pas sans spectacles. Cependant, pour des raisons diverses l'exploitation du théâtre a parfois été annulée (hivers 1871 et 1911).

En 1893, la Saison est interrompue du 20 février au 12 mars. Egalement en 1897, faute de spectateurs. « *Les gens voyagent et deviennent plus difficiles* ».

Par contre, parfois les Saisons sont chargées, jusqu'à 84 soirées en 1888 : 73 ouvrages, 16 opéras comiques, 8 grands opéras, 11 opérettes, 13 drames, 24 comédies, vaudevilles.

Trois matinées gratuites sont destinées aux écoles communales.

En 1891, le directeur devra faire jouer une comédie et une opérette par semaine.

En 1892, 6 représentations, en matinée, à prix réduit, le dimanche. Les membres du Conseil faisant partie de la commission théâtrale ont leur entrée gratuite.

En 1896, 18 représentations au lieu de 24.

En 1898, 6 représentations à prix réduit sont offertes (une chaque mois le samedi) et 6 matinées à demi-tarif un dimanche par mois.

Des matinées sont fréquemment données dans des villes voisines.

La recette d'une représentation est versée aux Sociétés de Secours mutuels des ouvriers et menuisiers, ajusteurs du port et une représentation revient à l'hospice.

En 1899, cinq mois pleins, plus huit jours.

En 1906, la durée de la jouissance du théâtre est fixée à six mois, la Saison à quatre mois et demi (100 représentations).

En 1907, la durée de la Saison est d'un mois et demi. Les représentations au bénéfice des pauvres et des Secours mutuels sont supprimées. Le directeur versera une part – de deux représentations les plus productives – à la caisse municipale pour le Bureau de Bienfaisance et Sociétés de Secours.

En 1910, le théâtre est bondé.

En 1911, deux fauteuils sont réservés au commissaire de police et officier des pompiers. Le théâtre est fermé en attendant la liquidation judiciaire alors que les pièces d'opéra ont donné satisfaction. « *Le jury du théâtre doit être composé de tous les éléments de la population, c'est démocratique* ».

En 1912, la Saison est de quatre mois au lieu de cinq.

En 1913, Saison de cinq mois, avec opéra comique.

En 1914, le nombre de comédies obligatoires passe de trois à deux : trois pièces musicales et huit comédies.

Le directeur est autorisé à donner des représentations dans les villes voisines (1876). A la demande des maires de Vannes et de Quimper (1877), sont produites des séances à Vannes en 1880, Pontivy, Saint-Brieuc, Auray.

On note la présence des tournées parisiennes en 1885, des conférences des sociétaires de la Comédie française.

En 1893, le directeur présentera et fera recevoir à ses frais une troupe pouvant jouer l'opérette, la comédie, le drame, le vaudeville et maintenir deux chefs d'orchestre.

Une représentation de gala gratuite est organisée le 22 septembre 1892 pour la célébration du centenaire de République et en 1898, une soirée de gala également au profit de la souscription de la statue de Jules Simon.

En 1893, espérances déçues pour les tournées à Pontivy. La salle est prêtée à la Société des enfants de Lorient pour un concours d'escrime et de gymnastique et pour l'union musicale.

En 1894, il est proposé de remplacer trois représentations de la semaine par une conférence de vulgarisation sur l'histoire et la géographie.

En 1905, le théâtre accueille les tournées Mevisto et du Chat Noir et également des troupes de passage.

En 1906, le directeur ne pourra pas faire jouer la troupe dans d'autres villes à cause du surmenage des acteurs.

En 1907, la surveillance du théâtre est confiée à un comité de cinq membres du Conseil municipal. Sa mission : gestion artistique. Deux de ses membres seront désignés tous les mois : l'un conseiller municipal, l'autre extra municipal.

Les décors, très souvent restaurés, laissent deviner les pièces produites en 1900 : « *Le Palais Gothique, le Manteau d'Arlequin, le Palais Grec, la Ferme Gothique dite le Cloître, le décor Place Publique* ». Mais jamais les titres n'ont été évoqués.

En 1911, M. Oselleg joue dans Catmon.

Influence du théâtre sur la vie lorientaise

Au centre de la cité, le théâtre a indéniablement focalisé la vie culturelle lorientaise. Il a également une influence économique et participe aux préoccupations sociales des élus.

Lors de la séance du 5 juin 1866, la commission du théâtre réaffirme devant le Conseil municipal l'utilité d'entretenir à Lorient une troupe lyrique : « *Les arts – dont la musique – sont sources de plaisir et moyens puissants de civilisation. Lorient est renommée à juste titre pour son urbanité et son amour du plaisir. Nous sommes les Athéniens de la Bretagne. Gardons-nous de déchoir en écartant de notre scène l'élément lyrique* ».

Vingt ans plus tard (1886) une autre commission redit la nécessité d'un « *bon théâtre* »... c'est « *une institution démocratique, artistique et morale* ». Mais qui coûte cher à la ville, protestent certains élus.

Le nombre et la variété des spectacles sont déjà remarquables : on présente opéras, opérettes, comédies, drames (environ 80 séances en 1885) ; les progrès sensibles des orchestres et chœurs sont applaudis, des conférences (de sociétaires de la Comédie Française) sont appréciées. Le théâtre ouvre ses portes, à la fin du XIX^e siècle, à d'autres spectacles : conférences, concerts de sociétés, concours d'escrime, bref, des attractions variées qui font du théâtre un centre culturel.

L'animation théâtrale qui dure plusieurs mois a une influence positive sur l'économie de la cité, même si elle est, en même temps, pour la municipalité, source de tracas financiers.

Le 18 novembre 1854, la discussion du Conseil porte sur la réouverture du théâtre (suite aux ennuis de gestion du directeur). Le Maire et son Conseil refusent de se charger de l'exploitation de l'affaire et demandent au ministre la nomination d'un régisseur.

Le Conseil se préoccupe de la reprise après le désastreux hiver 1870/71 et l'abandon du théâtre pendant cette période, souligne son mauvais état déjà reconnu depuis 1868 (séance du 15 décembre) par les élus qui avaient envisagé et voté de lourds travaux dès 1869.

Le Conseil vote l'embellissement des bâtiments du théâtre et de ses abords, reconnaissant (séance du 4 mars 1892) que le théâtre est un « *objet de luxe* » mais que « *ce n'est pas une dépense de luxe que d'y participer* ». C'est le « *rôle utile de tous les théâtres dans toutes les grandes villes du monde* »... compte tenu de son rôle « *moral, artistique, commercial, industriel, économique* ». Outre que le théâtre offre deux cents à trois cents postes de travail directement, il « *occupe une foule de personnes, marchands de nouveautés, articles de toilette, ganteries, cafés* » dit encore un conseiller, ajoutant que la ville retrouve tout ou partie de sa subvention. En 1894 – le 10 mai – déplorant la désaffection du public, certains conseillers désapprouvent la « *suppression des artistes d'opéra pour ne conserver que ceux d'opérette* » et rappellent que « *les commerces du Cours de la Bôve gagnent à la bonne marche des spectacles* ». Même remarque le 3 février 1908 : « *Il vient durant la Saison beaucoup d'étrangers qui laissent de l'argent dans la ville* ». L'octroi en profite.

La lecture des délibérations ne nous permet pas de faire le portrait-type du spectateur lorientais. Le Conseil des élus a la charge de veiller à la bonne tenue des séances, à l'ordre public.

A côté des dispositions particulières, on note le souci démocratique de ne pas accepter trop de privilèges : le 13 mars 1889, un conseiller fait remarquer que les Officiers de Marine ne paient pas place entière, ce « *qui n'est pas le cas pour les Officiers des autres corps* » ; volonté de préserver la modestie du prix de certaines places, de limiter le nombre de places gratuites (ainsi le 14 juillet 89, quatre personnes seulement auront le privilège de la gratuité pour la fête de nuit).

Le Conseil réfléchit à la « *fonction éducatrice* » du théâtre et, à plusieurs reprises, demande et vote des représentations gratuites, par exemple pour les enfants des écoles (28 février 1885) ; ce qui ne fait pas l'unanimité car des protestations se sont fait jour dans la presse, dit un conseiller : « *il y a des distractions plus profitables à la jeunesse* ».

Nous avons vu la haute idée que les Lorientais se font de la culture ; pourtant au cours de la séance du 4 mars 1892, quelqu'un fait remarquer « *l'incompétence des foules dans les questions d'art* ». Les conseillers pensent que la distraction est nécessaire, allant même jusqu'à dire qu'il faut à l'ouvrier « *8 heures de repos, 8 heures de travail, 8 heures de distraction* », mais tiennent à la « *morale* ». Ils ont fait installer, bien discrète, une « *loge spéciale pour les filles soumises* », c'était à la séance du 12 mars 1885. Reflet encore de la « *morale* » du temps : le Conseil municipal remarque, en décembre 1901, la réaction du public qui conspu le chef d'orchestre – M. Dupuis – qui n'est pas Français, seulement naturalisé et n'a pas fait son service militaire ; alors que les statuts (art. 11) stipulent que « *l'orchestre doit être composé de musiciens français* ».

Par souci de sécurité et d'ordre public, le Conseil vote à plusieurs reprises des crédits pour aménager et éclairer les abords de l'établissement ; il débat longuement sur l'utilité du théâtre pour lutter contre l'ivrognerie (4 mars 1892). Cependant certains déplorent la baisse de fréquentation qui serait due aux « *scènes scandaleuses dans la salle et les couloirs* ». Idée reprise quelques années plus tard : (en 1910) : « *le théâtre doit être en effet comme une grande école moralisatrice ; son œuvre peut être généreuse ou pernicieuse. Nous devons nous attacher au refus de laisser représenter désormais des œuvres pornographiques* ».

Souvent préoccupé de gestion et parfois en délicatesse budgétaire avec le directeur du théâtre, le Conseil municipal est plus orienté vers le social à partir des années 90. Non seulement le Cahier des charges impose de fermer avant minuit, mais on se soucie désormais du surmenage des acteurs et (Conseil municipal du 26 février 1906) on veut limiter les représentations hors de Lorient (la troupe se produit parfois dans des villes voisines). La même année (4 octobre) on agite le problème du chômage : « *Les ouvriers de l'arsenal peuvent-ils travailler à la réfection du théâtre alors qu'il y a des chômeurs ?* » ; réponse des autorités municipales : « *pour certains travaux, il faut des spécialistes* ».

Depuis longtemps, le Cahier des charges impose le prélèvement d'un droit pour les pauvres qui va au budget du Bureau de Bienfaisance. Parfois, tout – ou partie – de la recette d'une représentation est versé aux sociétés de Secours mutuels par décision des élus.

Car le Conseil municipal est sensible à la situation du personnel mais aussi des clients du théâtre. D'où la longue consultation – le 16 juin 1871 – sur la reprise de l'exploitation théâtrale après l'hiver 70-71 qui a évidemment bouleversé le paysage économique et politique de la ville ; sagement, après réflexion, le Conseil conclut que les temps sont durs, raison de plus pour offrir distraction et sourire : il faut donc rouvrir le théâtre dont les Lorientais ne sauraient se passer.

Conclusion

Des décennies sont passées et c'est ainsi que de nombreux Lorientais de naissance ou de passage, insoucieux des problèmes budgétaires ou artistiques de la Ville et des comédiens, spectateurs inconditionnels ou occasionnels du Théâtre vont se trouver propulsés, bon gré, mal gré, de la salle à la scène où ils deviendront acteurs d'une Tragédie aussi violente que réelle. Nous sommes en 1914 !



Les ruines du théâtre, Rue de la Comédie, 1943 (Rivallain)

(A l'affiche ce jour-là : « Histoire de rire » des tournées Barret)

Participants aux recherches historiques

- BERARD Marie-Thérèse
- CAPILLON Marie
- CHRESTIEN Claude
- EPARDAUD Yvette et Michel
- GUILLAUME Michel
- HARROUET Yvette et André
- JAN Paul
- LANCELOT Louis
- LE BAILLY Rozenn
- LE GARSMEUR Monique
- LE GLOANEC Gabrielle
- LE SCOULLER Christiane
- LONGIN Yves
- POULERIGUEN Georgette
- SAVEAN Christianne
- SELLIN Jean-Louis

Rédactrices

- HARROUET Yvette
 - LE GLOANEC Gabrielle
 - POULERIGUEN Georgette
 - SAVEAN Christianne
- avec CHRESTIEN Claude

Avec nos remerciements pour leur contribution au sympathique personnel des Archives municipales de Lorient et à l'OLAC.

Nous avons appris avec regrets le décès de Monsieur Louis Lancelot. Sociétaire de longue date à la SAHPL , il avait aussi participé activement aux recherches sur le Théâtre de Lorient.

"GLACIERE - SLIPWAY"

Art et Histoire

**Discours d'inauguration de l'exposition
Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan
21 quai des Indes - 56100 LORIENT**

par Claude CHRESTIEN

Monsieur le Sous-Préfet,
Messieurs les Maires,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Pourquoi imaginer une telle exposition ?

C'est parce que tel monument ou tel autre disparaissent de notre paysage sans que l'on s'en aperçoive, sans que l'on fasse attention à leur importance et au rôle qu'ils ont joué dans notre ville.

C'est pour éviter que ces monuments ne s'oublient avec le temps, comme :

- la caserne du 62^{ème} R.I., dite caserne Bisson
- le pont de chemin de fer
- le slipway
- la glacière bientôt.

C'est aussi, en hommage à ceux qui les ont conçus, qui les ont construits, qui y ont travaillé et consacré tout ou partie de leur carrière.

La ville de Lanester a présenté une exposition de photos magnifiques réalisées par Maryvonne COUEDO sur la démolition du pont de la SNCF inauguré en 1862, je me suis dit que Lorient se devait de faire aussi bien, pour le Slipway et ses treuils qui n'existent plus, pour le frigorifique qui doit disparaître, en principe, cette année.

2003 est une date anniversaire pour ces infrastructures industrielles :

- 85 ans pour le début de la construction de la glacière, cette grande dame un peu froide, qui se situe au bout de la rue du Bout du Monde

- 75 ans pour la récupération des fonds et le début des travaux du chemin qui mène les bateaux hors de l'eau
- et pendant que nous y sommes 55 ans de pérégrinations sur le port de votre beau parleur.

En ai-je rencontré des gens ! pour me rapporter histoires, potins et commérages...

Monsieur Henry VERRIERE racontait que jeune homme, en 1903, il venait passer ses vacances à Lorient. Il plongeait à la pointe de Kéroman et s'étonnait qu'à marée basse, comme à marée haute, il y eût toujours beaucoup d'eau. Il imaginait le grand port qui pourrait se faire là. Le Lorientais Paul GUIEYSSE s'y était particulièrement intéressé dès 1883 sous l'impulsion de Ferdinand De Lesseps.

Eh bien, quinze ans plus tard, l'ingénieur VERRIERE concourrait pour sa création, à quelques encablures de ce site. C'est son projet qui fut retenu.

Premier bâtiment de cet ensemble : le frigorifique.

Il fut construit au lendemain du conflit de 1914-1918.

Les décideurs lorientais ont montré une sacré volonté pour sa construction, car les journalistes de l'époque ne leur firent pas la part belle, en traitant leur projet de pharaonique, de deuxième Versailles, de se prendre pour des Louis XIV, et j'en passe...

Il est vrai que l'on sortait d'une guerre où la Bretagne avait payé un lourd tribut à la France et que nous avions une dette envers les veuves et les pupilles de la nation quant à leur protection.

Mais cette unité du froid allait ô combien ! modifier l'économie lorientaise, le bien-être de tous les Français et des européens frontaliers. Le système OTTESSEN fut retenu pour la conception de la glacière. Sa mise en service en 1922 fit partie de la première chaîne du froid entre Saint-Pierre-et-Miquelon et Lorient, une réalisation unique au monde dans sa modernité, avec comme intermédiaire, des bateaux de l'armement Gautier.

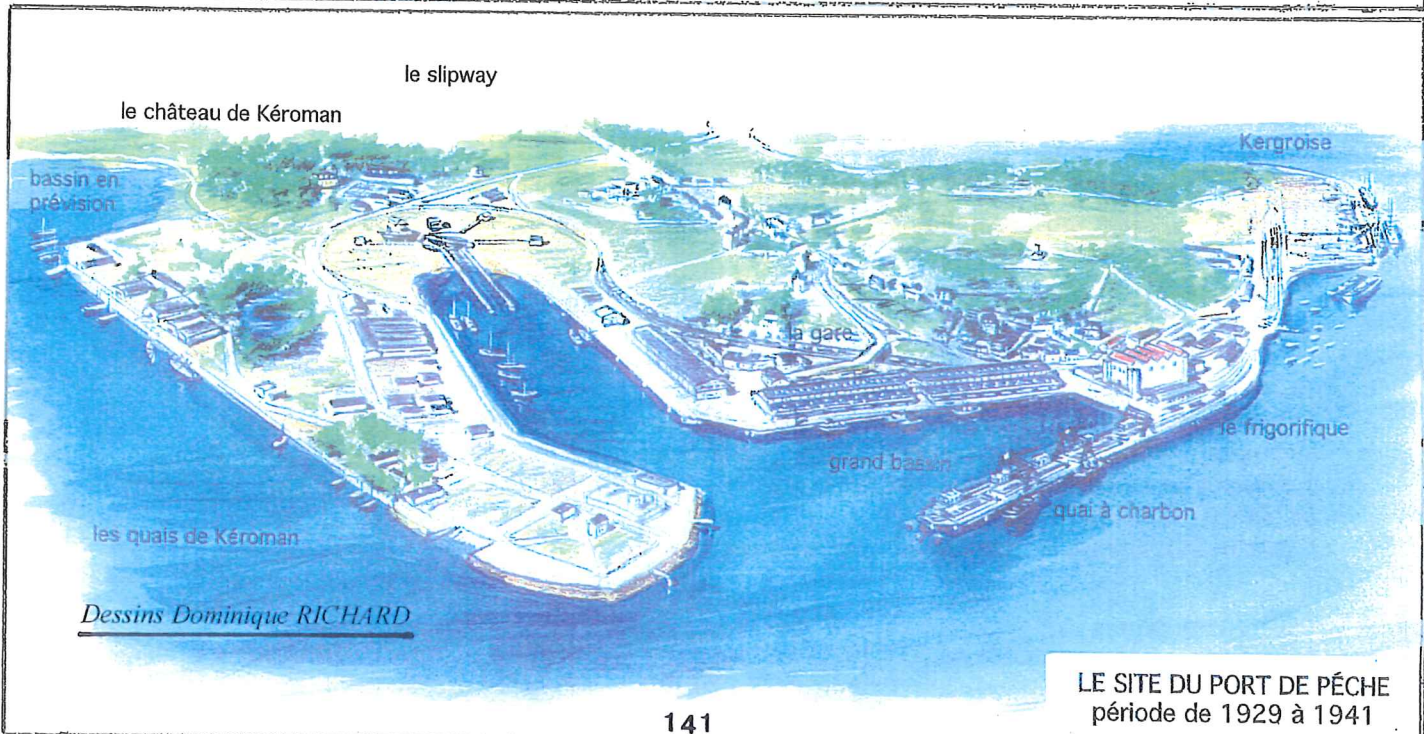
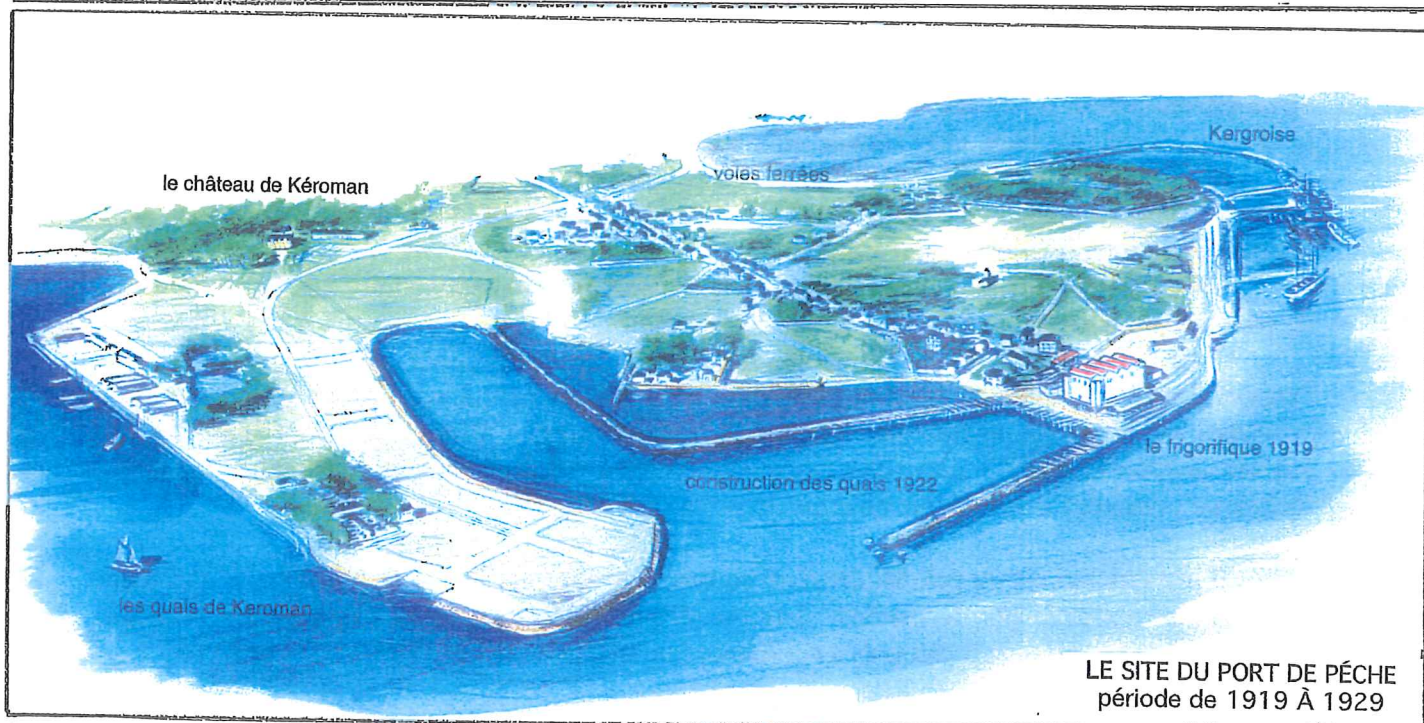
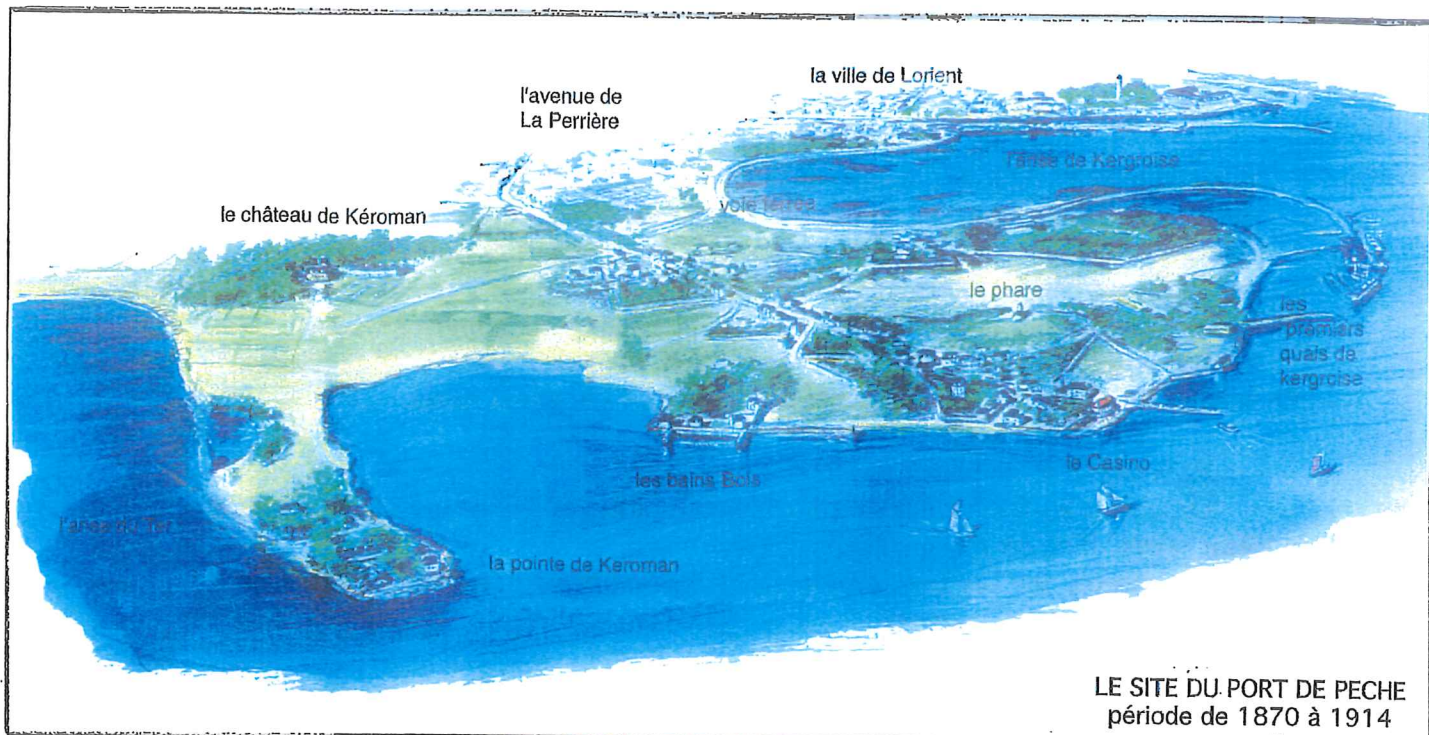
Sans compter les nombreuses entreprises qui vont graviter autour de ce pôle halieutique international

Quels que soient la distance, le lieu, le jour, il y avait du poisson frais (raisonnablement frais dirons-nous) dans nos assiettes. Henry VERRIERE avait, paraît-il, été très marqué par la fin dramatique du grand VATEL.

Monsieur TAYON, pour l'ensemble des travaux du port et Monsieur GAUDIBERT pour la partie technique du frigo, étaient ses deux collaborateurs de confiance. Monsieur TAYON, polytechnicien, comme lui, a son nom inscrit sur la plaque côté Nord de la glacière. Mais ce Monsieur GAUDIBERT, qui s'en souvient ? C'est pourtant un personnage remarquable ; chef mécanicien du frigorifique, exceptionnel de bon sens pratique.

Quatre exemples, entre autres, pour vous présenter cet esprit génial.

- Il invente un système pour recycler l'eau des bacs et sa réutilisation. Cela fera gagner des centaines de milliers de francs à la Société du Port de Pêche et à la ville de Lorient.
- Il invente un système qui freine les pains de glace dans les goulottes de descente afin qu'ils ne se brisent plus.



- Il reçoit Max PLANCK¹, le célèbre mathématicien prix Nobel, auteur des mathématiques quantiques, à Lorient en novembre 1940, pour régler un problème de congélation d'aliments destinés à l'Allemagne et aux sous-mariniens de la Kriegsmarine.
- Au lendemain de la guerre 1939-1945, il fait redémarrer le frigorifique en fabriquant des compresseurs avec les pièces de ceux démolis pendant les bombardements.

Je suis comme vous, j'ai découvert ce grand Monsieur grâce à cette exposition et aux documents conservés par ses enfants et petits-enfants. Un grand merci.

Revenons à notre Slipway.

On trouva les fonds pour sa construction en 1928 et l'on démarra les travaux à la fin de la même année. Il ne fut inauguré qu'en 1932.

Cette fois encore, les Lorientais montrèrent leur volonté à suivre le projet de Monsieur VERRIERE

Nous subissions pourtant une crise économique mondiale sans précédent, le crack boursier de 1929.

Ces travaux allaient permettre que la construction et la réparation navale se fassent sur place, ce qui fut fait. Lorient sortit de cette crise très rapidement car de nombreux petits chantiers s'installèrent autour de ce site. L'entreprise "Les chantiers de la Perrière" date de 1937 (au fait, je m'en souviens très bien, c'est l'année où il y eut un petit CHRESTIEN de plus sur terre).

Ces Ateliers deviendront plus tard les Chantiers et Ateliers de la Perrière, Lorient Naval Industries, Leroux et Lotz Naval et Alstom-Leroux-Naval à qui nous devons plusieurs maquettes et photos, pour cette exposition.

J'en profite pour les remercier et plus spécialement Monsieur Pierre LE FLOCH qui a su conserver toutes ces archives au sein de sa société.

Lorsque Henry VERRIERE vit le tableau de Manet "Le dépôt de locomotives", il fut "impressionné" et se dit : *"Mais si l'on range des locomotives à partir d'un pont tournant, pourquoi ne rangerais-je pas des bateaux de cette façon?"*» Quelques années plus tôt, un anglais Gordon GLOVER s'était fait la même réflexion, mais en voyant quel tableau ? car sa technique consistait à utiliser un système de portes éclusières.

Le problème est un peu différent et un peu plus compliqué, car tout le monde sait bien que "les bateaux n'ont pas de jambes". Soyons sérieux. Il fallait trouver une solution pour les sortir de l'eau. Henry n'était pas polytechnicien pour rien !

Il mit en place une rampe et l'ingénieux pont tournant basculant. Il est vrai qu'il avait pris connaissance des travaux de Monsieur BONICKAUSEN, que tout le monde connaît sous le nom de ... Gustave EIFFEL, pour cette construction en poutrelles rivetées que les enfants appellent meccano.

Le premier chalutier² à monter sur le slipway fut "L'Amérique". Tout un symbole. Véritable exploit, car son poids brut était de 520 tonnes, le double du tonnage supporté par le pont.

¹ Max Planck était le grand spécialiste des travaux les équilibres thermodynamiques. Effectivement les changements de température apportent une modification cellulaire des produits alimentaires. (Les Allemands pensaient à un « sabotage » organisé par les employés du frigorifique, ce qui failli leur coûter cher). Voir article de Mme DEVISMES-GAUDIBERT

² pour les essais (sinon le "Men Guen I" de l'armateur Gautier)

MODE D'UTILISATION DU SLIPWAY

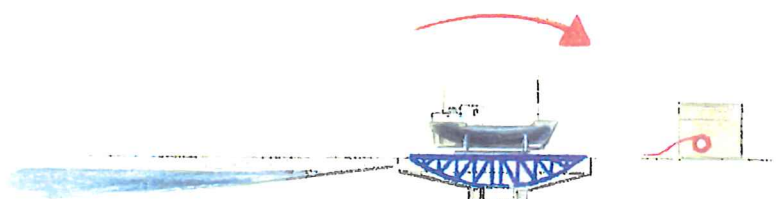
Phase 1 - Hissage de navire sur le plan incliné. La pente est de 6,25%. Le chariot sur lequel repose le navire s'appelle le ber. Le slipway a une capacité maximale de 1 300 tonnes (dont le ber de 100 tonnes).



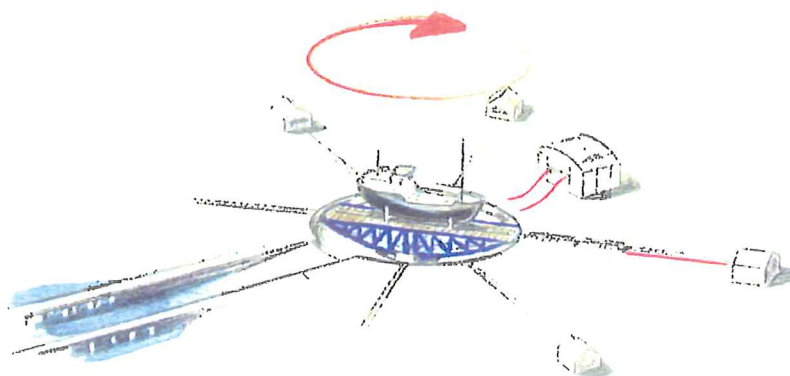
Phase 2 - Passage du bateau en hissage sur le pont basculant.



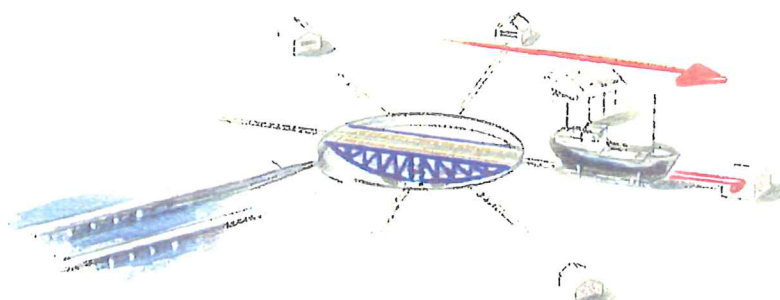
Phase 3 - Basculement du pont à l'horizontale. Désaccouplement du treuil principal au ber.



Phase 4 - Giration du pont vers sa voie de garage et alignement sur la voie concernée. Les voies ont des capacités différentes de 250 à 1300 tonnes.



Phase 5 - Accès du ber et du navire sur la voie de garage ; ensuite, les bateaux sont mis à disposition des entreprises d'entretien et de réparation.



Cette réalisation s'avèrera être une merveille technologique. Lorient est véritablement à la pointe du concept et du progrès.

Il y aura des heures sombres où les chalutiers seront remplacés par des U-Boote. Les Allemands renforceront pour la première fois la rampe et le pont du slipway pour recevoir ces sous-marins de 3 et 400 tonnes dès la fin de 1940. Le 1^{er} septembre 1940, un bombardement anglais détruira partiellement le pont, sans dommage pour la structure ; par contre, en mai 1943, il subira des dégâts beaucoup plus importants.

Ce sera aussi le lieu où les langues iront "de bon train", à savoir qu'on a parlé français, bien sûr breton, anglais, allemand, norvégien, polonais, espagnol, arabe. Quelle tour de Babel ! On a même perçu quelques bribes de japonais pendant ces temps difficiles.

Après la guerre de 1939-1945, ces deux sites seront réparés, réadaptés aux nouvelles modernisations. Ils repartiront de plus belle, à la grande satisfaction des entreprises lorientaises.

En d'autre temps, sur ces lieux, j'ai rencontré des amis, et non des moindres, des artistes cette fois : Georges BOUCARD, Alain GUERNALEC, Pascal TAGUET, Jacques et Camille GEFFLOT, Jean-Paul JAPPE, Daniel FAURIE, François JACOB, Matthieu DORVAL, Jean-François LANGELO, Arnauld BUZULIER, dont vous pouvez admirer les œuvres et combien de jeunes étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts.

Je n'oublierai pas les plus anciens, Stéphane GALLO³, Arthur MIDY, Georges LORGEUX, Lucien VICTOR-DELPY, Albert BRENET, Georges GAIGNEUX.

Ainsi que Gaby LE CAM, Maryvonne COUEDO, Yann MINH, Bernard BOULEIS, Dominique BOUCHER, pour leurs très belles photos.

J'ai aussi assisté au ferrailage, ou si vous préférez, à la casse de plusieurs bateaux : le chalutier « Pasteur », le sous-marin « La Diane », la pinasse « LeBasse-Nevez », etc... Ces découpages sont d'une irréalité émouvante et d'un surréalisme impressionnant.

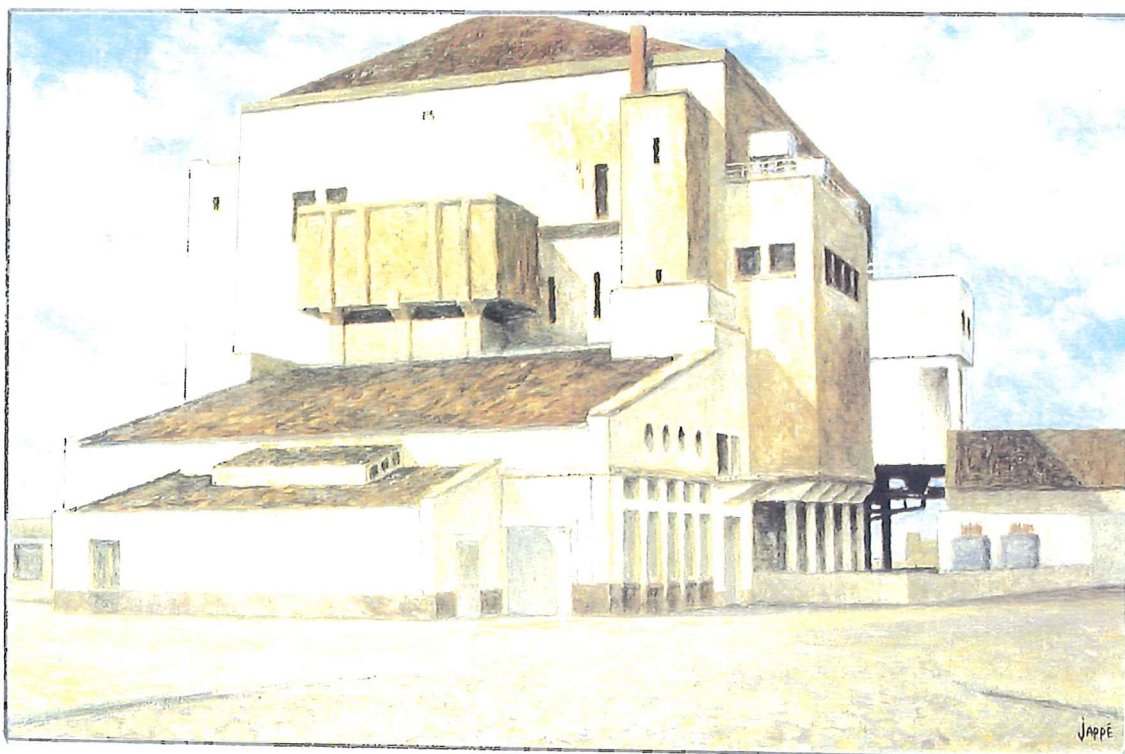
Cette exposition est une vision bien réelle de l'histoire lorientaise. C'est beaucoup d'émotion, de partage d'idées, de culture, de tradition populaire, de mélange entre l'histoire, l'art et la maîtrise du "savoir-faire" que nous avons essayé de vous montrer au gré de cette balade dans cette machine à remonter le temps qu'on appelle aussi "Mémoire".

J'espère que l'on a réussi.

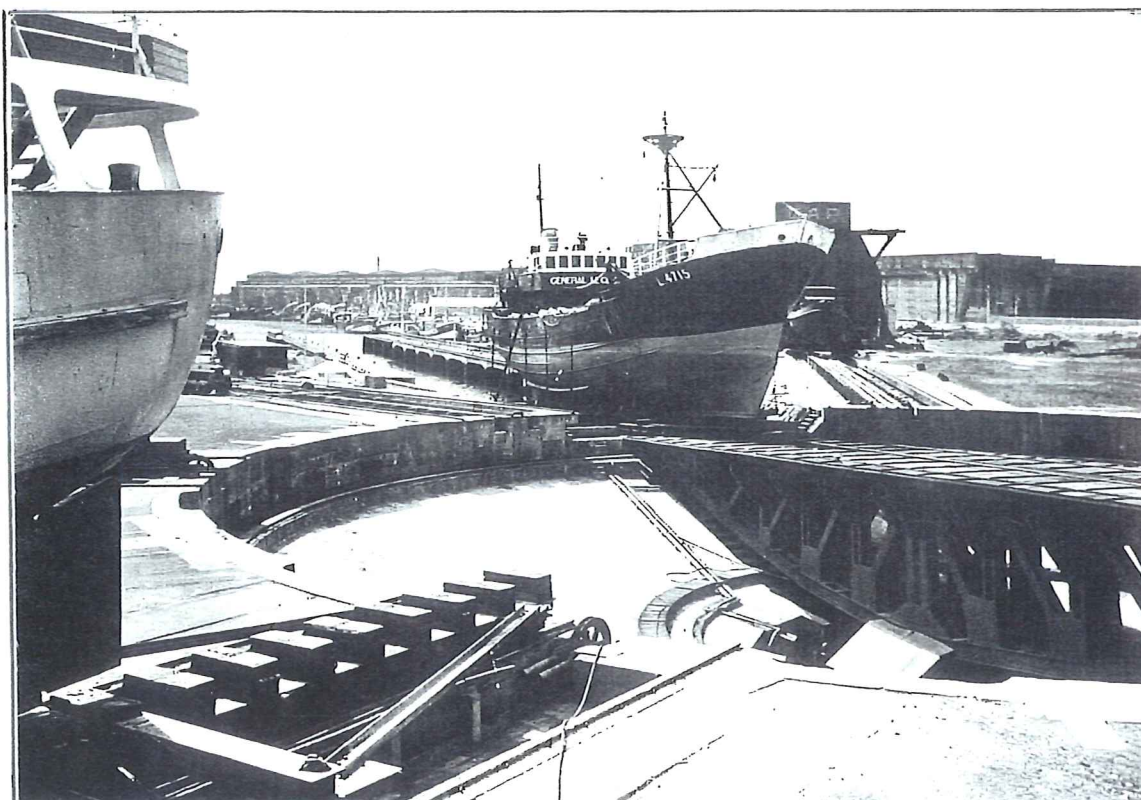
En son temps, Jules VERNE avait su faire partager son goût des techniques en se servant des magnifiques et surprenants dessins des illustrateurs de la maison d'édition Hetzel (il a d'ailleurs si bien réussi qu'il a fait profiter le monde de ses expériences utopiques).

Aujourd'hui, c'est tout simplement l'histoire qui se répète avec ce nouvel élévateur à bateaux "Elidra 650" qui est le plus grand appareillage de ce type fonctionnant en Europe et ces machines performantes qui fabriquent la glace à bord des chalutiers et dans les magasins des mareyeurs.

³ Stéphane Gallo, architecte, dessine la fontaine monumentale de la rue Maréchal Foch.



« La grande glacière, côté rue », Jean-Paul Jappé, HST, 2001 (Collection particulière)



Chalutier sur le slipway, Collection particulière, DR.

Quant j'ai proposé ce type d'exposition à Monsieur le Maire adjoint à la Culture, Monsieur Patrick DANIEL, nous étions sur la même longueur d'ondes et pour lui aussi, c'était un souhait qu'il formulait depuis plusieurs mois auprès de ses services. Il sentait la nécessité et le besoin de faire une démarche semblable pour les Lorientais.

Cette exposition n'a pu se faire sans la participation remarquable du Conservateur des Archives Municipales, Patricia DRENOU, de son collaborateur, Jean-François NOBLET et de toute leur équipe, à qui j'adresse ici mes remerciements, sans oublier Dominique RICHARD, architecte, pour sa présentation particulièrement attrayante.

Remerciements à nos hôtes de l'Hôtel Consulaire. Merci Monsieur le Président de la C.C.I.M. d'avoir accepté la présentation de cette exposition dans ce hall splendide.

Faut-il rappeler que les noms de certains des décideurs de l'époque de la glacière et du slipway, qu'il s'agisse de Guieysse, Nail, Rio, Estier, Marcesche, sont gravés dans le marbre de cet immeuble.

Merci aux différentes administrations qui possédaient des documents sur ces sites d'avoir bien voulu nous les confier.

Merci Monsieur le Directeur de l'Ecole de Musique d'avoir choisi si bien cette musique industrielle et maritime de Monsieur Denis DUFOUR, dont la création mondiale a eu lieu sous sa direction.

Merci à Monsieur le Directeur de l'Ecole Supérieur d'Arts pour son aide à la réalisation de l'affiche de l'exposition.

Merci à Monsieur le Président de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient pour son aide pratique.

Remerciements chaleureux à tous nos amis particuliers qui nous ont prêté si gentiment leurs œuvres.

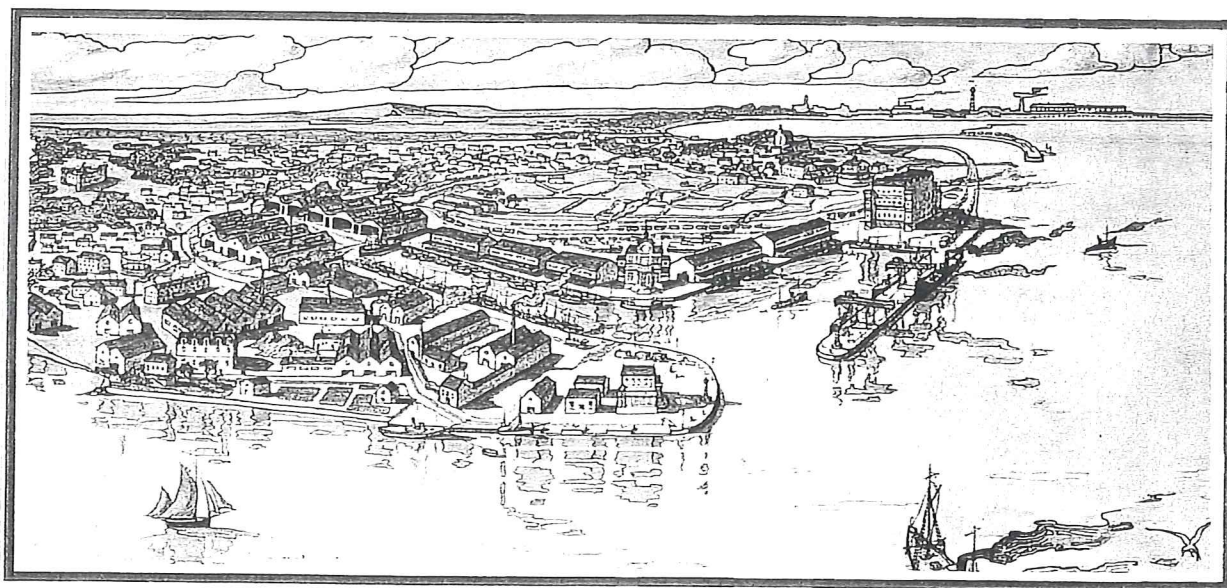
De cette exposition, si vous le permettez, je voudrais faire un petit clin d'œil à mon grand-père, mes oncles, mes cousins qui, pendant un siècle, ont travaillé sur un autre site industriel celui des forges d'Inzinzac-Lochrist, à mon père qui a su si bien faire du négoce avec ces entreprises du port de pêche pendant plus de cinquante ans et à mes petits-enfants qui partagent depuis une dizaine d'années ces pérégrinations.

Pour conclure, avis aux décideurs de ces nouvelles structures qui se mettent en place qu'elles soient industrielles ou maritimes :

Que Lorient conserve son image de "capitale de Bretagne Sud" !

Claude CHRESTIEN.





Vue perspective du futur port de Lorient, par l'ingénieur Verrière, 1918
(Archives municipales, Ville de Lorient)

À PROPOS DE LA GLACIÈRE...

Un épisode inédit de l'Occupation à Lorient

Geneviève DEVISMES-GAUDIBERT et Gilbert BAUDRY

1. Reconstitution de carrière de Monsieur Pierre GAUDIBERT (par M^{me} Devismes-Gaudibert)

Né le 11 juin 1887 à Villeurbanne (Rhône),
Décédé le 16 mai 1961 à Lorient (Morbihan).

- Engagé le 03.09.1921 par la *Compagnie des Transports frigorifiques*.
- Prise de fonction le 01.10.1921 en qualité de Chef mécanicien du Frigorifique.
- Reprise de la même fonction le 01.12.1921 par Monsieur Verrière, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Port de Pêche et du Frigorifique de Lorient, puis comme Directeur technique le 17.04.1924.
- Engagé le 01.04.1927 comme Chef du Service frigorifique par la Société du Port de Pêche de Lorient (S.P.P.L.), poste qu'il occupera jusqu'à sa mise à la retraite le 05.11.1951.
- Il collaborera avec cette Société, comme Conseiller technique jusqu'à son décès brutal en 1961.

Dès novembre 1926, il avait inventé un système de réchauffage de l'eau de démoulage des pains de glace, qu'il n'a malheureusement pas eu la permission de sa Société de faire breveter ! ... Cette invention a pourtant contribué à lui faire économiser des sommes considérables ! Les responsables des frigorifiques, en visite à Lorient, n'ont pas manqué de copier cette appréciable amélioration, à peu de frais. Notre Père avait également imaginé un système pour freiner la vitesse des pains de glace descendant par les toboggans, sans le faire breveter également.

Durant la deuxième guerre mondiale, la tâche ne lui a pas été facilitée du fait de l'occupation allemande : le 7 août 1940, début des réquisitions de chambres froides pour l'Armée allemande et la Marine (stock de beurre), puis ce fut du porc congelé le 24 août 1940. Les problèmes de transport sont multiples, les denrées, uniquement conservées grâce à des cartons de Carbo-glace, en souffrent... Parfois les arrivages n'attendent pas que la température des locaux soit stabilisée après un déstockage, quand la viande n'arrive pas décongelée !... C'est une source d'ennuis pour notre Père, au point qu'il doit faire une déclaration à la Kommandantur le 21.10.1940 et subir plusieurs visites de délégations accompagnées de la Gestapo "flairant" un éventuel sabotage ! L'installation n'étant prévue que pour le stockage de la glace et la conservation de poisson, la température des chambres

froides (à -18°) ne pouvait descendre rapidement au gré de "l'Occupant"... Se sentant menacé par l'Armée allemande, absolument incompétente en ce domaine, et après maintes discussions orageuses, il obtint qu'un de leurs techniciens du froid se déplace pour inspecter l'installation.

Le 05.11.1940, ce fut le Professeur PLANCK en personne, accompagné d'un autre ingénieur qui se déplaça pour examiner la situation. Dans un français impeccable, il reconnut avec notre père que la conception du frigorifique était impropre à l'usage auquel on le destinait à l'époque. Sans sa médiation, notre Père risquait les pires ennuis...

Voici ce que notre père a noté sur son agenda, le Mardi 5 novembre 1940, à la suite de cette visite inespérée :

«Visite du Professeur Planck, ingénieur allemand, au sujet du stockage éventuel de légumes et fruits congelés. Il était accompagné d'un autre ingénieur allemand. À la suite de sa visite M^r Planck tenait à m'inviter à déjeuner dans un hôtel de mon choix à Lorient. Malgré son insistance, j'ai refusé poliment son invitation ; cependant par ses paroles, il ne m'a pas fait l'impression d'être du "parti nazi", et lorsque j'ai amené la conversation sur la guerre, au cours de laquelle il m'a répondu textuellement : M^r Gaudibert, je suis navré de voir cet état de choses. La guerre est une question de régime, etc, etc... et que la guerre devait bientôt se terminer ? J'ai su par la suite que si ce n'étaient les hautes connaissances du Professeur Planck en matière de froid et de mécanique, il aurait été interné ou fusillé.

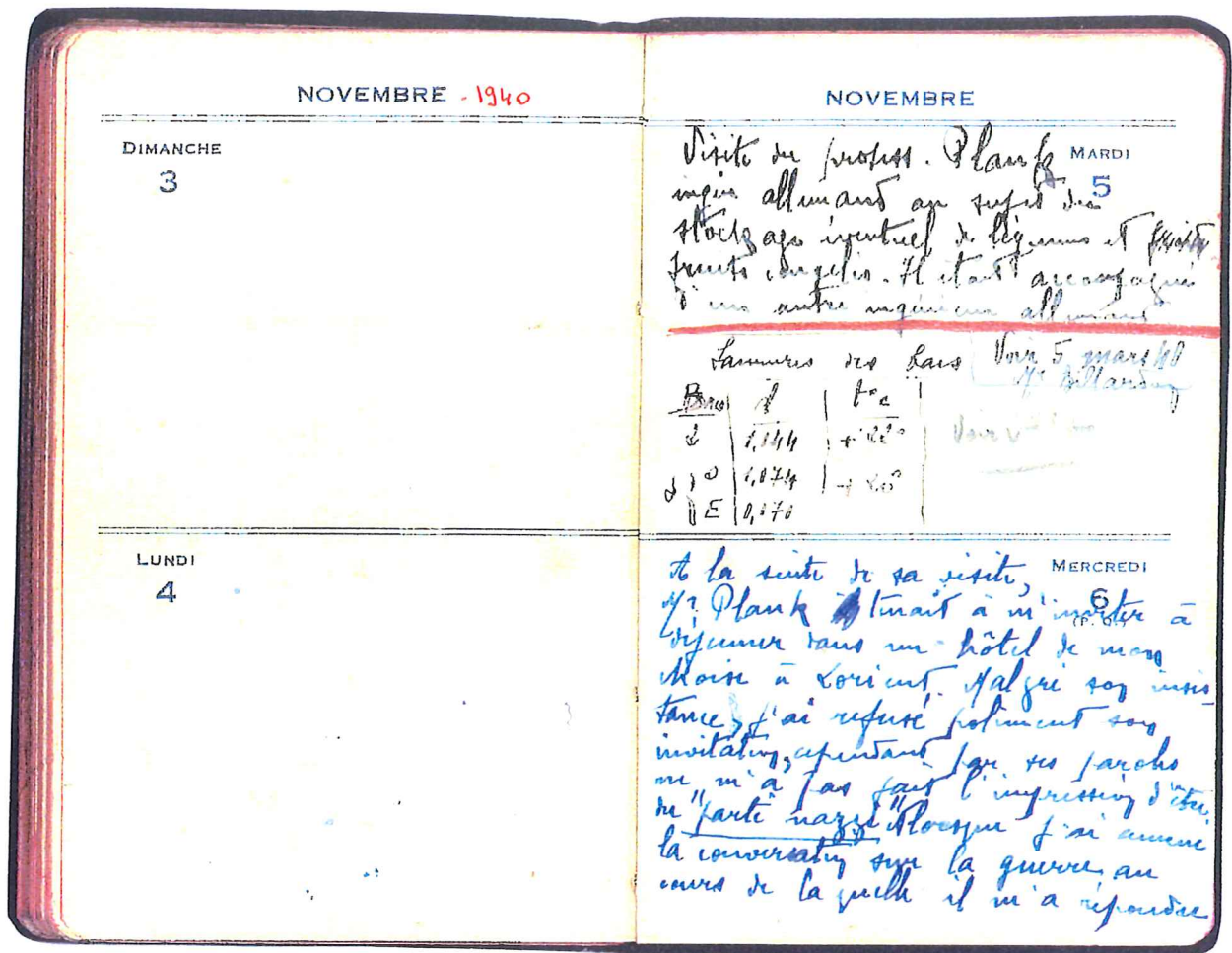
Il a été délégué par le Gouvernement allemand pour visiter les frigos français susceptibles d'être modifiés pour permettre le stockage de fruits et légumes à -18° . Au cours de notre conversation, l'ingénieur allemand accompagnant M^r Planck n'a jamais parlé en français, cependant à son jeu de physionomie je me rendais compte qu'il comprenait ce que nous disions.»

Dès le 04.04.1941, se succèdent à Lorient, les ingénieurs allemands pour concevoir les transformations du frigorifique, en vue de sa nouvelle affectation. Le 3 mai : réception des légumes congelés, ensuite de fûts de bière, de la compote de pommes, des choux-fleurs, des carottes, du céleri, des épinards, des flageolets, des fraises et de la pulpe de fraise... La plupart de ces denrées étaient réservées aux équipages de sous-marins. Notre Père a eu en compte jusqu'à 90 tonnes de fraises sucrées, conditionnées en boîtes de carton. Quel appétit !... Pourquoi se priver quand il suffit de réquisitionner !

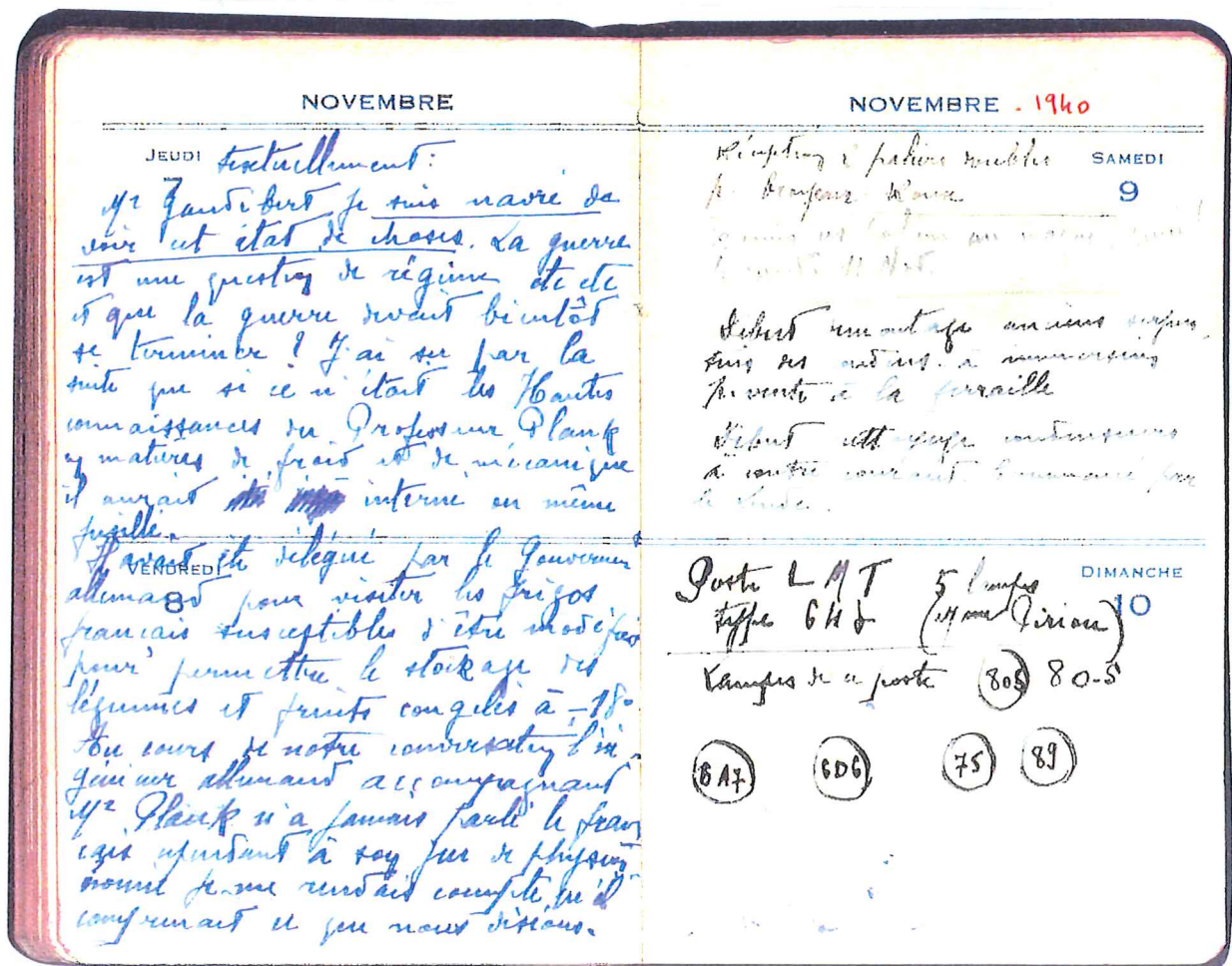
De temps à autre, des délégués allemands du Syndicat des Basses Températures procèdent à des contrôles des conditions de stockage et des denrées entreposées, de même que la firme Andersen. Cette abondance de nourriture suscite des convoitises... d'où maintes effractions, surtout la nuit, suivies de nouvelles mesures de contrôle, changements de clés ou de cadenas ! Vous imaginez les tracasseries supplémentaires pour le responsable...

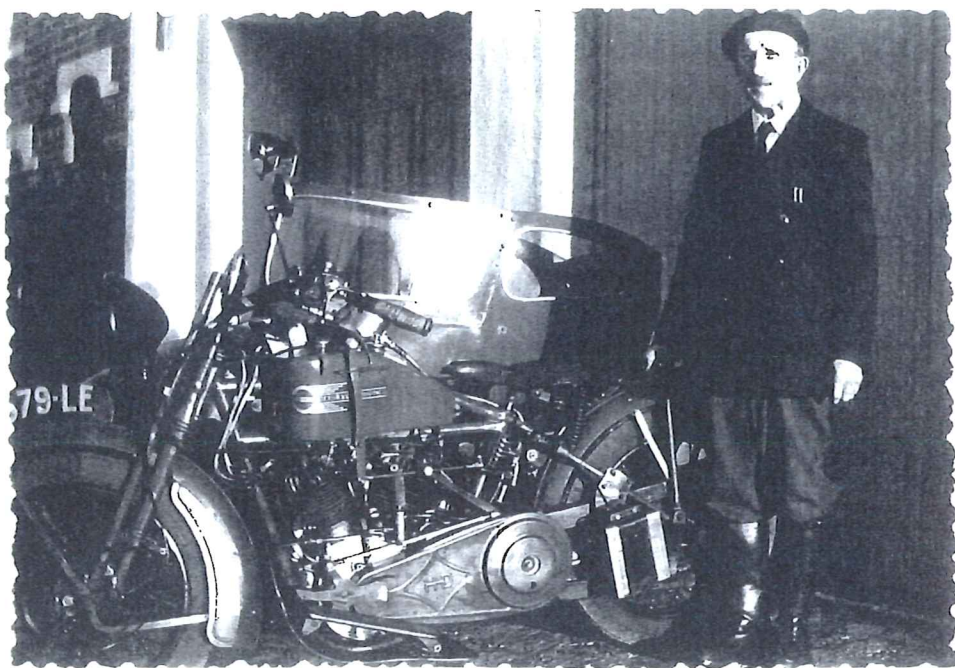
Puis arrive l'année 1943, et ses bombardements mémorables ! Le 07.02.1943, de 19h45 à minuit, Lorient est pilonnée. La salle des machines du frigorifique est détruite par une bombe. Le 10.02.1943, grâce à un groupe frigorifique mobile, les chambres froides sont réfrigérées provisoirement, en attendant le transfert du stock ou de ce qui pourra être sauvé par l'Armée allemande.

Le frigorifique étant hors service, notre Père et sa famille se réfugient à Malestroit (Morbihan) à partir de la mi-février. Il est resté en relation avec sa Société, repliée par la suite à Quimperlé. Pendant son éloignement de Lorient, notre Père a travaillé dans l'ombre et sans relâche, au projet de reconstruction de la salle des machines détruite et du frigorifique, tout en les modernisant. Il en a exécuté tous les plans lui-même, cumulant les fonctions d'architecte et de technicien frigoriste. Jusqu'au 26.10.1945, date de son retour d'exode, notre Père fera de nombreuses navettes entre Malestroit et Quimperlé malgré le manque de moyens de locomotion, afin de préparer la reconstruction tant attendue, pour permettre la renaissance du Port de pêche et le retour des chalutiers.



Photocopie de l'agenda de M. Pierre Gaudibert (5 au 10 novembre 1940)





Pierre Gaudibert à côté de son side-car, *Collection Devismes*

- La glacière redémarre progressivement en 1946: premiers démoulages le 17.06.1946 à 16h15.
- Inauguration du frigorifique le 19.06.1946 en présence de la Direction de la S.P.P.L. de Paris: Monsieur Hecquet (Président), Monsieur Delpech et Monsieur Donnay et de la Direction locale.
- Visite du Ministre de la Reconstruction, Monsieur Billoux (avec son Cabinet) le 7.07.1946 vers midi.
- Visite du Ministre de la Marine Marchande le 13.06.1949.

Progressivement, la glacière augmente sa production journalière. À la construction du quatrième bac à glace, elle atteindra sa pleine puissance. Mise en route de ce dernier, le 7.05.1951;

- A partir du 21.04.1955, construction d'une nouvelle toiture sur la glacière par les T.P.O..
- En avril 1960, construction d'une tour de glace plus performante en complément.
- En avril 1961, montage d'un transporteur de glace broyée par la maison Ruault de Lorient (travaillant sous le contrôle d'une firme anglaise).

Le décès brutal de notre cher Papa (d'un infarctus du myocarde) le 16.05.1961, met un point final à cette collaboration de plus de 30 ans avec la S.P.P.L. et le Port de Pêche de Lorient qu'il servit fidèlement, sans bruit, jusqu'à la limite de ses forces.

Avant de terminer, je tiens à vous conter cette anecdote:

Nos parents sont arrivés à Lorient à la fin septembre 1921. Ils venaient de Marseille où notre Père exerçait son activité avant qu'on lui propose la place du frigorifique de Lorient. L'accueil n'ayant pas été, du moins je le présume, aussi chaleureux qu'il l'espérait, notre Père dit à son épouse: "*ne défais pas tes valises, on ne restera pas ici...*" Il ne se doutait pas que, quarante ans plus tard, il reposerait au cimetière du Carnel, non loin de son «cher frigo» pour lequel il avait tant œuvré !...

Moralité: dans la vie, il ne faut jamais dire: "*Fontaine, je . . .*"

Les documents fournis pour l'exposition sur la glacière de Keroman, proviennent des archives de la famille Gaudibert. Les notes ainsi reproduites dans ce mémoire, sont tirées des carnets personnels de notre Père et des souvenirs de mes deux sœurs: Madame Georges Jeanne et Madame Scanvic Monique, ajoutés aux miens.

2. Max PLANCK à Lorient (par G. Baudry)

Un rappel de la biographie de Max Planck permet de souligner l'intérêt de la révélation apportée par Mesdames Devismes, Georges et Scanvic, filles de Pierre Gaudibert.

Né à Kiel en 1858, Planck est décédé à Gottingen en 1947. Successivement professeur à l'Université de Kiel (1885) puis à celle de Berlin (1889), il publia son *Manuel de Thermodynamique* en 1897. En 1900, il posa les premiers fondements de la "théorie quantique", découvrit la Constante universelle qui porte son nom, aida Einstein dans ses travaux et participa à l'élaboration des théories modernes de la Physique. La communauté scientifique a choisi d'honorer sa mémoire en donnant le nom de Max Planck à l'un des cratères de la Lune.

Sa renommée mondiale lui valut d'obtenir le prix Nobel de Physique en 1918. Président de la plus haute Institution de recherche scientifique d'Allemagne, il démissionna de ses fonctions en 1937 pour protester contre la décision de son ministre d'interdire aux professeurs juifs l'enseignement en Université. Il refusa toute contribution à l'effort de guerre entrepris par Hitler et son gouvernement.

Son fils Erwin avait démissionné de la Chancellerie dès 1933, année de la prise de pouvoir par le dictateur.

Sa vie fut assombrie par des deuils cruels: la perte de trois jeunes enfants et de sa première épouse, la mort de son fils aîné lors de la guerre de 1914-1918, le bombardement de sa maison à Berlin à la fin de la guerre de 1939-1945, par l'arrestation d'Erwin qui, après un attentat manqué contre Hitler, fut torturé par la Gestapo en 1944 et fusillé en 1945.

Si Planck ne s'est pas soustrait aux missions imposées par le gouvernement du Reich pendant la seconde guerre mondiale, sitôt la paix revenue, il offrit ses services à la nouvelle démocratie et, à 87 ans, retrouva sa Présidence.

Il fut aussi un excellent musicien qui avait envisagé une carrière de pianiste, il expliquait lui-même son choix : « *Le monde extérieur est quelque chose d'indépendant de l'homme, quelque chose d'absolu, et la recherche des lois qui s'appliquent à cet absolu m'est apparue comme celles qui subliment la poursuite scientifique dans la vie.* »



Quelques repères chronologiques:

- 01.09.1940: Avions anglais, bombes incendiaires sur le slipway.
- 05.11.1940: Visite du Professeur Planck à Lorient.
- 18.11.1942: M. BENOISTON est tué pendant un bombardement vers midi près du slipway.
- 17.05.1943: Destruction du pivot du slipway vers midi. Egalement, bombes autour de la glacière.
- 06.08.1943: Bombes de 6 tonnes sur la base des sous-marins, dégâts mineurs. |

EXCURSION "MÉGALITHIQUE"

à L'ÎLE DE GROIX – 56590

Dimanche 26 mai 2002

Monique LE GUEN
Kerloret - Groix

Ce compte rendu est effectué à la demande des participants, en espérant qu'ils retrouvent les émotions de cette agréable journée. Félicitations à ceux qui m'ont suivi sur tous les chemins, bravant le vent et les embruns....

Le but de cette excursion était la découverte de quelques mégalithes encore protégés et mis en valeur par des bénévoles de l'île, en association avec les élus locaux.

Le dimanche 26 mai 2002 à 9h00, 25 membres de la S.A.H.P.L. prennent place à bord du courrier de Groix, le "St Tudy", et se préparent à une traversée de 45 minutes. Laissant derrière eux Lorient et sa rade bien protégée, ils affrontent vaillamment les "redoutables" Courreaux qui séparent l'île du continent. L'organisatrice de cette journée "mégolithique" attend fébrilement l'arrivée des gens de la "Grande Terre".



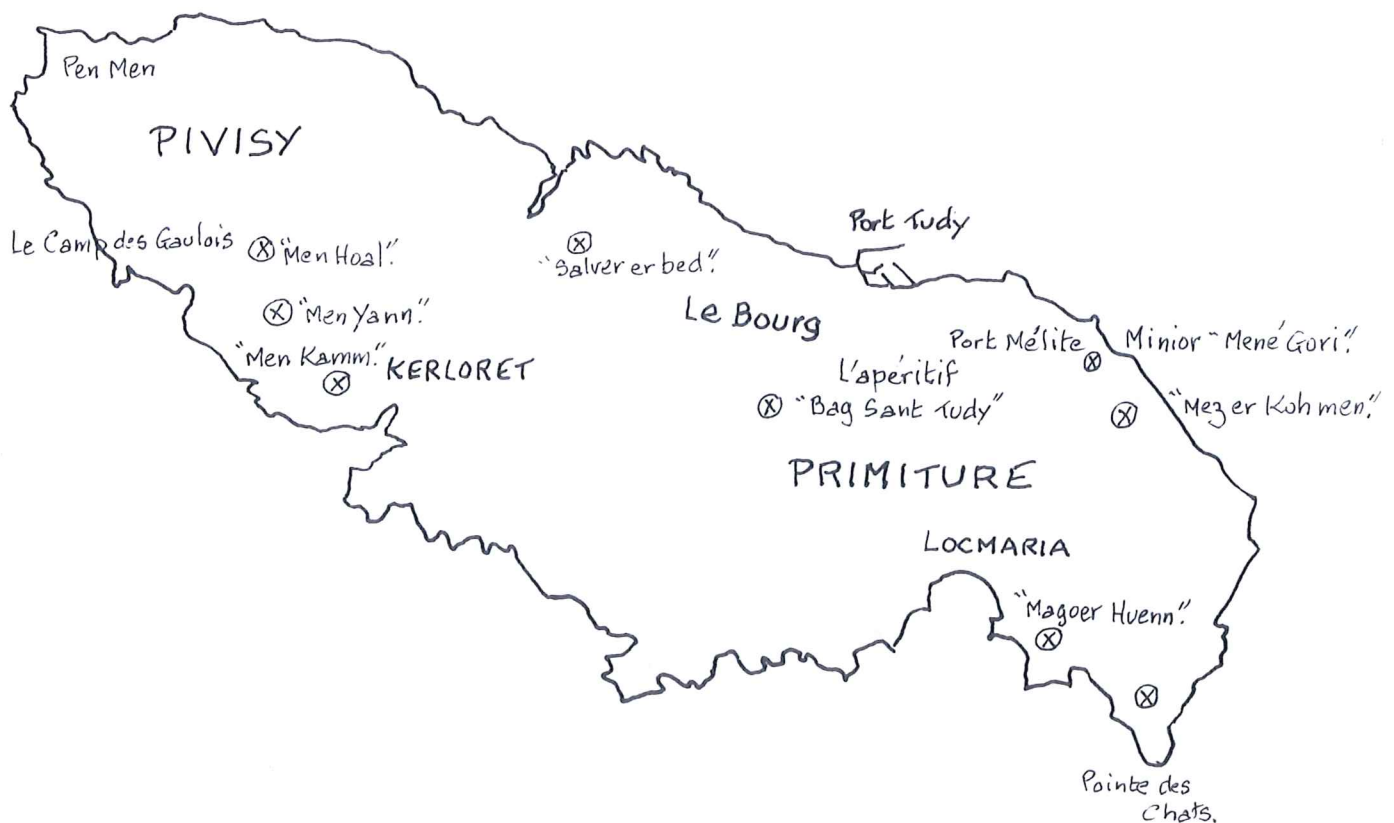
Photo A

9h45 L'accueil sur le quai de Port-Tudy est chaleureux ; Alain, brandissant une pancarte de bienvenue confectionnée à la hâte (photo A), félicite les excursionnistes qui ont osé braver les Courreaux.

Regroupement des participants, premier déplacement en direction de la partie "est" de l'île, "Primiture", à bord d'un taxi-bus (taxi-brousse !...) jusqu'à Port-Mélite. Du bus, nous apercevons le menhir couché de l'Apéritif (*Mez Kergathouarn*), **Bag Santudy** (la barque de Saint-Tudy). La légende rapporte que cette pierre servit d'embarcation à l'évangélisateur et à son disciple Botmaël, lorsqu'ils trouvèrent refuge à Groix...

La suite de l'itinéraire-découverte s'effectue à pied, sur un véritable "parcours de santé", à travers landes et chemins côtiers jusqu'à Locmaria, dans l'air vivifiant venu du grand large. Alain, au volant d'une Twingo, joue la "voiture-balai".

1^{er} arrêt Instant de recueillement près de la dune de sable fleurie sous laquelle se trouvait la tombe en coffre qui contenait la "Meunée de Port-Mélite" dont le squelette en position recroquevillée repose à présent à l'Écomusée de Groix (femme d'une trentaine d'années, d'une taille de 1,50 à 1,57 mètre ; datant de l'Âge du Bronze vers 1800 ans avant Jésus-Christ).



Carte de Groix

2^{ème} arrêt

Second arrêt au dolmen à couloir du Minior, *Mené gori* (butte aux chèvres).



Photo B

3^{ème} arrêt

L'arrêt suivant est pour la sépulture mégalithique de *Mez er Koh mein* (le champ des vieilles pierres) située à droite du pin parasol (photos C et D).



Photo C



Photo D

A Kerohet, une seule averse vient momentanément perturber la progression des intrépides marcheurs vers la Pointe des Chats que certains préfèrent rejoindre directement. Les autres me suivent sur le chemin côtier d'où ils peuvent admirer et observer la plage des Grands Sables qui se déplace vers Port-Mélite (chaque tempête accélère le mouvement). Puis passage près de Fort-Surville (propriété de la ville de Colombes) et descente accentuée en direction de la plage des sables rouges.

4^{ème} arrêt Le menhir couché de la Pointe des Chats était le support probable d'un monument mégalithique détruit à l'époque de l'édification de fortifications de la pointe ; il aurait été "rejeté à la côte" afin de débarrasser le terrain !

Maintenant, il nous faut affronter le vent de noroît et les embrums : «Courage les amis... Locmaria n'est plus très loin. Mais pour apprécier cette partie du parcours, il ne faut penser ni aux "brushings", ni aux lunettes embuées, ni aux estomacs qui commencent à crier famine... Les pieds suivent tant bien que mal et tant pis pour les mouvements d'humeur...»

5^{ème} arrêt Locmaria – Dolmen de *Magoer Huenn* (mur blanc), marque blanche d'amer accolée au mégalithe.

Sur la plature rocheuse à l'ouest de *Porh-Morvil*, on aperçoit à marée basse les restes du "Sanaga", cargo grec venu s'échouer en mars 1971.

Petite halte près de l'emplacement de la tombe viking, unique sépulture scandinave à barque de la façade atlantique (IX^e – X^e siècle).

Halte au port de Locmaria ; petite distribution de gâteaux et fruits secs, puis attente du taxi-bus qui reprend en charge toute l'équipe de la S.A.H.P.L. et se dirige vers Kerloret où les participants à la randonnée sont invités à un "déjeuner sur l'herbe" chez les Le GUEN. Le village de Kerloret est situé à l'ouest de l'île, dans la partie sauvage dénommée "Pivisy".

Après le champagne et les amuse-gueules offerts par la S.A.H.P.L., les repas sont tirés des sacs...«L'air marin, ça vous creuse l'estomac !!!» Durant les agapes, nous avons le loisir d'applaudir les coureurs du semi-marathon qui passent devant la maison.

L'après-midi, trois membres du groupe, fatigués, préfèrent regagner Port-Tudy et prendre le premier courrier en partance. Les marcheurs repartent avec moi vers le vallon de Kerlard ; les reste du contingent se déplacent confortablement en Twingo.

6^{ème} arrêt Station suivante à *Men Kamm* (pierre boiteuse) (photo E). Selon la légende groisillonne, «c'est de là que sortait "*Karrigel en Ankeu*" (la charrette de la Mort) partant à la recherche de ses victimes.»



Photo E

Près de *Men Kamm* se trouve *Men Yann* (la pierre de Jean), sépulture mégalithique en V.

7^{ème} arrêt Petit menhir *Men Hoal* à Kerlard, surmontant une légère élévation. À proximité nous notons la présence de sillons ou "seillons" (bandes de terre bombées de 3 à 4 mètres de large, utilisées autrefois pour les cultures).

Du point où nous nous trouvons, l'on aperçoit le camp gaulois de Kervédan (âge du Fer), caractérisé par deux fossés doublés chacun d'une levée de terre.

La fatigue aidant, nous appelons le taxi-bus qui nous conduit à la pointe extrême de l'île, à Pen Men. Petite marche du parking jusqu'à la pointe où se devine le parement d'un camp néolithique en éperon barré.

Retour à Kerloret afin de reprendre la formation du groupe et jeter un dernier regard sur l'un des fleurons mégalithiques de l'île de Groix, à Kermario où le taxi-bus effectue un ultime arrêt.

8^{ème} arrêt À Kermario, à travers les genêts, lande d'ajoncs et prunelliers, un modeste sentier débouche sur une clairière où trône le menhir *Salver er Bed* haut de 5,80 mètres (sauveur du monde) !... (photo E). Il est admiré par tous en cette fin de journée.

L'exploration d'une partie de l'île par un temps typiquement breton, ciel bas, belles éclaircies, vent violent s'est déroulée dans une ambiance sympathique, sportive et enrichissante. À renouveler !! La quasi totalité des marcheurs, bien que gagnés par la fatigue ont apprécié cette journée de plein air.

19h00 – Départ de nos amis à bord du "*Kreiz er Mor*".

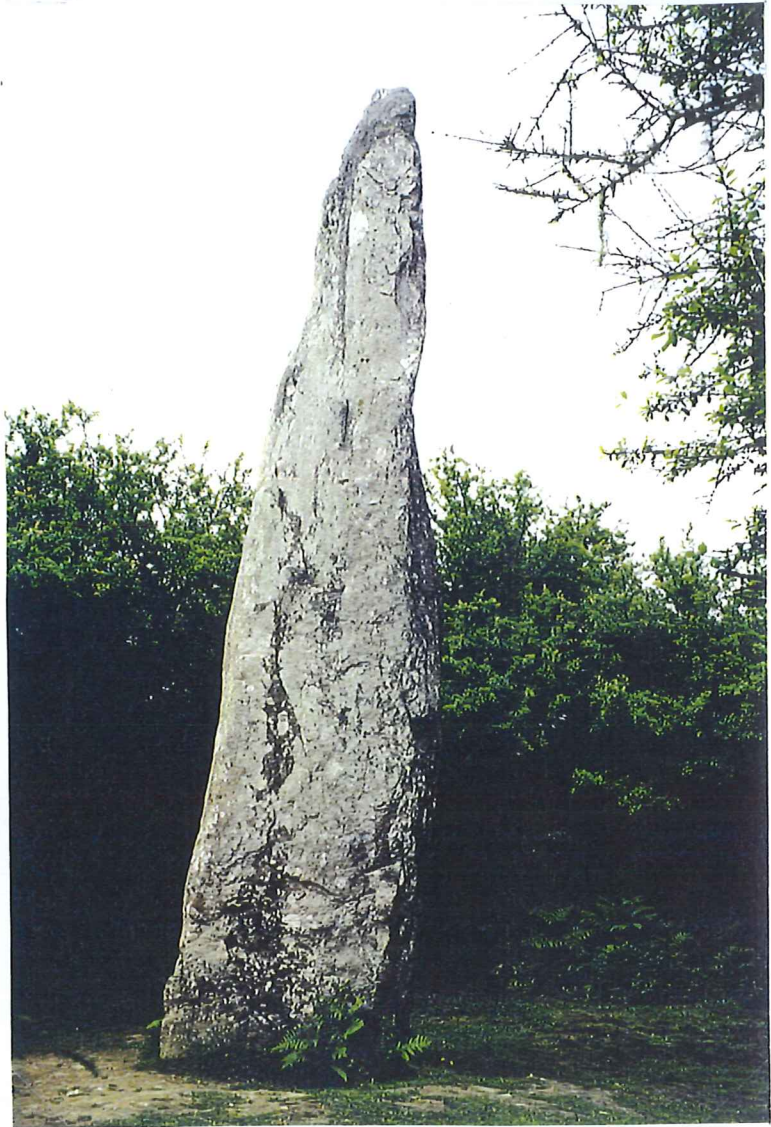


Photo F